LE MONDE EMPLOI
■ L'Europe n'est pas encore sociale
■ 8 pages d'annonces classées





CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16242
MERCREDI 16 AVRIL 1997
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Jacques Chirac et Alain Juppé hésitent entre un remaniement et une dissolution

LA RÉFLEXION et les discussions continuent, à l'Elysée, sur une relance de l'action gouvernementale, qui pourrait être infléchie afin de tenir compte des prévisions économiques et du calendrier de l'Union monétaire européenne. Jacques Chirac s'est entretenu longuement, durant le week-end, avec Alain Juppé qu'il a reçu de nouveau, pendant une heure, lundi 14 avril en début de soirée. L'infléchissement de la politique du pouvoir pourrait donner lieu à un élargissement du gouvernement, voire à des élections législatives anticipées après dissolution de l'Assemblée nationale. Cette dernière hypothèse n'était *« pas d'actualité »*, mardi matin, selon Michel Péricard. De son côté, François Bayrou a plaidé, sur Europe 1, pour un remaniement du gouvernement.

Lire page 7

Les internes suspendent leur grève et annoncent d'autres formes d'action

Soins gratuits dans les hôpitaux à partir du 24 avril



EN GRÈVE depuis cinq semaines, les internes en médecine ont décidé, mardi 15 avril, de *« suspendre leur mouvement dans sa forme actuelle »*, tout en continuant leur action sous d'autres formes. Ils ont prévu d'entamer *« dès le 24 avril, date-anniversaire des ordonnances de M. Juppé, une grève administrative illimitée, en soignant gratuitement tous les patients dans tous les hôpitaux de France »*, tout en annonçant pour la seule journée du 24 une grève des soins. Lundi soir, le ministre des affaires sociales leur a remis un document qui, selon lui, met un point final aux discussions. Il confirme que les internes seront associés aux chantiers du plan Juppé. Mardi matin, dix CHU sur vingt-six étaient toujours affectés par un mouvement de grève.

Lire page 6

L'Europe à la recherche d'une stratégie sociale

Des marches européennes contre le chômage

ALORS QUE les chiffres mensuels du chômage dans les quinze pays de l'Union Européenne (UE) indiquaient, lundi 14 avril, son maintien à 10,8 % de la population active, en moyenne, les sans-emploi de toute l'Europe ont commencé à tenter de se mobiliser *« contre l'exclusion et la précarité »* et pour *« une autre Europe »*. A partir de plusieurs villes d'Europe, notamment de France, quelques centaines de chômeurs se sont mis en marche à l'appel d'associations françaises qui ont reçu l'appui des grandes centrales syndicales. Les *« marcheurs »* entendent se retrouver à Amsterdam le 14 juin pour le sommet européen que réunira la présidence néerlandaise afin de conclure la Conférence intergouvernementale (CIG, sur la réforme des institutions de l'UE).

Parallèlement, la décision brutale de Renault de fermer son usine de Vilvorde, en Belgique, a réveillé certains des responsables des institutions européennes. Conscients des critiques d'une partie de l'opinion, qui reproche à l'UE d'aller vers la monnaie unique sans se préoccuper le moins du monde d'un taux de chômage record, ils veulent donner un peu de corps au concept d'*« Europe sociale »*. La présidence néerlandaise, la Commission et les représentants des partenaires sociaux au niveau européen devaient ainsi se retrouver, mardi 15 avril, à Bruxelles. Il s'agissait d'imaginer une stratégie d'accompagnement social en cas de décision de restructuration d'un groupe et, notamment, de licenciements massifs – bref, de mener un exercice post-Vilvorde.

Rendus publics lundi, les chiffres mensuels de l'Office européen des statistiques sur le chômage indiquaient la persistance déprimante d'un sous-emploi massif dans l'ensemble de l'Union. Quelque 18,2 millions d'Européens sont toujours sans emploi, soit 10,8 % de la population active de l'UE. La France est l'un des pays les plus touchés avec un taux de 12,5 %.

Lire pages 2, 8 et 14

■ Où habitent les Français ?

Une étude de l'Insee révèle que trois Français sur quatre habitent désormais en aire urbaine. Parallèlement l'espace rural recule. p. 10

■ Mobilisation à Kinshasa

La capitale zaïroise a été paralysée, lundi 14 avril, par une *« journée ville morte »* organisée par l'opposition. p. 4

■ Entreprises et droits de l'homme

Pour la première fois, certaines des plus grandes sociétés américaines opérant dans le tiers-monde se sont dotées d'un *« code de bonne conduite »*. p. 3

■ Forces françaises en Albanie

La force multinationale a commencé à se déployer en Albanie : les soldats français ont débarqué, mardi 15 avril, dans le port de Durres p. 3
et notre éditorial p. 12

■ Photographies des pôles

Au travers de deux expositions parisiennes et de plusieurs livres, deux lectures des images s'affrontent : ethnographique ou esthétique. p. 22

■ Le sancerre des bords de Loire

Jean-Pierre Quélin a enquêté sur ce vin blanc encore populaire et reconnu de qualité nationale. p. 20

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 416 - 7,00 F

Le « spread betting », nouveau pari des élections britanniques

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Combien de sièges les travaillistes obtiendront-ils à la Chambre des communes ? Avez-vous une opinion tranchée sur le nom du prochain leader des tories en cas de démission de John Major ou sur le nombre de voix que va recevoir Sir James Goldsmith, président-fondateur du mouvement Europhob Referendum Party dans la circonscription de Putney ? Il existe un moyen amusant, mais dangereux, de tester la validité de votre bon jugement : le *spread betting* sur les élections générales du 1er mai auquel s'adonnent avec délices les *golden boys* de la City.

Récalcitrants aux mathématiques s'abstenir. Le pari est aussi complexe que le protocole du Parlement de Westminster. Ainsi, le preneur de paris fixe une fourchette, appelée le *spread*, sur le nombre de députés travaillistes élus lors du scrutin : entre 363 et 369. Optimiste, vous pensez que la formation de Tony Blair gagnera davantage de sièges, disons 400. Si la gauche atteint ce chiffre, vous gagnez trente et une fois votre mise. Mais attention, si le Labour tombe en dessous de 363 sièges, par exemple 300 sièges, vous perdez soixante-trois fois votre mise ! Les sommes en jeu sont considérables, car, en moyenne, les professionnels de la finance parient plusieurs centaines de livres par siège.

Pour fonceur sans ceinture de sécurité, le *spread betting* ? *« Non. Parier sur la politique est chose aisée, car tout le monde a son opinion, et cela ne demande aucune connaissance particulière, à l'inverse de la Bourse »*, réplique Stuart Wheeler, directeur général d'IG Index, l'une des firmes spécialisées dans ce type de jeu qui amuse tant les courtiers. En fait, IG Index ne fait qu'appliquer aux élections les règles des nouveaux marchés à terme, les fameux *futures*, où l'on ignore ses gains ou pertes à venir. Pas d'expert de politique intérieure à la rescousse ! Sur le bureau de cet ancien banquier, avocat de formation, et parieur par tempérament, s'étale une marée de journaux. A l'écouter, le reste est une question de flair et de rudiments d'algèbre.

Le *spread betting* a pour lui l'originalité, le retentissement médiatique, le goût du risque et un dépôt de garantie minime. Mais les clients ne jouent pas contre d'autres parieurs, comme au PMU, mais contre IG Index. La firme, quant à elle, se protège contre toute surprise désagréable en révisant régulièrement ses fourchettes pour encourager ou décourager les paris. *« Tous mes clients sont prévenus : pas question de jouer avec de l'argent que l'on ne peut pas perdre. Même s'il existe des mécanismes pour limiter la casse, il faut être prêt à sacrifier des sommes substantielles sans ciller »*, ajoute Stuart Wheeler à propos des énormes positions accumulées par certains flambeurs.

Face à ce rival conquérant, les traditionnels *bookmakers* londoniens, déjà fortement pénalisés par la concurrence de la loterie nationale, sont dans leurs petits souliers. Ainsi, William Hill donne le Labour à un contre quatre ; en cas de victoire, le parieur qui a joué 4 livres en reçoit 5 (sa mise plus 1), somme de laquelle il faut déduire une taxe. Les gains minimes attendus de la victoire plus que probable de Tony Blair découragent bien des adeptes. Fataliste, un porte-parole de William Hill déclare : *« C'est tout de même un meilleur rendement que de placer votre argent sur un compte bancaire... »*

Marc Roche

Le nouvel empire de la drogue

LE TRAFIC de drogue augmenterait chaque année de près de 100 % en Russie, où la police manque cruellement de moyens d'agir. Mercredi 16 et jeudi 17 avril, se tient à Moscou une conférence internationale organisée par le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid). L'un de nos correspondants, Jean-Baptiste Naudet, nous dévoile ce nouvel empire de la drogue qu'est en passe de devenir l'ancien empire soviétique. Au commissariat des « stups » de Moscou, les sans-grade évoquent la corruption et leur lassitude. Le plus effrayant reste à venir : l'apparition d'une véritable mafia de la drogue liée, au plus haut niveau, au monde politique russe.

Lire page 11

La Turquie est-elle un pays européen ?

LA TURQUIE est-elle destinée à entrer un jour dans l'Union ? La question n'est pas nouvelle. Elle se pose depuis que la CEE, en 1963, en concluant un accord d'association avec ce pays, lui ouvrait en principe la perspective d'une adhésion à terme. Près de trente-cinq ans plus tard, Ankara ne s'est guère rapprochée de cet objectif et, alors que l'Union se prépare à s'élargir, ceux qui, comme la France, continuent de proclamer la « vocation européenne » de la Turquie ont la tâche particulièrement difficile.

L'arrivée à la tête du gouvernement en juin 1996 de Necmettin Erbakan, chef d'un parti islamiste qui tourne le dos à l'Europe ne facilite pas les choses. Mais on a tendance à se dire, dans les capitales occidentales, que les gouvernements passent, surtout quand l'homme qui les guide représente à peine plus de 20 % de l'électorat et dépend de son alliance avec un parti laïc. Ce sont surtout les prestations de ce parti et de sa représentante au sein du gouvernement, Mme Tansu Ciller, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, qui déçoivent. Les dirigeants européens avaient un peu hâtivement salué en elle, en 1993, lorsqu'elle accéda au poste de premier ministre, la garante de l'occidentalisation, la femme qui allait conduire ce grand pays musulman, mais laïc, vers une plus grande conformité aux valeurs démocratiques dont se recommande l'Europe. Quatre ans plus tard, l'étoile de Tansu Ciller est plus que ternie : par le piètre bilan de son gouvernement en matière de démocratisation et de droits de l'homme, par le pacte qu'elle a passé ensuite, pour se maintenir au pouvoir, avec le parti islamiste, enfin par les affaires dans lesquelles on la soupçonne aujourd'hui d'avoir trempé et qui participent du climat général de corruption de la vie politique dans ce pays.

Le paysage politique turc actuel est, pour des démocrates européens, rebutant. N'était le problème – grave – de la répression qui continue de frapper le sud-est kurde du pays, les dirigeants occidentaux en viendraient presque à se féliciter de ce que, par bonheur, l'armée maintienne sous surveillance ces politiciens peu glorieux et veille au moins sur les principes de l'ordre et de la laïcité...

Claire Tréan

Lire la suite page 12

Footballeur et syndicaliste



ÉRIC CANTONA

LE SYNDICAT des footballeurs professionnels, emmené par Eric Cantona, actuellement au club de Manchester, poursuit ses démarches pour faire reconnaître les droits des joueurs. Ses représentants ont rencontré, lundi 14 avril à Bruxelles, le commissaire européen aux affaires sociales, pour évoquer les suites de l'affaire Bosman et obtenir un statut du joueur à l'échelle du continent.

Lire page 19

SOCIAL Parties de plusieurs villes d'Europe, des marches pour l'emploi rassemblant chômeurs et exclus convergent vers Amsterdam, qu'elles devraient atteindre le 14 juin pour le sommet européen qui doit conclure les négociations de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme du traité de Maastricht. ● 18,2 MILLIONS d'Européens, selon les chiffres publiés lundi 14 avril par l'Office européen des statistiques, étaient officiellement à la recherche d'un emploi en février, soit un taux de 10,8 %. ● LES INSUFFISANCES de l'Europe sociale devaient faire l'objet, mardi 15 avril à Bruxelles, d'une réunion entre la présidence de l'Union, la Commission et les organisation syndicales et patronales européennes. ● LES QUINZE ont par ailleurs obtenu une « suspension » de la loi Helms-Burton qui pénalise le commerce avec Cuba.

L'Europe tente de se mobiliser contre le chômage et l'exclusion

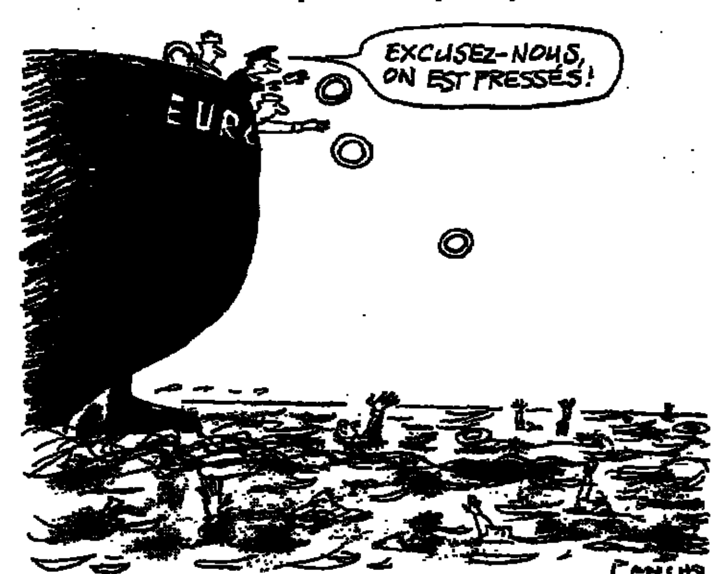
La fermeture de l'usine Renault de Vilvorde a suscité un regain de réflexion sur les insuffisances sociales de l'Union européenne. Parties de plusieurs villes du continent, des marches pour l'emploi symbolisent l'aspiration à « une autre Europe »

PLUSIEURS centaines de chômeurs se sont mis en route à partir de villes de France et d'Europe, pour *« marcher »* vers Amsterdam, où ils veulent être, le 14 juin, au rendez-vous du sommet européen qui doit conclure les négociations de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la réforme du fonctionnement de l'Union européenne (UE). Parce qu'ils estiment que l'Europe des Quinze se construit *« contre eux »*, ils y manifesteront *« contre le chômage, l'exclusion et la précarité »*, pour *« une autre Europe »*.

Les premiers départs ont eu lieu de Grenoble vendredi 11 avril, puis de Brest samedi, Almeria (Espagne) dimanche et Helsinki (Finlande) lundi. Des actions symboliques (AG, rassemblements, etc) ont aussi eu lieu à Crotone (Italie) et Tuzla (Bosnie). D'autres départs sont prévus dans les jours prochains. Ces marches devraient réunir de petits groupes de 30 à 100 chômeurs et les organisateurs espèrent réunir 30 000 personnes à Amsterdam. Elles seront accompagnées d'actions ponctuelles, comme l'occupation du château de Versailles, organisée dimanche 13 avril à la veille de l'ouverture des débats de l'Assemblée nationale française sur le projet de loi contre l'exclusion.

« SANS NOUS ET CONTRE NOUS »

Alors que le chômage se maintient dans l'UE à des niveaux records, affectant officiellement 18,2 millions de personnes, ces marches s'inspirent de celle organisée en France, en 1994, de Carmaux, dans le Tarn, à la place de la Bastille, à Paris. Cette initiative revient aux associations françaises de chômeurs – le collectif Agir ensemble contre le chômage (AC !), qui avait organisé la marche de 1994, le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP), l'Association de défense et d'entraide aux chômeurs (ADEC), l'Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs (Apeis, proche du Parti communiste) –, ainsi qu'aux associations de lutte contre l'exclusion – le Comité des sans-logis (CDSL), Droit au logement (DAL), Droit devant !. Ces organisations ont reçu le soutien des syndicats FSU, Groupe des dix, Tous ensemble, SUD, CGT, CDFT-ANPE, et, au niveau européen, du Réseau européen contre le chômage (ENU, European Network of the Unemployed).



La Conférence intergouvernementale *« ne se prépare à prendre aucune décision efficace contre le chômage et les exclusions. Nous pouvons même craindre des mesures qui, derrière les discours sur la priorité à l'emploi, précarisent encore davantage la situation des salariés et des chômeurs (...). Nous marchons ensemble parce que nous sommes contre l'Europe telle qu'elle est en train d'être édifiée, sans nous et contre nous »*, déclare un manifeste publié par les *« marcheurs »*. Au centre de leurs revendications figurent l'arrêt des licenciements, la réduction du temps de travail, la gratuité des transports pour les chômeurs, le droit au logement. Pour les organisateurs, *« il s'agit à la fois de peser sur les débats à la Conférence intergouvernementale et les critères de convergence de Maastricht pour avancer sur l'Europe sociale, comme à Renault-Vilvorde »*, explique Christophe Aguiton, l'un des organisateurs.

L'office européen des statistiques a rendu public lundi 14 avril à Luxembourg ses chiffres mensuels du chômage dans l'Union européenne, calculés en accord avec les critères du Bureau international du travail. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage de février, qui atteignait 10,8 % en moyenne pour les Quinze, était identique à celui des trois mois précédents. Il est orienté à la baisse aux Pays-Bas (6 % en janvier), en Grande-Bretagne (7,1 %), en Irlande (11,6 %), en Finlande (15 %), en Espagne (21,7 %) ; à la hausse au Portugal (7,3 %) et en Suède (10,9 %). Les autres pays connaissent une stabilisation : Luxembourg (3,4 %), Autriche (4,4 %), Danemark (5,8 %), Belgique (9,5 %), Allemagne (9,6 %), Italie (12,2 % en janvier), France (12,5 %). – *(AFP)*

Le « cas » Vilvorde suscite un réveil de la conscience sociale

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

La décision brutale de Renault de fermer son usine de Vilvorde, en Belgique, a agi comme un détonateur. L'Union européenne (UE) était déjà sensible aux critiques d'une partie de l'opinion qui reproche aux institutions communautaires de focaliser leur attention sur la mise en place de la monnaie unique sans se soucier de la persistance du chômage. Mais, du Livre blanc de Jacques Delors (publié en décembre 1993) au pacte pour l'emploi (janvier 1996) de Jacques Santer, l'actuel président de la Commission, elle traitait le dossier à un rythme de notaire.

L'affaire Renault *(lire aussi page 14)* semble avoir fait bouger les choses : l'Union, pressée par une présidence néerlandaise volontariste, a inscrit dans son agenda une série de réunions dont l'objet est précisément d'essayer de remédier aux insuffisances de l'Europe sociale. Suite à une session des ministres des affaires sociales tenue à Rotterdam, il a été décidé d'organiser, mardi 15 avril à Bruxelles, une rencontre entre la présidence néerlandaise, la Commission européenne et les partenaires sociaux. Seront représentés la CES (Confédération européenne des syndicats), l'Unice (Union des industries de la Communauté européenne) et la CEEP (Centre européen de l'entreprise publique). Son objet, avant la réunion des ministres des affaires sociales des Quinze, jeudi 17 avril à Luxembourg, est de faire le point sur la stratégie d'accompagnement à suivre sur le plan social, en cas de restructurations de groupes industriels au sein de l'Union. Une sorte d'exercice *« post-Vilvorde »*...

ACTION PRÉVENTIVE

Les leçons à tirer de ce conflit sont de nature diverse. S'impose en premier lieu une relecture des directives existantes sur les licenciements collectifs, ainsi que sur l'information et la consultation des salariés. Au-delà de la question de savoir si la direction de Renault a respecté la lettre des textes existants, il importe de renforcer la substance et, par là-même, la crédibilité de la consultation. En outre, la CES, sachant que d'autres restructurations importantes se produiront, plaide pour que l'Union jette les bases d'une action préventive. Elle souhaite que la Commission, sans attendre les fermetures d'usines, engage, en association avec les syndicats, une réflexion sur l'adaptation des secteurs sensibles. Tel est le sens du dialogue social européen, relancé par Jacques Delors et auquel le traité de Maastricht a conféré ses lettres de noblesse.

Le protocole social annexé au traité – que la Grande-Bretagne n'applique pas – ouvre la possibilité aux partenaires sociaux de négocier eux-mêmes les directives les concernant. Selon les syndicats, le patronat donne parfois l'impression d'avoir accepté cette voie conventionnelle uniquement pour éviter la voie législative... Si bien que les acquis du dialogue social demeurent modestes : en décembre 1995, il a néanmoins permis d'aboutir à un accord sur le congé parental.

En juin 1996, à l'occasion d'une conférence tripartite tenue à Rome à l'initiative de M. Santer, dans le cadre de son pacte pour l'emploi, le patronat, jusque-là réticent, a accepté d'engager des discussions avec les syndicats sur le temps partiel, en attendant de les élargir aux autres formes de travail atypique. La négociation progresse cahin-caha.

Autre terrain d'action, celui de la Conférence intergouvernementale (CIG). Mis à part les Britanniques de John Major (sur ce point, les choses changeront si Tony Blair gagne les élections du 1er mai), les Quinze sont à peu près d'accord pour intégrer le protocole social dans le futur traité. Il restera néanmoins à en préciser les modalités. Au-delà, la Suède, suivie par ses voisins nordiques, puis par une majorité de pays membres, a plaidé pour inclure dans le traité d'Amsterdam un chapitre sur l'emploi. Le Parlement européen pousse dans ce sens.

Les Français, initialement réticents, ont récemment basculé, l'agitation sociale des dernières semaines n'y étant probablement pas étrangère. Les Allemands, encore réservés, s'apprêteraient à suivre le mouvement. *« Il ne faudra pas que ce soit uniquement de l'affichage. Ce qu'il faut, c'est faire de l'emploi une composante de la stratégie macro-économique communautaire. On a là une occasion de rééquilibrer le traité de Maastricht et de crédibiliser la monnaie unique »*, avertit Emilio Gabaglio, secrétaire général de la CES.

Philippe Lemaître

Les Quinze obtiennent une « suspension » de la loi Helms-Burton qui pénalise le commerce avec Cuba

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Les Quinze ont officiellement approuvé, lundi 14 avril, l'accord intervenu entre la Commission et les Etats-Unis sur la non-application à l'Europe de deux législations américaines, l'une sur les relations commerciales avec Cuba, l'autre sur les investissements en Iran et en Libye.

Après plusieurs mois de négociations, Sir Leon Brittan, le vice-président de la Commission européenne chargé de la politique commerciale, est donc parvenu à un accord avec Washington afin d'atténuer, voire de supprimer, les effets négatifs qui pouvaient résulter pour les entreprises communautaires de deux lois américaines : la loi Helms-Burton, qui vise le commerce avec Cuba, et la loi D'Amato-Kennedy, pour les investissements en Iran et en Libye.

A ces deux législations controversées, les Européens, appuyés par d'autres partenaires des Etats-Unis, tels le Mexique et le Canada, risquant eux aussi d'en faire les frais, reprochaient leur caractère extraterritorial : Washington prétendait sanctionner les sociétés étrangères, sur la base d'une loi américaine, pour des actions entreprises dans des pays tiers jugés « politiquement incorrects ». Faute d'avoir trouvé un arrangement, l'Union européenne avait soumis à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le litige portant sur la loi Helms-Burton. En dépit des efforts accomplis par les Américains pour retarder la procédure, Renato Ruggiero, le directeur général de l'OMC, avait récemment désigné les trois membres d'un « panel » dont la tâche était d'arbitrer le différend. Celui-ci, qui avait commencé ses travaux, disposait de six mois pour statuer.

M. Brittan, satisfait du résultat auquel il est parvenu avec Stuart Eizenstat, son principal interlocuteur dans cette négociation (sous-secrétaire pour le commerce international et représentant spécial du président Clinton sur le dossier de Cuba), a jugé possible de suspendre les travaux du « panel » à l'OMC. Il ne s'agit cependant que d'une suspension, si bien que la procédure contentieuse pourrait reprendre dans l'hypothèse où Washington ne tiendrait pas ses engagements.

Imposée par la majorité républicaine du Congrès, la loi Helms-Burton avait été accueillie avec réticence par Bill Clinton : le président américain a déjà à deux reprises suspendu, pour six mois, le chapitre IV de la loi, qui permet à un tribunal américain, sur plainte d'une société d'outre-Atlantique, de sanctionner, voire de frapper d'amende, des entreprises étrangères ayant *« trafiqué »* avec Cuba. La loi vise ainsi les entreprises étrangères qui, d'une manière ou d'une autre, ont tiré profit de biens ayant appartenu à des Américains avant d'être nationalisés et récupérés par les autorités castristes. Le président Clinton vient apparemment de donner son accord pour que la suspension de cette clause particulièrement contestée soit définitive.

L'article IV de la même loi Helms-Burton autorisait la justice américaine à priver de visa pour les Etats-Unis les dirigeants d'entreprises étrangères commerçant avec Cuba. Cet ostracisme pouvait également frapper les familles de ces cadres dirigeants. Aux termes de l'arrangement conclu par M. Brittan, l'administration américaine s'est engagée à demander au Congrès de ne pas appliquer ces dispositions à l'UE. Selon la Commission, les premiers contacts établis dans ce sens avec le Capitole laissent augurer une réaction positive. La réponse du Congrès devrait être donnée avant le 15 octobre.

DÉROGATION POUR L'IRAN

En contrepartie, l'Union est prête à engager un dialogue avec les Américains, dont l'objet serait de parvenir à un minimum de discipline dans les échanges avec Cuba et en matière d'investissements dans l'île, sans pour autant enfreindre la loi internationale. A ce stade, la portée de la concession ainsi faite aux Américains demeure passablement floue.

Le « panel » constitué à l'OMC à l'initiative de l'Union ne concernait pas la loi D'Amato-Kennedy. Le président Clinton se serait engagé à obtenir du Congrès au profit des Européens une dérogation de portée générale concernant l'Iran. Autrement dit, des compagnies comme l'Agip ou Elf pourraient à nouveau y envisager des programmes d'investissement supérieurs à 40 millions de dollars sans risquer de représailles. Cependant, dans le cas de la Libye, considérée sans doute comme politiquement plus sensible, les dérogations ne seraient octroyées qu'au cas par cas.

Ph. L.

La BERD est confrontée aux défis nés de ses propres succès

LONDRES
de notre envoyée spéciale

Créée en 1991 pour assister l'ancienne Europe communiste vers l'économie de marché, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a développé, six ans après, une impressionnante palette d'activités, du développement de la location-vente dans les régions les plus reculées de l'ex-URSS au montage de prêts immobiliers dans les pays baltes.

En 1996, son président, Jacques de La Rosière, est parvenu à obtenir de ses cinquante pays et institutions actionnaires un doublement de son capital, le portant à 20 milliards d'écus (130 milliards de francs) ; avec son rôle de catalyseur d'autres partenaires financiers, la BERD a mobilisé, en 1996, 6 milliards d'écus, portant le total, depuis sa création, à 26,5 milliards. Avec son portefeuille bien géré, l'établissement a dégagé un léger bénéfice de 4,9 millions d'écus après provisions.

Derrière ces chiffres, les interrogations ne manquent pas. Celles sur l'état économique de la région, bien sûr. Comme le remarquait lundi 14 avril, M. de La Rosière, les progrès ont été immenses, mais, pour la seule année 1996, les fuites de capitaux ont probablement dépassé le montant total des investissements réalisés par la BERD depuis sa création. David Lipton, secrétaire adjoint pour les affaires internationales au département américain du Trésor, remarquait pour sa part, lundi, que la BERD elle-même, à mesure que la transition avance dans la région, aborde maintenant une période de transition.

A court terme, il s'agit de trouver un nouveau responsable pour les activités dans les secteurs bancaire et financier, pour remplacer l'actuel numéro deux de l'institution, l'Américain Ron Freeman. Les Etats-Unis, premier actionnaire de la BERD (ils détiennent 10 % de son capital), insisteront-ils pour conserver le poste ? Dans quelques mois pourrait se présenter le problème du remplacement de M. de La Rosière, dont le mandat expire cette année. La plupart des actionnaires de la BERD souhaitent le voir solliciter un deuxième mandat. M. de La Rosière a réservé sa réponse.

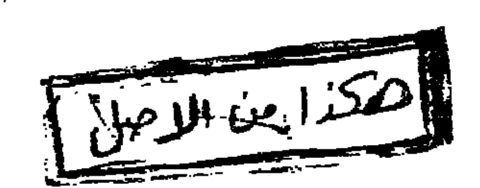
GLISSEMENT DES ACTIVITÉS

En perdant un, voire deux de ses dirigeants, la BERD risque de voir ses activités changer progressivement de nature. Ayant retrouvé une croissance positive depuis plus de trois ans, plusieurs pays d'Europe centrale peuvent aujourd'hui se passer des services de la BERD, trouvant auprès de partenaires privés des concours meilleur marché.

Lundi, M. de La Rosière reconnaissait que le glissement progressif des activités de la BERD vers les régions plus reculées d'Europe orientale *« présentant un profil de risque plus élevé »* était naturel. Une telle évolution n'est pas forcément appréciée par l'Union européenne, qui souhaite voir la BERD prendre en charge une partie des coûts de la mise à niveau des candidats à l'intégration communautaire.

Les incertitudes sur l'avenir et les dissensions sur la distribution géographique des interventions se sont cristallisées à Londres autour d'un contentieux nucléaire concernant l'Ukraine. Les pays occidentaux s'étaient engagés, en échange de la fermeture définitive de Tchernobyl, à construire deux nouvelles centrales répondant aux normes de sécurité. Or un récent rapport commandé par la BERD a conclu que ces nouvelles centrales, déjà partiellement construites, n'apportaient pas, d'un point de vue financier, la meilleure solution au problème énergétique ukrainien. La fermeture de Tchernobyl paraît ainsi retardée, et la BERD a été prise à partie par plusieurs de ses actionnaires, qui l'ont priée de participer plus activement à l'effort international. C'est ainsi que l'on a vu le secrétaire d'Etat allemand, Jürgen Stark, demander instamment l'achèvement des deux nouvelles centrales, une requête certainement plus séduisante aux yeux des industriels qu'à ceux des écologistes d'outre-Rhin.

Françoise Lazare



La force multinationale a commencé à se déployer en Albanie

Les soldats français ont débarqué à Durrës

DURRÈS (Albanie)
de notre envoyé spécial

« *C'est ça l'Albanie ?* » Mardi 15 avril, à 6 heures du matin, un soldat français est sur le pont de l'*Orage*. Les crêtes se découpent derrière la baie de Durrës. Tout autour du navire qui transporte la moitié du détachement français (375 marsouins), des bâtiments de guerre espagnols, italiens, sillonnent l'Adriatique. Le soleil se lève derrière les grues du port. Deux cargos échoués, rouillés, gisent à l'entrée. Un petit groupe de personnes attend devant deux palmiers jaunis : les équipes de journalistes.

Le port a été bouclé par les « soldats précurseurs » français arrivés dimanche. Sur le quai, des conteneurs vides, des carcasses de voitures, un monticule de minerai de fer rouge devant quelques wagons immobiles. Les toits de chaume des bâtiments du port sont éventrés. Durrës est endormi dans la lumière naissante et le vent glacé. On distingue un minaret entre des immeubles sans charme.

Dans le ciel, deux avions italiens C 130 saluent l'arrivée de l'*Orage*. Le TCM (transport de chalands de débarquement) français, sorte de *ferry* militaire, a largué deux barges et l'on voit les *jeeps* glisser sur la mer, drapeaux français flottant au vent. Sur le pont de l'*Orage*, un officier rappelle : « *Ici, ce n'est pas un poste d'observation. Je vous demande d'aller à l'abri.* » Le général Maurice Gaudinot, *deputy commander*, adjoint du général Forlani, commandant la force multinationale, est sur la tourelle. Il rappelle qu'il s'agit « *d'un geste fort, militaire, d'une France qui veut agir pour l'équilibre et la paix dans cette zone de l'Europe* ». Pas question de faire pour autant des opérations de police, répète-t-il. « *Nous sommes ici pour montrer à la population que nous venons de façon concrète afin de créer des conditions de paix facilitant l'arrivée et le transit de l'aide humanitaire* », assurer aussi les conditions pour que « *les flux économiques, les relations sociales reprennent une couleur normale* », ajoute-t-il, tout en reconnaissant que les limites du droit international sont là. La force multinationale pourra-t-elle rester totalement neutre devant les bandes armées, les groupes autonomes qui contrôlent une partie du territoire ?

Mardi à 7 heures, l'*Orage* accoste sur le quai de Durrës. Les Super-Frelons de la 33[e] flottille décollent et évitent de justesse les grues. Ils transportent le détachement de soldats à cinq kilomètres de Durrës, dans l'ancien village de vacances des apparatchiks où sera installée la base française. Une poignée d'Albanais matinaux grillent quelques cigarettes sous le vent des hélicoptères. « *OK ! OK !* », dit l'un d'eux en tendant le pouce.

En langage militaire, « *la situation est permissive* », c'est-à-dire que l'on n'a pas noté d'hostilité particulière au débarquement. La question demeure toutefois sur l'attitude de certaines factions albanaises vis-à-vis des contingents italiens. Le convoi s'ébranle lentement sur les quais. Le maire de Durrës, Arquale Gorea, est là. Il salue d'une poignée de main le général Gaudinot et l'interprète bégaie parmi la foule de journalistes : « *L'Europe, en ces jours difficiles, ne nous a pas oubliés* ». Puis le général invite le maire à bord de l'*Orage* pour un entretien privé.

Deux bâtiments espagnols sont attendus en milieu de journée, le *Hernan Cortès* et l'*Arragon*, transportant 350 hommes et 250 véhicules. Les Français, eux, vont passer la journée à « *prendre possession du port* » afin d'en assurer la « *sécurisation* ».

Dominique Le Guilledoux

Lire aussi notre éditorial page 12

Le pape dénonce l'antijudaïsme chrétien et rappelle les racines juives du Christ

« Il n'est plus possible que les juifs, en tant que juifs, soient méprisés »

Rentré de Bosnie dimanche 13 avril, Jean Paul II prépare son prochain voyage en Pologne, qui le mènera notamment le 1[er] juin à Wroclaw, où il doit canoniser Edith Stein, philosophe née d'une famille juive allemande, convertie au catholicisme puis déportée et gazée à Auschwitz. Vendredi 11 avril, le pape s'était livré avec une vigueur particulière à une dénonciation de l'antijudaïsme chrétien.

DANS le champ de ruines et la tempête de neige de Sarajevo, le pape a marqué l'opinion. Ses appels à la tolérance et à la convivialité pluriethnique et religieuse, ainsi qu'à la responsabilité de l'Europe pour sauver ce qui peut être sauvé de l'unité de la Bosnie confirment l'orientation qu'il entend désormais donner à son rôle international. Lui qui s'était battu, au début de son pontificat, pour la liberté et les droits de la personne humaine semble vouloir jeter ses ultimes forces dans la bataille contre le chauvinisme ethnique, les divisions communautaires, les intolérances religieuses.

La dénonciation de l'antijudaïsme chrétien à laquelle Jean Paul II s'est livré vendredi 11 avril s'inscrit dans ce projet. Elle est d'une vigueur sans précédent sous sa plume. S'exprimant devant la Commission biblique pontificale, c'est-à-dire les meilleurs spécialistes des Ecritures, il a affirmé que personne ne peut plus se fonder sur le Nouveau Testament (les textes fondamentaux du christianisme) pour accepter que « *les juifs, en tant que juifs, soient méprisés ou, pire, maltraités* ».

Sur un ton passionné qui a frappé les observateurs, il a mis en cause, dans la naissance de l'antisémitisme, l'« *ignorance* » des rapports qui relient l'Ancien Testament (les textes juifs) et le Nouveau Testament. Cette ignorance est à l'origine, déplore le pape, « *des siècles de préjugés et d'oppositions qui ont creusé un profond fossé que l'Eglise s'efforce aujourd'hui, depuis le concile Vatican II, de colmater* ».

En 1986, Jean Paul II avait été le premier pape à visiter la synagogue de Rome où, déjà, il avait fait des juifs les « *frères aînés* » des chrétiens et, en 1993, il avait reconnu l'Etat d'Israël. Aujourd'hui, dans son effort pour changer les mentalités, il tente d'expurger toute séquelle de l'antijudaïsme chrétien : « *L'identité humaine de Jésus-Christ se définit à partir de son lien avec le peuple d'Israël, avec la dynastie du roi David et la descendance d'Abraham.* »

« SOUVENIRS DOULOUREUX »

Il ne s'agit pas seulement d'une « *appartenance physique* », souligne-t-il, mais d'une relation très particulière. Jésus fréquentait la synagogue, écoutait la lecture et les commentaires de l'Ancien Testament. Ainsi est-il devenu « *un authentique fils d'Israël, profondément enraciné dans la longue histoire de son peuple* ». Priver le Christ de son héritage juif revient à « *le couper de ses racines* ». Il n'est pas arrivé sur Terre, ajoute le pape avec humour, « *comme un météorite tombé accidentellement du ciel* », c'est-à-dire sans lien avec l'histoire des hommes.

L'Eglise catholique accepte désormais cet enracinement et « *elle a pleinement accueilli l'insertion du Christ dans l'histoire du peuple d'Israël* », assure encore le pape. Elle reconnaît que les Ecritures juives sont « *la parole de Dieu éternellement valide* ». « *Je n'entends pas ignorer*, a conclu Jean Paul II, *que le Nouveau Testament conserve les traces des tensions qui existaient entre la communauté chrétienne primitive et quelques groupes de juifs non-chrétiens. Mais ces souvenirs douloureux doivent être surmontés.* »

H. T.

Edith Stein, première juive convertie devenue sainte

DE PASSAGE à Wroclaw (Pologne), l'ex-Breslau allemande, le pape canonisera, le 1[er] juin prochain, Edith Stein, née dans cette ville de Silésie, le 12 octobre 1891, d'une famille juive allemande. C'est la première fois qu'une juive convertie va devenir sainte. Le 1[er] mai 1987, à Cologne, dans un concert de protestations, Jean Paul II avait béatifié Edith Stein. Il avait souhaité que l'étape suivante – la canonisation – ne souffre aucun retard. Et, depuis quelque temps, circulait à Rome la rumeur d'un « miracle » opportunément attribué à cette philosophe juive devenue carmélite.

Etonnant et tragique destin que celui d'Edith Stein. Cadette de onze enfants, elle devient, après des études universitaires brillantes, l'assistante, puis le disciple d'Edmund Husserl, le père de la phénoménologie (lui aussi d'origine juive). C'est en 1922 qu'elle se convertit au catholicisme et devient universitaire à Münster. Privée de son enseignement, en 1933, après l'arrivée au pouvoir des nazis, elle entre au carmel de Cologne et devient sœur Bénédicte de la Croix. Cinq ans plus tard, fuyant les persécutions, elle se réfugie dans un couvent hollandais à Echt. Mais elle est déportée et emmenée à Auschwitz, avec sa sœur Rosa, le 2 août 1942. Elle est gazée une semaine plus tard, le 9 août.

Morte parce que juive, Edith Stein peut-elle être élevée au rang de martyre et aujourd'hui canonisée ? Au cours de la cérémonie de béatification, il y a dix ans à Cologne, le pape avait habilement apaisé la polémique créée par ceux qui faisaient de cette manifestation une forme de « récupération » chrétienne de la douleur juive. Séduit par son extraordinaire parcours intellectuel et spirituel, Jean Paul II avait admis qu'Edith Stein était morte à Auschwitz en « *fille d'Israël* ». Tous ses biographes rappellent à ce propos le dernier mot qu'elle adressa, avant de mourir, à sa sœur Rosa : « *Viens, nous allons pour notre peuple.* »

Mais toutes les ambiguïtés n'étaient pas pour autant levées et, à Cologne, Jean Paul II avait ajouté que c'est dans sa foi au Christ qu'Edith Stein avait découvert la « *plénitude de sa foi et de sa mission* ». Soit une nouvelle version de l'« *accomplissement* » du judaïsme dans le christianisme. Les mêmes questions risquent donc aujourd'hui de resurgir avant sa canonisation : pourquoi porter à l'honneur des autels une victime – et une juive – parmi les deux millions de morts à Auschwitz ? Pourquoi cette intellectuelle célèbre et pas d'autres victimes chrétiennes du nazisme, des déportés, des résistants ?

La réponse est à trouver dans la lutte personnelle conduite, jusqu'à aujourd'hui, par un pape qui a fait l'expérience des deux régimes totalitaires du vingtième siècle. Au-delà du scandale et du mystère de toute conversion du judaïsme au christianisme, il entend faire d'Edith Stein un exceptionnel symbole de résistance spirituelle. Dans quelques semaines, lors d'un voyage en Pologne qui pourrait être son dernier, il redira l'originalité et la grandeur de cet exemple, pour répéter que le danger de construire un monde sans Dieu n'épargne pas, à nouveau, l'Europe postcommuniste.

Henri Tincq

En Croatie, l'opposition arriverait en tête aux municipales à Zagreb

L'ISSUE de la bataille électorale de Zagreb paraissait encore incertaine mardi 15 avril, dans l'attente des résultats définitifs du scrutin municipal et régional qui s'est déroulé dimanche dans toute la Croatie. Toutefois, selon le président de la commission électorale, Ivan Mrkonjic, la coalition d'opposition l'emporterait de justesse dans la capitale, avec 36,7 % des voix, aux dépens du parti nationaliste HDZ du président Franjo Tudjman (35,6 %).

Cela ne signifie pourtant pas que l'opposition sera à même de prendre le contrôle de la capitale croate, le HDZ (Union démocratique croate) restant le plus fort parti au sein du conseil.

Zagreb constituait l'enjeu majeur des élections municipales et régionales disputées dimanche dans l'ensemble de la Croatie, car elle regroupe le tiers de la population croate et environ la moitié de l'activité industrielle. Surtout, la municipalité de Zagreb a fait l'objet ces dernières années d'une rude épreuve de force entre l'opposition et le président Franjo Tudjman, qui avait refusé d'y reconnaître la défaite de son parti aux élections régionales en 1995, et avait imposé à la capitale une administration municipale provisoire. A quatre reprises, comme la Constitution croate lui en donne le droit, M. Tudjman a récusé des candidats de l'opposition à la mairie. Les résultats du scrutin de dimanche, s'ils sont aussi serrés qu'annoncés, pourraient donner lieu à une réédition de cette dispute.

D'autre part, l'administration des Nations unies dans la région de Slavonie orientale est parvenue à mener à bien le scrutin, malgré quelques difficultés initiales. Dans cette région dont les séparatistes serbes appuyés par l'armée serbe avaient pris le contrôle en 1991 et que la Croatie n'a pas reconquise par les armes, ce scrutin était considéré comme un pas important vers la réintégration pacifique sous l'autorité de Zagreb. L'ambassadeur américain à Zagreb, Peter Galbraith, s'est félicité de son déroulement. – *(AFP, Reuter.)*

Un code de « bonne conduite » pour les firmes américaines dans le tiers-monde

NEW YORK
de notre correspondante

C'était une ombre au tableau de la globalisation, qui commençait à ternir sérieusement l'image de plusieurs grandes firmes américaines dont la prospérité dépend, précisément, de la mondialisation. Elles ont donc elles-mêmes, sous la pression des syndicats et des mouvements des droits de l'homme, choisi d'y remédier : pour la première fois, un groupe d'industriels américains du secteur de la confection vient d'accepter d'appliquer *un code de conduite* à l'égard des ateliers de fabrication du tiers-monde, où l'exploitation à des salaires de misère est trop souvent la règle.

Annoncé lundi 14 avril par le président Clinton, qui avait chargé il y a huit mois un groupe d'experts de la Maison Blanche d'assister industriels et groupes de pression dans cet effort, le code de conduite prévoit en particulier l'application du salaire minimum local, la limitation de la semaine de travail à 48 heures, avec un jour de repos hebdomadaire obligatoire et la possibilité de travailler douze heures de plus si le travailleur est volontaire, ainsi que l'interdiction d'employer des enfants de moins de quinze ans, sauf dans les pays où la loi autorise le travail à quatorze ans.

C'est, évidemment, un code imparfait, qui laisse encore la place à toutes sortes d'abus. Dix entreprises seulement en sont pour l'instant signataires, parmi lesquelles Nike, Reebok, Liz Claiborne, L.L. Bean, Patagonia et les chemises Phillips-Van Heusen. Leur initiative ne pourra vraiment porter ses fruits que si d'autres entreprises de la confection ou d'autres secteurs embrassent les mêmes contraintes. Les mouvements de défense des droits de l'homme ont, en outre, vainement cherché à imposer le concept de salaire de subsistance, plutôt que celui de salaire minimum puisque dans certains pays, comme Haïti ou le Vietnam, le salaire minimum ne permet pas à une famille entière de survivre. Enfin, le mécanisme de contrôle a fait l'objet d'une âpre bataille, les industriels souhaitant décider eux-mêmes de sa composition, tandis que les syndicats et les mouvements de droits de l'homme exigeaient qu'il soit mis en œuvre par des organismes indépendants ; un compromis reportant de quelques mois la décision concrète a été retenu.

En dépit de ces failles, vivement dénoncées par les détracteurs de l'initiative, qui la considèrent surtout comme une habile opération de relations publiques pour les industriels concernés, de nombreux défenseurs des droits de l'homme considèrent qu'il s'agit là d'un premier pas important. « *Nous n'avons pas le loisir de refuser*, a estimé Charles Kernaghan, directeur du National Labor Committee, une organisation très active dans la dénonciation des ateliers clandestins. *C'est un pas en avant et c'est à nous, à présent, de nous battre pour qu'il se traduise dans les faits.* »

MENACES DE BOYCOTTAGE

En mettant aux prises, d'un côté, les syndicats, qui y voient « *la lutte pour les droits civiques d'aujourd'hui* », et, de l'autre, les employeurs, pour qui la stratégie de réduction des coûts est devenue synonyme de survie, cette question touche au cœur du débat sur la globalisation : peut-on rester compétitif tout en respectant les droits de l'homme ? La réponse la plus réaliste paraît être « non », jusqu'à ce que l'opinion publique s'en mêle.

Pour plusieurs industriels, la recherche d'une solution au problème des conditions de travail dans les ateliers du tiers-monde a commencé le jour où Kathie Lee Gifford, célèbre animatrice de télévision qui produit aussi sa ligne de vêtements, a fondu en larmes devant les caméras lorsqu'un téléspectateur a évoqué l'exploitation des enfants dans les ateliers du Honduras où elle faisait fabriquer ses vêtements. Parallèlement, Nike, cible d'une campagne persistante à laquelle un éditorialiste du *New York Times* a donné un large écho, a fini par recruter l'ancien maire noir d'Atlanta, Andrew Young, ex-ambassadeur américain à l'ONU et figure de la grande époque de la lutte pour les droits civiques des noirs, pour l'aider à redresser son image. Lundi encore, alors que tous les médias américains célébraient le triomphe de Tiger Woods, le jeune prodige noir du golf, le *New York Post* regrettait que ce triomphe fût entaché par le symbole affiché sur la casquette et le pull-over de Tiger Woods : ce symbole était le logo de Nike, dont 75 % de la production est fabriquée en Indonésie, en Chine et au Vietnam.

Des marques aussi populaires que Gap, Reebok ou Disney ont elles aussi été attaquées, menaces de boycottage à la clé. Dans une lettre adressée en 1996 au *New York Times*, le PDG de Nike, Philip Knight, posait le problème en ces termes : « *Si nous ne faisions pas assurer notre production dans les mêmes sociétés à faible revenu que nos concurrents, nous serions en cessation d'activité et les 10 000 personnes que nous employons aux Etats-Unis seraient au chômage.* »

Sylvie Kauffmann

Le chef de la rébellion zaïroise est accueilli en libérateur à Lubumbashi

Le gouvernement évoque une rencontre possible entre M. Mobutu et M. Kabila

Laurent-Désiré Kabila, le chef de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), a été accueilli triomphalement lundi 14 avril à Lubumbashi, la capitale du Shaba (ex-Katanga), conquise mercredi 9 avril par ses troupes, tandis que, ce même lundi, Kinshasa était paralysée par une « journée ville morte » organisée à l'initiative de l'opposition radicale d'Etienne Tshisekedi.

ALORS que Kinshasa était paralysée par une opération « *ville morte* » lancée par l'opposition radicale d'Etienne Tshisekedi, le chef de la rébellion, Laurent-Désiré Kabila, est arrivé lundi 14 avril à Lubumbashi (sud-est), la deuxième ville du pays conquise mercredi dernier par ses troupes. La capitale du Shaba (ex-Katanga) a accueilli le chef de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) dans la liesse. Des milliers d'habitants ont manifesté leur joie tout au long des dix kilomètres de la route menant de l'aéroport au centre ville.

M. Kabila avait quitté en milieu d'après-midi son fief de Goma, la capitale du Nord-Kivu, dans l'est du pays, à bord de l'avion personnel du chef de l'Etat ougandais, Yoweri Museveni, *qui lui dépêche son appareil* dans les grandes occasions ou lorsqu'il veut s'entretenir avec lui. Le chef rebelle n'a jusqu'à présent jamais manqué de visiter chacune des grandes villes conquises, où il organise de grand-messes populaires. Mais pour la première fois depuis le début de la fulgurante avancée de ses troupes à travers le pays, il pourrait être confronté au Katanga à une situation politique délicate. La ville, qui a réservé aux « *libérateurs* » un accueil triomphal, attend avec une grande impatience des changements politiques et sociaux : le gouverneur intérimaire nommé par l'Alliance rebelle, Gaëtan Kakudji – le propre cousin de M. Kabila, membre de l'importante ethnie des Lubas du Katanga, les Balubakat –, a ainsi été pris à partie, lundi dans la matinée, par de jeunes protestataires réclamant de « *connaître la date des futures élections* ». M. Kakudji avait imprudemment annoncé que les premières élections pluralistes avaient été différées sur ordre de M. Kabila en raison de la confusion politique. Au cours d'une conférence de presse, tenue dans un hôtel de Lubumbashi, le nouveau gouverneur a annoncé que l'AFDL menait « *des négociations très serrées* » avec le géant sud-africain du diamant, la compagnie De Beers. « *Nous butons sur la question du monopole qu'ils exigent* », a-t-il expliqué.

A Goma, la « Voix du peuple », la radio des rebelles, a revendiqué la prise de Kasumbalesa, une localité située sur la frontière zambienne, à 90 kilomètres au sud de Lubumbashi. En sept mois, la rébellion a conquis presque la moitié du Zaïre, un immense pays de 2 345 000 km². « *Elle ira jusqu'à l'océan Atlantique pour prouver au monde sa détermination* », a assuré la radio. Les rebelles approchent de Kikwit, dans le Bandundu.

SCÉNARIO BIEN ÉTABLI

Selon un scénario bien établi, les soldats des Forces armées zaïroises (FAZ) ont commencé à piller la ville, distante de 550 kilomètres de la capitale. Durant la rébellion de 1964 dans le Kwilu, Kikwit était le bastion du chef des insurgés, Pierre Mulele, que Mobutu – arrivé au pouvoir en 1965 – a fait assassiner à son retour au pays en 1968, après lui avoir promis l'amnistie. Les habitants de la région n'ont jamais pardonné au maréchal le meurtre de leur héros. Ils attendent, eux aussi, les rebelles en libérateurs.

A Kinshasa, le nouveau gouvernement du général Likulia Bolongo qui n'a ni confirmé ni démenti la chute de Kolwezi (sud-est) et de Kananga, annoncée dimanche soir par la rébellion, n'a pas non plus réagi à la mobilisation de l'opposition. Au terme d'une session extraordinaire du conseil des ministres, lundi soir, le porte-parole du gouvernement, Kin-Kiey Mulumba, s'est contenté d'indiquer qu'une rencontre directe entre le président Mobutu Sese Seko et M. Kabila était « *envisagée* ». Directeur d'un quotidien influent, *Le Soft*, Kin-Kiey Mulumba a demandé aux journalistes étrangers de travailler « *en accord avec l'éthique de* [leur] *profession* » et de ne pas faire leur miel « *des rumeurs et commérages qui circulent à Kinshasa, comme dans n'importe quelle ville du monde* ».

Dans l'est, quelque 200 cas de choléra ont été recensés près de Kisangani, la capitale du Haut-Zaïre, parmi les 100 000 réfugiés rwandais installés dans des camps de fortune. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des cas suspects ont également été observés à Kinshasa et à Mbandaka dans l'Equateur, au nord du pays.

A Genève, le député et écrivain Jean Ziegler, a annoncé lundi que le Parti socialiste suisse (PSS) avait réclamé le gel des avoirs du président Mobutu, car Laurent-Désiré Kabila s'en était jusqu'à présent abstenu.

Frédéric Fritscher

L'opération « Kinshasa ville morte » a été un succès

Etienne Tshisekedi renforce son rôle de premier opposant au régime

KINSHASA
de notre envoyé spécial

« *Voilà, c'est ça nos armes !* », s'écrie le jeune étudiant en pointant son bras sur le boulevard Sendwe totalement désert alors que d'habitude, à cette heure-ci, le quartier de Matonge grouille de monde. Lundi 14 avril, la journée ville morte décrétée par Etienne Tshisekedi, le chef de l'Union démocratique pour le progrès social (UDPS, principal parti d'opposition), pour réclamer le départ du chef de l'Etat, le maréchal Mobutu, a paralysé la capitale. Mardi, l'opposition prévoit une marche dans les rues de la ville, alors qu'en vertu de l'état d'urgence la manifestation est interdite.

Dans les rues ne circulent plus que quelques voitures et de très rares minibus. Dans la Cité, les quartiers populaires, quelques patrouilles de la garde civile à pied ou à bord de véhicules passent et repassent devant les résidents désœuvrés et parfois narquois, discutant sur le bas-côté ou bien assis devant les magasins aux portes closes. Seuls les marchands ambulants de cigarettes et les petits commerces, comme les « cantines », ont ouvert ce lundi, avec la bénédiction tacite de l'opposition, qui admet que « *les habitants trop pauvres pour constituer des réserves doivent pouvoir se ravitailler* ». Mais tous les gros commerçants, et notamment ceux du centre-ville, ont baissé leur rideau de fer pour des raisons de sécurité.

Quant aux habitants, si beaucoup n'ont pu se rendre au travail par manque de transports en commun, d'autres ont suivi le mouvement par militantisme, pour « *faire partir Mobutu* », tel ce parlementaire d'opposition, professeur d'université, qui profite de cette journée de congé pour faire du jardinage, ou bien ce groupe d'étudiants du quartier de Limete : ils ne sont membres d'aucun parti mais ils « *ne veulent qu'une chose, le changement* ».

A Limete, devant le domicile de M. Tshisekedi, des « *combattants* » assurent sa protection. Ils ont barré la rue par un tronc d'arbre et contrôlent chaque voiture qui passe à proximité. Une Mercedes vient de se faire arrêter et son occupant, un militaire en civil, tente de se dégager en tirant deux coups de feu en l'air ; mais, loin de fuir, les « *combattants* » lui arrachent sa kalachnikov et le traînent hors de son véhicule. L'homme sera secouru par l'intervention d'autres soldats qui écument les alentours et dont certains sont en civil, avec une lame de baïonnette glissée dans la ceinture.

Le soir venu, au carrefour de la Victoire totalement déserté durant cette journée, quelques gargotes et bars ont rouvert, mais l'animation habituelle n'est pas au rendez-vous. Un employé d'une société de pêche affirme qu'il est « *de tout cœur avec l'UDPS* », mais qu'il ne participera pas à la marche prévue mardi car « *la police est dangereuse* » et il « *doit nourrir ses six enfants à charge* ».

Le succès de cette opération ville morte prouve indéniablement que M. Tshisekedi reste populaire et que son intransigeance face au président Mobutu, qui l'a nommé premier ministre le 1[er] avril avant de le destituer une semaine plus tard, a renforcé son statut de premier opposant au régime mobutiste. En paralysant ainsi la capitale, l'opposition radicale n'a pas seulement voulu rappeler à M. Mobutu qu'il était impopulaire, mais aussi signifier au chef des rebelles, Laurent-Désiré Kabila, qui saisit chaque occasion pour tenter de déconsidérer le chef de l'UDPS, que M. Tshisekedi reste incontournable. Craignant sans doute de se faire voler la vedette par M. Kabila, l'opposition non-violente veut prouver que son combat sans armes contre le régime zaïrois, comme cette journée ville morte, est aussi déterminant que celui des maquisards.

Des habitants ne se sont pas rendus au travail par manque de transports, d'autres pour « faire partir Mobutu »

« *C'est de bonne guerre*, explique ce professeur d'université. *Kabila, malgré ses succès militaires, n'a aucune base politique et, s'il veut s'en constituer une, il est obligé de se confronter à l'UDPS, active depuis quinze ans et qui a d'ailleurs amplement préparé le terrain aux rebelles* ». « *Mais, si Kabila veut nous marginaliser, il nous trouvera sur son chemin* », avertit le professeur, qui se méfie des séances d'éducation idéologique pratiquées en zone rebelle : « *Ça nous rappelle Mobutu et son Mouvement populaire pour la révolution* [MPR] *à ses débuts avec les cours idéologiques de l'institut Makanda-Kaboli et ses beaux slogans tels que : « MPR = servir. Se servir : non ! »*

A la suite des déclarations du maréchal-président affirmant qu'il ne peut refuser de parler à un compatriote si celui-ci le lui demande poliment, le gouvernement de « salut national » envisage la possibilité d'un face-à-face Mobutu-Kabila. Mais M. Kabila répète à qui veut l'entendre qu'il ne rencontrera le chef de l'Etat que pour lui demander de vive voix de démissionner. « *Comme tous les dictateurs, Mobutu ne peut s'avouer vaincu*, commente un conseiller d'Etienne Tshisekedi, *et il croit sincèrement qu'il va se sortir de ce mauvais pas.* » Il est vrai que l'appel du secrétaire général des Nations unies demandant à la communauté internationale de faire pression sur Laurent-Désiré Kabila et ses alliés pour arriver à un cessez-le-feu est très mal reçu par l'opposition zaïroise, pour qui un arrêt des combats sauverait le régime mobutiste, au bord de l'effondrement. « *Si Kabila le veut, il peut être là dans une semaine*, lance un habitant de la capitale, *et vous, les Occidentaux, vous ne devez pas l'empêcher d'arriver.* »

Jean Hélène

Paris propose la candidature de Michel Camdessus à la tête de la Banque centrale européenne

PARIS. La France continue de s'opposer à la désignation du Néerlandais Wim Duisenberg comme premier président de la Banque centrale européenne. Selon le quotidien allemand *Frankfurter Allgemeine Zeitung* daté du 15 avril, Paris estime que ce poste doit revenir à une personnalité française. Lors de discussions avec les Allemands, la France aurait avancé la candidature de l'actuel directeur du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus. En contrepartie, les Français s'engageraient à soutenir la candidature d'un Allemand à la direction du FMI. La France est le seul pays de l'Union européenne à considérer que la nomination de M. Duisenberg à la tête de l'Institut monétaire européen ne signifie pas automatiquement la promotion future du Néerlandais à la tête de la Banque centrale européenne.

Espoir d'un règlement de la crise politique en Inde

NEW DELHI. La crise politique indienne était en passe de se résorber, lundi 14 avril, le parti du Congrès ayant annoncé son intention d'apporter son soutien parlementaire à une future coalition gouvernementale afin éviter des élections anticipées. Le premier ministre sortant, H. D. Deve Gowda avait auparavant indiqué qu'il était prêt à céder sa place à la tête du Front uni (centre gauche) qui a perdu le contrôle de l'exécutif, vendredi 11 avril, après un vote de censure du parti du Congrès. Le Congrès avait fait du remplacement de M. Gowda à la tête du Front uni la condition *sine qua non* d'un arrangement. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **BURUNDI : l'armée burundaise, à dominante tutsie,** a annoncé, lundi 14 avril, avoir tué 140 rebelles hutus lors d'accrochages, la semaine dernière, dans le sud du pays. Le communiqué, dont les informations n'ont pas été jusqu'ici confirmées de source indépendante, ne parle pas de pertes civiles. Plus de 150 000 personnes – pour la plupart des civils – ont été tuées à l'occasion d'affrontements sporadiques et de massacres entre l'armée tutsie et la rébellion hutue depuis 1993. – *(Reuter.)*

■ **CENTRAFRIQUE : un nouveau couvre-feu a été instauré** à Bangui de 21 heures à 5 heures a annoncé, lundi 14 avril, la télévision centrafricaine, sans autres précisions, en citant un décret présidentiel. Le nouveau couvre-feu vise à lutter contre la délinquance devenue endémique dans la capitale et qui connaît une recrudescence depuis le 1[er] avril, date de la rencontre de conciliation entre le président Ange-Félix Patassé et les représentants des ex-mutins. – *(AFP.)*

ASIE

■ **JAPON : un adjudant américain** de trente-neuf ans, Raymond Cunningham, a été formellement inculpé lundi 14 avril de tentative de viol sur une Japonaise près de Misawa, dans le Nord du Japon. Le secrétaire américain à la défense William Cohen avait rappelé la semaine dernière aux troupes américaines stationnées au Japon combien leur conduite était importante pour les relations américano-nippones. – *(AFP.)*

■ **CORÉE DU NORD : le dirigeant suprême du pays Kim Jong-il,** fils du feu maréchal Kim Il-sung, a promu, dimanche 13 avril, cent vingt-trois nouveaux généraux dans une tentative de consolider son pouvoir. M. Kim a signé la nomination de quatre vice-maréchaux, un général quatre étoiles, huit généraux trois étoiles, 37 lieutenants généraux et 73 généraux. Ce train de promotion vise à créer le conditions favorables à son investiture formelle à la tête de l'Etat et du Parti des travailleurs, qui se fait toujours attendre. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **AZERBAÏDJAN : quatre dirigeants du Parti islamiste ont été condamnés** à des lourdes peines de prison (onze et dix ans) pour « *crimes contre l'Etat* » selon un jugement prononcé par le Cour suprême lundi 14 avril. Les quatre hommes, dont le président du parti, Alikram Aliev, ont été accusés d'avoir agi pour le compte des services secrets iraniens. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : les fonctionnaires « mêlés à des activités religieuses subversives »** seront chassés de l'administration, a indiqué, lundi 14 avril, le ministre de l'intérieur, Meral Aksener. Cette disposition figurait parmi les 18 mesures contre l'islamisme radical dictées par l'armée au gouvernement de l'islamiste Necmettin Erbakan le 28 février 1997. – *(AFP.)*

■ **YOUGOSLAVIE : les trois partis de la coalition d'opposition serbe** Ensemble se sont engagés à respecter leurs accords concernant le fonctionnement de cette alliance politique, au cours d'une réunion, lundi 14 avril, à Belgrade. Les présidents du Mouvement serbe de renouveau (SPO) Vuk Draskovic, du Parti démocrate (DS) Zoran Djindjic et de l'Alliance civique (GSS) M[me] Vesna Pesic se sont entretenus des divergences qui menaçaient l'avenir de la coalition alors que des élections législatives et présidentielle sont prévues en Serbie avant la fin de l'année. Les frictions avaient été déclenchées après l'annonce, par le SPO de la candidature de M. Draskovic à la présidence de Serbie, ce à quoi M. Djindjic s'était opposé. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le Japon a décidé de maintenir son ambassadeur à Téhéran** mais de suspendre ses échanges de visites de hauts fonctionnaires avec l'Iran, à la suite du verdict d'un tribunal allemand impliquant le gouvernement iranien dans l'assassinat de Kurdes en Allemagne, a annoncé mardi 15 avril le ministre des Affaires Etrangères, Yukihiko Ikeda. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ainsi que tous les pays membres de l'Union européenne, à l'exception de la Grèce, ont rappelé leur ambassadeur. – *(AFP.)*

La Banque mondiale va prêter 6 milliards de dollars à la Russie

MOSCOU. La Banque mondiale va prêter six milliards de dollars à la Russie sur deux ans, notamment pour régler ses factures sociales, si les réformes économiques sont menées « *vigoureusement* », a promis James Wolfensohn, le président de la Banque, lundi 14 avril à l'issue d'une visite de trois jours à Moscou. Deux tiers du prêt seraient versés au budget russe, le tiers restant irait à des projets d'investissement. Interrogé à propos des prêts destinés au budget, M. Wolfensohn a admis qu'à long terme, « *cela n'a aucun sens* », mais l'urgence, selon lui, « *est de stabiliser la situation sociale* ». Il a confirmé l'intention de la Banque mondiale de négocier un deuxième prêt pour moderniser les charbonnages russes, « *dès que les problèmes liés au premier prêt auront été résolus* ». Une des tranches du prêt aux charbonnages, d'une valeur de 250 millions de dollars, « *a presque entièrement disparue sans que les mineurs n'en aient vu la couleur* », a expliqué à l'AFP Irina Iasina, analyste économique à la rédaction financière de l'agence TASS. – *(AFP.)*

هكذا من الاصل

Le futur chef de l'exécutif annonce la limitation des libertés à Hongkong

Washington exprime sa « préoccupation »

PÉKIN
de notre correspondant

Le nouveau représentant de l'autorité à Hongkong, Tung Chee-hwa, n'a pas attendu d'être formellement intronisé à la tête de la « Région administrative spéciale » pour prendre des mesures conformes à la volonté de Pékin de voir la colonie britannique politiquement « débritannisée ». Il a rendu publique, le 9 avril, une série de *« propositions »* limitant les droits de rassemblements et de manifestations – qui avaient été libéralisés dernièrement par le gouverneur sortant, Chris Patten –, et interdisant les donations financières aux organisations politiques. Le résultat s'est fait rapidement sentir. La cote de popularité de M. Tung a baissé de 15 points, selon un institut de sondage sollicité par le quotidien *South China Morning Post*, pourtant devenu plutôt timide ces derniers temps.

Les restrictions annoncées sont présentées comme nécessaires afin de *« dépolitiser »* la colonie. Ces mesures visent en particulier à s'assurer que l'opposition – en l'occurrence nullement opposée à la rétrocession de souveraineté mais attachée aux libertés publiques récemment octroyées par Londres – soit privée des soutiens extérieurs qui lui sont nécessaires pour exister. Ainsi, des responsables de l'Alliance pour les droits de l'homme à Hongkong, qui regroupe une trentaine de groupes de militants, ont estimé que la plupart de ses membres seraient empêchés par les nouvelles dispositions de se présenter à des élections, faute des moyens financiers provenant de l'étranger. C'est tout particulièrement le cas de la Confédération des syndicats et du Comité industriel chrétien, dont le financement est assuré par des organismes chrétiens extérieurs à Hongkong.

PASSE D'ARMES VERBALE

Pour faire bonne mesure, M. Tung a également éliminé deux personnalités gênantes, car indépendantes, du corps chargé de nommer les juges de Hongkong. La liste de notables devant former la nouvelle commission de recommandation des officiers de justice remplace ces deux personnes, Sir Jospeh Hotung et Mme Eleanor Ling, émanant des milieux d'affaires mais politiquement engagés dans le camp libéral, par deux personnalités qui ont déjà fait allégeance à Pékin.

Ces manœuvres ont provoqué une nouvelle passe d'armes verbale entre la Chine et les Etats-Unis. Le porte-parole de la Maison Blanche, Mike Mac Curry, a exprimé la *« préoccupation »* de Washington devant *« tout effort qui conduirait à une diminution des libertés publiques »* à Hongkong. Pékin, pour sa part, a dénoncé un récent rapport gouvernemental américain sur Hongkong en le présentant comme *« une nouvelle illustration des tentatives des Etats-Unis visant à soulever la question de Hongkong pour se mêler des affaires intérieures de la Chine »*. Le ministère chinois des affaires étrangères a dénoncé *« l'ignorance crasse* [de Washington] *envers l'excellente situation du retour de Hongkong à la Chine »*, un argument fréquemment utilisé par Pékin à l'encontre de toute critique étrangère sur sa façon de gouverner.

LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS

Le chef du Parti démocratique hongkongais, Martin Lee, se trouve actuellement aux Etats-unis, où il devait être reçu *« à un niveau supérieur »*, non précisé, à la Maison Blanche. Lundi 14 avril, il a été reçu par le secrétaire d'Etat, Madeleine Albright. Cet entretien, a déclaré M. Lee, est un *« message très important adressé à Pékin et à la population de Hongkong »* et indiquant que *« le gouvernement américain prend le problème de Hongkong très au sérieux »*. M. Lee avait pris préalablement la parole devant la commission des relations étrangères du Congrès. Ladite commission envisage pour sa part de demander l'interdiction, sur le sol américain, des législateurs hongkongais qui ont été appointés par Pékin pour former un *« Parlement »* parallèle provisoire chargé de démanteler les réformes démocratiques introduites sur le tard par l'administration britannique. Pékin a, à de multiples reprises, mis en garde les Etats-Unis contre toute implication dans le processus de rétrocession de la colonie, et M. Tung s'est fait l'écho des foudres chinoises à l'encontre des personnalités comme M. Lee – législateur élu démocratiquement – qui sollicitent des appuis de l'étranger.

Francis Deron

La crise politique au Cambodge décourage la plupart des investisseurs étrangers

En dépit de conditions favorables, le libéralisme ne suffit plus à attirer les capitaux

La crise politique n'en finit pas d'alourdir le climat au Cambodge à un an des élections législatives. Celles-ci sont destinées à renouveler le Parlement, élu en 1993 en application des accords de paix signés à Paris deux ans plus tôt. Les turbulences politiques découragent les entrepreneurs étrangers qui préfèrent rester dans l'expectative, en dépit d'un code très libéral des investissements promulgué en 1994.

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

Les divisions au sein du gouvernement cambodgien découragent les investisseurs étrangers, lesquels pourraient rester dans l'expectative jusqu'aux élections générales prévues en novembre 1998. *« Les Khmers rouges ne sont plus à l'origine de la méfiance actuelle. Les dirigeants ne se rendent pas compte de l'effet négatif à l'étranger de leurs querelles internes*, résume un expert étranger. *Il n'y a pas d'affolement parmi les investisseurs étrangers mais, de ce côté-là, rien de spectaculaire ne se produira d'ici à la fin de l'année 1998. »* En juin 1993, au lendemain des élections organisées par l'Organisation des Nations unies, Norodom Sihanouk avait choisi, pour répondre à une menace de coup de force de l'administration en place, de former un gouvernement dominé par les deux principaux partis, le Funcinpec royaliste et le PPC (Parti du peuple cambodgien), avec deux premiers ministres et un partage des principaux portefeuilles entre des coministres issus des deux mouvements. Ce système de doubles signatures a certes permis d'éviter une fracture. Toutefois, depuis un an, le divorce est public, même si aucune rupture n'est intervenue.

En dépit d'un code très libéral des investissements promulgué en 1994, la frilosité des étrangers se lit au flux de leurs investissements directs au Cambodge : selon les estimations du FMI, ils se sont élevés à 80 millions de dollars en 1994, à 151 millions en 1995 et à 171 millions en 1996. Le total, sur trois ans, représente donc un peu plus de 10 % d'un PIB annuel évalué à 3 milliards de dollars. Surtout, les investissements effectivement réalisés représentent seulement 10 % des licences accordées dont le montant se situe dans une fourchette de 3 milliards à 4 milliards de dollars.

En théorie, un Conseil pour le développement du Cambodge (CDC), formé en 1994 et présidé par les deux premiers ministres, le prince Ranariddh (Funcinpec) et Hun Sen (PPC), offre l'avantage d'un guichet unique aux investisseurs étrangers avec, en prime, un engagement à se prononcer dans un délai de quarante-cinq jours. A l'origine, deux ministres auprès du conseil des ministres, Eng Sereyvuth (Funcinpec) et Sok An (PPC), ont hérité de la responsabilité de signer les licences. *« Mais dans la pratique*, raconte le même expert, *la plupart des ministères refusent de renoncer à leurs prérogatives. »* Et les ministères sont souvent partagés entre des coministres, l'un du Funcinpec et l'autre du PPC.

Les inconvénients de cette formule sont revenus à la surface, ces dernières semaines, à propos de l'investissement le plus important : une licence accordée à la société malaisienne Ariston dont les projets, pour un montant de 1,3 milliard de dollars (soit plus du tiers du total des investissements étrangers agréés), visent l'aménagement de Sihanoukville. En février, le prince Ranariddh a fait savoir à Ariston que les contrats concernant l'aéroport et le terrain de golf de Sihanoukville, signés par le seul Sok An, étaient *« nuls et non avenus »* faute d'avoir été cosignés par un membre qualifié du Funcinpec. Hun Sen a riposté, dans une lettre au premier ministre malaisien, en faisant valoir que des *« sous-accords »* pouvaient être signés par le seul PPC puisque l'accord initial l'avait été par les deux partis politiques.

Mais cette controverse souligne aussi qu'Ariston, dont on ignore les moyens réels mais dont les projets ne manquent pas d'ampleur, donne l'impression de se contenter d'occuper le terrain. Ariston veut construire un casino sur une île de la baie de Sihanoukville et créer les services indispensables à ce type de clientèle : hôtels de luxe, aéroport international, terrain de golf... Les profits ainsi réalisés aideraient à financer une série de travaux supplémentaires.

Pour l'instant, cependant, rien de substantiel n'a été réalisé. Ariston s'en tient, apparemment, à la gestion d'un casino aménagé provisoirement sur un bateau ancré sur le Mékong, face à Phnom-Penh. Il est vrai que l'exclusivité accordée à Ariston, pour une longue période, des droits de jeu au Cambodge ne semble pas respectée puisque la capitale abriterait une trentaine de salles de jeux, d'importance inégale mais qui engagent de sérieux intérêts.

Le ministère cambodgien des finances a calculé que, pour que son taux de croissance annuel moyen soit de 7,5 %, le royaume aurait besoin, outre l'aide internationale, d'un demi-milliard de dollars d'investissements étrangers privés chaque année. Il est donc loin du compte. Même si le Funcinpec et le PPC se sont entendus, fin mars, sur la tenue d'élections en novembre 1998, la perspective d'une campagne électorale a déjà tendance à renforcer l'expectative chez les investisseurs originaires de la région, qui sont les plus importants. Ils signent, clôturent leurs terrains et attendent que la confiance revienne.

ATTENTISME

L'intérêt que présente le Cambodge, à plus long terme, est davantage contrasté. D'un côté, la croissance du nombre des touristes est, en moyenne, de 25 % d'une année sur l'autre, ce qui est très positif. En outre, les conditions dites techniques sont jugées bonnes, ce qui est le cas, par exemple, du code des investissements étrangers. Mais, d'un autre côté, dans un pays qui ne compte qu'environ dix millions d'habitants, les problèmes de formation, d'infrastructures et de contrebande constituent des handicaps non négligeables.

« Pour les investisseurs étrangers, il existe des niches : le textile, le tourisme, l'agro-alimentaire, l'industrie légère. La confiance des investisseurs, qui est subjective, n'est peut-être pas loin. Mais, pour l'instant, elle ne se manifeste pas et le problème est politique », conclut le même expert. Très visuelles, l'inauguration, fin mars à Phnom-Penh, d'un Intercontinental de 352 chambres, et la sortie de terre, à la fin de l'année, du nouveau terminal (construit par Dumez) de l'aéroport de la capitale, pourraient cependant contribuer à faire évoluer un peu les choses.

Jean-Claude Pomonti

Retour avorté du prince Sirivudh

Le prince Norodom Sirivudh, demi-frère du roi du Cambodge et ancien ministre des affaires étrangères, est arrivé mardi 15 avril à Hongkong, d'où il a vainement tenté de regagner Phnom-Penh, en fin d'après-midi, par un vol de la Dragon Air. Mais cette compagnie a refusé de le prendre à bord.

A l'issue d'un procès très controversé, le prince Sirivudh avait été condamné par contumace, en janvier 1996, à dix ans de prison pour avoir trempé dans un complot contre Hun Sen, deuxième premier ministre. Ce dernier a fait savoir que le prince irait en prison s'il regagnait le Cambodge. *« Sirivudh est l'étincelle qui peut mettre le feu aux poudres »*, avait-il déclaré en fin de semaine. Le roi, qui séjourne à Pékin depuis six semaines, a refusé, jusqu'ici, d'amnistier son demi-frère afin d'éviter d'envenimer une crise politique dont la gravité a été soulignée par l'attentat du 30 mars qui a fait 16 morts et plus de 100 blessés au cours d'une manifestation de l'opposition dans la capitale. – *(Corresp.)*

Soupçonnée d'être à l'origine de « fuites », une femme agent des services secrets péruviens aurait été torturée

LIMA
de notre correspondante

Les tortures subies par une femme, agent du service de renseignement de l'armée de terre (SIE), et la découverte du corps dépecé d'une autre fonctionnaire du même service, ont remplacé à la première page des journaux péruviens l'interminable crise des otages. Pendant une semaine, le sergent Leonor La Rosa, âgée de trente-six ans, a été torturée dans les caves du ministère de la défense, le « Pentagonito », par ses collègues. Ceux-ci la soupçonnaient d'être à l'origine de « fuites » qui avaient permis à la presse de révéler deux opérations secrètes visant à intimider des opposants au président Fujimori, parmi lesquels le journaliste Cesar Hildebrandt et le général à la retraite Rodolfo Robles.

Arrêtée le 11 février, torturée puis finalement conduite à l'hôpital militaire, Leonor La Rosa a raconté son martyre en accordant, le 6 avril, un entretien à la télévision. Elle y a nommément mis en cause ses tortionnaires et nié toute responsabilité dans les « fuites » qui lui étaient reprochées. Depuis, quatre membres du SIE, dont son chef, le colonel Carlos Sanchez Noriega, le lieutenant colonel José Salinas ainsi que les majors Percy Salcedo et Ricardo Anderson, ont été inculpés d'abus d'autorité par la justice militaire, laquelle, pour faire bonne mesure, a également inculpé leur victime pour désobéissance et déloyauté. Les accusés nient tout en bloc.

PRÉCÉDENTE VICTIME

Leonor La Rosa s'en est finalement mieux sortie que sa collègue du SIE Mariella Barreto, dont le corps torturé, retrouvé le 30 mars, sans tête ni mains, a été formellement identifié par un parent à la morgue de Lima. La victime était l'ex-compagne du major Martin Rivas, père de sa fille de quatre ans et chef d'opérations du « groupe Colina », sinistre escadron de la mort devenu célèbre pour avoir perpétré, en 1992, entre autres massacres, ceux de l'université de La Cantuta et de Barrios Altos. Une trentaine de personnes soupçonnées d'activités subversives y avaient perdu la vie. Les corps des victimes de La Cantuta, exécutées et enterrées dans une fosse commune, avaient été retrouvés, deux ans plus tard, grâce aux informations obtenues par le général Robles, qui, depuis, a fait l'objet de plusieurs manœuvres d'intimidation.

Ces dernières affaires suscitent une forte émotion jusque dans les rangs des parlementaires de la majorité, habituellement peu critiques à l'égard du gouvernement et de l'armée. *« Je ne sais pas si ce "groupe Colina" existe »*, s'est contenté d'affirmer le ministre de l'intérieur, le général Luis Briones, tandis que son collègue de la défense, le général Tomas Castillo, rétorquait aux parlementaires qui demandaient une commission d'enquête : *« Cordonnier, à tes chaussures ! »* Ce qui, en bon péruvien, signifie : « Mêlez-vous de vos oignons ! »

Elles interviennent aussi alors que plusieurs personnalités, parmi lesquelles Javier Diez Canseco, parlementaire de gauche et défenseur des droits de l'homme, Gustavo Saberbein, ex-ministre de l'économie du président Alan Garcia, et Blanca Rosales, éditrice du journal d'opposition *La Republica*, ont été récemment victimes d'agressions que les autorités attribuent à la délinquance. En février, trente-huit indigènes et colons d'Amazonie avaient été torturés pour qu'ils reconnaissent leur appartenance au Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA). Le 8 avril, c'est le journaliste Ginés Barrios qui était enlevé et torturé après avoir dénoncé des détournements de fonds du gouvernement. Il a été délivré le 12 avril, le lendemain du jour où un ex-agent du SIE, Jose Bazan, proche du « groupe Colina », était lui-même arrêté pour avoir confirmé les activités du groupe et dénoncé l'infiltration d'agents du service secret dans l'administration publique et régionale.

Nicole Bonnet

HÔPITAUX Les internes ont décidé, mardi 15 avril au matin, *« la suspension du mouvement de grève sous sa forme actuelle »*, mais ils entendent *« continuer leurs actions sous d'autres formes »*. Ils ont annoncé *« une grève administrative illimitée »*, à compter du 24 avril. Jacques Barrot, ministre des affaires sociales, s'est clairement opposé à la tenue d'un *« Grenelle de la santé »*. Il a remis aux délégués des grévistes un document qui, à ses yeux, met un point final à la discussion. ● LA MOBILISATION s'était largement effritée. Le CHU de Lyon, comme la majorité des hôpitaux, a repris le travail. Mardi matin, il ne restait plus que dix centres hospitaliers à être touchés par la grève. ● CE CONFLIT des internes a rallumé les dissensions syndicales entre la CGT et FO d'un côté, la CFDT et le comité de vigilance de la protection sociale de l'autre.

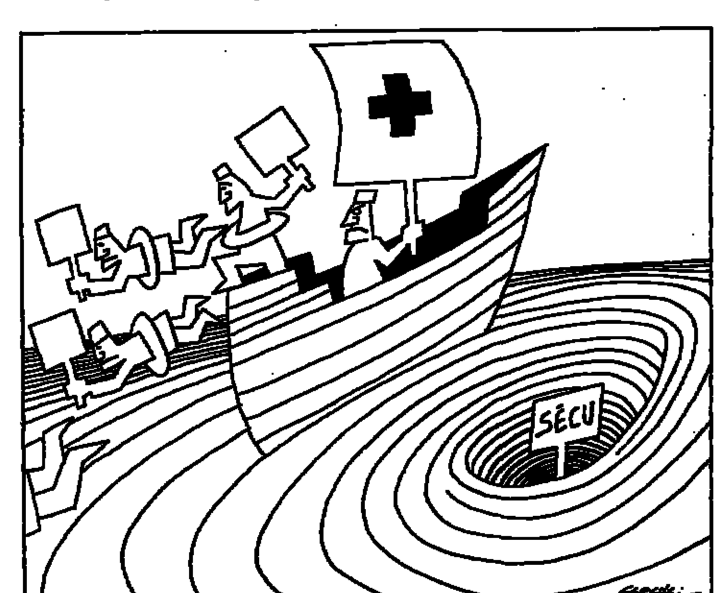
Les internes et les chefs de clinique arrêtent la grève des soins

Face à la fermeté du gouvernement, qui, lors d'une rencontre lundi 14 avril, a dressé le constat de ses dernières concessions, les médecins en cours de formation ont décidé de regagner leurs hôpitaux, en précisant que leur mouvement de refus du plan Juppé prendrait d'autres formes

GILBERT ZAKINE, président de l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (ISNIH) a annoncé, mardi 15 avril, *« la suspension du mouvement de grève sous sa forme actuelle »*. Les internes, toutefois, entendent *« continuer leurs actions sous d'autres formes »*. Afin de maintenir la pression, ils ont décidé d'entamer *« dès le 24 avril, date anniversaire des ordonnances de M. Juppé, une grève administrative illimitée, en soignant gratuitement tous les patients dans tous les hôpitaux de France »*. Par ailleurs, ils ont aussi prévu d'organiser *« une journée de grève »* ce même jour. Les internes prévoient enfin *« l'organisation d'un référendum sur la convention, tout en demandant à tous les médecins libéraux de ne répondre à aucune demande d'adhésion individuelle émanant de leur caisse d'assurance-maladie »*. *« D'autres formes d'actions plus dures »* pourraient être engagées, si le gouvernement ne répond pas à la demande de concertation des médecins, précise un communiqué diffusé dans la matinée de mardi par cette organisation.

La plus grande confusion avait régné parmi les internes en grève, lundi dans la soirée. Le comité de grève des internes parisiens, structure née pendant le conflit et qui constitue un des fers de lance de la contestation, souhaitait la poursuite du mouvement. L'ISNIH réuni en assemblée générale s'était prononcé en faveur de la reprise du travail. Alors que les grévistes avaient appelé, lundi 14 avril, à une nouvelle journée *« santé morte »*, la tendance générale qui se dessinait dans l'ensemble des centres hospitaliers universitaires était à la reprise. L'arrêt du mouvement ne signifie pas pour autant la fin des revendications, mais la volonté de trouver d'autres méthodes pour poursuivre le bras de fer avec le gouvernement.

Reçue par Jacques Barrot, lundi soir, une délégation de chefs de clinique, d'internes et d'étudiants, qui réclamait *« un Grenelle de la Santé »*, s'est heurtée à une fin de non-recevoir. Cette nouvelle revendication, portée par la manifestation nationale de dimanche, s'est transformée, au fil de la journée, en pétard mouillé. Ils ont été reçus par les conseillers du ministre puis par Jacques Barrot et Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé. Jean-Marie Spaeth, président (CFDT) de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), a rejoint la table des négociations. La réunion impromptue, d'une durée de deux heures, a permis, selon M. Barrot, *« de préciser les engagements du gouvernement »*, notamment sur les modalités de reversement en cas de dérapage des dépenses médicales, et d'associer les internes à la mise en place de la réforme sans en remettre en cause le principe. Dans un texte remis à cet occasion, M. Barrot, M. Gaymard, et M. Spaeth confirment leur volonté d'associer les médecins en formation à la mise en œuvre du plan Juppé. Sans lâcher sur le principe des reversements d'honoraires en cas de dérive des dépenses médicales, ils s'engagent à adapter en permanence ces mécanismes afin qu'ils collent autant que possible à l'activité de chaque praticien. Le texte prévoit ainsi de *« minimiser la contribution des médecins qui respectent intégralement les critères posés (sans que soit modifiée la somme totale à reverser par l'ensemble des médecins) »*, de *« mieux prendre en compte le non-respect des références médicales opposables »* (normes de bonne pratique) et de faire contribuer au reversement certains médecins exerçant pourtant dans des régions qui n'ont pas dépassé l'objectif de dépenses.



« RÉGULATION ÉCONOMIQUE »

« Il s'agit là d'engagements fermes des signataires des conventions médicales », précise M. Barrot au *Monde*. *« Nous avions la certitude qu'il fallait mettre un point final à la longue phase de discussions que nous avons eues avec les internes »*, explique-t-il, tout en reconnaissant qu'il ne s'agit pas d'un accord approuvé par les internes, et que *« c'est un peu unilatéral »*. *« Je ne leur ai pas caché que la régulation économique demeure »*, ajoute-t-il. Il rappelle que, si reversement il y a, il n'interviendra pas avant 1999 et que l'on peut, d'ici là, *« en perfectionner les modalités »*.

Dans la nuit de lundi à mardi, les représentants des internes ont fait savoir que *« le document remis à la presse le lundi 14 avril, par MM. Barrot et Gaymard n'a aucune valeur contractuelle ; il ne reflète en rien les revendications »* des internes. La délégation des internes a tenu en outre à nier les rumeurs de division au sein du mouvement.

La journée de lundi a été marquée par un effritement très net du conflit, puisqu'il n'y a plus que dix centres hospitaliers universitaires en grève sur vingt-six. La stratégie de fermeté adoptée par le gouvernement a continué à entamer la mobilisation malgré la manifestation de dimanche. Six CHU (Bordeaux, Besançon, Reims, Clermont-Ferrand, Tours et Lyon) ont voté la reprise du travail, alors que dix autres (Amiens, Angers, Brest, Caen, Limoges, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse) ne sont plus en grève depuis vendredi. Seuls les CHU de Paris, Lille et Marseille demeurent mobilisés. Le ministère des affaires sociales a recensé un taux de participation (hors Paris) de 19 % pour les internes et de moins de 2 % pour les chefs de clinique. La journée *« santé morte »* n'a rencontré qu'un très faible écho, sauf dans les Alpes-Maritimes et à Grenoble. Sur le terrain, les internes ont continué leurs actions coup de poing dans la capitale, qui se sont soldées par 356 interpellations.

Alain Beuve-Méry et Jean-Michel Bezat

Jacques Barrot rejette un « Grenelle de la santé »

Ministre des affaires sociales, Jacques Barrot a implicitement rejeté le *« Grenelle de la santé »* réclamé par les internes et les syndicats de médecins libéraux. Dans un entretien publié par *Les Echos*, mardi 15 avril, il renvoie *« médecins et soignants aux nouveaux lieux de dialogue créés par la réforme »* de l'assurance-maladie, notamment la conférence nationale de santé, composée de professionnels de santé et qui s'appuiera sur les conférences réunies dans les semaines à venir dans chaque région. Internes et chefs de clinique sont désormais associés à ces travaux.

Si ceux qui ont manifesté *« ont voulu une remise à plat, pour ne pas dire une remise en cause de la réforme de l'assurance-maladie. Je leur réponds que cette réforme a été engagée solennellement à partir d'une révision de la Constitution »*, prévient M. Barrot, ajoutant que plus le conflit s'éternise, *« plus il risque de retarder la mise au point d'éléments essentiels de la réforme »* qui vont dans le sens des demandes des internes.

Les internes lyonnais veulent « sortir la tête haute »

LYON
de notre correspondant régional

Ils sont arrivés par petits groupes, sans blouse blanche, leur signe de reconnaissance. Lundi 14 avril, les internes de Lyon tenaient, une nouvelle fois, une assemblée générale à l'internat de l'hôpital Edouard- Herriot. Les murs des salles sont tapissés d'articles de presse. Sur le sol, des bouts de slogan tracés à la peinture, empreintes laissées par la confection des banderoles. Pendant cinq semaines, le QG de la lutte a vibré. Ce lundi soir, les conversations sont plus résignées. Le climat est à la fin du mouvement.

Personne ne le dit encore, mais tout le monde y pense quand l'AG s'ouvre sur le compte-rendu de la manifestation parisienne de dimanche. Le préposé au récit met un peu d'ambiance en racontant les « opérations tonus » tentées dans la nuit sur les Champs-Elysées, les parties de cache-cache avec les forces de police. Les rires s'estompent quand il annonce qu'une voiture a foncé sur les manifestants, qu'il y a eu des blessés, dont un interne lyonnais, qui a été hospitalisé.

Vient la discussion sur la suite à donner au mouvement. A la tribune, les cinq délégués laissent entrevoir qu'il n'y a guère d'alternative. La possibilité de pouvoir intégrer en tant qu'*« observateurs »* ou *« membres avec droit de parole »* les commissions de discussion que devrait mettre en place le gouvernement leur paraît acceptable. *« Il nous faut rester très vigilants »*, répète une interne. Sans attendre le vote, la cause semble entendue : la grève va être suspendue.

Le mot « amertume » et d'autres, plus crus, reviennent souvent dans les interventions. Coincés entre un gouvernement qui *« ne veut rien céder »* et des médecins libéraux qui, disent-ils, *« n'ont pas bougé »*, les internes se sentent un peu seuls et fatigués. Et puis la grève a un prix : leur salaire du mois de mars sera amputé de 50 % ; ils espèrent pouvoir négocier avec les Hospices civils de Lyon un étalement pour le mois d'avril.

Il reste encore des bouffées de combativité, des envies de ne pas céder. *« Mais qu'est-ce qu'on peut faire*, demande un interne, *balancer des bombes ? »* Finalement, la majorité se range à l'idée de *« sortir la tête haute »* : sur 186 votants, 142 finiront par accepter, sans vraiment l'admettre, la suspension de la grève. Le 10 avril, ils avaient été 172 à voter la poursuite du mouvement. Une nouvelle AG est fixée pour mercredi afin de déterminer le type d'actions à mener. L'idée d'une journée de grève par mois en a séduit quelques-uns. A la sortie de la réunion, un interne peste contre *« les syndicats-fantômes »* des médecins. Quand il sera installé, c'est sûr, affirme-t-il, il se syndiquera.

Bruno Caussé

Les divisions syndicales face au plan Juppé resurgissent

LA GUERRE SYNDICALE est-elle rouverte ? Alors que, par un hasard de calendrier, Nicole Notat, Marc Blondel et Louis Viannet doivent se retrouver, mercredi 16 avril, sur le plateau de « La marche du siècle » consacrée à la mondialisation, sur France 3, le conflit des internes reproduit les divisions syndicales apparues à l'automne 1995. C'était déjà au cours d'une émission de Jean-Marie Cavada, le 15 octobre 1995, que la secrétaire générale de la CFDT avait fait sensation en approuvant les grandes lignes du plan de réforme de l'assurance-maladie, présenté par Alain Juppé, au grand dam, voire à la colère mal dissimulée, de ses deux homologues syndicaux.

Dix-huit mois plus tard, en cohérence avec les engagements qu'elle a pris, Mme Notat persiste et signe. En enjoignant le gouvernement à rester ferme face aux revendications des internes en grève (*Le Monde* du 15 avril), elle a confirmé son soutien à une réforme que la CFDT a appelée de ses vœux et dont *« tout retard »* dans sa mise en œuvre se ferait *« au détriment des assurés sociaux »*, comme il est énoncé dans la lettre *CFDT en direct* du mois d'avril. La CFDT s'appuie sur le comité de vigilance de réforme de la Sécurité sociale, dont elle est membre, avec la Mutualité française, la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés), l'Uniops (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés, sociaux et sanitaires), la CGC et l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes), pour rappeler *« son attachement aux conventions et à une maîtrise médicalisée des dépenses de santé, afin de sauvegarder la Sécurité sociale pour tous, sans rationnement de soins »*.

Second acteur et défenseur de poids du plan Juppé, Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française, est lui aussi sorti de sa réserve, lundi 14 avril, estimant que *« la poursuite du mouvement des internes frise l'indécence »*. *« L'objectif de ce mouvement est désormais de faire échouer, pour des raisons strictement corporatistes, toute modernisation de notre système de soins et d'assurance-maladie »*, dénonce-t-il dans un communiqué. Toute reculade du gouvernement aurait pour conséquence d'*« augmenter les cotisations sociales de l'ensemble des Français »*, sans régler *« le problème des millions de Français qui ne peuvent se soigner correctement »*, explique-t-il en guise de mise en garde.

POSITION « SUIVISTE » DE LA CGT

Hostile au plan Juppé, Force ouvrière a vu dans la révolte des internes la vérification de ses prédictions. Ce mouvement découle, selon elle, de la logique d'implosion dans lequel est entré le système de santé depuis l'application de la réforme Juppé, toujours soigneusement qualifiée de *« contre-réforme »* par FO. Evincée de la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie, la confédération que dirige Marc Blondel avait appelé à un soutien ambigu à la manifestation du dimanche 13 avril des internes et médecins libéraux, car il ne s'accompagnait pas d'un mot d'ordre de participation. Elle a vu là une occasion de revanche. Dans un communiqué publié lundi 14, M. Blondel a répondu à Mme Notat, baptisée *« promotrice du plan Juppé »*, en lui reprochant de *« cacher la vérité aux assurés sociaux »*, alors que *« le rationnement des soins est devenu une réalité avec le plan Juppé »*.

Le reversement d'honoraires en cas de dépassement des objectifs de dépenses médicales, prévu par le plan de réforme de la Sécurité sociale, incitera les médecins *« à refuser certains soins remboursés à leurs patients, de peur de subir des sanctions collectives »*, souligne le secrétaire général de FO, en faisant remarquer que *« c'est ce que l'on appelle le rationnement des soins »*.

Dans cette opposition syndicale, la CGT a adopté une position « suiviste ». Alors que Louis Viannet, dans une tribune intitulée « Sécu : parlons clair ! », publiée en octobre 1995 dans *Libération*, avait amorcé une réflexion nouvelle sur la protection sociale, la CGT reste désormais très en retrait et se contente de se joindre à tous les mouvements de protestation. M. Viannet a soutenu, lundi, la demande des internes d'ouvrir *« un véritable débat public »* sur la protection sociale. Il s'est retrouvé ainsi sur des positions semblables à celles du Parti communiste, qui, par la place et les commentaires favorables exprimés dans *L'Humanité*, a fortement soutenu le mouvement des internes.

Alain Beuve-Méry

Gilbert Zakine, néophyte en syndicalisme

PORTRAIT

Le président de l'Intersyndicat des internes manque encore d'expérience

UNE SEULE CHOSE semble faire sortir Gilbert Zakine de son quant-à-soi : l'évocation des sanctions collectives imposées aux médecins en cas de dépassement d'honoraires. Là, il se met en colère contre *« la logique comptable du gouvernement »*, *« la diminution de la qualité des soins »*, le *« rationnement »*... Pour le reste, le président de l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux (Isnih) n'est guère bavard. Quand il s'agit de parler de lui, c'est à contrecœur qu'il s'extrait d'une « AG », comme celle du lundi 14 avril. Pour lui, il est plus important de débattre de la suite du mouvement que de lâcher quelques bribes de son curriculum vitae dans un couloir.

Gilbert Zakine est né *« le 06-04-65 »*, ce qui lui fait trente-deux ans, *« à Montpellier »*, mais il a *« vécu à Franconville* [Val-d'Oise] *»*. Son nom, *« Zakine »*, est d'origine *« hébraïque »* : son père était israélite, sa mère catholique, *« mais tous deux étaient athées »*, précise-t-il, *« et je le suis également »*. Sa mère était professeur de français, son père, aujourd'hui décédé, médecin généraliste, *« très apprécié de ses patients »* : c'est *« évidemment en le voyant faire »* que Gilbert Zakine a eu envie d'entreprendre des études de médecine, *« malgré leur longueur et leur coût »* ; toutefois, ajoute-t-il, il a été tenté par le piano, instrument dont il joue depuis l'âge de cinq ans.

Après six années de médecine, Gilbert Zakine a réussi le concours de l'internat de Paris et entrepris cinq années de spécialité en chirurgie plastique. Que fait-il au juste ? *« J'apprends à opérer... »*, répond-il, en soupirant. Comme on insiste, il fait cent fois l'aller-retour du couloir, regard au loin, mains dans le dos, en évoquant la *« chirurgie viscérale »*, la *« chirurgie orthopédique »* ou la *« chirurgie crânio-faciale »* : *« Crânio comme crâne, faciale comme face »*, précise-t-il avec pitié... Il se trouve pour six mois dans le service de chirurgie plastique et reconstructrice du professeur Maurice Mimoun, à l'hôpital Rothschild de Paris.

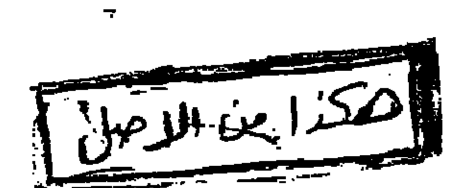
« ON M'A DONNÉ LE POUVOIR »

Plus loquace sur son salaire, Gilbert Zakine indique qu'*« à bac + 11,* [il] *gagne 9 000 francs par mois »*, – sans compter les indemnités de garde, faut-il préciser – *« pour 80 à 90 heures de travail par semaine »* : *« Mais je ne me plains pas, j'adore aller au bloc, j'adore ce métier »*, affirme-t-il. Après une période de recherche, il envisage de devenir chef de clinique pendant deux ans et de *« rester à l'hôpital »*, *« sauf s'il n'y a pas de place »* pour lui. Alors, il n'aurait *« pas de honte »* à ouvrir un cabinet privé pour *« gagner de l'argent »* grâce à la chirurgie esthétique.

Comment Gilbert Zakine est-il devenu président de l'Intersyndicat national des internes des hôpitaux de Paris ? *« Je n'ai pas pris le pouvoir, on me l'a donné »*, répond-il, tout en répugnant à évoquer la journée du 18 mars, au cours de laquelle la *« base »* a mis en minorité son prédécesseur, Didier Legeais, qui préconisait la reprise du travail après avoir obtenu un moratoire de sept ans pour les jeunes médecins. Apparemment, Gilbert Zakine n'était pas le plus intéressé par le poste. D'autres, tel Olivier Charrois, président du comité de grève des internes de Paris, l'auraient volontiers ambitionné, mais ils ne le pouvaient pas, faute d'avoir été précédemment élus comme représentants des internes d'une ville. Gilbert Zakine disposait de ce titre, puisqu'il était déjà vice-président du Syndicat des internes de Paris.

Etre la figure de proue d'un tel mouvement ne crée pas que des amis, ni parmi les internes ni parmi ses interlocuteurs administratifs. Ses détracteurs l'accusent de ne pas connaître ses dossiers, d'être manipulé par le comité de grève des internes de Paris et par le Syndicat des médecins libéraux. Gilbert Zakine s'en défend. Il affirme qu'il voulait la présidence de l'Isnih et qu'il a été élu parce qu'il avait l'avantage de travailler à Paris, ce qui facilite les relations avec les pouvoirs publics. Ce qui est sûr, c'est que le futur chirurgien n'a pas encore tout à fait acquis l'expérience d'un leader syndical.

Rafaële Rivais



Jacques Chirac et Alain Juppé envisagent un infléchissement de leur politique

Le gouvernement pourrait être élargi, l'Assemblée pourrait être dissoute

Les réflexions et les discussions continuent, au sommet de l'Etat, sur un infléchissement de la politique gouvernementale, qui pourrait donner lieu à un remaniement ministériel, élargissant l'« assise » du gouvernement, voire à la dissolution de l'Assemblée nationale. Mardi 15 avril, cependant, cette dernière hypothèse ne paraissait pas d'actualité, sans qu'elle ait été définitivement écartée pour autant.

L'HYPOTHÈSE d'une dissolution de l'Assemblée nationale et d'élections législatives ne semblait pas d'actualité, mardi 15 avril, selon les divers responsables politiques qui se tenaient informés des intentions du président de la République. La visite à l'Elysée, lundi soir, d'Alain Juppé, qui s'est entretenu pendant une heure avec Jacques Chirac, avait pu donner à penser qu'un processus était engagé, d'autant plus que le chef de l'Etat devait recevoir, mardi en fin de matinée, René Monory, président du Sénat. Or, la seule obligation faite au président de la République par l'article 12 de la Constitution, relatif à la dissolution de l'Assemblée, est de consulter les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

RÉCIT

M. Madelin revient de vacances. M. Juppé, détendu, dîne au restaurant

Supputation intempestive, disait-on mardi matin, en précisant que l'entrevue de M. Chirac avec M. Monory avait un caractère informel, alors qu'une consultation dans le cadre de l'article 12 aurait donné lieu à une audience officielle. En outre, aucun rendez-vous n'était pris avec le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, qui avait déjeuné avec le chef de l'Etat le 8 avril, mais n'était pas convié le 15. Le convive du chef de l'Etat, mardi, était en effet le président du Botswana, Sir Ketumile « Qwet » Masire, en visite à Paris.

Dissolution ? *« Ça ne me paraît pas être d'actualité »*, indiquait laconiquement Michel Péricard, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, mardi matin, au sortir de son entretien hebdomadaire avec M. Juppé. La veille au soir, après être allé à l'Elysée, le premier ministre dînait tranquillement, dans l'est de Paris, avec quelques amis réunis autour d'un jésuite engagé dans l'action sociale, le père Diart, dont il avait fait la connaissance lorsqu'il était député du 18e arrondissement. Le chef du gouvernement est apparu particulièrement détendu et de bonne humeur.

Mardi matin, sur Europe 1, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale et président délégué de l'UDF, plaidait pour un remaniement gouvernemental en estimant *« nécessaire »* que le président de l'UDF, François Léotard, redevienne *« rapidement »* ministre. Pour M. Bayrou, il est de la *« responsabilité »* du président de la République et du premier ministre *« de mettre la majorité en ordre de bataille pour les élections législatives »*. Prudent, le ministre de l'éducation nationale s'est déclaré convaincu qu'*« un jour ou l'autre, le président de la République et le premier ministre prendront les décisions qui leur paraissent nécessaires sur ce sujet »*. Il s'est gardé d'en dire davantage, mais en privé, lundi soir, il estimait que le débat sur des élections législatives anticipées était clos.

Tous les interlocuteurs directs ou indirects de l'Elysée n'étaient pas du même avis. Les discussions que M. Chirac avait eues pendant le week-end précédent – le président de la République aime ces échanges du samedi et du dimanche avec ses collaborateurs, ses conseillers ou toute autre personne dont il souhaite entendre l'avis – semblaient aller plutôt dans le sens d'une dissolution. Le chef de l'Etat s'était entretenu longuement avec le premier ministre. Il avait reçu, aussi, Alain Madelin, revenu de vacances pour la circonstance (une semaine après la réunion de son mouvement, Idées-Action, à laquelle s'étaient rendus Claude Chirac et Jean-Pierre Denis, proches collaborateurs du président). Toutes rencontres purement amicales, assurait-on, ce qui ne pouvait que renforcer le soupçon d'un ordre du jour « amical », sans doute, mais précis, voire pressant.

Le bref propos de M. Juppé dans *Le Figaro-Magazine*, constatant que *« le calendrier est ce qu'il est »* (*Le Monde* du 12 avril), avait été rapidement présenté officieusement comme dépourvu de signification quant à une éventuelle dissolution. Dès lors que la question lui était posée, disait-on, le premier ministre ne pouvait pas ne pas y répondre, mais il avait choisi de le faire de la manière la moins compromettante possible. Réflexions et discussions continuaient.

Certains familiers de M. Chirac assuraient qu'il n'est pas dans son tempérament de bousculer les échéances. D'autres, parfois les mêmes, observaient que la dissolution est, avec le référendum, l'un des moyens dont le président de la République dispose, au terme de la Constitution, pour consulter les Français lorsqu'il l'estime nécessaire. Encore faut-il que cette nécessité apparaisse clairement. Sa justification pourrait venir d'une inflexion de la politique menée par l'exécutif, inflexion qui donnerait lieu à un élargissement du gouvernement, lequel pourrait préluder à des élections législatives anticipées.

Récit du service France

Le PCF continuerait à perdre des adhérents à Paris

SELON UN DOCUMENT présenté comme interne et publié par *Le Figaro*, mardi 15 avril, le nombre des adhésions parisiennes au Parti communiste aurait chuté de plus de 11 % en deux ans. Elles seraient en effet passées de 7 268 en 1994 à 6 456 en 1996. Le tableau établi, explique le quotidien, par le trésorier de la fédération de Paris lors de la préparation du vingt-neuvième congrès de décembre 1996, montre que l'afflux de nouveaux adhérents, après les grèves de 1995, n'est pas parvenu à compenser les défections. Ce phénomène est visible dans les sections des gares parisiennes, en première ligne lors des mouvements sociaux. De même, les arrondissements forts du Parti, tels que les 13e, 18e, 19e et 20e, enregistrent un net affaiblissement.

Ce document est de nature à relancer le débat interne sur le nombre réel des militants du PCF. Selon le secrétaire national du Parti, Robert Hue, il compterait 274 862 militants. Les refondateurs de *Futurs* parlent de 150 000 à 170 000, les « orthodoxes » de 100 000.

Les effectifs de la CFDT progressent de 4,3 %

LA CFDT a annoncé, lundi 14 avril, une progression de ses effectifs de 4,3 % en un an. Elle compterait *« 701 180 adhérents, dont 80 000 retraités »*, contre 680 000, fin 1995 et 650 000 fin 1994. La Confédération précise qu'il s'agit *de « la huitième année consécutive »* de hausse et qu'*« en dépit des départs intervenus depuis la fin de l'année 1995 le solde reste largement positif »*. Au total, sur ses dix-neuf fédérations professionnelles, *« treize progressent, dont sept de plus de 5 % par rapport à 1995 »*. Il s'agit du commerce, des services, des personnels du ministère de l'intérieur et des collectivités locales (Interco), de la construction-bois-BTP et de la fédération santé-sociaux.

DÉPÊCHES

■ **EUROPE : Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes,** a affirmé, le 14 avril, que Lionel Jospin a *« une vision étriquée et passéiste de l'Europe »*. Lors de la clôture de la conférence annuelle de la commission agricole du PS réunie au Sénat, le 12 avril, M. Jospin, qui avait mis en garde contre les risques d'une *« entrée immédiate »* des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, s'en était pris à Jacques Chirac, *« qui n'aime rien tant que de faire plaisir à ses interlocuteurs »* d'Europe de l'Est.

■ **SALAIRES : la hausse du salaire moyen par tête dans le secteur privé a été de 2,4 % en 1996,** au lieu de 1,9 % l'année précédente, selon les *Informations rapides* de l'Insee datées du 14 avril. Dans la fonction publique d'Etat, le gel de l'indice de traitement brut par le gouvernement Juppé a ralenti la progression des salaires. Toutefois, l'effet-report de la revalorisation de novembre 1995 (1,4 %) ainsi que l'impact des effets de structure font progresser le salaire moyen par tête d'environ 2,5 % (au lieu de 3,5 % en 1995).

■ **MÉDIATEUR : mis en cause dans un article sur le médiateur de la République** (*Le Monde* du 25 mars), parce qu'il avait refusé d'accorder une indemnisation exceptionnelle au nom de l'équité, Jean Douvreleur, président du conseil d'administration du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions, précise que cette décision a été prise par le conseil d'administration du fonds.

■ **CONFLITS : l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM)** estime, dans son dernier bulletin mensuel, que les conflits *« spécifiques »* en cours, comme *« la grève des fonctionnaires, des pilotes d'avion et des internes des hôpitaux »*, révèlent *« un refus égocentrique de se plier aux adaptations nécessaires »*.

Le PS dénonce la prise en main de l'économie par le RPR

LE PARTI SOCIALISTE est parti en campagne contre *« l'économie RPR »*. Commentant deux opérations récentes – la fusion entre la Lyonnaise des eaux et Suez approuvée par les actionnaires des deux groupes, le 11 avril, et l'affermissement du contrôle de la Générale des eaux sur Havas, intervenu fin mars –, François Hollande, porte-parole du PS, s'est inquiété, lundi 14 avril : *« Il y a deux grands groupes, notamment autour des compagnies des eaux, qui absorbent un certain nombre d'établissements financiers ou d'établissements de communication. »* M. Hollande voit dans ce mouvement de concentration une *« menace »* et deux *« dangers »*. La menace, a t-il indiqué, c'est celle, *« en filigrane, de monopoles privés qui viseraient à se substituer aux monopoles publics, la Lyonnaise des eaux visant le marché de l'énergie et la Générale des eaux le marché de la téléphonie »*.

Le premier danger décrit par le porte-parole du PS est couru par les entreprises d'information, *« ces grandes compagnies des eaux ayant des intérêts puissants en matière de communication »*. Le second est celui de *« la concentration aux mains de forces politiques, car on sait bien que ceux qui sont à la tête de ces grands conglomérats sont des proches du pouvoir actuel »*, analyse M. Hollande. Il fait ainsi référence à Jérome Monod, patron de la Lyonnaise des eaux et désormais président du conseil de surveillance du nouvel ensemble Lyonnaise-Suez, qui fut secrétaire général du RPR. Ou à Pierre Dauzier, le président d'Havas, un Corrézien ami de Jacques Chirac. Voire, dans une moindre mesure, à Jean-Marie Messier, le président de la Générale des eaux, ancien conseiller d'Edouard Balladur, plus éclectique dans ses amitiés politiques, puisqu'elles intègrent aussi les anciens « deloristes ». Il oublie toutefois que Gérard Mestrallet, le futur président du directoire de Lyonnaise-Suez, a été membre du cabinet de Jacques Delors au ministère de l'économie. Il reste que pour le porte-parole du PS, *« on a le sentiment qu'à côté de l'Etat RPR se met en place une économie RPR »*.

Les socialistes étaient déjà venus à la charge sur ce dossier, il y un mois, lors de l'examen du projet de loi sur la communication à l'Assemblée nationale. A cette occasion, Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire) s'était ému d'*« une inquiétante spécificité française : la quasi-totalité des opérateurs de télévision sont des groupes dont la puissance repose d'abord sur d'autres secteurs – l'eau, le béton, l'armement – et dont l'essentiel de l'activité dépend de marchés publics »*. La dénonciation de la puissance des compagnies d'eau est un thème désormais jugé politiquement payant par le PS. A l'initiative de Serge Janquin (PS, Pas-de-Calais), le groupe socialiste devrait déposer, à l'occasion de la discussion du projet de loi de renforcement de la cohésion sociale qui débute mardi 15 avril à l'Assemblée, un amendement visant à *« taxer les bénéfices »* des compagnies d'eau pour financer la lutte contre la précarité,

Le PS avait mis fin à son combat contre les entreprises de distribution d'eau dès son arrivée au pouvoir en 1981. Au cours des années 70, socialistes et communistes avaient, pourtant, travaillé sur une éventuelle nationalisation des compagnies d'eau ; celle-ci ne figurait toutefois pas dans les 110 propositions de François Mitterrand. En avril 1981, le candidat de gauche à l'élection présidentielle estimait pourtant encore, dans une publication du PS, que *« les sociétés de distribution d'eau, qui exercent un monopole scandaleux et lucratif, feront l'objet de prises de participation de la part des collectivités »*. Depuis, les relations entre les socialistes et ces entreprises s'étaient normalisées. Si la Lyonnaise, sans doute trop chiraquienne, est restée fermée aux anciens membres de cabinet socialistes, la Générale des eaux en a accueilli quelques-uns à des postes de responsabilité.

Caroline Monnot

M. Séguin voulait nationaliser les compagnies d'eau

Il y a plus de deux ans, l'affaire Carignon mettait en cause les conditions d'attribution du marché de l'eau à Grenoble. Philippe Séguin, dans un entretien au *Monde* du 3 novembre 1994, déclarait : *« On n'échappera pas à un débat sur la nationalisation, au moins partielle, des compagnies d'eau, compte tenu de l'importance qu'elles ont prises dans la vie des collectivités locales et de la suspicion que leur simple contact génère désormais. »* Pourtant, le président de l'Assemblée nationale avait confié la gestion de l'eau et du câble d'Epinal, la ville dont il est le maire, à la Lyonnaise. La polémique suscitée quelque temps par ces propos est retombée très vite. Le débat annoncé n'a pas eu lieu. Quant au projet de loi réformant les marchés publics qui doit être soumis au Parlement d'ici juin, il n'évoque pas les délégations de service public, dont relèvent les concessions d'eau.

La polémique continue au sein de la majorité du conseil régional d'Ile-de-France

LOIN de l'avoir apaisée, le rapport de la chambre régionale des comptes sur les marchés publics de la région Ile-de-France entretient la polémique entre Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, et Claude-Annick Tissot (RPR), ancienne présidente de la commission des marchés. L'éventualité d'une ouverture d'information judiciaire, évoquée depuis la publication du rapport, et réclamée à hauts cris par l'opposition, exaspère M. Giraud, qui, en plus, n'apprécie guère les initiatives épistolaires de la contestataire.

Le courrier adressé par celle-ci, le 10 avril, au président du groupe RPR du conseil régional, Robert Pandraud, sur papier à en-tête de la Mairie de Paris, est qualifié par certains élus de la majorité de *« maladresse »*, susceptible d'achever de la discréditer dans son propre parti. *« Tout au long de ces longs mois passés au sein de l'exécutif, il faut bien le dire, mes prises de position ont été non seulement critiquées, mais parfois aussi ridiculisées »*, se plaint Mme Tissot au président du groupe, qu'elle a quitté le 27 mars, veille du jour où les élus RPR devaient se prononcer sur son exclusion. *« Je prends acte aujourd'hui du fait que la chambre régionale des comptes valide toutes mes critiques ainsi que toutes mes initiatives et qu'elle met, de ce fait, le président Michel Giraud face à ses responsabilités politiques »*, écrit-elle.

M. Giraud avait, par avance, riposté en affirmant n'avoir pas attendu l'arrivée de Mme Tissot pour remédier à certaines anomalies (*Le Monde* du 12 avril). Dans une réponse écrite à celle qui reste vice-présidente du conseil régional, il lui donne acte d'avoir *« instauré la pratique du procès-verbal détaillé et de l'enregistrement des débats »* de la commission des marchés. Le président du conseil régional affirme avoir soutenu les initiatives de Mme Tissot, *« à l'exception d'un seul point : l'usage peu réglementaire (...) du tirage au sort, en dépit des réserves de la direction de la concurrence, ce qui nous vaut une observation extrêmement sévère de la chambre des comptes (...) »*. M. Giraud conclut qu'il n'a *« donc pas de leçons de rigueur à recevoir »* de la part de l'ancienne présidente de la commission des marchés.

QUERELLE ÉPISTOLAIRE

Cette querelle épistolaire exaspère les élus de base, qui auraient bien voulu voir dans le rapport de la chambre des comptes le point final d'un conflit qui, depuis plus d'un an, paralyse l'institution régionale. Ils ont le sentiment que les électeurs se moquent des détails de procédures de marchés d'entreprises de travaux publics (METP) ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), critiqués par le rapport de la chambre des comptes. A un an des élections régionales, ils voudraient bien *« passer à autre chose »*.

Certains, notamment à l'UDF, persistent à rendre Mme Tissot responsable des malheurs de la majorité régionale, en dépit des assurances qu'elle donne que *« le conflit qui* [l]*'oppose à Michel Giraud ne remet en cause ni* [son] *dévouement au service »* de la région *« ni* [sa] *solidarité à chacun de nos groupes RPR et UDF »*. Le RPR parisien, en revanche, se déclare autant gêné par l'acharnement de M. Giraud que par celui de son adversaire, à qui la lettre à en-tête de la Mairie de Paris n'a pas valu de reproches du maire, Jean Tiberi, dont les rapports avec M. Giraud se sont dégradés ces deux dernières semaines, justement à propos de Mme Tissot.

Michel Bulté, adjoint au maire de Paris et conseiller régional, estime que *« dans un parti comme le RPR, on devrait être fier d'avoir quelqu'un comme elle »*. *« Il n'y a pas de raison de la laisser toute seule... S'il y a eu des turpitudes, qu'on le sache une fois pour toute »*, continue-t-il, prêt à demander la constitution d'une commission d'enquête composée d'élus, afin d'*« en finir avec cette situation surréaliste »*.

Pascale Sauvage

CONSOMMATION La première campagne de communication destinée à familiariser les Français avec l'euro sera lancée au mois de mai : 30 millions de francs seront investis dans cette opération comprenant, notamment, la distribution de brochures et la diffusion de messages radio et télévisés. ● LES NOUVEAUX BILLETS en euros commenceront à circuler le 1er janvier 2002. Les associations de consommateurs craignent que la période d'adaptation prévue – six mois – soit trop courte et que cette mutation engendre une valse des étiquettes. ● MICHEL-EDOUARD LECLERC, coprésident des centres Leclerc, qui a organisé dans ses magasins, en octobre 1996, une campagne de sensibilisation, estime que l'introduction de la monnaie européenne fera baisser les prix. ● À POITIERS, entre le 22 mars et le 6 avril, des pièces en euros ont circulé expérimentalement.

Les Français attendent l'arrivée de l'euro avec scepticisme

Les premiers billets européens circuleront à partir du 1er janvier 2002. Les associations de consommateurs craignent que la période d'adaptation – six mois – ne soit trop courte et que les commerçants ne compensent le coût de la conversion par des hausses de prix

LE TEMPS est venu des présentations officielles. A la fin du mois de mai, sera lancée la première campagne de communication grand public destinée à familiariser les Français avec l'euro. Conscient de l'ampleur de la tâche, le gouvernement s'apprête à déployer un lourd arsenal : 30 millions de francs seront investis en 1997 dans cette campagne qui s'inscrit dans un vaste plan de communication sur six ans arrêté en conseil des ministres le 30 octobre 1996.

Spécialisée dans le conseil en stratégie de changement, l'agence Kendo, qui a travaillé pour EDF-GDF, la SNCF et France Télécom, a été appelée à la rescousse. Une brochure exposant les grandes étapes de l'introduction de l'euro sera distribuée à une dizaine de millions d'exemplaires dans les administrations et les banques. Des messages radio et télévisés, ainsi qu'un numéro azur compléteront le dispositif. « *Il était grand temps de communiquer*, estime Benoît Jolivet, président du comité consultatif des usagers au Conseil national du crédit, qui s'alarme de l'« *extraordinaire méconnaissance des Français* » en la matière. *On travaille depuis longtemps à informer les "offreurs" de monnaie, comme la Banque de France, mais on avait oublié le consommateur.* »

En 2002, les Français ne disposeront que d'un semestre pour s'adapter : le 1er janvier, les euros entreront en circulation et, le 1er juillet, le franc n'aura plus cours. Mais dès le 1er janvier 1999 la monnaie unique verra le jour et les produits d'épargne seront libellés en euros. Tout en figurant dans le groupe de tête des pays européens les plus favorables au changement de monnaie, les Français ne s'estiment pas prêts.

Au ministère de l'économie, on avoue s'attendre à ce que l'anxiété croisse avec la connaissance des aspects pratiques de cette mutation « *dont les Français pensent qu'elle sera plutôt bénéfique pour la nation mais qu'elle leur posera énormément de problèmes au quotidien* », souligne Lionel Brault, le président de Kendo. « *Ils ont une incapacité totale à imaginer le jour J, qui les panique. D'autant que la puissance publique utilise pour en parler des termes extrêmement abstraits et macroéconomiques connotés négativement, comme "échéance inéluctable" ou "critères de convergence".* »

« POIDS PSYCHOLOGIQUE »

« *La monnaie, c'est de la confiance, le symbole de l'échange et de la relation à l'autre*, ajoute Dominique Lassarre, professeur de psychologie sociale à l'université de Reims. *Pendant un moment, cette confiance se réduira : on ne pourra plus reprendre sa monnaie chez la boulangère en parlant avec ses enfants.* » D'où l'intérêt, pour certains grands de la distribution, de se poser en experts en matière de conversion, à l'instar de Michel-Edouard Leclerc, qui organisait dès l'automne 1996 une opération de sensibilisation baptisée « Demain l'euro ». Selon Dominique Lassarre, il faut également compter avec le « *poids psychologique de l'abandon du franc, même chez les jeunes, parce qu'il symbolise l'identité nationale* ». « *Le problème n'est pas de changer de monnaie mais de perdre le franc.* »

S'ajoutent à cela des préoccupations concrètes dont les associations de consommateurs se font actuellement l'écho dans les instances de concertation entre administrations, entreprises et associations, que ce soit au niveau national – Comité national de l'euro ou groupe de travail sur l'euro au Conseil national de la consommation – ou local – comités de pilotage départementaux. Pour l'Association Force ouvrière-consommateurs (AFOC), les six mois de double circulation semblent « *bien trop courts* ». « *L'orientation actuelle, qui consiste à n'envisager que pour le tout dernier moment le double affichage des prix, l'information sur le lieu de vente et l'accès au moyens de paiement scripturaux est regrettable*, estime Pierre Marleix, secrétaire général de l'AFOC. *Ce sera le big bang du jour au lendemain. Comment les gens vont-ils pouvoir utiliser l'euro d'un seul coup ,alors qu'ils ont encore des difficultés avec les anciens francs ? Il y aura une telle panique chez les consommateurs que, de toute façon, on sera obligé de prolonger le temps d'adaptation.* » La période 1999-2002 devrait être utilisée pour « *acclimater* » les Français, notamment la vingtaine de millions de personnes vulnérables : illettrés, handicapés, personnes âgées. « *Il ne faudrait pas que l'euro devienne un élément d'accentuation des inégalités* », prévient la présidente de l'Union fédérale des consommateurs (UFC), Marie-José Nicoli.

LA PEUR DES ARNAQUES

Pour Mme Nicoli, le coût du passage à l'euro ne doit pas, en outre, être « *imputé aux consommateurs, qui craignent une flambée des arnaques* ». Chez les commerçants, la tentation sera grande de profiter des conversions pour compenser le coût du passage à l'euro (systèmes informatiques, formation du personnel, etc.). Cette valse des étiquettes sera facilitée par la perte temporaire de repères des consommateurs, qui devront se créer une échelle de valeurs en euros et s'accoutumer au reconditionnement de certains produits en fonction des nouveaux prix d'appel.

Les professionnels de la distribution rétorquent que la concurrence empêchera les prix de monter. « *Il faudra néanmoins mettre en place un système de médiation rapide*, note Christian Huard, de l'Adeic-Fen, l'association de consommateurs du syndicat enseignant. *Les litiges, les erreurs dans les conversions, dans la rédaction des chèques, etc., s'annoncent innombrables et dégraderont vite la représentation que les citoyens se font de l'euro.* »

Autre cheval de bataille des associations de consommateurs : le double étiquetage des produits. Pour l'instant, aucune obligation n'est prévue avant 2002. La concurrence conduira-t-elle à une attitude différente ? « *Ce serait un comble que l'on demeure tributaire des initiatives privées pour une mutation de cette ampleur !* », s'insurge Pierre Marleix. Les banques sont, elles aussi, concernées : les particuliers pourront-ils, dès 1999, ouvrir un compte, obtenir un chéquier ou effectuer des virements en euros ?

Tout en annonçant que les établissement bancaires seront libres d'offrir des comptes en euros, l'Association française des banques (AFB) estime : « *Moins il y aura de demandes avant le basculement général de 2002, mieux ce sera, afin d'éviter la double tenue de comptes, source de pagaille.* » Elle souligne que la gestion de ces comptes en euros sera « *probablement tarifée* » de 1999 à 2002 puisque, dès 1999, la rémunération des dépôts à vue sera possible « *et qu'il faudra bien trouver une contrepartie* ». Ce qui, pour les associations de consommateurs, a toutes les allures d'une manœuvre visant à la facturation définitive de certains services jusqu'ici gratuits.

P. Kr.

Des doutes persistants dans la population

Selon un sondage réalisé par la Sofres en octobre 1996, seuls 21 % des Français connaissent la valeur de l'euro (entre 6 et 7 francs) et ils ne sont que 19 % à pouvoir situer au 1er janvier 2002 le début de la circulation des pièces et des billets en euros. Le scepticisme sur le respect du calendrier de mise en place de la monnaie unique diminue sensiblement (28 % des interviewés pensent qu'il sera respecté en octobre, contre 19 % en avril), mais 58 % des sondés pensent toujours qu'il y aura du retard.

Un quart des Français ignorent que l'euro remplacera totalement le franc, demeurant convaincus que les deux monnaies circuleront conjointement. Parmi les personnes interrogées, 27 % pensent que la future monnaie s'appellera l'écu et 16 % ne fournissent aucune réponse. La capacité de citer le nom de la future monnaie unique a fortement progressé entre avril et octobre 1996, passant de 41 % à 56 % des sondés.

Un calendrier en deux temps

● **Le 1er janvier 1999**, l'euro deviendra la monnaie unique européenne. Les parités entre les monnaies des pays participants ainsi que leur parité par rapport à l'euro seront fixées de façon définitive. Dans un premier temps, seule l'utilisation scripturale de l'euro sera possible, pour tous les opérateurs économiques privés (banques, entreprises, particuliers). En pratique, l'essentiel des premiers utilisateurs de l'euro seront les marchés financiers et les entreprises négociant des transactions en gros.

● **Le 1er janvier 2002**, l'euro fera son apparition dans le grand public avec l'introduction d'au moins six sortes de pièces (1, 2, 5, 10, 20 et 50 cents) et de sept types de billets de couleur différente (5-gris, 10-rouge, 20-bleu, 50-orange, 100-vert, 200-jaune et 500-violet). Pendant une période transitoire de six mois au maximum, les échanges pourront être effectués en monnaie nationale et/ou en euro. Les commerçants devront adapter leurs équipements de paiement avant le 31 décembre 2001 et les particuliers auront jusqu'au 30 juin 2002 pour aller changer leur monnaie en euros. Le 1er juillet 2002, les monnaies nationales n'auront plus cours.

Michel-Edouard Leclerc, coprésident des centres Leclerc

« Les consommateurs ont besoin d'être sécurisés »

« Vous avez organisé, en octobre 1996, une campagne de sensibilisation à l'euro qui a permis à 7 millions de consommateurs d'avoir un premier contact avec la future monnaie européenne. A quelles fins ?

– Le gouvernement sous-estime la méconnaissance de l'euro. Les consommateurs sont au contraire très demandeurs d'informations pratiques. Rares sont les personnes aux opinions tranchées. 96 % de celles que nous avons interrogées pendant notre opération ont déclaré ne pas être gênées d'avoir à s'intéresser à l'euro.

» En revanche, elles ont besoin d'être sécurisées. En premier lieu, les populations âgées, qui ne rentreront pas dans un processus de conversion parce que ce n'est « *plus de leur âge* ». Elles feront confiance aux caissières et à l'affichage. D'où l'intérêt, pour nous, d'investir pendant quatre ou cinq années pour qu'elles sachent qu'elles peuvent nous faire confiance, que Leclerc et l'euro sont associés.

– La campagne de communication grand public qui va prochainement être mise en œuvre est-elle opportune ?

– Totalement, car les consommateurs, qui perçoivent les perturbations que va occasionner l'euro dans leur vie quotidienne, attendent qu'on leur expose quel intérêt ils ont à agir. Ils sont prêts à accepter la prise de risques, à faire des efforts d'adaptation, si les avantages concrets sont clairement exposés.

» Or, dans la classe politique, les eurosceptiques s'expriment beaucoup, contrairement aux enthousiastes, sans doute piégés par la proximité des échéances électorales et par la pression des corporations opposées à la monnaie unique. Cette incapacité à tenir un discours euroconsumériste me laisse perplexe. Elle met en danger la réussite du passage à l'euro.

– Quels avantages immédiats peut-on faire valoir aux consommateurs ?

– A l'heure actuelle, les industriels profitent du cloisonnement des marchés nationaux pour pratiquer des prix différenciés. Les Clio, par exemple, sont vendues bien moins cher en Italie qu'en France. Nous pourrons baisser le prix du Coca-Cola dans nos magasins en allant l'acheter en Belgique, s'il s'avère qu'il est moins cher là-bas. Exprimée partout dans la même monnaie, l'offre sera plus lisible. Elle s'enrichira dans les magasins, puisqu'un distributeur pourra trouver en Europe toute la gamme de prix. Enfin, il est évident que, sans les changes, le travail des agences de voyage sera facilité en Europe. Elles pourront faire des propositions plus compétitives et diversifiées. »

Propos recueillis par Pascale Krémer

« Déjà, on ne comprend rien aux francs belges »

REPORTAGE

Les Poitevins ont pu s'essayer à la future monnaie européenne

POITIERS
de notre envoyée spéciale

Les collectionneurs ont collectionné, les grands-parents ont offert des euros de Pâques à leurs petits-enfants, mais de là à dépenser cet argent chez les commerçants, il y avait un pas que les Poitevins se sont gardés de franchir. Bien rares sont ceux qui ont joué à la marchande avec les pièces en euros qui ont circulé expérimentalement à Poitiers, du 22 mars au 6 avril. L'opération, pourtant, était parfaitement ficelée, menée avec tout l'enthousiasme et le professionnalisme naissant des membres de la junior entreprise de l'école supérieure de commerce de la ville. Des pièces de 1, 2 et 10 euros à l'effigie du Futuroscope ont été vendues dans toutes les banques et proposées par la centaine de commerçants qui avaient accepté de jouer le jeu. Une réglette de conversion et 50 000 dépliants ont été distribués dans les lieux publics, des affichettes scotchées aux portes des boutiques...

Non pas que tout cela fut fait de gaieté de coeur, « *mais comme on sera bien obligé de s'y mettre, autant se donner une petite idée avant* », soupire une marchande de fruits et légumes qui a poussé la ferveur européenne jusqu'à afficher à 1,80 euro son kilo de pommes. « *Mes clients ont peur de se mélanger les pédales. Ils disent qu'ils s'y mettront quand ils ne pourront pas faire autrement.* » Tout en hésitant entre scarole et batavia, une cliente s'interroge à haute voix : « *On nous dit que ce sera pratique pour aller à l'étranger, mais qui y va ? Moi, pas tous les ans en tout cas. Si c'est nécessaire pour sortir du chômage, je suis pour, mais il va y avoir tellement de réticences de la population que ça risque de capoter.* »

Accoudé au comptoir d'un bar de la place d'Armes, un quadragénaire cravaté « *regrette un peu d'avoir voté pour Maastricht* » : « *Je veux bien qu'on ouvre les frontières, mais l'euro... Déjà que je ne comprends rien aux francs belges. Et quand je pense à mon père, qui m'a dit hier avoir payé ses essuie-glace 3 000 francs... Ça va être la cata pour eux, les gens des campagnes.* »

Jean-Pierre Chambon, le patron du Café des Arts, près de l'église Notre-Dame-la-Grande, est, lui, convaincu qu'il « *faut avancer* ». Pourtant, il se dit « *pris entre deux feux* ». « *On va supprimer le franc mais j'y suis attaché. Avec l'euro, on va avoir l'impression de quitter la France. Il aurait fallu une monnaie commune mais en gardant l'identité nationale. Et puis, ils nous facilitent quand même pas la vie avec leur taux. Pourquoi pas un euro à 5 francs ? On commence pas les maths par les intégrales !* »

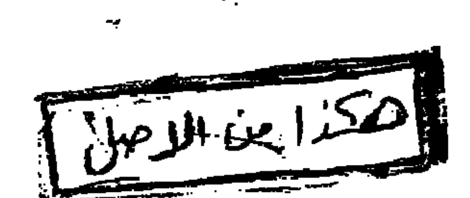
RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Le bilan de l'opération n'est pourtant pas négatif : toutes les pièces ont été distribuées même si leur circulation est restée restreinte. « *Ce qui montre que les gens vivent positivement l'identité européenne, qu'ils sont attachés à ses symboles*, se rassure le professeur de management de l'école de commerce, François Descheemaekere. *Et les gens ont échangé leur point de vue. Ce n'est plus l'Europe à la sauvette. On s'approprie le projet européen.* » Pour la ville et l'école, les retombées médiatiques sont incommensurablement supérieures à l'investissement de départ (500 000 francs). Même la télévision japonaise a fait le voyage.

Ce coup de projecteur à moindres frais explique au moins autant l'engouement des villes pour ces opérations euro que la volonté de sensibiliser à la monnaie unique. Claude Feldmann, du mensuel *Numismatique et change*, a recensé 104 opérations de circulation de monnaie européenne fictive initiées par les collectivités locales, les associations de numismates ou les groupements de commerçants depuis l'écu de Douai, en 1991. D'ici au 30 juin 1998, date à laquelle elles seront interdites, leur nombre ne devrait cesser de croître. Les euros de ville séduisent les collectivités locales « *qui, pour la première fois dans l'histoire de la numismatique française, ont le droit de frapper une monnaie à leur usage* », relève M. Feldmann.

Comme les pièces, dont le prix de revient oscille entre 3,50 et 5 francs, sont vendues aux alentours de 7 francs et le plus souvent thésaurisées, quelques bénéfices viennent en général conforter le sentiment européen des municipalités. Certaines en profitent pour faire un geste envers les plus démunis : Valence a fait un chèque de 30 000 francs aux Restaurants du cœur, Bourges a versé 150 000 francs à des œuvres, Chamonix a regonflé de 568 000 francs la caisse de retraite des guides de haute montagne. Montpellier, qui vient d'achever son opération euro, destine notamment ses bénéfices aux associations de chômeurs, auxquels l'euro vient donc déjà en aide...

P. Kr.



Un rapport critique le fonctionnement des réseaux d'aide aux élèves en difficulté

Face à l'échec, les tenants du tout-pédagogique s'opposent aux psychologues scolaires

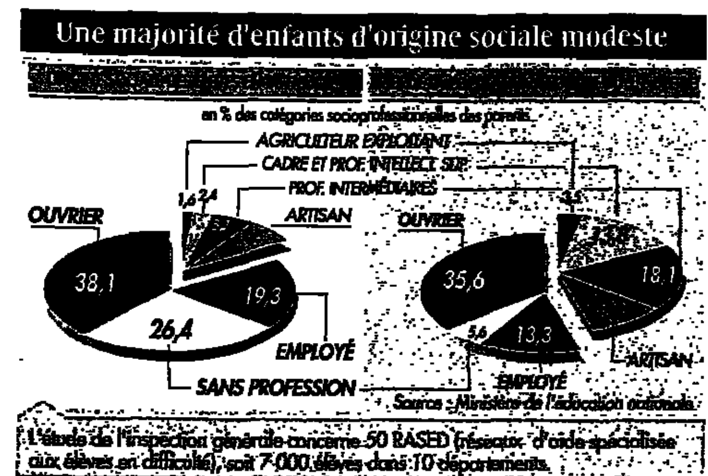
Un rapport inédit de l'inspection générale, réalisé sous la direction de Bernard Gossot, dresse un bilan très mitigé des réseaux d'aide spécialisée. L'activité de ces structures, héritières des GAPP des années 70, n'avait jamais été évaluée depuis leur création, il y a sept ans. Les critiques les plus vives vont aux psychologues scolaires, qui, selon le rapport, *« s'opposent à tout regard de l'institution sur leur travail »*.

ALORS qu'il est de bon ton de faire remonter à l'école élémentaire la source de tous les maux du système scolaire, le ministère de l'éducation nationale s'inquiète du fonctionnement des *« réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté »* (Rased). Ces structures qui prennent en charge les enfants en échec scolaire, ou plutôt en mal d'école, de la maternelle au CM2, accueillent, selon les organisations syndicales, environ 300 000 jeunes chaque année. Le rapport que vient de terminer l'inspection générale, sous la direction de Bernard Gossot, pour le ministre et la direction des écoles, devrait conforter l'institution dans sa volonté de favoriser le traitement pédagogique de l'échec au dépend d'un traitement « psychologique ».

Héritiers des « GAPP » (Groupes d'aide psychopédagogique) des années 70, qui furent souvent qualifiés de « subversifs et d'essence libertaire », les réseaux d'aide spécialisée n'avaient jamais fait l'objet d'un bilan. Leur aire géographique d'intervention est plus étendue et leur structure plus souple que celles de leurs prédécesseurs mais les restrictions d'ordre budgétaire les frappent tout autant.

Les Rased se constituent en fonction des besoins locaux et n'associent plus systématiquement un psychologue scolaire, un psychopédagogue et un psychomotricien. Ces deux dernières catégories ont été fondues en un seul « maître spécialisé » (dit *« titulaire de l'option G »*) qui a pour mission de favoriser l'*« ajustement progressif des conduites émotionnelles, corporelles, intellectuelles »*. Les maîtres titulaires de l'option E, sur le terrain depuis 1993, s'occupent davantage des méthodes et des techniques de travail des enfants. Comme les psychologues scolaires, tous sont à l'origine instituteurs ou professeurs des écoles.

Bien que la circulaire du 9 avril 1990, qui institue les réseaux d'aides, ait tiré les enseignements des insuffisances des GAPP, parmi lesquelles une absence totale d'évaluation des résultats obtenus et un manque de coordination, sept ans plus tard, aucun progrès significatif ne semble avoir été accompli. Se gardant bien de tenter elle-même une évaluation, l'inspection dénonce le comportement des inspecteurs d'académie, qui se sont davantage attachés *« au fonctionnement administratif des réseaux qu'au fonctionnement pédagogique »*. Les inspecteurs de circonscription ne sont pas épargnés, qui se révèlent incapables de gérer les conflits avec les personnels des réseaux, sur *« l'écriture des projets, la transmission de l'emploi du temps, la tenue d'un carnet de bord, la remise d'un bilan annuel »*. Bref, les traditions d'indépendance qui étaient celles des GAPP persistent.



L'étude de l'inspection générale concerne 50 RASED (réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté), soit 7 000 élèves dans 10 départements.

RECENTRAGE

On regrette au passage que l'analyse de la situation personnelle des élèves suivis par les réseaux d'aide soit si peu développée. Le rapport s'est en effet penché sur le cas de dix départements (ruraux, très urbains, à forte densité en zones d'éducation prioritaire), où opèrent cinquante Rased, concernant 7 000 élèves. Les enfants pris en charge sont majoritairement des garçons, issus de familles nombreuses défavorisées, ou fragilisées. L'aide se concentre sur le CP, le CE1 et le CE2, mais elle est faible à la maternelle et disparaît pratiquement en CM1 et CM2.

Les critiques les plus vives sont finalement réservées aux psychologues scolaires. *« Prétendant se démarquer du dispositif Rased,* [certains psychologues] *s'opposent à tout regard de l'institution sur leur travail. Une telle attitude ne peut être tolérée de la part d'agents de la fonction publique »*, écrit notamment l'inspection. Créé au lendemain de la guerre dans le cadre du plan Langevin-Wallon, le métier de psychologue scolaire s'apprend aujourd'hui, un an après la licence, dans cinq centres universitaires en France, délivrant le diplôme d'Etat.

Leur formation universitaire, leur statut particulier dans la fonction publique et leur conception du métier créent une source de conflit permanent entre les psychologues scolaires et les cadres de l'éducation nationale. *« La hiérarchie ne supporte pas des personnels souvent plus diplômés qu'elle et qui travaillent dans un domaine qu'elle maîtrise peu ou mal »*, analyse un psychologue qui a exercé pendant vingt ans. L'air du temps n'est plus à la psychologie mais à l'efficacité pédagogique, dans le cadre d'un recentrage non avoué de l'école sur la transmission des savoirs. Tel est bien le message que liront les personnels concernés dans ce rapport.

Béatrice Gurrey

522 nouveaux emplois en un an dans les zones franches urbaines

MARSEILLE
de notre correspondant

Trois mois et demi après la mise en place de 44 zones franches urbaines (ZFU), un séminaire de travail a réuni, lundi 14 avril à Marseille, cinq cents acteurs de ce dispositif phare du pacte de relance pour la ville, dont l'ambition est ce créer mille emplois par an pendant cinq années (*Le Monde* du 1er janvier). Les quelque dix mille contacts noués par les promoteurs des ZFU avec des entreprises se sont soldés, depuis le 1er janvier 1997, par l'implantation dans ces quartiers défavorisés de 470 établissements. Il s'agit le plus souvent de petits commerces, d'ateliers artisanaux ou de professions libérales. Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, a annoncé pour le second semestre *« une deuxième vague d'entreprises plus importantes et orientées vers l'activité industrielle »*.

Au total, 1 700 emplois ont été créés, mais seulement 522 correspondent à des créations nettes, les autres constituant des transferts d'emplois dans les périmètres ZFU. M. Raoult a qualifié ce premier bilan de *« prometteur et encourageant »* car, selon lui, *« en trois mois, on ne peut pas transformer Montfermeil en Silicon Valley »*. La clause de préférence locale d'embauche – qui réserve 20 % au moins des emplois créés aux habitants du quartier – a été respectée.

Le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, Jean-Claude Gaudin, a assuré pour sa part que les périmètres ZFU ne seraient pas élargis, mais que *« quelques erreurs matérielles seront rectifiées aux marges »* afin d'englober des commerçants ou des artisans se situant par exemple du « mauvais côté » d'une rue délimitant la zone.

Lors de l'examen du prochain projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, a précisé M. Gaudin, le gouvernement devrait déposer un amendement destiné à faire bénéficier les reprises d'activité de l'exonération de l'impôt sur les sociétés. Dans le but de libérer des locaux, les chambres de commerce et d'industrie préparent par ailleurs avec les organismes HLM un protocole destiné à *« mieux identifier et mobiliser l'offre foncière et immobilière »*.

« UN BON PROJET »

Martelant que les zones franches urbaines constituent *« une bonne idée et un bon projet »*, les deux ministres en charge de la politique de la ville ont cité, au-delà de l'ouverture de boulangeries et de commerces de proximité, trois exemples d'implantation : Valeo à Amiens, Casino à Vaulx-en-Velin et une société de nettoyage à Mulhouse embauchant cinquante salariés. Jean-Claude Gaudin a enfin exhorté les maires à recourir aux emplois de ville, une mesure du pacte de relance qui, confrontée à d'autres modalités d'aides à l'emploi, semble trouver difficilement son rythme de développement. *« Il ne faut pas être pessimiste,* a cependant considéré le ministre de l'aménagement du territoire, *car mille emplois de ville par mois, c'est tout de même satisfaisant. »*

Luc Leroux

Mme Lepage annonce des études sur les liens entre pollution et santé

RÉAGISSANT à l'étude épidémiologique britannique concernant les liens potentiels entre la pollution atmosphérique et les décès infantiles par leucémie et cancer (*Le Monde* daté 13-14 avril), Corinne Lepage, ministre de l'environnement, nous a déclaré que des études similaires allaient prochainement être conduites en France dans le cadre de la récente « loi sur l'air ». *« Dans la mesure où la loi ne se limite pas aux agglomérations mais exige des plans de protection de l'atmosphère partout où une concentration en pollution est dépassée ou risque de l'être,* nous a assuré Mme Lepage, *nous disposerons d'études sur les zones autoroutières, ou tout au moins sur les nœuds autoroutiers. »*

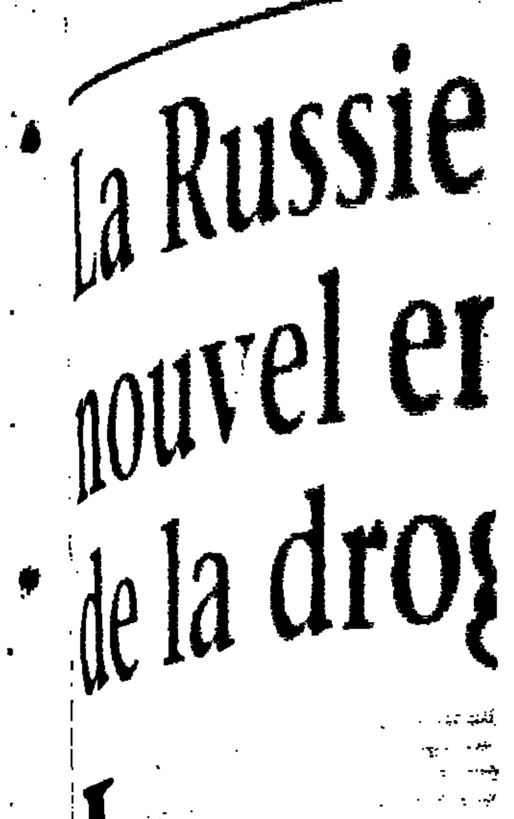
« Les études épidémiologiques devront être réalisées sur la base des états de référence qui seront bientôt connus, a-t-elle précisé. *Ces états feront apparaître des zones de pollution par rapport à d'autres qui ne seront pas polluées. Il sera alors assez aisé d'établir des corrélations ou de contredire l'existence de phénomènes du type de ceux observés par l'étude britannique. »*

DÉPÊCHES

■ *JUSTICE* : **Pierre Botton a été remis en liberté,** samedi 12 avril, pour raisons de santé. Condamné, en janvier 1996, par la cour d'appel de Lyon à cinq ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, notamment pour abus de biens sociaux, M. Botton avait été transféré en janvier à la maison d'arrêt de la Santé à Paris, après une tentative de suicide à la prison de Grasse (Alpes-Maritimes), son lieu de détention initial.

■ **SECTES : l'Eglise de scientologie poursuit son offensive dans l'éducation nationale** (*Le Monde* du 12 avril), en invitant *« les recteurs d'académie »* et les enseignants à assister à une conférence à Paris, le 23 avril, pour présenter *« les travaux pédagogiques »* de Ron Hubbard. L'association Applied Scholastics, qui sert de paravent à la secte, affirme que sa brochure intitulée *Education, alphabétisation et civilisation* a été envoyée à *« plusieurs milliers de personnes »* et a suscité *« de très nombreuses demandes »*.

■ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : le groupe Essec de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise),** l'une des principales écoles de commerce françaises, vient d'obtenir l'accréditation de l'American Assembly of Collegiate Schools of Business (AACSB), une instance indépendante qui, depuis 1916, soumet à l'homologation les écoles américaines de gestion. Ce label, délivré à l'issue de dix-huit mois d'audit, est pour la première fois attribué à un établissement européen.



TERRITOIRE Une enquête de la division des statistiques et études régionales de l'Insee, qui paraît mardi 15 avril, établit une nouvelle nomenclature spatiale du territoire français : le zonage en 361 aires urbaines. ● L'EXTENSION DES AIRES URBAINES (la « périurbanisation ») et de leur influence constitue le principal des changements intervenus en France dans l'habitat et les activités de la population. Près des trois quarts de celle-ci réside désormais en zone urbaine et 80 % des emplois y sont concentrés. ● TROIS ZONES CONCENTRIQUES – le pôle urbain lui-même, sa couronne périurbaine et les communes « multipolarisées » (c'est-à-dire influencées par plusieurs villes à la fois) – constituent désormais le tissu urbain. ● LES ZONES RURALES, qui regroupent 63 % des communes, vont bénéficier d'un plan spécifique auquel le gouvernement met la dernière main.

Les trois quarts de la population habitent désormais 361 aires urbaines

Une enquête de l'Insee établit que le phénomène de « périurbanisation » s'est étendu à la plupart des villes françaises et propose de nouvelles définitions de l'espace. Les zones rurales, elles, attendent impatiemment le plan promis par le gouvernement

LA TRADITIONNELLE distinction, voire opposition, dans les esprits et la géographie, entre paysans et citadins, villes et campagnes, communes rurales et urbaines, villages et banlieues, est-elle toujours pertinente à l'aube du XXIe siècle ? Au moment où Michel Giraud, président de la région Ile-de-France, publie *Citadins de l'an 2000* (éditions France-Empire) et où le célèbre livre d'Henri Mendras *La Fin des paysans* (1967) célèbre son trentième anniversaire, l'Insee fait paraître, mardi 15 avril, une étude qui remet en cause ces schémas simplifiés et propose une nouvelle nomenclature spatiale : le zonage des aires urbaines. Par déduction, c'est aussi une nouvelle définition du monde rural qui apparaît.

Il ne suffit plus de dire que les communes rurales sont celles qui rassemblent moins de 2 000 habitants agglomérés et que le reste de la France appartient au monde des villes – petites ou métropolitaines – et aux banlieues, pour décrire correctement des réalités très diverses. Les franges périurbaines se sont progressivement étendues en taches d'huile depuis la fin des années 70, grignotant les espaces agricoles et naturels.

L'Insee définit donc maintenant 361 aires urbaines, regroupant près des trois quarts de la population totale, constituées chacune d'un noyau central et de sa couronne périurbaine immédiate. En outre, les localités, également périurbaines mais moins denses démographiquement et « tiraillées » par l'influence concurrente de plusieurs pôles majeurs, forment, elles, les communes dites « multipolaires ». L'influence de chaque pôle sur son aire est mesurée par l'attractivité en termes d'emploi : la couronne périurbaine comprend les communes dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans l'aire urbaine.

UN PLAN POUR LE MONDE RURAL

Ces cercles à peu près concentriques et leurs ramifications forment les « espaces à dominante urbaine », nouvelle définition de référence de l'Insee. Le plus important (13,6 millions d'habitants) est évidemment l'agglomération parisienne qui va de Sens au Havre avec des débordements vers Orléans et les portes de Beauvais, Evreux ou Chartres. Mais Briançon (Hautes-Alpes), Obernai (Bas-Rhin) et Saint-Tropez (Var), par exemple, ont droit aussi à cette appellation des statisticiens.

Ce nouveau regard de l'Insee sur la géographie de la France prêtera sans doute à contestation car, à lire la carte ci-contre, il semble que, de la porte de la Chapelle à Paris jusqu'à Saint-Quentin (Aisne), le promeneur ne peut à aucun moment apercevoir des champs, des forêts ou des peupleraies en bordure de rivière. La vérité impose évidemment une lecture plus subtile. Mais ce travail reste fort utile, en particulier parce que le gouvernement – comme cela a été confirmé par Alain Juppé au comité interministériel d'Auch – met la dernière main à un plan pour le monde rural. Les mesures en préparation intéresseront 300 à 400 cantons particulièrement touchés par l'hémorragie démographique et le déclin économique, situés dans les périmètres des zones de revitalisation rurale créées par la loi du 4 février 1995. On les trouve notamment en Haute-Marne, dans la Meuse, le Morvan, le Sud-Ouest, la Bretagne intérieure, les massifs montagneux et la Corse.

Ce plan est impatiemment attendu, si l'on en juge par l'amertume manifestée par les milieux agricoles après la réunion gouvernementale d'Auch. *« Force est de constater que la politique rurale n'est prise en compte que très partiellement... Notre déception devant l'absence de mesures concrètes est vive »*, a estimé le Centre national des jeunes agriculteurs. D'ordinaire très modérée, l'assemblée des chambres d'agriculture a noté pour sa part que *« le projet de schéma d'aménagement n'a pas le souffle espéré et n'est pas de nature à contrecarrer les tendances lourdes à la concentration des hommes et des richesses »*.

LE TONUS DES CAMPAGNES

Faut-il d'ailleurs – et le peut-on ? – sauver de l'anémie la quasi-totalité des petites communes où s'éteignent les derniers feux et qui ne reprennent vie que quelques semaines, au moment des beaux jours et des flux touristiques ? Faut-il faire un effort particulier, en termes de services à la population, pour les petites villes les plus fragiles, celles de moins de 10 000 habitants, comme le suggère Bernard Kayser, auteur d'un essai remarqué, *Ils ont choisi la campagne* (Ed. de l'Aube) ? Ce professeur émérite à l'université de Toulouse ne manque pas l'occasion de rappeler que, contrairement à une idée reçue, *« les zones rurales, dans leur majorité ont du tonus »*. Tels sont les enjeux du futur Plan et la réponse sera différente selon qu'on met en avant une thérapeutique essentiellement agricole, comme le souhaite Philippe Vasseur à travers « sa » loi d'orientation pour l'agriculture et la forêt, ou l'approche environnementale et sociale, en considérant que les agriculteurs, outre leur fonction de production, jouent un rôle essentiel (à rémunérer comme tel), dans la défense du paysage et des campagnes.

En recevant à l'Elysée des jeunes du monde rural, jeudi 17 avril, Jacques Chirac aura probablement l'occasion de lancer quelques pistes et d'affirmer dire que les campagnes qui couvrent 75 % du territoire ne sont ni ringardes ni marginales.

François Grosrichard

La concentration de la population dans les agglomérations

POPULATION DES AIRES URBAINES EN 1990
en milliers d'habitants
PARIS : plus de 500
BREST : de 250 à 500
LORIENT : de 150 à 250
BASTIA : moins de 150

ESPACE À DOMINANTE URBAINE
pôles urbains
couronnes périurbaines
communes multipolarisées

ESPACE À DOMINANTE RURALE

COMMUNES en %	POPULATION en %	EMPLOIS en %
63,8	60,7	71,5
21,6	23,6	19,7
7,7	12,2	6,8

L'espace rural recule devant l'extension des zones périphériques des villes. Habitat et travail se concentrent de plus en plus dans ce "périurbain", même si la majorité des communes reste à dominante rurale.

Source : Insee

Naissance des « villes rurales »

Le gouvernement vient d'inventer, à Auch, une notion pour le moins ambiguë, qui risque de heurter la rigueur des analyses et les classements des experts : celle de « ville rurale ». Il s'agit de villes de 10 000 à 50 000 habitants – la fourchette est volontairement large – situées au cœur des zones de revitalisation rurale ou qui animent ces espaces. L'Etat et la Caisse des dépôts et consignations apporteront 16 millions de francs par an pendant trois ans pour faciliter la réalisation des projets de développement des maires (promotion des activités commerciales, réhabilitation des logements par exemple).

Une première liste de seize villes avait été retenue au début de mars par Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Mais devant les requêtes présentées par des élus influents, par ailleurs membres du gouvernement, notamment Jacques Godfrain, maire de Millau (Aveyron) et ministre délégué à la coopération, et Jean-Jacques de Peretti, maire de Sarlat-la-Canéda (Dordogne) et ministre des DOM-TOM, la liste a été portée à vingt et une... dont les deux principales cités de Corrèze.

Le canal du Midi devient officiellement un site protégé

LE *JOURNAL OFFICIEL* a publié, mardi 15 avril, l'arrêté de classement du canal du Midi. A mi-chemin entre les monuments historiques et les paysages naturels, creusé sous Louis XIV entre Toulouse et Sète, il rejoint la liste des sites protégés par la loi de 1930. Cette protection, la plus complète prévue par le droit français, se situe dans la logique de l'inscription du canal au Patrimoine mondial de l'humanité, le 5 décembre 1996, par l'Unesco.

Le classement concerne l'ensemble du domaine public fluvial entre Toulouse et la Méditerranée. Il s'applique au canal *stricto sensu*, avec ses soixante-trois écluses ovales et ses trois cent vingt-huit ouvrages d'art. Mais la procédure vise aussi le petit canal de Brienne, qui fait la jonction avec la Garonne à Toulouse, et celui de la Robine, qui offre une déviation vers Narbonne et un accès à la mer à Port-la-Nouvelle. – (*Corresp.*)

DÉPÊCHES

■ **BRETAGNE : Alain Gouriou (PS), maire de Lannion (Côtes-d'Armor)**, où l'eau est distribuée par une régie municipale, vient de décider de poursuivre en justice ses administrés qui refusent de payer la redevance pollution. Né à l'initiative du Collectif « eau pure », ce mouvement de protestation des consommateurs s'étend aussi désormais aux autres départements bretons. – *(Corresp. rég.)*

■ **MIDI-PYRÉNÉES : les maires du réseau C6**, qui regroupe depuis 1991 six villes françaises et espagnoles, se sont réunis lundi 14 avril à Toulouse pour signer un accord mettant en place un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE). Barcelone, Saragosse, Valence, Palma de Majorque, Montpellier et Toulouse sont les premières collectivités locales à se constituer en un tel groupement, ont précisé les participants, qui disposent d'un budget de 1,4 million de francs.

■ **ILE-DE-FRANCE : un collectif de quatre associations de défense de l'environnement** – le Comité de défense de la plaine de France (Codeplaf), la flamme Verte, Ensemble pour construire Louvres (EPCL) et Val-d'Oise - Environnement (VOE) – vient de déposer un recours, le cinquième, au Conseil d'Etat contre la déclaration d'utilité publique (DUP) relative à deux pistes supplémentaires sur l'aéroport de Roissy-CDG.

■ **BASSE-NORMANDIE : le maire de Beaumont-Hague (Manche)**, Michel Laurent, vice-président du disctrict de la Hague, où est installée une usine de retraitement des déchets nucléaires, indique dans *Le Figaro* du 15 avril que le district va investir 700 000 francs dans une campagne de promotion pour réhabiliter l'image du Nord-Cotentin, qui a souffert des campagnes successives des écologistes dénonçant les dangers de la radioactivité.

Le confluent de la Saône et du Rhône, « terra incognita »

LYON
de notre correspondant régional

C'est un simple bout de terre en pointe où jouent des herbes folles couchées par endroits, traces des bottes des pêcheurs ou des pas des promeneurs. Car le lieu attire, même s'il est cerné d'une autoroute, de ponts, de bretelles. A Lyon, le confluent, là où le gris du Rhône et le vert de la Saône se rejoignent, est un triangle magique.

Depuis que des travaux ont asséché les marécages de Perrache – il y a deux siècles –, la splendeur du site a attisé bien des rêves de grandeur. On a même pensé y ériger le tombeau d'un empereur : mais Napoléon, premier du nom, est allé se faire enterrer ailleurs, et Lyon en a profité pour installer sur ces nouvelles terres tout ce dont la ville ne voulait plus : entrepôts, usines, prison, patinoire, marché-gare... Enfin, on a coulé la berge droite du Rhône sous une couche de bitume, l'autoroute A 7.

Des esthètes ont tenté de mettre en valeur ce site rare. Roseraies, Institut Lumière en hommage aux inventeurs du cinéma, jets d'eau, fontaines, sphère solaire ou nouveau quartier « international » de Lyon..., autant de projets restés dans les cartons, faute de financement.

UN CONCOURS « INFRUCTUEUX »

A l'automne 1996, la municipalité lance un concours pour donner du sens à la « Porte sud » de la ville. Des grands noms de l'architecture répondent à l'appel, comme Ricardo Bofill. Le concours vient d'être déclaré *« infructueux »*. *« Nous préférons provoquer un véritable débat sur le développement de ce site*, explique Jacques Moulinier, adjoint (UDF-FD) aux grands travaux. *Cet espace ne peut être traité seulement en termes architecturaux.* » Depuis que le confluent existe, la plupart des urbanistes ou des architectes qui ont travaillé sur ce lieu, sans doute impressionnés par sa majesté, se sont laissé aller à quelque démesure, comme s'ils avaient d'abord cherché à inscrire leur propre marque sur ce territoire.

Et puis, souligne Jacques Moulinier, le confluent est un ensemble, de la gare de Perrache jusqu'à la pointe extrême de la presqu'île. Son aménagement entraînera des investissements colossaux : ainsi, il faudra bien tirer un trait sur l'autoroute A 7. Pour l'instant, la municipalité va essayer de détruire le vilain boulodrome que d'impertinents aménageurs ont fait construire, à la fin des années 70, sur la dernière partie sauvage de cette terre entre deux eaux. Le coût de cette seule opération est estimé à 50 millions de francs.

En attendant, les pêcheurs prennent du bon temps. Si le poisson boude côté Rhône, en trois enjambées, ils installent leur pliant côté Saône. Et les enfants conquérants vont mouiller leurs chaussures au bout du confluent, *terra incognita*.

Bruno Caussé

Mme Lepage convoque un comité sécheresse face à la gravité de la situation

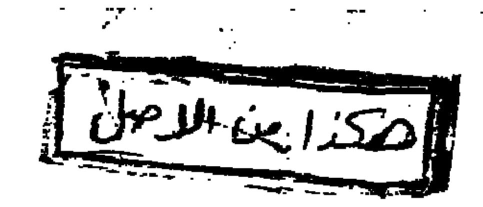
CORINNE LEPAGE a décidé, lundi 14 avril, de convoquer pour la fin du mois le comité sécheresse initialement prévu pour le mois de mai, afin de dresser un bilan complet des déficits en eau et d'examiner les éventuelles mesures d'urgence à prendre.

Se déclarant *« très préoccupée »* par la situation, qu'elle a comparée à la grande sécheresse de 1976, le ministre de l'environnement estime que les déficits pourront difficilement être compensés, même en cas de fortes pluies. *« Certaines réserves sont déjà déficitaires, mais les pluies de l'automne ont évité une situation difficile, sauf dans l'Ouest et le Sud-Ouest »*, a indiqué Mme Lepage à l'AFP. *« Fin avril, nous aurons toutes les données qui nous permettront d'envisager les mesures appropriées, mais cela ne changera rien au fait que l'eau est devenue une ressource rare »*, a-t-elle souligné. Mme Lepage a reconnu qu'avec l'irrigation agricole *« on a terriblement pompé dans les nappes ces dernières années »* et qu'il faut aujourd'hui *« agir parcimonieusement »*.

A la demande du ministre, une étude est par ailleurs en cours pour déterminer l'incidence de l'effet de serre qui provoque le réchauffement climatique, mais il est encore trop tôt, selon Mme Lepage, pour en tirer des conclusions. *« Une chose est sûre, la situation s'aggrave d'année en année »*, a-t-elle conclu.

La météo n'était en tout cas guère encourageante mardi 15 avril : Météo France annonçait quelques nuages mais toujours pas de pluie. Deux tiers du pays se trouvent maintenant dans une situation considérée comme préoccupante. A la mi-avril, la pluviométrie était *« extrêmement déficitaire sur l'ensemble du pays, le déficit le plus important touchant le Sud-Est, avec un manque de 100 % par rapport à la normale »*, indiquait lundi Météo France. Après les nombreux incendies du week-end, la Sécurité civile demeurait en alerte. *« On est dans des conditions de pré-été »*, explique le lieutenant-colonel Le Cleï, responsable de la communication à la direction de la sécurité civile du ministère de l'intérieur. Avec du mistral annoncé dans le Sud-Est, les pompiers se préparaient à deux jours à haut risque.

S. Z.



La Russie, nouvel empire de la drogue



Le trafic de drogue augmente chaque année de près de 100 % en Russie, où la police manque cruellement de moyens pour agir. Une conférence internationale s'ouvre à Moscou le 16 avril afin de combattre ce fléau

L'INSPECTEUR Ivan Sergueïvitch et tout le service en rient encore. C'était un jour d'arrestation ordinaire. Un petit matin d'hiver, Ivan Sergueïvitch et l'un des collègues inspecteurs étaient en planque, en civil, dans une des vieilles Lada du service. Ils devaient arrêter un trafiquant de stupéfiants. Afin d'économiser l'essence, chichement allouée, ces deux spécialistes de la lutte contre la drogue du ministère russe de l'intérieur avaient coupé le moteur de la Jigouli. Mais, à attendre le « client » au bas de l'immeuble, il faisait froid. Ivan Sergueïvitch a tourné la clef de contact. Le moteur de la Jigouli n'a rien voulu savoir. Les deux inspecteurs avaient le nez sous le capot quand ils ont vu leur homme, accompagné d'un autre, sortir de l'immeuble, se diriger vers une voiture occidentale flambant neuve. Jusque-là, l'histoire est ordinaire : « *Tomber en panne pendant une opération est terriblement banal* », soupire un chef de la lutte contre la drogue à Moscou.

Mais, alors que tout semblait perdu, l'inspecteur Ivan Sergueïvitch eut une idée qui est restée dans les annales. Il s'est dirigé vers les deux hommes. Il leur a demandé un service assez courant en Russie : de le tirer avec une corde. Ivan Sergueïvitch a convaincu les deux malfrats : il n'allait pas loin, juste à côté du poste de milice voisin... A l'approche du commissariat de police, les « trafiquants-dépanneurs » ont dit aux policiers à la remorque : « *Voilà, vous êtes arrivés* ». Ivan Sergueïvitch leur a répondu : « *Vous aussi, vous êtes arrivés.* » Avant de leur passer les menottes aux poignets...

Mais aujourd'hui, au 15 Prospeckt Mira (avenue de la Paix) – le commissariat des « stups » de Moscou –, Ivan Sergueïvitch et ses collègues n'ont pas envie de rire. C'est encore à cause des satanées Jigouli. L'arrestation d'un trafiquant est programmée pour cet après-midi. Le silence est pesant, rompu par les gargouillis des estomacs qui protestent contre le mauvais repas de la cantine. Les hommes tournent comme des lions en cage dans les locaux délabrés, dans de petits bureaux de 15 mètres carrés où ils s'entassent à cinq. La peur ? Non, l'impuissance. Faute d'argent, il n'y a toujours que trois vieilles Lada pour quinze hommes, répartis en trois équipes. Deux de ces voitures à bout de souffle sont en réparation. La troisième est en opération. Alors il faut attendre. Le sort d'un gros dealer – et de quelques vies peut-être – vont rester suspendu à un cruel manque de moyens.

Pourtant, il y a le feu dans la maison Russie. Moins spectaculaire, la poudre blanche y fait plus de ravage que la poudre noire. « *Cinquante grammes d'héroïne font plus de dégâts qu'une des bombes qui sautent régulièrement sous une Mercedes* » d'un homme d'affaires ou d'un banquier russes, estime Vladimir Tcharikov, chef adjoint de la brigade anti-drogue de Moscou. « *Mais*, ajoute-t-il, *ce sont des dégâts moins visibles.* » La bombe silencieuse de la drogue n'en finit donc pas d'exploser en Russie. « *Si nous n'arrêtons pas le phénomène, dans quelques années, ce sera vraiment très grave* », estime, au ministère russe de l'intérieur, le général Alexandre Sergueev, chef de la lutte contre la drogue. Pour attirer l'attention sur ce danger qui menace non seulement le pays mais aussi l'Europe occidentale, principale destination du trafic, le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (Pnucid) organise, les 16 et 17 avril à Moscou, en coopération avec les autorités russes, une conférence internationale sur le sujet. « *La communauté internationale devrait prendre la question de la drogue en Russie bien plus au sérieux qu'elle ne l'a fait jusqu'à maintenant* », estime-t-on au Pnucid. Il s'agit de tirer la sonnette d'alarme : s'ils ne veulent pas être inondés par un raz-de-marée de drogues puissantes et bon marché venues de l'Est, les pays occidentaux doivent aider à combattre le fléau.

EN quelques années, avec l'implosion de l'URSS, l'ouverture des frontières, l'arrivée d'une économie de marché « sauvage » doublée d'une profonde dépression économique et d'un effondrement de l'Etat, la consommation et le trafic de stupéfiants ont triplé en Russie. Le nombre d'usagers atteint deux à trois millions. Celui des toxicomanes, le demi-million. Les crimes liés à la drogue ont explosé, passant de 15 000 il y a dix ans à 150 000 aujourd'hui. « *Pour les trois premiers mois de 1997, les crimes liés à la drogue ont augmenté de 50 % à Moscou par rapport à 1996* », dit, au siège des « stups » de la capitale russe, Vladimir Tcharikov. L'ancien empire russe et soviétique semble en passe de devenir celui de la drogue. Déjà, l'URSS était le paradis de la drogue douce et bon marché. Sur l'immense territoire russe, il pousse toujours pas moins de 1 million d'hectares de cannabis à l'état sauvage. Sans compter les plantations de haute qualité des Républiques ex-soviétiques d'Asie centrale.

Mais, aujourd'hui, la part des drogues douces est à la baisse : l'héroïne et les stupéfiants de synthèse ont fait leur apparition. Le pavot est raffiné dans les pays d'origine ou dans l'ex-URSS. Mis au chômage par la crise, certains chimistes soviétiques se sont reconvertis. Ainsi en Biélorussie, trois professeurs d'une faculté de médecine de Vitbesk ont été condamnés mi-mars pour avoir produit, depuis 1989, des drogues de synthèse dans les laboratoires de l'Institut de chimie. A Saint-Pétersbourg, plusieurs scientifiques de la chaire de pharmacologie de l'institut de chimie ont été arrêtés en 1996 pour trafic de drogue, ainsi qu'un groupe d'étudiants en chimie qui produisaient de la méthadone. Un inspecteur des « stups » estime que la crise économique est le principal facteur du phénomène dans l'ex-URSS. « *Sans moyens de survivre, beaucoup de gens font la queue pour pouvoir vendre de la drogue*, assure-t-il. *D'autres, désespérés, la consomment. Et les nouveaux riches, ceux qui ont profité de la transition, s'offrent, eux, de nouvelles sensations.* » Chez les « nouveaux Russes », la consommation d'une ligne de cocaïne (à 200 dollars le gramme) est devenue un élément du standing, au même titre que le téléphone portable, la grosse Mercedes et la jeune femme aux interminables jambes. Les jeunes branchés moins fortunés préfèrent l'ecstasy, à 10 dollars le comprimé.

« *La question la plus grave n'est pas la production mais la contrebande* », souligne le chef de la lutte contre la drogue au ministère de l'intérieur. Cinq cent tonnes de drogue, la partie émergée d'un immense iceberg, sont saisies chaque année, souvent en transit vers l'Europe. Par avions (parfois militaires), dans des conteneurs chargés sur des trains, par bateaux : la drogue traverse les frontières de l'ex-URSS devenues très perméables et celles, quasi inexistantes, entre les anciennes Républiques soviétiques. Cette croissance vertigineuse (le trafic augmente de près de 100 % chaque année) va se poursuivre, menaçant la Russie mais aussi l'Europe occidentale, principale destination des drogues qui transitent par la Russie depuis l'Asie centrale, l'Afghanistan, le Pakistan ou la Turquie. Un autre danger menace. « *Le crime organisé russe est en train d'établir des liens avec les narcomafias, italienne ou d'Amérique du Sud* », met en garde le général Sergueev. Fin mars, lors d'une enquête sur une organisation mafieuse liée au crime organisé russe, la police italienne a saisi dans un appartement de Rome, loué par un Russe, un véritable arsenal : kalachnikovs, pistolets, pistolets-mitrailleurs. En réalité, après des contacts déjà anciens, on passe aujourd'hui aux « fusions ».

Déjà, l'URSS était le paradis de la drogue douce et bon marché. Sur l'immense territoire russe, il pousse toujours un million d'hectares de cannabis à l'état sauvage

Pour les trafiquants internationaux, la Russie, avec ses bases de production méridionale d'Asie centrale ou du Caucase, est un petit paradis : terre de culture, réservoir de chimistes sans travail, marché, plaque tournante et sanctuaire. Les privatisations massives, les centaines de banques souvent louches permettent de blanchir tranquillement l'argent de la drogue. Et « *80 % des banques de Moscou sont liées à des structures criminelles* », estime un spécialiste. Au siège des « stups » de Moscou, on reconnaît une certaine impuissance : il n'y a pas encore de brigade financière pour perquisitionner dans les établissements qui lavent l'argent sale. La collaboration avec la police fiscale, principale arme contre le crime financier, n'a pas commencé. Et les hommes du fisc ont déjà beaucoup de soucis. Ils sont la cible d'attentats ou de meurtres et d'une opposition féroce à l'intérieur même de l'Etat. « *Il y a un lobby contre le fisc : de puissantes sociétés, liées à des députés, à des gens dans les organes de l'Etat* », déclarait au *Monde* Nicolaï Medvedev, le porte-parole de la police fiscale fédérale (*Le Monde* du 10 août 1995).

Face au cataclysme, les hommes des « stups » russes manquent cruellement de moyens matériels et de pouvoirs légaux. Bien sûr, il y a toujours l'obsédante question des poussives Jigouli. « *La nuit, en banlieue, ce n'est même pas la peine d'essayer de poursuivre les trafiquants, qui ont tous de puissantes voitures de luxe* », râle un inspecteur. Les hommes de l'anti-drogue ne disposent pas de système informatique pour traquer des trafiquants. Ils n'ont que des talkies-walkies très peu puissants. Et ils se débattent dans de lourdes procédures juridiques et bureaucratiques. « *Aux Etats-Unis, il suffit d'une heure pour amener quelqu'un saisi avec de la drogue devant un juge. Chez nous on s'en sort au bout de huit heures, dans le meilleur des cas* », se plaint un inspecteur. Et, contrairement à celle de beaucoup de pays, la loi russe interdit aux policiers de monter des opérations pour piéger les trafiquants en leur vendant de la drogue. « *Ici, si on fait ça, c'est l'inspecteur qui va en prison, pas le trafiquant* », grommelle un homme des « stups ». La loi oblige aussi les hommes des brigades anti-drogue à avoir deux témoins, civils, pour constater chaque effraction. « *Il n'y a pas beaucoup de volontaires*, sourit tristement un inspecteur. *On ne peut pas garantir que ça ne va pas tirer... Et de toute façon*, ajoute-t-il, *la première chose que fait l'avocat de la défense est de recopier les noms, adresses et numéros de téléphones des témoins, qui sont souvent ensuite achetés ou menacés.* »

MAIS il y a pis encore. Le ver est dans le fruit. Sous le couvert de l'anonymat, des sans-grade de la lutte anti-drogue en Russie livrent l'envers du décor. Ils sont sceptiques face au programme d'aide occidentale : ils craignent de ne pas en voir la couleur. « *Les chefs du MVD* [le ministère de l'intérieur] *roulent en BMW* », lâche un inspecteur. Un de ses collègues livre le fond de sa pensée. « *Le tableau est horrible. C'est un secret d'Etat mais il faut le dire haut et fort* », dit-il en baissant la voix. « *Tout est pourri, le FSB* [ex-KGB], *le MVD. La corruption est partout* », explique-t-il en grimaçant. Deux officiers du FSB ont ainsi récemment été arrêtés en possession de drogues dures. Et, même si les autorités minimisent le phénomène, l'armée russe en déshérence semble être, avec ses navires, ses avions non contrôlés, l'un des séduisants moyens de transport.

Tout en jetant des coups d'œil dans le couloir, un inspecteur admet même n'avoir pas confiance en tous ses collègues des « stups ». « *Sauf*, précise-t-il, *ceux avec lesquels je travaille depuis très longtemps.* » Les organes de base de la milice, auxquels les hommes de l'anti-drogue doivent remettre leurs clients pour enquête, sont les plus touchés. « *Souvent, la milice relâche les trafiquants au commissariat. Mais la plupart du temps, ça se passe avant, dans la voiture de police. Les trafiquants paient entre 1 000 et 2000 dollars et peuvent s'en aller* », explique cet inspecteur. « *Nous nous battons sur deux fronts* », résume-t-il : l'un « externe », celui des trafiquants ; l'autre « interne », celui des agents d'un Etat rongé par la corruption.

Le plus effrayant reste sans doute à venir. Du général Sergueev à l'inspecteur de base, chacun prédit la prochaine apparition d'une véritable mafia de la drogue, liée au plus haut niveau au monde politique russe. « *Les milieux criminels de la drogue tentent de plus en plus d'infiltrer le monde économique, social et politique* » en Russie, met en garde le Pnucid. Les inspecteurs du général Sergueev sont plus alarmistes : « *Cette mafia est déjà en train de se constituer. Si tout n'était pas pourri, nous aurions pu éradiquer le développement du trafic il y a déjà trois ans* », assurent-ils. Pour arrêter le flot de drogue venu de l'Est, l'Occident devra sans doute payer son tribut mais en prenant garde de ne pas alimenter la corruption, donc le trafic, au lieu de le combattre. Car ce n'est pas tous les jours qu'Ivan Sergueïvitch arrive à se faire remorquer jusqu'à un commissariat par des trafiquants de poudre blanche.

Jean-Baptiste Naudet
Dessin : Pierre Lohner

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les limites de l'opération « Alba »

IL faut souhaiter qu'Ismaïl Kadaré ait raison lorsqu'il place dans l'intervention européenne en Albanie tous les espoirs qu'il nourrit pour son peuple. Sans doute le seul fait de voir débarquer 6 000 soldats étrangers chargés de convoyer une aide matérielle est-il en soi source d'apaisement pour ces Albanais qui s'éveillent de quarante ans de solitude et que l'écrivain dit habités aujourd'hui par *« le mythe de l'arbitrage venu d'ailleurs »*, du sauveur étranger.

Ce serait, malgré tout, faire preuve d'un bien grand optimisme que de penser que, par la seule grâce de cette intervention très limitée, le pays reconnaissant réglera ses problèmes et sortira de la crise. L'opération « Alba » a des objectifs très modestes : il ne s'agit pas de désarmer les gangs qui ont participé au pillage des casernes, ni même d'assurer en permanence la sécurité de quelques grands axes routiers, mais seulement d'accompagner une aide en vivres et produits de première nécessité. On ne sent en Europe ni vision claire de ce qu'il conviendrait de faire au-delà ni, surtout, de forte détermination pour traiter la crise à bras-le-corps.

La liste des pays participant à la force qui, grâce aux efforts de Romano Prodi, le président du conseil italien, se déploie en Albanie, est significative : Italie, France, Grèce, Espagne, Turquie, Roumanie, Autriche, Danemark. L'Union européenne n'est pas là en tant que telle, l'Europe du Nord (hormis le Danemark) s'en lave les mains. Deuxième pays contributeur, la France n'a guère fait de publicité sur l'envoi de mille de ses soldats – auquel l'état-major n'était d'ailleurs guère favorable. Interrogé récemment sur cette participation, le président de la République s'est contenté de répondre que la France *« apporte son aide à l'Italie »*. Cette dernière, enfin, a offert le piètre spectacle de partis marchandant leur soutien à M. Prodi et se livrant au Parlement à des jeux de basse politique, totalement étrangers au sort de l'Albanie.

De telles réticences n'ont pas facilité la préparation de l'opération « Alba ». Au moins les hommes qu'on y engage auront-ils la possibilité de se défendre s'ils venaient à être agressés, les Nations unies ayant sur ce point tiré la leçon de la triste expérience de la Forpronu en Bosnie.

Il manque à cette intervention un accompagnement politique fort. La naïveté des Albanais n'est pas telle qu'on puisse les leurrer en débarquant quelques sacs de farine à Dürres et à Vlora. Ni l'aide alimentaire ni même peut-être des élections ne suffiront à redonner forme à l'Etat albanais. Il faudrait au contraire s'attaquer à la cause immédiate de l'insurrection, calmer les frustrations des épargnants floués par la faillite des sociétés d'épargne, et reconstituer de toutes pièces une armée et une police qui auront une tâche extrêmement difficile. Toutes choses qui supposeraient un engagement moins réservé et plus collectif de l'Europe.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le Rassemblement du peuple français

NOUS ne croyons pas *« la République en danger »* parce que le général de Gaulle forme un « Rassemblement du peuple français » en offrant à ce peuple un programme qui lui est propre d'organisation des pouvoirs publics, de renouvellement des institutions *« dans le cadre des lois »*.

Le Rassemblement peut s'appeler un parti, une ligue, ou n'importe quoi. Il sera de toute manière un groupement de citoyennes et de citoyens dont les aspirations ne sont pas satisfaites par les partis actuels. Il sera aussi une réunion d'ordre sentimental de tous ceux qui admirent Charles de Gaulle, mais dont les conceptions politiques sont vagues, mal définies, et qui ne s'en préoccupent guère.

Il y aura beaucoup de mécontents. Il y aura de très bons esprits qui estiment que nos institutions ne peuvent être modifiées sans un grand courant d'opinion. Il y aura des partisans d'une sage République avec un *« Etat cohérent, ordonné, concentré, capable de choisir et d'appliquer impartialement les mesures commandées par le salut public »*, mais il y aura aussi des adversaires de la démocratie. Ce sera fatalement un assemblage disparate.

C'est pourquoi l'appel du général de Gaulle, invitant à *« se joindre »* à lui *« toutes les Françaises et tous les Français qui veulent s'unir pour le salut commun, comme ils l'ont fait hier pour la Libération et la victoire de la France »*, ne peut rendre le même son que l'appel du 18 juin 1940, et beaucoup de ceux qui répondirent au premier auront la conscience troublée par le second.

Rémy Roure
(16 avril 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http : //www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Créer de la monnaie pour réduire le chômage

par Jean-Marcel Jeanneney

« ON a tout essayé ! » Cet aveu désabusé de François Mitterrand au sujet du chômage est toujours d'actualité. En dépit de multiples et coûteuses interventions de la puissance publique, le nombre d'emplois a, sauf pendant de courtes périodes, augmenté moins qu'il n'aurait fallu. Si, aux chômeurs recensés, on ajoute les hommes et les femmes retirés du marché du travail par des stages ou des retraites anticipées obligatoires et ceux qui renoncent à chercher un travail parce qu'ils ont le sentiment qu'aucun n'est disponible, ce sont près de 6 millions de personnes qui sont actuellement inemployées. Situation absurde, risquant de provoquer des violences populaires destructrices de la démocratie.

Il est illusoire de vouloir réduire le chômage dans une économie dont la croissance demeure faible – au mieux de 2 % à 3 % l'an – alors que, dans de nombreuses branches d'activité, la productivité du travail s'améliore plus vite que jamais et que les effectifs des classes d'âge de 20 à 60 ans augmentent d'environ 200 000 par an. Il faudrait que la production progresse d'au moins 4 % l'an pendant une dizaine d'années.

Nos difficultés ne procèdent pas principalement d'une certaine paralysie de l'offre de productions. Les entraves n'étaient pas moindres dans les années 60 où le produit national croissait en moyenne de 6 % l'an. C'est l'insuffisance de la demande de biens et de services qui est la cause essentielle du chômage, alors que d'immenses besoins individuels ou collectifs sont cependant insatisfaits.

D'aucuns préconisent une hausse générale des salaires qui permettrait de consommer davantage. Malheureusement beaucoup d'entreprises soumises à une forte concurrence en France ou à l'étranger seraient alors acculées à fermer. Le recours à la vieille recette keynésienne de relance par un déficit des finances publiques est désormais inadéquat, parce qu'elle provoquerait une hausse des taux d'intérêt et nécessiterait ultérieurement d'excessifs transferts d'argent des contribuables aux rentiers.

> Trois conditions sont réunies : des capacités de production inutilisées, une balance des comptes extérieurs excédentaire, un niveau général des prix à peu près stable

L'espoir mis dans la baisse récente des taux d'intérêt risque d'être illusoire. Pour qu'elle soit efficace, il faudrait que nombre d'entreprises veuillent augmenter leurs capacités de production ; or les perspectives de débouchés nécessaires manquent. La baisse des taux favorise certes des investissements destinés à améliorer la productivité du travail, mais qui sont destructeurs d'emplois. Des particuliers n'emprunteront guère pour s'équiper ou faire construire un logement si leurs revenus ne sont pas croissants ou si, tout au moins, la permanence n'en est pas assurée. Certes, la hausse récente du dollar va favoriser nos exportations extra-européennes, mais elle ne peut avoir que des effets limités et sa persistance est aléatoire.

Le seul procédé permettant à coup sûr de donner une impulsion à la demande et de déclencher ainsi une dynamique de croissance serait une émission de monnaie sans contrepartie, dont il serait fait don à des consommateurs.

Je sais que l'idée de créer de la monnaie *ex nihilo* épouvante. Faire marcher la planche à billets serait, pense-t-on, retomber dans les errements de gouvernements qui ont fait fabriquer du papier-monnaie pour combler des déficits publics, alors que l'appareil productif était incapable de satisfaire une demande supplémentaire. Il en résulta des hausses de prix de plus en plus rapides et des désordres économiques qui appauvrissaient la nation. Seuls des spéculateurs en tiraient profit.

Mais brandir cet épouvantail pour condamner toute création monétaire qui ne soit pas fondée sur des opérations commerciales, c'est confondre l'abus d'un instrument avec l'usage prudent qui pourrait en être utilement fait quand trois conditions sont réunies : que des capacités de production soient inutilisées, que la balance des comptes extérieurs soit excédentaire, que le niveau général des prix soit à peu près stable ou en baisse. Elles le sont précisément aujourd'hui en France et dans des pays voisins.

Presque tous les chefs d'entreprise interrogés chez nous répondent qu'ils pourraient produire plus avec leurs équipements existant et leurs salariés présents, et bien davantage en recrutant des travailleurs supplémentaires. Notre balance des paiements extérieurs est excédentaire d'environ 100 milliards de francs ; il n'y aurait aucun mal à ce que cet excédent s'amenuise. La hausse annuelle des prix est inférieure ou égale à 2 %, ce que les plus exigeants gouverneurs des Banques centrales considèrent comme satisfaisant. Si, de temps à autre, de la monnaie était gratuitement distribuée avec modération, on ne risquerait pas de déclencher une inflation, car, dans la conjoncture présente, de vives concurrences l'empêcheraient d'autant mieux que, grâce à des chiffres d'affaires accrus, les coûts unitaires baisseraient.

Une préoccupation justifiée serait la crainte que des créations de monnaie ne soient effectuées malencontreusement. Pour écarter ce risque, la responsabilité de les décider et de réaliser devrait, en vertu d'une loi, incomber à la Banque de France. Celle-ci a pour mission, en toute indépendance, de veiller à la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, mais aussi le devoir de contribuer à la bonne santé de l'économie. Son conseil de politique monétaire étant nommé par les plus hautes instances démocratiques, le ministre de l'économie y ayant accès et son gouverneur devant justifier son action auprès d'une commission du Parlement, la Banque ne pourrait manquer de prendre en compte les préoccupations et les avis d'hommes politiques responsables.

Jean-Marcel Jeanneney *est ancien ministre du général de Gaulle.*

La Turquie est-elle un pays européen ?

Suite de la première page

C'est dire si la la « vocation européenne » de la Turquie est, par les temps qui courent, une cause délicate à plaider. La France plaide cependant. Au début de ce mois, le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, allait redire à Ankara la constance de cette position française. Depuis de Gaulle, qui avait activement œuvré à la conclusion de l'accord d'association de 1963, la politique turque de la France a connu des vicissitudes et des périodes d'oubli. François Mitterrand avait très précautionneusement renoué avec elle pendant son second septennat ; Alain Juppé l'a revivifiée, alors qu'il était ministre des affaires étrangères, en se faisant en 1995 l'apôtre de la conclusion d'une union douanière entre l'Europe et la Turquie. C'était l'époque où Ségolène Royal, venant avec quelques autres députés français de découvrir le drame des Kurdes d'Anatolie, s'enflammait à l'Assemblée nationale contre ce projet, et où le chef de la diplomatie française rétorquait qu'il ne faut pas confondre passion et hystérie, en expliquant ce qui à ses yeux était en jeu dans le rapprochement de l'Europe avec ce pays : la démocratisation de la Turquie, et plus largement la paix et la stabilité dans une région où se rencontrent la Méditerranée, le Moyen-Orient, le Caucase et l'Asie centrale.

L'accord d'union douanière a été signé, moyennant un montage d'inspiration française destiné à désamorcer l'obstruction grecque (la promesse faite à Chypre d'ouvrir des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne). Il est entré en vigueur après avoir passé l'épreuve d'un débat virulent sur les droits de l'homme en Turquie au Parlement de Strasbourg. Il fait de la Turquie le pays non membre le plus étroitement associé à l'Europe.

On aurait pu, comme après 1963, envisager de vivre encore quelques dizaines d'années sur cet arrangement de base, même si les aléas de la politique intérieure turque et les accès d'irritabilité d'Athènes promettaient quelques péripéties. Si la question turque se repose aujourd'hui, c'est d'abord parce que l'Europe, ayant décidé de s'ouvrir à de nouveaux venus, est bien forcée de se demander jusqu'où elle peut aller, où se situent ses frontières, en bref qui elle est. La Turquie en fait-elle partie ou pas ?

RÉPONSE DÉMOCRATE-CHRÉTIENNE

Une réponse assez consternante a été fournie il y a quelques semaines lors d'une réunion des dirigeants des partis démocrates-chrétiens européens à Bruxelles, réunion à laquelle participaient, entre autres, le chancelier Kohl, José Maria Aznar et Wilfried Martens. La Turquie, fut-il dit (en tout cas rapporté publiquement par l'un des participants et non démenti par les autres), ne peut pas faire partie de l'Europe pour des raisons de religion... Les douze millions de musulmans vivant dans l'Union européenne et les autres, non chrétiens, apprécieront. On peut en tout cas se demander, tant sont nombreuses actuellement les bonnes raisons de recaler la candidature turque, ce qui a bien pu pousser ces dirigeants européens à une confession aussi peu politique. Seul Jacques Delors en son temps avait osé assimiler ainsi l'Europe et la culture chrétienne, encore que plus prudemment et en n'engageant que lui.

Une telle prise de position fait le jeu des militants islamistes en Turquie et trahit tous les musulmans qui aspirent à plus de démocratie. Elle ouvrait en tout cas un boulevard à M. de Charette, arrivé de surcroît à Ankara juste après son homologue allemand Klaus Kinkel. Au cours d'une visite calamiteuse, ce dernier venait d'essuyer tous les reproches en même temps, synthétisés dans les outrances du ministre turc de l'intérieur, qui alla jusqu'à déclarer que l'Allemagne ne sait réserver aux Turcs qu'un seul sort : elle les brûle.

La « relation spéciale » germano-turque s'est détériorée ces dernières années. Les attentats racistes dont ont fait l'objet quelques-uns des deux millions d'immigrés turcs en Allemagne ont eu une forte répercussion en Turquie. En même temps, la sensibilité particulière de l'opinion allemande à ce pays oblige Bonn à réagir plus vigoureusement que d'autres aux violations des droits de l'homme. A trois reprises, ces dernières années, les autorités fédérales ont ainsi décrété un embargo sur les ventes d'armes à Ankara, en liaison avec le problème kurde. Même si elle reste de loin le premier partenaire économique européen de la Turquie, l'Allemagne est actuellement l'objet de tous les ressentiments. Sans aller jusqu'à dire que la France cherche à exploiter cette désaffection, force est de constater qu'elle en profite un peu.

AMBITIONS FRANÇAISES

Le nombre des entreprises françaises installées dans ce pays, qui est passé de 7 en 1989 à 150 aujourd'hui, en est un indice. M. de Charette a pu, sans s'attirer les foudres d'un premier ministre islamiste (dans une situation au demeurant précaire), aller prêcher la laïcité de l'Europe à Ankara et s'attirer des sympathies en réaffirmant que la perspective européenne restait ouverte pour la Turquie.

La France joue là – comme avec Chypre, comme avec la Roumanie, comme avec le dialogue euro-méditerranéen notamment – sa carte sud-européenne par rapport à une Allemagne beaucoup plus difficile à concurrencer sur les terrains est-européens. Chercher à avoir la Turquie avec soi quand on a des ambitions en matière de sécurité et qu'on réclame le commandement sud de l'OTAN est en outre assez cohérent.

Et les Turcs dans tout cela ? Il n'est pas sûr qu'ils soient au centre des préoccupations, très stratégiques, de Paris. Il est certain en revanche qu'on ne les aide guère en leur fermant à tout jamais, sous prétexte de religion, la porte de l'Europe.

Claire Tréan

RECTIFICATIFS

FO ET LE FN

Dans l'article consacré à Force ouvrière (*Le Monde du* 9 avril), une négation a déformé les propos du secrétaire général de FO, Marc Blondel, qui entend bien s'attaquer et aux *« racines »*, et aux *« causes »* des idées du Front national.

RADIO ET NÉGATIONNISME

Contrairement à ce que nous indiquions dans l'article « Le CSA est décidé à sanctionner Radio Courtoisie pour des propos négationnistes tenus à l'antenne », publié dans *Le Monde* daté du 9 avril, ce n'est pas sur l'antenne de Skyrock mais sur celle de Fun Radio qu'un animateur avait tenu des propos mettant en doute l'existence des chambres à gaz.

ECOUTES

Contrairement à ce qu'indiquait l'éditorial consacré au « Cabinet noir » fonctionnant à l'Elysée sous la présidence de François Mitterrand (*Le Monde* du 4 avril), la loi soumettant les écoutes téléphoniques au contrôle d'une commission indépendante a été adoptée le 10 juillet 1991, et non à la fin des années 80. Le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) n'est pas nommé par le gouvernement, mais par le président de la République, sur une liste de quatre noms proposés conjointement par le vice-président du Conseil d'Etat et le président de la Cour de cassation, pour une durée de six ans.

COMMISSION DES FINANCES

Dans l'article sur les rapports entre la commission des finances de l'Assemblée nationale et Bercy, publié dans *Le Monde* du mardi 15 avril, une imprécision rendait peu claire la position d'Alain Griotteray, député UDF du Val-de-Marne. Il fallait lire que celui-ci était contre la cession partielle du Crédit foncier et donc pour le maintien de celui-ci dans le giron de l'Etat.

GÉRARD LÉONARD

Gérard Léonard, député RPR de Meurthe-et-Moselle, a qualifié le Front national de parti *« néovichyste »*, et non pas *« néofasciste »*, comme écrit par erreur dans *Le Monde* daté du 5 avril.

ZAÏRE

Dans l'article titré « Le rapport des Nations unies dénonce les massacres commis par les rebelles » zaïrois, dans *Le Monde* du 5 avril, il fallait lire : *« Lors de la prise de Goma du 18 novembre, les rebelles ont massacré 2.754 personnes »*, et non 275.

BANQUES La stricte réglementation du système financier aux Etats-Unis est sur le point d'être abandonnée. Datant de 1933, à l'issue de la grande crise, le Glass Steagall Act avait pour objectif d'élever des barrières étanches entre les différents métiers (Bourse, crédit bancaire, assurances…) afin d'éviter qu'une panique boursière n'entraîne à nouveau une crise générale du système. ● LES BANQUES commerciales et les banques d'investissement souhaitent que soit révisée une législation dépassée par le rapprochement des métiers. ● LES FRONTIÈRES ont été rendues perméables lorsque la Réserve fédérale a autorisé en 1989 les banques d'investissement à créer des filiales dites « *section 20* » pour exercer leurs activités diversifiées. ● LE DÉBAT concerne en particulier la séparation des secteurs d'assurance et de banques d'une part et, d'autre part, les prises de participation dans les entreprises industrielles.

La réforme du système financier américain va renforcer la concurrence

Le Congrès s'apprête à modifier le Glass Steagall Act. Cette loi de 1933 empêchait les établissements d'exercer à la fois des activités commerciales et des activités d'investissement. Deux débats restent ouverts : l'éventuel rapprochement avec les métiers de l'assurance et les participations dans l'industrie

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

En annonçant, lundi 7 avril, leur décision de fusionner, Bankers Trust, la septième banque commerciale des Etats-Unis, et Alex. Brown, l'une des dix plus grosses maisons de titres américaines, ont donné un nouveau coup de boutoir dans le Glass Steagall Act, la loi qui régit le système financier américain depuis les années 30. En ouvrant une large brèche dans les pratiques imposées par cette législation jugée par beaucoup archaïque, l'opération a souligné une fois de plus combien ce dispositif n'est plus adapté aux pratiques du secteur.

Le Glass Steagall Act, voté en 1933, avait pour objectif de créer des barrières étanches entre les différents métiers de la finance aux Etats-Unis. Tirant les leçons du krach boursier d'octobre 1929, le Congrès (le législateur américain) avait souhaité mettre en place des coupe-feu pour qu'une panique boursière ne puisse entraîner, de nouveau, une crise générale du système financier, touchant à la fois les activités de titres, liées à la Bourse, le domaine du crédit bancaire et celui des assurances. La législation a clairement séparé ces différents métiers, qui ne peuvent être exercés que par des acteurs différents. Ainsi, aux Etats-Unis, une banque ne peut théoriquement pas contrôler une maison de titres ou une compagnie d'assurances. Une maison de titres ne peut avoir de filiale bancaire, une compagnie d'assurances non plus.

Au fil des ans et de la déréglementation financière, ces métiers sont devenus de plus en plus proches et concurrents les uns des autres. Les clients, particuliers comme entreprises, souhaitent pouvoir faire du « *one stop shopping* », c'est-à-dire obtenir auprès d'un seul prestataire toute la gamme des produits financiers dont ils ont besoin et auxquels ils peuvent avoir accès. Les banques commerciales et les banques d'investissement – autre appellation des maisons de titres ou sociétés de Bourse – souhaitent donc que soit révisée une législation dépassée. Elles ont obtenu le soutien de la Réserve fédérale (Fed) et de l'OCC – Office of the Comptroller of the Currency –, les deux organismes de tutelle du secteur bancaire, intervenant pour le premier au niveau des banques nationales et le second au niveau des banques de chaque Etat.

FRONTIÈRE BROUILLÉE

En quelques années, la Fed a déjà largement brouillé la frontière entre les banques d'investissement et les banques commerciales en autorisant ces dernières à créer des filiales dites « *section 20* » pour exercer leurs activités de banques d'investissement. Limitées à 10 % des revenus des grandes banques, ces activités peuvent aller jusqu'à 25 % depuis le 7 mars. C'est cet assouplissement qui a permis à Bankers Trust (banque commerciale) de s'allier à Alex. Brown. En revanche, Merrill Lynch ou Morgan Stanley (banques d'investissement) ne peuvent toujours pas se porter acquéreur d'une activité bancaire. « *Les maisons de titres n'ont pas bénéficié du même assouplissement que les banques* », explique David Komansky, le président de Merrill Lynch, la plus grande d'entre elles. « *Nous devons avoir une réforme législative. Car notre industrie est significativement désavantagée. Les chances de réforme me paraissent plus grandes aujourd'hui qu'il y a un an, mais je ne crois pas que l'on ait un nouveau texte dans les six mois. Avec un peu de chance, la réforme interviendra dans les dix-huit mois.* »

Le Congrès, après des années d'hésitations, semble vouloir engager une réforme. « *Il y a deux ans, le président du comité bancaire de la Chambre des représentants, le républicain Jim Leach, était le seul défenseur actif du changement* », explique Cory Strupp, juriste au sein de la banque JP Morgan, spécialiste de la réglementation bancaire et des relations avec le gouvernement. « *Aujourd'hui, c'est aussi devenu une des priorités d'Alfonse D'Amato, le président républicain du comité bancaire du Sénat et des responsables du Trésor. Le Trésor doit d'ailleurs donner son point de vue – ce qu'il n'a encore jamais fait jusqu'à présent – sur l'architecture d'une réforme probablement d'ici à fin avril* ». Une position très attendue par les professionnels.

La réforme provoque deux autres débats difficiles. Le premier porte sur la ligne de partage entre assurance et banque ; problème qui a déjà fait avorter une première réforme fin 1995. De plus en plus, les banques et leurs 56 000 agences tiennent à distribuer des produits d'assurance-vie et surtout de rente, que les Américains connaissent bien sous le nom d'« *annuities* ». Ce dernier marché a représenté à lui seul en 1996 un chiffre d'affaires de 107 milliards de dollars (620 milliards de francs). Certaines banques, comme la Chase, ont d'ailleurs déjà passé des accords de distribution avec des compagnies d'assurances, comme Equitable, la filiale d'Axa, avec l'autorisation de l'OCC. Mais, pour l'heure, elles ne peuvent pas créer de sociétés communes avec les assureurs ou avoir leur propre compagnie d'assurances. Les assureurs ne peuvent pas non plus acquérir de réseaux bancaires.

PUISSANT LOBBY

Les agents d'assurances s'opposaient au rapprochement. Présents dans toutes les petites villes, ils sont considérés comme des relais d'opinion et forment un lobby puissant à Washington. Mais, en février, l'organisation qui fédère les assureurs, l'American Council of Life Insurers, s'est ralliée à la position des banquiers en faveur d'une réforme.

L'autre grand débat soulevé par la réforme du Glass Steagall Act est la séparation stricte entre les activités commerciales et les activités bancaires. Une banque ne peut pas contrôler une société industrielle et vice versa. General Motors ne peut pas prendre le contrôle d'une banque, pas plus que la filiale de services financiers de General Electric, GE Capital, ne peut avoir de statut bancaire.

Les avis sont encore éloignés. « *Il est aujourd'hui reconnu que les vieux murs qui séparent la banque des activités dites de commerce doivent être revus* », a déclaré le 20 mars John Hawke, sous-secrétaire du Trésor. Un point de vue partagé par le sénateur D'Amato. Jim Leach et la Réserve fédérale, en revanche, souhaitent plutôt maintenir des coupe-feu, notamment pour que le contrôle sur le secteur bancaire reste efficace. Alan Greenspan, le gouverneur de la Fed, a appelé à la prudence.

Le Trésor va chercher un compromis, puis le représentant Jim Leach soumettra une proposition de loi à la Chambre. Sans doute début juillet.

Sophie Fay

Un secteur éclaté

Malgré la vague de fusions déclenchée par l'abolition des barrières réglementaires géographiques en 1995, il reste encore quelque 10 000 banques, qui emploient plus de 400 000 personnes, aux Etats-Unis.

● **Une proportion de 29 %,** qui représentent 55 % des dépôts, a une charte fédérale. Ces banques sont contrôlées par la Réserve fédérale. Les autres établissements ont une charte d'Etat et ils sont donc contrôlés par l'office of the Comptroller of the Currency (OCC), une émanation du Trésor.

● **Les agents d'assurances** indépendants sont au nombre de 18 000 et emploient 500 000 personnes.

● **Le système financier américain** compte par ailleurs environ 2 000 caisses d'épargne ou mutuelles qui relèvent d'un autre cadre réglementaire.

Une présence accrue des banques dans le capital des entreprises

NEW YORK
de notre envoyée spéciale

Les banques commerciales américaines n'ont pas attendu que toutes les barrières tombent pour prendre des participations en capital dans les entreprises et développer le métier de *merchant banking*. « *Elles opèrent dans un cadre réglementaire plus strict que celui des banques d'investissement* », rappelle Steven Galante, éditeur de la lettre mensuelle *The Private Equity Analyst* à Boston. Elles ne peuvent détenir que 5 % du capital d'une société ou 25 % sans droit de vote, ou encore 49 % s'il s'agit d'une PME.

« *Quand les LBO* [achat de sociétés avec un fort endettement] *se sont développés dans les années 80, les banques assuraient le financement de la dette et ont reçu du capital sous forme de bons de souscription d'actions* », explique Brian Watson, responsable du *merchant banking* au sein de la banque JP Morgan. C'est avec ces très profitables bons que les banques ont redécouvert le métier d'investisseur, laissé à des sociétés comme Kohlberg Kravis Robert. Toutes ne sont pas actives dans ce métier, qui reste risqué. « *Nous nous contentons d'accompagner nos clients* », explique-t-on chez Merrill Lynch. JP Morgan va plus loin et a investi 1 milliard de dollars, dont un tiers hors des Etats-Unis. D'autres banques commerciales, comme la Chase et la Citibank, sont également actives.

Du côté des banques d'investissement, le montant des plus grands fonds levés récemment donne une idée de leur activité. Donaldson Lufkin Jenrette (DLJ), la filiale d'Axa, a levé un fonds de 3 milliards de dollars (17,4 milliards de francs), Morgan Stanley de 1,8 milliard, Goldman Sachs de 1,75 milliard de dollars, Lehman Brothers de 1,5 milliard et Lazard Frères de 540 millions. Des fonds vers lesquels se ruent investisseurs institutionnels et particuliers fortunés, mais aussi les salariés de ces banques qui placent ainsi leurs faramineux bonus.

Ils offrent, il est vrai, des rendements très élevés, même s'ils peuvent être volatils. JP Morgan revendique un retour sur investissement moyen de 30 %, tiré par quelques *success stories* retentissantes. Et, selon Lawrence Schloss, qui dirige cette activité chez DLJ, le rendement serait de 90 %. « *Nous avons par exemple investi 18 millions de dollars dans G-Tech, qui fabrique des appareils de loterie. Six ans plus tard, notre participation vaut 700 millions* », explique-t-il. Reste à savoir où vont désormais s'investir ces fonds, alors que l'économie américaine paraît en haut de cycle. « *En nous diversifiant à l'international* », répondent-ils, à la recherche d'opportunités dans les pays émergents et en Europe.

S. F.

Les compagnies TAT et Air Liberté entament leur septième jour de grève

Le personnel conteste les conditions du rapprochement entre les deux filiales de British Airways

Mardi 15 avril, seuls 40 % des vols d'Air Liberté et de TAT, filiales de British Airways, devaient être assurés. Le 1er avril, Air Liberté a pris TAT en location-gérance, premier pas vers la fusion. L'actionnaire britannique veut aligner les coûts de TAT sur ceux d'Air Liberté, qui sont les plus bas en France. Les syndicats devaient tenir mardi une assemblée générale pour décider de leurs futures actions.

HÔTESSES, stewards et pilotes des deux filiales françaises de British Airways, Air Liberté et TAT, ont entamé mardi 15 avril leur septième jour de grève illimitée. Mardi, selon la direction, seuls 40 % des vols devaient être assurés. Selon les syndicats, le conflit a été suivi par 98 % des salariés de TAT et par 85 % de ceux d'Air Liberté. Les syndicats devaient tenir une assemblée générale mardi pour décider des actions à suivre. Des discussions informelles étaient prévues le même jour avec la direction.

C'est la première fois qu'un mouvement d'une telle ampleur touche ces deux compagnies. Les grévistes s'opposent aux modalités de la prise en location-gérance de TAT par Air Liberté à partir du 1er avril : tout peut désormais se passer comme si les deux compagnies n'en faisaient plus qu'une, même si la fusion juridique doit intervenir plus tard. British Airways veut aligner les coûts de TAT sur ceux d'Air Liberté, la compagnie dont l'exploitation est la moins chère en France. Les syndicats, eux, souhaitent une harmonisation des statuts par le haut.

Les pilotes de TAT protestent contre les nouvelles conditions de travail appliquées depuis le 12 avril, date à laquelle l'accord d'entreprise en vigueur devenait caduc. A défaut d'être parvenus à un nouvel accord avec la direction, ils sont désormais soumis au décret de 1960, qui définit le temps de repos en fonction du nombre d'heures de vol. Etabli à une époque où les avions faisaient uniquement des vols moyen et long-courriers, celui-ci s'avère, selon les syndicats de pilotes, inadapté au court-courrier, caractérisé par moins d'heures de vol, mais plus de temps passé dans les aéroports à attendre les avions. Ils peuvent ainsi se reposer 36 heures par semaine, et être astreints à décoller à 6 heures du matin et à se poser à 22 heures les jours travaillés. *« Dans ces conditions, la sécurité ne peut plus être assurée. A Air Liberté, où les pilotes sont déjà soumis à ce régime, on a constaté trois cas de somnolence »*, déclare Jean Immediato, président du SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne). La direction, qui va enquêter sur l'existence de ces cas, estime que le coût des pilotes de TAT, qui a déjà diminué de 17 % en novembre 1996, doit encore baisser de 15 %.

A Air Liberté, où les salaires sont inférieurs à ceux de TAT de 30 % pour les hôtesses et stewards et de 20 % pour les pilotes, Marc Rochet a annoncé, dans un entretien à *La Tribune* du 9 avril, qu'il *« existait certains points négociables pour les pilotes et aussi pour les hôtesses, par exemple sur les temps de repos et le décompte du treizième mois* [réclamés par l'intersyndicale] ». Les hôtesses et stewards d'Air Liberté, également soumis au décret de 1960, subissent les mêmes contraintes horaires que les pilotes. Ils gagnent, pendant les trois premières années de leur carrière, 5 500 francs net. Les contrats à durée déterminée (CDD) y sont, selon les syndicats, monnaie courante. *« Ils représentent 25 % des hôtesses et stewards d'Air Liberté*, raconte un syndicaliste. *Nous voulons que cette situation change. »* Chez TAT, la situation des hôtesses et stewards n'est pour l'instant pas au cœur du conflit. Mais l'accord qui la régit expire en mars 1998, et, à cette date, M. Rochet pourra leur imposer ses volontés si aucun accord n'a été trouvé.

Virginie Malingre

La victoire au goût amer des ouvrières de Maryflo

LORIENT
de notre correspondant

Au mois de janvier, le combat pour la dignité des ouvrières de la société Maryflo, cinq semaines durant, avait ému (*Le Monde* des 4-5 février). Le directeur de production haï par les salariees, Alain Le Bruchec, qui utilisait des méthodes de choc pour diriger cet atelier de confection près de Lorient (Morbihan), avait fini par être licencié par l'administrateur provisoire, M. Robert, désigné par le tribunal de commerce de Lorient. La « victoire » de ces ouvrières déterminées a aujourd'hui un goût amer.

Le projet de 64 licenciements (sur 110 employés), confirmé par le PDG de la société, Maryvonne Guéta, qui a repris les rênes de son entreprise, a comme un relent de revanche. Selon Maryvonne Guéta, les commandes seraient en chute libre, et près de 70 ouvrières de la chaîne « veste » sont au chômage technique depuis la reprise du travail. Le PDG veut donc supprimer cette chaîne – qui travaillait pour des donneurs d'ordres connus tels Camaïeu, 1 2 3 ou Agnès B. – sans reclassement possible sur la chaîne « jupe et pantalon » voisine. Car ce reclassement nécessiterait, a-t-elle déclaré lors du comité d'entreprise, lundi 14 avril, une formation continue. Pourtant, selon la CFDT, en intersaison, les ouvrières de l'atelier « veste » ont toujours fabriqué jupes et pantalons.

Ce sont les ouvrières de la chaîne « veste » qui ont été le moteur de la contestation en janvier. Comme par hasard. *« Avec ou sans l'affaire, ces soixante-quatre licenciements, elle les aurait faits de toute façon. Ne mélangeons pas tout »*, explique Georgette Bernard, déléguée CFDT et figure emblématique de Maryflo, qui refuse de mettre sur le dos des ouvrières les difficultés de l'entreprise. A ses côtés, une de ses collègues sort une lettre recommandée en date du 11 avril. *« C'est mon premier avertissement, après trois ans et demi de contrat dans l'entreprise »*, dit cette déléguée du personnel, qui a repris le travail une fois le conflit achevé. *« Elle ira jusqu'au bout avec celles qui ont fait la grève »*, commente à haute voix une ouvrière sans illusion sur son sort.

Patronne de choc, Maryvonne Guéta n'a pas usurpé une réputation qui a maintes fois agacé l'union patronale du Morbihan et les pouvoirs publics. Directrice d'une autre unité de confection, les établissements Braff (trois cents salariés) dans la ville voisine de Hennebont (Morbihan), elle s'était heurtée, en 1995, à la CFDT, qui s'était opposée à l'installation de caméras de surveillance au-dessus des chaînes de fabrication. Le conflit, là aussi, avait été très médiatisé. Maryvonne Guéta s'était résolue à faire retirer les caméras après une décision de justice.

Ira-t-elle, cette fois-ci, jusqu'au bout de son projet ? Le syndicat craint que l'entreprise Maryflo, vivant d'un important contingent d'aides publiques depuis sa création, ne puisse supporter financièrement le coût du licenciement de soixante-quatre personne ; et que ce soit là l'occasion, pour le PDG, de faire repartir l'activité avec un personnel réduit. Sans délégués du personnel, ni comité d'entreprise. Le projet de licenciement ramène les effectifs à quarante-six personnes.

Michel Le Hebel

Renault-Vilvorde a repris le travail

Après plus de six semaines de grève, la production a redémarré, mais à un rythme ralenti

BRUXELLES
de notre correspondant

Le travail a recommencé difficilement, lundi 14 avril, sur les chaînes de Renault-Vilvorde, après le vote de 67 % des travailleurs en assemblée générale jeudi. L'équipe du matin a pris son service normalement à 5 h 30, après plus de six semaines de grève, même si nombre de travailleurs étaient amers de n'avoir pas fait reculer la direction. L'absentéisme, selon les syndicats, ne dépassait pas 10 % de l'effectif, taux habituel pour un lundi matin. Les chaînes redémarraient lentement, les ouvriers reprenaient la fabrication des véhicules laissés en plan le 27 février, jour de l'annonce de la fermeture de l'usine par la direction du groupe Renault.

Le rythme de travail, cependant, était loin d'atteindre celui d'avant la grève. A 15 heures, au moment du changement d'équipe, 135 voitures étaient sorties des chaînes au lieu de 350 en temps normal. Seuls les véhicules fabriqués lundi étaient autorisés à quitter l'usine par les syndicats, qui conservent comme « trésor de guerre » les quelque 1 000 véhicules, pour l'essentiel des coupés Mégane, présents sur le parking de Vilvorde.

L'arrivée de l'équipe de l'après-midi allait modifier radicalement l'atmosphère. Les propos tenus dimanche soir par Louis Schweitzer, le PDG de Renault, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* » ont irrité : ses déclarations sur la date de fermeture de l'usine, qui pourrait aussi bien être avancée que reculée de quelques semaines ou quelques mois, en fonction de l'évolution des négociations, ont été ressenties comme une nouvelle provocation. *« Il parle de négociation alors qu'il n'a encore rien négocié ! »*, s'insurge un délégué syndical.

Le travail ne reprendra pas avant 19 h 45, après de vives discussions entre les dirigeants syndicaux et les travailleurs. Ces derniers sont partagés entre la colère et le réalisme. *« Si on revient à la routine, c'est foutu d'avance. Tout le monde va nous oublier »*, estimait Luc, un ouvrier. Jan, quarante-six ans, était fataliste : *« Il faut reprendre le travail, même si cela nous fait mal au cœur. Il faut profiter des derniers mois d'activité pour avoir le plus d'argent possible, en travaillant et en négociant le plan social* très *serré. »*

Mardi 15 avril, l'équipe du matin ne s'est pas mise au travail dès son arrivée. Une assemblée générale s'est tenue, au terme de laquelle la reprise du travail s'est faite progressivement. Ce même jour, à Paris, les délégués syndicaux français, belges et espagnols devaient examiner les suites à donner au jugement du tribunal de Nanterre annulant la procédure utilisée par la direction pour annoncer la fermeture de Vilvorde.

Luc Rosenzweig

Francis Vallat va quitter la présidence du groupe maritime pétrolier VOTK

APRÈS DOUZE ANNÉES passées à la tête de la société Van Ommeren Tankers (VOTK), filiale française du grand groupe maritime néerlandais Van Ommeren, Francis Vallat, PDG, va quitter ses fonctions. Il sera remplacé, fin avril, par Patrick Decavele, directeur général. Ce changement au sommet d'un armement réputé, spécialisé dans le transport mondial des produits pétroliers raffinés avec des navires de 40 000 tonnes, est la conséquence de la politique d'expansion décidée par les dirigeants du holding à Rotterdam.

Van Ommeren a pris récemment des participations importantes dans les compagnies Iver Ships (Norvège) et United Tankers (Suède), qui travaillent sur le même créneau que la filiale française. Les opérations de gestion seront concentrées en Scandinavie, réduisant les responsabilités *opérationnelles de VOTK*.

VOTK, qui exploite une quinzaine de navires sous pavillon français, a commandé huit navires citernes au chantier sud-coréen Halla. Le marché mondial du transport de produits pétroliers raffinés et chimiques est favorable. La compagnie doit encore recevoir au cours des prochains mois trois bateaux. Elle emploie quelque deux cent trente navigants.

Francis Vallat a la réputation, dans le microcosme de la marine marchande, de ne faire aucune concession sur les questions de sécurité des navires et de qualification des équipages, et il n'a jamais été tenté de recourir aux pavillons de complaisance. *« La pérennité de la flotte française n'est nullement remise en cause*, nous a-t-il déclaré. *Elle est au contraire réaffirmée, de même que l'est et le sera l'intérêt de Van Ommeren pour le pavillon national aussi longtemps que les systèmes étatiques compensateurs de nos surcoûts permettront de démontrer qu'il s'agit d'un défi certes, mais d'un défi jouable et raisonnable aux yeux de nos actionnaires. »*

François Grosrichard

La CNP est prête pour sa privatisation

LA CNP (Caisse nationale de prévoyance), premier assureur de personnes en France, a enregistré en 1996 un résultat net part du groupe de 1,57 milliard de francs, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires a augmenté de près de 19 % pour atteindre 100,5 milliards de francs, une progression supérieure à celle du marché de l'assurance de personnes en France en 1996 (+8 % à 525 milliards de francs), dont elle détient 19 %. *« La CNP dispose d'excellents atouts pour son introduction en Bourse »*, affirme Pierre Damis, président du directoire. Il avait estimé début février que l'Etat pourrait, dans le cadre d'une privatisation, mettre en vente en septembre 35 % du capital de la société sur les 42,5 % qu'il détient. Le reste est réparti entre la Caisse des dépôts et consignations (30 %), La Poste (17,5 %) et les Caisses d'épargne (10 %).

DÉPÊCHES

■ **NEPTUNE ORIENT LINES : l'armateur de Singapour** a annoncé, dimanche 13 avril, qu'il allait acquérir la société américaine APL pour 825 millions de dollars (près de 5 milliards de francs). Si les autorités américaines donnent leur feu vert, ce rachat donnera naissance au plus grand groupe de navigation sur le Pacifique, avec une flotte de cent treize navires.

■ **SAGEM : le groupe d'électronique, de défense et de télécommunications** a enregistré en 1996 une croissance de 2,2 % de son chiffre d'affaires consolidé, à 15,4 milliards de francs, et un bénéfice net part du groupe de 638,3 millions de francs, en hausse de 16,3 %.

■ **STRAFOR FACOM : le groupe alsacien d'outillage et de mobilier de bureau** Strafor Facom a annoncé, lundi 14 avril, qu'il avait engagé des pourparlers *« à caractère préliminaire »* pour céder à des investisseurs financiers la majorité de Manoir Industries, dont il détient 85,7 %.

■ **BANQUE D'ESPAGNE : l'institut d'émission** a annoncé, mardi 15 avril, une baisse d'un quart de point de son principal taux directeur, ramené à 5,50 %, son plus bas niveau historique.



صكذا من الاصل

■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé en hausse, mardi 15 avril, grâce à une chasse aux bonnes affaires. Le Nikkei a gagné 241,12 points, soit 1,36 %, à 17 933,59 points.

■ L'OR a ouvert en baisse mardi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'échangeait à 345,60-345,90 dollars contre 346,10-346,40 dollars, lundi à la clôture.

■ LE PRIX DU PÉTROLE BRUT de référence a gagné 37 cents, à 19,90 dollars, lundi sur le marché à terme new-yorkais. A la veille du week-end, il avait baissé de 4 cents.

■ LES VALEURS AMÉRICAINES ont terminé en hausse lundi grâce à plusieurs bons résultats d'entreprises. Le Dow Jones a gagné 60,21 points, soit une progression de 0,94 %.

■ LE PRIX DU CUIVRE a reculé lundi sur le marché londonien des métaux (LME). Le cours du métal rouge a baissé de 26 dollars, à 2 258 dollars/tonne, après la chute de vendredi.

LES PLACES BOURSIÈRES

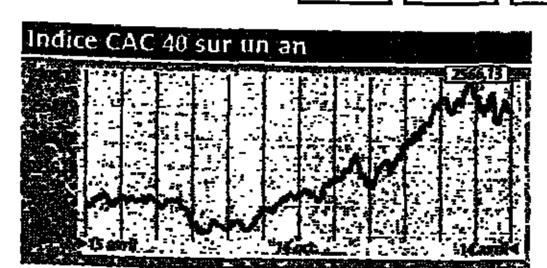
CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Rebond à Paris

APRÈS TROIS SÉANCES de baisse, la Bourse de Paris se reprenait mardi notamment dans le sillage du dollar, ferme face au franc et au deutschemark. En hausse de 1,02 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard un gain de 0,59 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises s'appréciaient de 0,46 % à 2 578,05 points. Le marché est relativement actif avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs sur le règlement mensuel dont 1,2 milliard sur les quarante valeurs de l'indice vedette.

Wall Street, qui a perdu tous ses gains acquis durant les deux premiers mois de l'année, s'est ressaisie lundi. Le Dow Jones a progressé de 0,96 % tandis que les taux à long terme restaient stables. Si le marché des actions réagit encore aux grands mouvements de Wall Street, il reste également très lié à l'évolution du dollar. Or, le billet vert se montre très ferme actuellement, dopé par les anticipations de nouvelle hausse des taux à court terme américains au 20 mai.

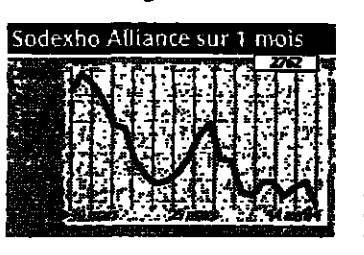


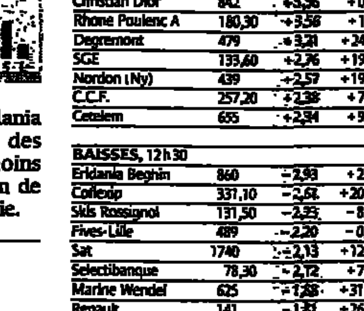
CAC 40/5 jours

Du côté des valeurs, les titres du groupe LVMH étaient recherchés après l'annonce d'une forte hausse du chiffre d'affaires au premier trimestre. LVMH montait de 4,7 % et Christian Dior, de 3,3 %. Eridania Beghin-Say recule de 2,4 %, des analystes étant nettement moins positifs sur le groupe en raison de ses résultats notamment en Italie.

Sodexho Alliance, valeur du jour

LE GROUPE de restauration collective, de loisirs et de gestion de bases-vie, Sodexho Alliance, a terminé en baisse, lundi 14 avril, à la Bourse de Paris. L'action a perdu 1,35 % à 2 762 francs. Le groupe a réalisé au premier semestre de son exercice 1996-97 (clos le 31 août) un chiffre d'affaires consolidé de 12,47 milliards de francs (contre 14,08 milliards). A taux de change constants, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,7 %. A taux de change courants, la progression est composée à 4,5 % par la croissance interne, 1,2 % par les variations de périmètre et 7,2 % par les écarts de change.



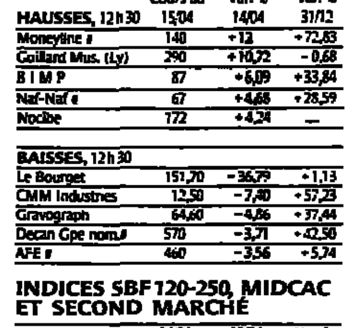


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/04	Var. % 14/04	Var. % 31/12
S.I.T.A	1108	+4,92	+0,72
LVMH Moet Hen.	1346	+4,58	−7,10
Salomon (Ly)	404,30	+3,66	−9,14
Christian Dior	842	+3,56	+0,59
Rhone Poulenc A	180,30	+3,56	+1,92
Degremont	479	+3,20	+24,41
SGE	133,60	+2,76	+19,28
Nordon (Ny)	439	+2,57	+19,61
C.C.F.	257,20	+2,38	+7,16
Cetelem	655	+2,34	+9,16
BAISSES, 12h30			
Eridania Beghin	860	−2,93	+2,99
Coflexip	331,10	−2,61	+20,40
Skis Rossignol	131,50	−2,33	−8,48
Fives-Lille	489	−2,20	−0,20
Sat	1740	−2,13	+12,62
Selectibanque	78,30	−2,12	+7,26
Marine Wendel	625	−1,88	+31,30
Renault	141	−1,81	+26,45
Bongrain	2190	−1,79	+9,11
Chargeurs Intl	344	−1,71	+33,85

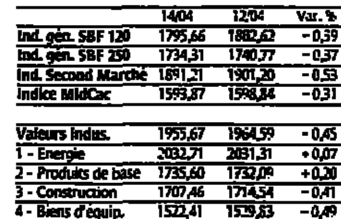
VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	15/04 Titres échangés	Capitalisation en F
LVMH Moet Hen.	153073	205753306
Lyonnaise Eaux	168428	89903356
Elf Aquitaine	159378	85618977
Axa	207485	73801620
Rhone Poulenc A	301290	53901804,50
Suez	186401	53409712,40
Carrefour	14119	49226650
Saint-Gobain	64085	49216524
Schneider SA	153108	49160949,10
Michelin	144777	47522220



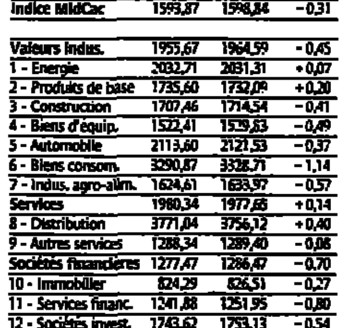
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 15/04	Var. % 14/04	Var. % 31/12
Moneyline #	140	+12	+72,83
Goillard Mus. (Ly)	290	+10,72	−0,68
B I M P	87	+6,09	+33,84
Naf-Naf #	67	+4,68	+28,59
Nocibe	772	+4,24	—
BAISSES, 12h30			
Le Bourget	151,70	−36,79	+1,13
CMM Industries	12,50	−7,40	+57,23
Gravograph	64,60	−4,86	+37,44
Decan Gpe nom.#	570	−3,71	+42,50
AFE #	460	−3,56	+5,74

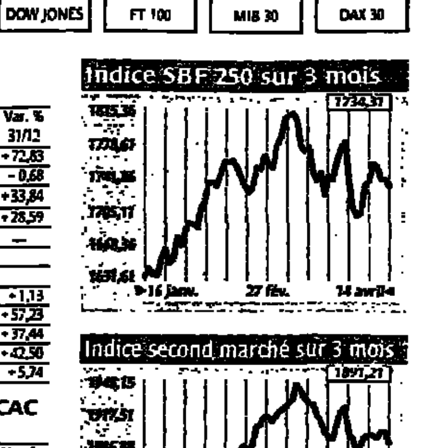


INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

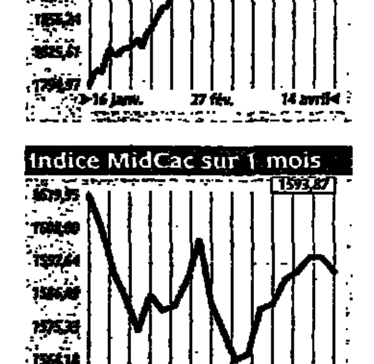
	14/04	12/04	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1795,66	1802,62	−0,39
Ind. gén. SBF 250	1734,31	1740,77	−0,37
Ind. Second Marché	1891,21	1901,20	−0,53
Indice MidCac	1593,87	1598,84	−0,31



Valeurs Indus.	1955,67	1964,59	−0,45
1 - Energie	2032,71	2031,31	+0,07
2 - Produits de base	1735,60	1732,09	+0,20
3 - Construction	1707,46	1714,54	−0,41
4 - Biens d'equip.	1522,41	1529,63	−0,49
5 - Automobile	2113,60	2121,53	−0,37
6 - Biens consom.	3290,87	3328,71	−1,14
7 - Indus. agro-alim.	1624,61	1633,97	−0,57
Services	1980,34	1977,66	+0,14
8 - Distribution	3771,04	3756,12	+0,40
9 - Autres services	1288,34	1289,40	−0,08
Sociétés financières	1277,47	1286,47	−0,70
10 - Immobilier	824,29	826,51	−0,27
11 - Services financ.	1241,88	1251,95	−0,80
12 - Sociétés invest.	1743,62	1753,13	−0,54



Indice second marché sur 3 mois



Nette reprise à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en nette reprise, mardi 15 avril, sous l'effet d'une chasse aux bonnes affaires. L'indice Nikkei a gagné 241,12 points, pour finir à 17 933,59 points.

La veille, les valeurs américaines avaient terminé la séance en forte hausse grâce à plusieurs bons résultats d'entreprise, au terme d'une séance irrégulière. L'indice Dow Jones a affiché sa plus forte hausse depuis trois semaines et a gagne 60,21 points, soit un gain de 0,94 %, à 6 451,90 points. D'après les analystes, les investisseurs ont été soulagés par les résultats supérieurs aux prévisions de plusieurs multinationales, dont Coca-Cola et General Motors. *« Cette progression laisse espérer que les bons résultats de certaines valeurs pourraient redonner un élan au marché »*, ont-ils observé. Plusieurs d'entre eux ont ajouté que la prudence est restée de mise à la veille de la publication des prix à la consommation.

En Europe, la Bourse de Londres a terminé en baisse en raison de la faiblesse initiale de Wall Street. L'indice Footsie a perdu 19 points, (0,44 %), à 4 251,7 points. La Bourse de Francfort a pour sa part cédé 1,80 %, à 3 279,90 points.

INDICES MONDIAUX

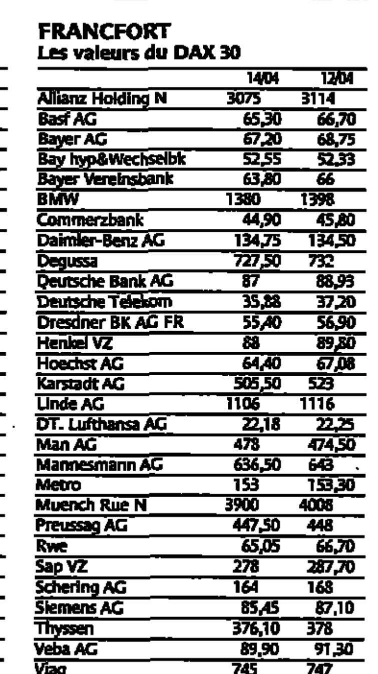
	Cours au 14/04	Cours au 12/04	Var. en %
Paris CAC 40	2568,16	[illegible]	−0,25
New-York/DJ indus.	6378,45	[illegible]	−0,21
Tokyo/Nikkei	17692,50	[illegible]	−0,87
Londres/FT100	4255,70	[illegible]	−0,35
Francfort/Dax 30	3279,90	[illegible]	−1,83
Frankfort/Commer.	1138,40	[illegible]	−1,98
Bruxelles/Bel 20	2510,25	[illegible]	−0,87
Bruxelles/Général	2096,34	[illegible]	−0,87
Milan/MIB 30	1056	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	488	[illegible]	−0,90
Madrid/Ibex 35	472,48	[illegible]	−0,63
Stockholm/Affarsal	2081,46	[illegible]	—
Londres FT30	2794,70	[illegible]	−0,43
Hong Kong/Hang S.	12296	[illegible]	−1,79
Singapour/Strait t	2034,64	[illegible]	−1,66

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	14/04	12/04
Alcoa	65,75	65,87
Allied Signal	68,25	68,50
American Express	58,12	58,50
AT & T	33,50	33,75
Boeing Co	100,62	100,37
Caterpillar Inc.	79,37	76,87
Chevron Corp.	63,87	62,25
Coca-Cola Co	55,62	53,75
Disney Corp.	71,25	72,37
Du Pont Nemours&Co	100,25	99,62
Eastman Kodak Co	73,12	74,87
Exxon Corp.	51,75	50,50
Gén. Motors Corp.H	53,62	53
Gén. Electric Co	100	97,75
Goodyear T & Rubbe	50,25	50,25
Hewlett-Packard	49,37	49,62
IBM	136,62	133,37
Intl Paper	39,37	40
J.P. Morgan Co	94,87	93,50
Johnson & Johnson	53	52,37
Mc Donalds Corp.	48,62	48,12
Merck & Co.Inc.	82,62	81,75
Minnesota Mng.&Mfg	81,12	81,25
Philip Moris	38,37	38,62
Procter & Gamble C	119,75	116,37
Sears Roebuck & Co	45,87	46,50
Travelers	48,25	46,37
Union Carb.	45,75	44,50
Utd Technol	72,50	72,37
Wal-Mart Stores	27,87	27,62

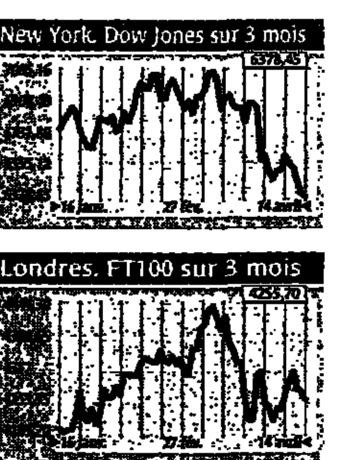
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

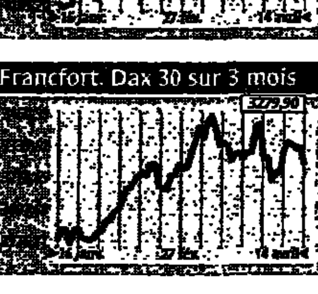
	14/04	12/04
Allied Lyons	4,29	4,31
Barclays Bank	10,35	10,36
B.A.T. industries	5,11	5,11
British Aerospace	13,27	13,27
British Airways	6,50	6,51
British Petroleum	6,89	6,87
British Telecom	4,38	4,41
B.T.R.	2,49	2,50
Cadbury Schweppes	5,35	5,30
Eurotunnel	0,70	0,70
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	11	10,97
Granada Group Plc	8,68	8,85
Grand Metropolitan	4,96	5
Guinness	4,94	4,92
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,33	6,27
H.S.B.C.	14,36	14,41
Impérial Chemical	6,98	7,04
Legal & Gen. Grp	3,88	3,88
Lloyds TSB	5,07	5,04
Marks and Spencer	4,92	4,94
National Westminst	6,79	6,94
Peninsular Orienta	6,10	6,02
Reuters	5,83	5,79
Saatchi and Saatch	1,30	1,27
Shell Transport	10,26	10,69
Tate and Lyle	4,38	4,44
Univeler Ltd	15,36	15,44
Zeneca	18,34	18,51



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	14/04	12/04
Allianz Holding N	3075	3114
Basf AG	65,30	66,70
Bayer AG	67,20	68,75
Bay hyp&Wechselbk	52,55	52,33
Bayer Vereinsbank	63,80	66
BMW	1380	1398
Commerzbank	44,90	45,80
Daimler-Benz AG	134,75	134,50
Degussa	727,50	732
Deutsche Bank AG	87	88,93
Deutsche Telekom	35,88	37,20
Dresdner BK AG FR	55,40	56,90
Henkel VZ	88	89,80
Hoechst AG	64,40	67,08
Karstadt AG	505,50	523
Linde AG	1106	1116
DT. Lufthansa AG	22,18	22,25
Man AG	478	474,50
Mannesmann AG	636,50	643
Metro	153	153,30
Muench Rue N	3900	4008
Preussag AG	447,50	448
Rwe	65,05	66,70
Sap VZ	278	287,70
Schering AG	164	168
Siemens AG	85,45	87,10
Thyssen	376,10	378
Veba AG	89,90	91,30
Viag	745	747
Volkswagen VZ	831,50	843



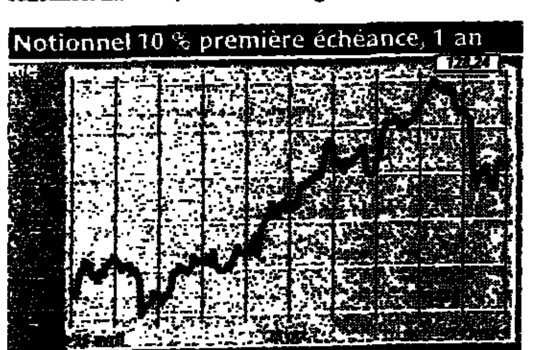


LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en hausse mardi 15 avril. Après quelques minutes de transactions, l'échéance juin gagnait 26 centièmes, à 128,52 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,77 %, soit 0,14 % au-dessus du rendement du titre d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance sur une note stable dans des transactions peu actives, les opérateurs restant prudents avant la publication de l'indice des prix à la consommation de mars. Le rendement de l'emprunt à trente ans, qui constitue la référence obligataire outre-Atlantique, s'était établi à 7,17 % en clôture. La Banque de France a laissé inchangé, mardi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.

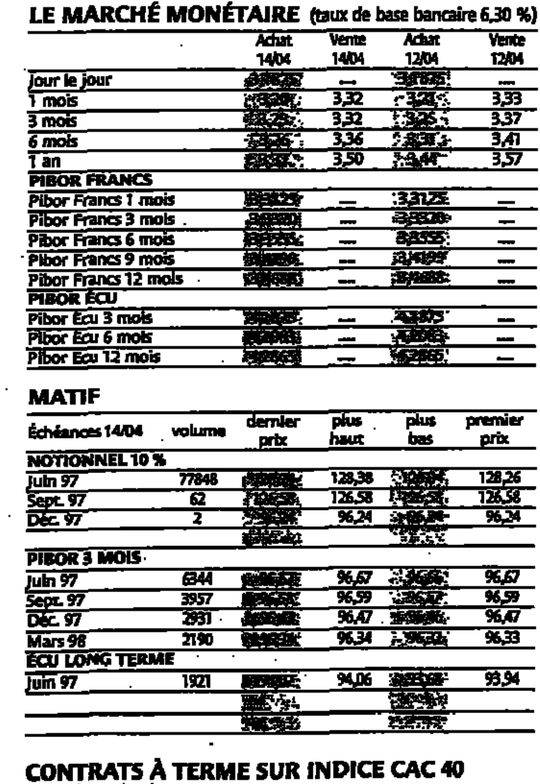


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 14/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	[illegible]	6,67	[illegible]
Allemagne	3,08	[illegible]	6,70	[illegible]
Grande-Bretagne	—	[illegible]	—	[illegible]
Italie	6,80	[illegible]	8,72	[illegible]
Japon	—	[illegible]	—	[illegible]
États-Unis	—	[illegible]	7,11	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 14/04	Taux au 12/04	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,38	[illegible]	98,70
Fonds d'État 5 à 7 ans	5,10	[illegible]	99,48
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,55	[illegible]	100,19
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,89	[illegible]	101,11
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,52	[illegible]	101,25
Obligations françaises	5,92	[illegible]	100,09
Fonds d'État à TME	−2,04	[illegible]	98,89
Fonds d'État à TRE	−2,16	[illegible]	99
Obligat. franç. à TME	−2,14	[illegible]	99,42
Obligat. franç. à TRE	+0,06	[illegible]	100,12



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 14/04	Vente 14/04	Achat 12/04	Vente 12/04
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,32	[illegible]	3,33
3 mois	[illegible]	3,32	[illegible]	3,37
6 mois	[illegible]	3,36	[illegible]	3,41
1 an	[illegible]	3,50	[illegible]	3,57
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Écu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 14/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 97	77848	[illegible]	128,38	[illegible]	128,26
Sept. 97	62	[illegible]	126,58	[illegible]	126,58
Déc. 97	2	[illegible]	96,24	[illegible]	96,24
PIBOR 3 MOIS					
Juin 97	6344	[illegible]	96,67	[illegible]	96,67
Sept. 97	3957	[illegible]	96,59	[illegible]	96,59
Déc. 97	2931	[illegible]	96,47	[illegible]	96,47
Mars 98	2190	[illegible]	96,34	[illegible]	96,33
ÉCU LONG TERME					
Juin 97	1921	[illegible]	94,06	[illegible]	93,94

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 14/04	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Avril 97	13342	[illegible]	2572	[illegible]	2536
Mai 97	176	[illegible]	2553,50	[illegible]	2517,50
Juin 97	502	[illegible]	2533	[illegible]	2493,50
Sept. 97	53	[illegible]	2541	[illegible]	2528

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,7940 | US/DM ↗ 1,7308 | US/¥ ↗ 126,5600 | DM/F ↘ 3,3637 | £/F ↘ 9,4050

Vigueur du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN FORTE HAUSSE, mardi matin 15 avril, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il cotait 1,7348 deutschemark et 5,8345 francs, ses cours les plus élevés depuis le mois de février 1994. Le billet vert était stable vis-à-vis de la devise nippone, à 126,20 yens. Le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin, n'a pas exclu, lundi, l'éventualité d'une action concertée des banques centrales pour freiner la hausse du billet vert. *« Notre politique envers le dollar n'a pas changé*, a-t-il affirmé, *et comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous ne ferons pas de commentaires sur ce que nous pourrions faire mais seulement une fois que ce sera fait. »* Le franc était stable, mardi matin, face à la monnaie allemande. Il s'inscrivait à 3,3630 francs pour 1 deutschemark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 14/04	% 12/04	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	336,3700	[illegible]	325	[illegible]
Ecu	6,5745	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,7940	[illegible]	5,4800	[illegible]
Belgique (100 F)	16,3040	[illegible]	15,7800	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	299,1900	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4210	[illegible]	3,1300	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,3100	[illegible]	82,2500	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,9610	[illegible]	8,5400	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,4050	[illegible]	8,9800	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1405	[illegible]	1,8500	[illegible]
Suède (100 krs)	75,9000	[illegible]	69	[illegible]
Suisse (100 F)	395,2800	[illegible]	380	[illegible]
Norvège (100 k)	83,2300	[illegible]	77	[illegible]
Autriche (100 sch)	47,7930	[illegible]	46,4500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9955	[illegible]	3,7000	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3650	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,1451	[illegible]	3,8600	[illegible]
Japon (100 yens)	4,5875	[illegible]	4,3700	[illegible]
Finlande (mark)	112,5600	[illegible]	106	[illegible]



PARITES DU DOLLAR	15/04	14/04	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7308	1,7207	+0,58
TOKYO : USD/Yens	126,5600	125,7500	+0,64

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,7817	5,7797	5,6451	5,6376
Yen (100)	4,5894	4,5842	4,5885	4,5844
Deutschemark	3,3647	3,3642	3,3690	3,3685
Franc Suisse	3,9374	3,9334	3,9124	3,9094
Lire ital. (1000)	3,4036	3,4007	3,3932	3,3918
Livre sterling	9,3860	9,3786	9,2554	9,2484
Peseta (100)	3,3612	3,3640	3,9814	3,9777
Franc Belge (100)	16,315	16,305	16,334	16,309

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,26	3,25	3,30
Eurodollar	5,62	5,74	5,94
Eurolivre	6,02	6,37	6,77
Eurodeutschemark	3,12	3,12	3,12

L'OR

	cours 14/04	cours 12/04
Or fin (k. barre)	64500	64300
Or fin (en lingot)	64600	64350
Once d'Or Londres	347,95	346,75
Pièce française(20f)	372	370
Pièce suisse (20f)	374	372
Pièce Union lat(20f)	374	374
Pièce 20 dollars us	2305	2305
Pièce 10 dollars us	1330	1330
Pièce 50 pesos mex.	2430	2405

LE PÉTROLE

En dollars	cours 15/04	cours 14/04
Brent (Londres)	17,86	18,17
WTI (New York)	19,70	19,70
Light Sweet Crude	19,50	19,90

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	15/04	14/04
Dow-Jones comptant	151,48	[illegible]
Dow-Jones à terme	156,90	157,88
CRB	242,71	244,66
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2334,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2277,50	2261,50
Aluminium comptant	1548,25	1545,50
Aluminium à 3 mois	1567,50	[illegible]
Plomb comptant	622,50	621,75
Plomb à 3 mois	634,50	[illegible]
Etain comptant	5697,50	[illegible]
Etain à 3 mois	5615	[illegible]
Zinc comptant	1214,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1232,50	[illegible]
Nickel comptant	7135	[illegible]
Nickel à 3 mois	7260	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	470,80	[illegible]
Platine à terme	369,40	[illegible]
Palladium	154,70	153,90
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	403	[illegible]
Maïs (Chicago)	299,50	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	830,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	274,80	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	49,50	[illegible]
Orge (Londres)	92,50	92,50
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1412	[illegible]
Café (Londres)	1565	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	312,20	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	71,69	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	75,55	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 15 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,58 %
CAC 40 : 2580,92

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	998	1008	+ 1,20	54,72
Cr.Lyonnais(T.P.)	883	883	—	51,99
Renault (T.P.)	1680	1669	– 0,65	95,39
Rhone Poulenc(T.P)	2102	[illegible]	—	105,81
Saint Gobain(T.P.)	1335	1330	– 0,37	85,41
Thomson S.A (T.P)	1000	1039	+ 3,90	51,64
Accor	860	868	+ 0,93	20
AGF-Ass.Gen.France	197	198	+ 0,50	3,79
Air Liquide	881	880	– 0,11	14
Alcatel Alsthom	658	658	—	8
Axa	357,40	354,50	– 0,81	6,90
Axime	667	670	+ 0,44	—
Bail Investis	825	828	+ 0,36	71,52
Bancaire (Cie)	745	753	+ 1,07	18
Bazar Hot. Ville	620	622	+ 0,32	16
Bertrand Faure	285	285	—	3,50
BIC	830	835	+ 0,60	5

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Spir Communication	509	516	+ 1,37	
Strafor Facom	460	458,50	– 0,32	
Suez	286,60	285,80	– 0,27	
Synthelabo	677	683	+ 0,88	
Technip	596	594	– 0,33	
Thomson-CSF	189,60	189,50	– 0,05	
Total	463,40	464,20	+ 0,17	
U.A.P.(Compagnie)	141,70	140,70	– 0,70	
UFB Locabail	522	520	– 0,38	
UIC	32,10	—	—	

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Vaal Reefs #	360	359	– 0,27	
Volkswagen A.G #	3525	3538	+ 0,36	14,06
Volvo (act.B) #	145,70	149,50	+ 2,60	2,16
Western Deep #	158	158,50	+ 0,31	4,63
Yamanouchi #	117	120	+ 2,56	0,54
Zambia Copper	14,40	14,75	+ 2,43	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 15 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Monoprix		260	260
Metal Deploye	●	410	410
Mors #		8,25	8,60
Navigation (Nle)	●	85,20	85,20
Optorg		330	334
Paluel-Marmont		300,30	301,10
Exa.Clairefont(Ny)		961	980
Parfinance	●	273	273

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 15 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Gel 2000		63	63
GFI Industries #		990	989
Girodet (Ly) #	◆	36,10	36,10
GLM S.A		314,90	314,90
Grandoptic.Photo #		860	864
Gpe Guillin # Ly		187	187,10
Kindy #		149	149
Guerbet		267,10	262,10
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #	◆	94,40	94,40
Phyto-Lierac #		409	400
Pochet		850	852
Poujoulat Ets (Ns)		225,80	220
Radiall #		682	700
Robertet #		1020	1020
Rouleau-Guichard	●	359	359

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 15 AVRIL

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
MARDI 15 AVRIL

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI	◆	828	828
Crédit Gén.Ind.	◆	8	8
Générale Occidentale	◆	300	293
Mumm	◆	1150	1158
Sté lecteurs du Monde	◆	138,10	138,10

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 14 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	37794,81	37794,81
Actimonétaire D	30775,37	30775,37
Cadence 1 D	1069,67	1059,08
Cadence 2 D	1073,91	1063,28
Cadence 3 D	1060,41	1049,91
Capimonétaire C	408,24	407,83
Favor D	1498,31	1468,93
Sogellance D	1716,35	1699,36
Sogenfrance Tempo D	185,43	181,79

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الاهل

DISPARITION

■ **GEORGE WALD**, biologiste américain dont les travaux sur la vision humaine lui avaient valu le prix Nobel de médecine en 1967, est mort, samedi 12 avril, dans sa résidence de Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis). Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

Né le 18 novembre 1906 à New York City, George Wald a commencé ses études scientifiques à l'université de New York. Titulaire de nombreux diplômes, dont un doctorat en philosophie et un autre en sciences, il poursuit sa formation à l'université de Columbia, puis à Berne, Yale, Berlin, Zurich et Chicago. En 1948, il devient professeur de biologie à Harvard. Dix ans plus tard, il se marie. En 1966, George Wald est considéré par le magazine *Time* comme l'un des dix meilleurs professeurs américains. En 1967, il reçoit le prix Nobel de médecine pour ses travaux sur la vision humaine : il a réussi à expliquer comment la lumière heurtant la rétine est transformée en images et il a mis en évidence le rôle de la vitamine A dans la vision. Père de quatre enfants, George Wald fut un farouche opposant à la guerre du Vietnam.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 12 avril 1997 sont publiés :

● **Prudhommes :**
– un décret fixant la date du renouvellement général des conseillers prud'hommes : mercredi 10 décembre 1997. La date limite à laquelle les salariés involontairement privés d'emploi au 31 mars de l'année de l'élection générale demandent leur inscription sur la liste électorale de la mairie du lieu de leur domicile est fixée du 12 mai 1997. La date limite à laquelle l'employeur adresse les déclarations nominatives de ses salariés à un centre informatique déterminé est fixée au 12 mai 1997 ;
– un arrêté fixant le calendrier de certaines opérations électorales pour l'élection des conseillers prud'hommes du 10 décembre 1997.
– un décret fixant les normes techniques et les modèles des états relatifs aux déclarations nominatives des salariés et des employeurs, des salariés involontairement privés d'emploi et des employés de maison et leur employeur en vue de l'établissement des listes électorales prudhommales ;
– un décret relatif au rattachement des entreprises et des établissements aux sections des conseils de prudhommes pour l'élection des conseillers prud'hommes.

● **Silicose professionnelle :** un décret relatif à la protection de certains travailleurs exposés à l'inhalation de poussières siliceuses sur leurs lieux de travail ; un arrêté relatif au contrôle de l'exposition des travailleurs exposés aux poussières de siolice cristalline.

● **Canaux :** un arrêté relatif au chômage des canaux et rivières canalisées pour la période du 1er avril 1997 au 31 mars 1998 (sauf les voies navigables de l'Ouest).

● **Catastrophe naturelle :** un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle.

● **CNIL :** une délibération portant adoption d'une recommandation sur le traitement des données de santé à caractère personnel.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Louise et Dima,
Les familles Doumerc et Khanine
ont la joie de souhaiter la bienvenue à

Marguerite,

née le 10 avril 1997, à Paris.

118, rue d'Assas,
75006 Paris.

Anniversaires de naissance

– A

Dominique VIDET,
née JENSEN.

Joyeux cinquante ans.

De la part de ses sœurs,
De leurs maris,
De leurs enfants.

Décès

Mme Georges BRULÉ,
née Solange COMMUNEAU,

au terme d'une longue et pénible maladie, munie des sacrements de l'Eglise, a rejoint

Claire Hélène,

et le petit

Thomas,

dans la paix du Seigneur.

De la part du docteur Georges Brulé, son époux,
Du docteur Sabine Fermand
Et du professeur Jean-Paul Fermand
et leurs filles Virginie, Cécile, Anne-Claire,
Des docteurs Jean-Marcel et Francine Brulé
et leurs enfants Marie, Mathieu, Alice,
De Blandine Brulé,
Isabelle Brulé,
ses enfants et petits-enfants,
Ses nombreux frères, sœurs, neveux et cousins.

Une messe sera célébrée à leur intention, le jeudi 17 avril 1997, à 11 heures, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e.

Une bénédiction aura lieu le même jour, à 15 h 30, en l'église de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

32, rue Chardon-Lagache,
75016 Paris.
La Mothe,
89190 Villeneuve-l'Archevêque.

– Mme Catherine Cohen
et sa fille Caroline,
M. et Mme Emile Cohen,
Mme Jeanine Chauvenet,
M. et Mme Albert Cohen
et leurs enfants,
M. et Mme Antoine Raymond
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Marc
et leurs enfants,
M. et Mme Claude Quantin
et leurs enfants,
M. et Mme François Tison
et leurs enfants,
Les familles Cohen, Messica, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle de

M. Paul COHEN,
ingénieur SUPELEC,

survenue le 12 avril 1997, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 16 avril, à 14 h 45, au cimetière parisien de Pantin, rendez-vous porte principale.

65, rue Paul-Vaillant-Couturier,
92300 Levallois-Perret.

– Mme Jacques de Corbière, née Soizik Murgue,
Odile et Philippe Mercier,
Florence et Jean Pierre Romanet,
Marielle et Eric Lipmann,
Isabelle et Hubertus Von Bachmayr,
Delphine et Jean François Laurent,
Constance de Corbière,
Arnaud et Bénédicte de Corbière,
Rémi de Corbière et Evi,
Ses seize petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont le très grand chagrin d'annoncer la disparition brutale de

Jacques de CORBIÈRE,
école navale 39,

à l'âge de soixante-dix-sept ans, à Bourdeau (Savoie).

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 16 avril, à 16 heures, en l'église du Bourget-du-Lac (Savoie).

Ni fleurs ni couronnes.

17, rue d'Aumale,
75009 Paris.

« Etre fidèle au disparu,
ce n'est pas s'enfermer
dans son chagrin.
Il reste tant de choses à faire. »

C'est au jardin du Souvenir de Wattrelos que les cendres de

Julien DECOTTIGNIES,

décédé à Lille, le samedi 12 avril 1997, dans sa quatre-vingt-septième année, ont été dispersées.

Selon son ultime volonté, c'est dans la plus grande simplicité qu'il désirait dire au revoir.

La famille souhaite que l'on garde de Julien l'image d'un socialiste au grand cœur.

– Martine,
Marc et Claudine,
Delphine,
Pierre et Atalanta,
font part de la mort de

René Paul HIGONNET,

survenue le 12 avril 1997.

Il sera enterré dans ce village de Gerberoy (Oise) qu'il a tant aimé.

– La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes
a la tristesse de faire part du décès de

Charles JOINEAU,
résistant déporté
à Natzweiler-Struthof et à Dachau,
officier de la Légion d'honneur,
président délégué de la FNDIRP,
vice-président de la Fondation
pour la mémoire de la Déportation,

survenu le 13 avril 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

Charles Joineau ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques. Un hommage public lui sera rendu à une date qui sera précisée ultérieurement.

Président délégué de la FNDIRP, il fut pendant de longues années secrétaire général de cette Fédération.

Pendant la guerre, il est arrêté et condamné à un an de prison (décret Daladier). Il fut alors interné à la prison de la Santé, puis aux camps d'internement de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) et de Mauzac (Dordogne), du 28 mars 1940 au 28 mars 1941.

Il reprend ensuite le combat dans la Résistance comme responsable des deux régions de Paris, des FTPF.

Arrêté à nouveau le 10 février 1943, il est interné à Fresnes, puis déporté le 12 juillet 1943, au camp de Natzweiler-Struthof, puis du 13 juillet 1944 à avril 1945, au camp d'Erzingen (Kommando du Struthof). Il est ensuite évacué sur Allach (Kommando du camp de Dachau) où il est libéré le 1er mai 1945.

Son frère, André Joineau, dont une rue principale du Pré-Saint-Gervais porte le nom, a été fusillé par les nazis à Issy-les-Moulineaux.

10, rue Leroux,
75116 Paris.

– La Fondation pour la mémoire de la déportation
a la tristesse de faire part du décès de

son vice-président,
Charles JOINEAU,
déporté de la Résistance,

survenu le 13 avril 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

« La tolérance, la dignité de la personne Humaine,
le respect des droits de l'Homme
ont toujours été ses mobiles d'action. »

71, rue Saint-Dominique,
75007 Paris.

– Danielle et René Kaswin,
Godefroy Kaswin,
Les familles Bonnefond,
Desplanques, Soria et Titien,
ont la douleur de faire part du décès de

Florian KASWIN,

survenu le mercredi 9 avril 1997.

Un dernier hommage lui sera rendu le mercredi 16 avril, à 16 heures, au cimetière du Montparnasse.

On se réunira à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

10, rue Saint-Benoît,
72000 Le Mans.
13, boulevard Raspail,
75007 Paris.

Il aimait tout ce qui est beau !
Jésus, que sa Joie demeure !

Mme Roger Marot,
sa belle-sœur,
M. et Mme Louis-Hubert Marot,
Raphaël et Caroline de Poncins,
sa fiancée,
Hélène, Samuel, Gabriel,
Mme Geneviève Terrier-Marot,
Soisick, Katel, Janig,
Mlle Bernadette Marot,
ses neveux et nièces,
M. et Mme Christian Amic,
son filleul,
Sa famille et ses nombreux amis,

font part du décès soudain de

M. Henri MAROT,
ancien directeur général
de la banque Worms,

survenu, à Paris, le 12 avril 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 avril, à 10 heures, en sa paroisse, Notre-Dame-de-Grâce de Passy, 10, rue de l'Annonciation, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans le caveau familial de La Roche-Guyon (Val-d'Oise).

49, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

– Mme Joséphine Rakotoarimanana,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès, survenu à Orléans, le jeudi 10 avril, à l'âge de soixante-seize ans, du

pasteur Victor RAKOTOARIMANANA.

Un service d'action de grâce sera célébré le mercredi 16 avril, au temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

« Je lève les yeux vers les montagnes :
D'où me viendra le secours ?
Le secours me vient du Seigneur,
L'Auteur des cieux et de la terre. »
Psaume 121, 1 et 2.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La Fédération protestante de France,
La Communauté évangélique d'action apostolique,
Le Service protestant de mission – Département évangélique français d'action apostolique,
La Fédération protestante de Madagascar (FFPM),
L'Eglise de Jésus-Christ à Madagascar (FJKM),
L'Eglise protestante malgache en France (FPMA),
La Fédération des Eglises chrétiennes malgaches en France (FFKM-France),
ont la douleur de faire part du décès du

pasteur Victor RAKOTOARIMANANA,
ancien président de l'Eglise évangélique de Madagascar,
ancien secrétaire général de l'Eglise de Jésus-Christ à Madagascar,
ancien secrétaire général de la Communauté évangélique d'action apostolique,
président d'honneur de l'Eglise protestante malgache en France,

survenu à Orléans, le jeudi 10 avril, à l'âge de soixante-seize ans.

Un service d'action de grâce sera célébré au temple de l'Eglise réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, le mercredi 16 avril, à 14 h 30.

« Je lève les yeux vers les montagnes :
D'où me viendra le secours ?
Le secours me vient du Seigneur,
L'Auteur des cieux et de la terre. »
Psaume 121, 1 et 2.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Lise Jules ROMAINS,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 10 avril 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, le lundi 14 avril, à Paris.

56, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

– La Société des amis de Jules Romains,
M. Jean d'Ormesson, de l'Académie française, son président,
font part du décès de

Mme Jules ROMAINS,
chevalier de la Légion d'honneur,
vice-présidente de l'association,

survenu, à Paris, le 10 avril 1997.

56, rue de Boulainvilliers,
75016 Paris.

– Saint-Ismier.

Julien-Jacques et Margaret Saby,
Pierre Saby,
Jacqueline, Maurice
et Martine Lenoir,
André, Jean et Guy Baumstark
et leur famille,
Christiane et Raymond Lacoste-Candy,
Georges et Robert Bois,
font part du décès de

Mme Marguerite SABY,
née BAUMSTARK,

à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 avril 1997, à 14 h 15, au cimetière Saint-Roch, à Grenoble.

– Le Père Yves Sainsaulieu,
Mme Denis Sainsaulieu,
M. Jacques Houlon,
Mme Micheline Bussmann,

Les familles de ses neveux et nièces :
Bovagnet des Garets, Boitel, Clément, Crespel, De Cizancourt, Dietrich-Sainsaulieu, Dubeillet de La Mothe, Givelet, Houlon, Laferrière, Mauffret, Michel-Sainsaulieu,

ont la tristesse de faire part du décès, le 13 avril 1997, à Clamart, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

l'abbé Jean SAINSAULIEU,
né le 28 décembre 1909,
ordonné prêtre en 1939, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale de Reims, jeudi 17 avril, à 10 heures, suivi de l'inhumation au cimetière de Villers-Allerand.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

– Nicole et Roger Sawicki,
Brigitte et Alain Gaertner,
ses enfants,
Marc, Bénédicte, Patrice, Delphine, Jérôme,
ses petits-enfants,
Jérémy, Romane, Cédric,
ses arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jeanine SALMONA,
née MORO,

survenu le samedi 12 avril 1997, au matin.

L'inhumation aura lieu ce mardi 15 avril, au cimetière Montmartre, avenue Rachel, Paris-18e.

M. et Mme Sawicki,
4, rue des Couronnes,
75020 Paris.
M. et Mme Gaertner,
5, rue Pierre-Haret,
75009 Paris.

Remerciements

– Dans l'impossibilité de remercier individuellement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Claude VALLÉE

ses parents et toute la famille les prient de trouver ici le témoignage de leur affectueuse reconnaissance.

Hommages

– A la mémoire de

Jean ADER

A l'initiative de ses amis et des associations dont il a été un membre actif, une rencontre autour de Jean Ader est organisée le

samedi 26 avril, à 10 heures,
à Peuple et Culture,
108-110, rue Saint-Maur,
75011 Paris (métro Saint-Maur),

merci d'annoncer votre présence au 01-43-38-49-00.

Anniversaires de décès

– Pour la mémoire de

Pierre-Frank NAUDET

décédé voici trois ans, de tout mon cœur.

Laurence Lissac.

Communications diverses

– **Au CBL**, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, ce jeudi 17 avril 1997, à 20 h 30 : **« L'Erreur de Dieu »** (éd. Plon-Perrin), par Marc Hillel.

Soutenances de thèse

– **Farhat Ghaleb** a soutenu sa thèse de doctorat en droit bancaire **« Contribution à l'étude des banques et places bancaires offshore : quel avenir pour le Liban ? »** le 24 janvier 1997, à l'université Paris-X. Le jury, composé des professeurs Mme Contamine-Raynaud (directeur), M. Bonneau (président), Mme Thullier et M. Khairallah (membres), lui a décerné la mention très honorable avec félicitations.

COMMUNICATION Le Marché international des programmes de télévision (MIP TV), qui s'est tenu à Cannes du 11 au 15 avril, a permis aux acteurs de la télévision numérique de faire le point sur les différentes plates-formes. ● KIRCH, le groupe allemand de l'audiovisuel, dont le bouquet DF 1 ne compte que 30 000 abonnés, a démenti avoir des difficultés de financement. Dans un entretien au *Monde*, Jan Mojto, son directeur général, déclare : *« Nous ne sommes ni pressés ni forcés de trouver un partenaire. »* ● TPS, le bouquet de TF 1, M 6 et de France Télévision, poursuit son bon démarrage. Son président, Patrick Le Lay, a annoncé que l'objectif de 300 000 abonnés serait atteint à la fin de l'année, un chiffre que CanalSatellite vient d'enregistrer, un an après son lancement. ● LE MIP TV a confirmé le développement du marché des programmes éducatifs.

Le groupe audiovisuel Kirch dément avoir des difficultés financières

Malgré l'échec du bouquet numérique DF1, qui lui coûte près de 1 milliard de deutschemarks (environ 3,5 milliards de francs) par an, le groupe allemand n'est « ni pressé, ni forcé de trouver un partenaire », déclare dans un entretien au « Monde » son directeur général, Jan Mojto

CANNES
de notre envoyée spéciale

A la tête de l'un des plus importants catalogues de programmes audiovisuels et cinématographiques en Europe, le groupe du magnat allemand Leo Kirch – un proche du chancelier Helmut Kohl – s'est diversifié dans la télévision en Allemagne, *où il détient 43 % de Sat 1, 24,5 % de la chaîne sportive DSF, 25 % de la chaîne payante Premiere, en Suisse (40 % de Teleclub), en Italie (45 % de Telepiù) et en Espagne (25 % de Tele Cinco). Le groupe, basé près de Munich, a lancé le premier bouquet numérique en Allemagne, DF1, dont les résultats sont extrêmement décevants. Lors de son passage au MIP TV de Cannes, Jan Mojto, directeur général du groupe Kirch, sort de sa discrétion coutumière pour désamorcer, dans un entretien au Monde,* les attaques concernant la faiblesse financière de ce groupe, toujours détenu à 100 % par son fondateur, mais qui n'a jamais publié ses résultats.

« Comment expliquez-vous l'échec de votre bouquet numérique DF1 ?

– DF1 n'est pas un échec. Nous savions dès le début que le marché allemand était le plus difficile d'Europe. Mais nous n'avions pas d'autre choix pour poursuivre le développement du groupe. L'avenir de la télévision passera inexorablement par le numérique. Le défi numéro un, ce n'est pas le nombre d'abonnés, mais la capacité à fournir des programmes, des services. Aujourd'hui, nous comptons trente mille abonnés à DF1. Pour nous, l'essentiel était d'occuper le terrain, d'être les premiers. C'est la stratégie que nous avons toujours suivie ; avec le démarrage de la télévision privée en Allemagne, par exemple. Nous savions, là aussi, que ce serait un processus lent.

– Etes-vous en négociation avec Deutsche Telekom pour une reprise de DF1 sur les réseaux câblés reçus par seize millions de foyers outre-Rhin ? Tentez-vous, malgré la très forte offensive de France Télécom avec son décodeur, le Viaccess, d'imposer votre propre décodeur, le D-Box, sur les réseaux câblés allemands ?

– Tous ceux qui s'intéressent, comme câblo-opérateurs ou comme distributeurs, à la télévision devront parler avec nous car nous sommes incontournables dans le secteur des droits. Nous essayons d'imposer notre décodeur, mais l'essentiel ce sont les programmes.

– Pensez-vous créer une plate-forme numérique commune avec Premiere ?

– Economiquement, cela n'a aucun sens de créer deux plates-formes numériques en Allemagne. La solution envisagée est effectivement un accord entre DF1 et Premiere. Ces décisions doivent être avalisées par les trois actionnaires de Premiere, donc la CLT/UFA, Canal Plus et Kirch *[qui détiennent respectivement 37,5 % du capital pour les deux premières et 25 % pour Kirch].*

– Où en sont les projets de réaménagement capitalistique et stratégique entre Canal Plus et Kirch ; la chaîne française souhaite le contrôle de Telepiù en Italie *[détenue aujourd'hui à 45 % par Kirch, 45 % par Canal Plus/NetHold et 10 % par Berlusconi]* tandis que vous pourriez augmenter votre participation dans Premiere ?

– C'est l'une des solutions envisagées. L'idée est de créer des majorités claires au sein des chaînes au moment où il faut aller de l'avant. Plusieurs scénarios sont à l'étude dans Premiere : soit Kirch ou CLT/UFA obtiennent la majorité, soit une stricte égalité entre les trois partenaires actuels pourrait être recherchée. Le problème semble moins complexe dans Telepiù, où nous sommes proches d'un accord. Mais le calendrier est un peu compliqué.

– Votre alliance dans le numérique avec Rupert Murdoch a récemment implosé. DF1 vous coûterait 1 milliard de deutschemarks par an. Vous avez dû récemment renoncer, pour des raisons politiques, à un prêt de plus de 1 milliard de deutschemarks incluant la LFA Bavarian Bank, liée au Land de Bavière, tandis que d'autres négociations seraient en cours avec une banque de Rhénanie-Westphalie, la West LB Bank. Le groupe Kirch est-il confronté aujourd'hui à de graves problèmes financiers ?

– Le groupe Kirch n'a pas de problèmes de financement. Les activités traditionnelles du groupe – la production, le commerce des droits – sont des activités très saines. Ce sont les développements dans le numérique qui nécessitent beaucoup d'argent. Vous n'êtes pas loin de la réalité en affirmant que DF1 nous coûte près de 1 milliard de deutschemarks par an, mais ce ne sont pas les banques allemandes qui manquent pour financer nos activités audiovisuelles.

» Le groupe est contrôlé à 100 % par Kirch et n'est pas coté en Bourse. Il est donc financé par des prêts bancaires garantis par les actifs du groupe. La LFA étudiait un prêt de 500 millions de deutschemarks au sein d'un consortium de banques ; ce fait normal dans la vie d'une entreprise a tourné à l'affrontement médiatique et politique et nous avons donc renoncé à ce prêt.

– Cherchez-vous un nouveau partenaire ?

– Nous sommes en mesure d'assurer le développement de notre bouquet numérique et de trouver des partenaires si nous en voulons, mais nous ne sommes ni pressés ni forcés d'en trouver un. Si nous concluons un partenariat, nous voulons rester leader dans l'opération.

– La chaîne publique allemande ZDF va-t-elle vous acheter un lot de programmes pour un montant de 200 millions de deutschemarks ?

– Oui, mais pour nous cette transaction n'a rien d'exceptionnel.

– Devrez-vous dédommager les studios américains si le nombre d'abonnés à DF1 n'est pas suffisant ? Avez-vous une créance de 40 millions de dollars envers Hallmark ?

– Non, nous avons conclu avec les studios américains un seuil minimum d'abonnés garanti pour la diffusion des films en *pay per view* (paiement à la séance). Si ce seuil n'est pas atteint, cela nous coûte de l'argent, mais ce risque est inclus dans notre plan de financement. Quant à Hallmark, je ferai une réponse d'Américain : le chèque est déjà posté. En tout cas, jusqu'à présent, Kirch a toujours respecté ses engagements financiers à légard des studios américains sans quoi nous ne serions pas le plus gros clients des *majors* hollywoodiennes depuis bientôt quarante ans. »

Propos recueillis par
Nicole Vulser

Les programmes éducatifs : un marché qui émerge

CANNES
de notre envoyé spécial

Aux Etats-Unis, l'amendement de la Federal Communication Commission (FCC) imposant aux diffuseurs un quota de trois heures hebdomadaires de programmes éducatifs pour les enfants a servi de révélateur. Il existe un marché de la télévision éducative, estimé à 6 milliards de dollars (environ 33 milliards de francs), qui suscite l'intérêt de la plupart des grands réseaux américains de télévision.

Sur le plan international, le marché spécifique des émissions pour la jeunesse et la formation connaît un fort développement, au point que le MIP TV a consacré une journée de débats et de démonstrations, samedi 12 avril, à ce phénomène.

« Cela n'aurait pas été possible il y a seulement cinq ans », reconnaissait Jean-Marie Cavada, président de l'Association internationale des télévisions d'éducation et de découverte (Aited), créée en 1996 et qui regroupe une trentaine de chaînes de vingt-cinq pays. Il juge que *« le vaste mouvement d'investissement constaté ces dernières années correspond à un vaste mouvement de consommateurs »*. En France, le succès de La Cinquième (environ 5,5 % d'audience en deux ans et demi) serait symptomatique *« d'une demande vertigineuse »* qui se heurte, un peu partout dans le monde, aux restrictitions des budgets publics.

COLLABORATION NÉCESSAIRE

La collaboration entre le secteur privé et le public a d'ailleurs été au centre des discussions entre professionnels à Cannes. *« Nous devrions créer des systèmes de financement incitatifs si l'on veut que le marché de la télévision de découverte et de formation soit ouvert à l'investissement privé »*, a dit Jean-Marie Cavada.

Une revendication que partage Greg Moyer, président de la chaîne américaine Discovery. Créée en 1985, avec un investissement de départ de 6 millions de dollars (33 millions de francs), cette entreprise réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars (5,5 milliards de francs). Discovery Channel est diffusée dans 140 pays et pénètre dans 110 millions de foyers.

Mais elle produit aussi des programmes sans publicité utilisables dans les salles de classe (82 % des écoles américaines sont câblées) *« pour aider les enseignants à être plus efficaces »*. Le patron de Discovery insiste sur la nécessité de *« mixer les initiatives privées et les missions du service public »*. Présidente de l'organisme de régulation de l'audiovisuel au Canada, Françoise Bertrand met en garde contre une diminution trop forte du financement public : *« Je crois à la réalité commerciale du produit éducatif*, dit-elle. *Mais soyons vigilants pour ne pas glisser vers le divertissement pur. »*

La télévision, selon Greg Moyer, restera un simple auxiliaire de l'éducation : *« Ce n'est pas le meilleur outil pédagogique*, avoue-t-il, *car l'éducation commence quand il y a des relations à double sens, d'où l'intérêt des nouveaux médias. »* Françoise Bertrand confirme : *« Les inforoutes pourraient faire enfin converger le maître et la télévision, qui ont plus été concurrents que complices. »*

Jean-Jacques Bozonnet

Télévision par satellite se félicite de son épanouissement

CANNES
de notre envoyée spéciale

Pendant les fêtes de fin d'année, dans un climat de scepticisme, le bouquet de télévision numérique Télévision par satellite, codétenu par CLT/UFA, M 6, TF 1, la Lyonnaise des eaux, France Télécom et France Télévision, a, selon son président, Patrick Le Lay, *« tenu ses promesses »*.

Avec un rythme de 2 000 abonnements quotidiens, TPS a atteint, lundi 14 avril, la barre des 116 000 fidèles. *« En juin, nous aurons réalisé, avec 175 000 abonnés, l'objectif que nous nous étions fixé pour fin décembre 1997 »*, a-t-il affirmé au MIP TV de Cannes.

Les problèmes d'approvisionnement en décodeurs, qui touchent encore aujourd'hui la moitié des abonnés, seront entièrement résorbés fin juin, a-t-il promis, en précisant qu'une nouvelle commande de 100 000 boîtiers numériques avait été passée auprès de la Sagem, qui a déjà fourni quelque 160 000 terminaux.

Les tarifs de TPS, jusqu'à présent proposés pour l'ensemble du bouquet à 130 francs par mois (hors location du décodeur), passeront à 150 francs fin juin.

Se positionnant comme rival de CanalSatellite – le bouquet concurrent piloté par Canal Plus, qui vient de franchir le cap des 300 000 abonnés numériques un an après son lancement –, Cyrille du Peloux, directeur général de TPS, a indiqué que *« la stratégie de TPS était délibérément offensive et ne posait pas de problème de cannibalisation »*.

Rémy Sautter, co-PDG de CLT/UFA, a, en tant que premier actionnaire du bouquet (avec 28 % du capital en cumulé) renouvelé *« toute sa confiance dans le management de TPS »*, ajoutant que *« si Havas veut sortir de TPS, il lui reste à réduire sa participation dans Audiofina* [la maison mère de CLT/UFA] ».

Tandis que Bruno Delecour, président de CanalSatellite, indiquait à l'agence Reuter qu'il tablait sur les premiers bénéfices de son bouquet numérique pour fin 1998 ou début 1999, TPS, pour sa part, espère sortir du rouge un an plus tard. Seul pour l'instant, AB Sat, le troisième bouquet numérique commercialisé en France, n'a pas trouvé son public. Lancé en même temps que TPS, il revendique moins de 5 000 abonnés.

N. V.

NRJ confirme son rang derrière RTL

SELON L'ENQUÊTE 75 000 Médiamétrie, publiée mardi 15 avril, réalisée entre le 31 décembre et le 31 mars, RTL reste en tête des radios généralistes, avec 18 points d'audience ; elle est en légère progression de 0,4 % par rapport à la même période de l'an dernier. Avec 11 points, France Inter, a toujours 0,5 point d'audience de retard par rapport au premier trimestre 1996, mais a légèrement progressé par rapport à novembre-décembre 1996. France Info et des radios locales améliorent légèrement leurs positions. En revanche, Europe 1 ne réussit pas sa remontée : avec 8,6 points d'audience, elle perd 0,9 point par rapport à l'an dernier et elle chute de 0,5 % par rapport au dernier trimestre 1996.

Du côté des radios musicales, NRJ caracole en tête avec 11,7 points d'audience, en hausse de 0,8 % par rapport à l'an dernier, confirmant ainsi sa deuxième place toutes radios confondues. Parmi les autres musicales, RTL 2, RFM et Skyrock enregistrent une amélioration de leur audience.

■ **PRESSE : le mensuel *L'Echo de la presse* publie son dernier numéro en avril.** Le groupe néerlandais Wolters Kluwer, qui a repris le groupe Liaisons de Patrice-Aristide Blank, a décidé d'arrêter le journal professionnel – déficitaire –, après avoir essayé, en vain, de le céder. Fondé en 1945 par Noël Jacquemart, *L'Echo de la presse et de la publicité* avait été repris par le groupe Liaisons en 1988. *« Au-delà des contraintes économiques*, explique le rédacter en chef, Philippe Godard, dans son dernier éditorial, *l'arrêt de la revue s'inscrit en partie dans cette mutation que la presse est en train de vivre, douloureusement parfois, et qui passe par une certaine banalisation. »*

■ **NUMÉRIQUE : Seasons, chaîne de la pêche, de la chasse et de la nature, devait être lancée,** mardi 15 avril, sur Canal Satélite Digital en Espagne. Cette chaîne thématique paneuropéenne s'adresse en priorité aux plus de trois millions de chasseurs et pêcheurs espagnols. Proposée en option depuis quatre mois dans le bouquet CanalSatellite, Seasons compte plus de 50 000 abonnés. Après l'Espagne, Seasons sera lancée en Allemagne, en juin 1997, en compagnie de Planète et CinéClassics avant d'être diffusée en Italie et en Scandinavie.

LBO maintient son plan de reprise de la SFP

LA PRIVATISATION de la Société française de production (SFP) se poursuit comme une course d'obstacles, voire un jeu de massacre. Après le renoncement de Walter Butler, puis celui d'Havas et de la Générale des eaux, Fabrice Giger, PDG de la société belge LBO, maintient sa candidature, même si le gouvernement semble assez peu favorable à son projet.

Dans une lettre au ministère des finances, LBO annonce qu'elle proroge son offre – prévue jusqu'au 18 avril – jusqu'au 1er mai. Fabrice Giger a présenté, lundi 14 avril, aux salariés de la SFP, le volet industriel de son plan de reprise. Il présentera le volet social jeudi. Il se dit prêt à rencontrer les pouvoirs publics pour leur faire part de son tour de table, constitué de *« groupes financiers français qui seront minoritaires »*.

L'objectif de LBO, selon le document remis au comité d'entreprise, est de *« développer un pôle de prestations qui assure la totalité de la chaîne de fabrication audiovisuelle (de la captation à la transmission satellite en passant par tous les types de post-production), parallèlement à un pôle de production cinéma et télévision réellement initiateur de projets »*.

Le plan prévoit le départ d'environ 390 personnes (FNE et volontariat) et l'embauche d'au moins 32 personnes. Le nombre de salariés de la SFP ne devrait pas descendre en dessous de 600 personnes. LBO prévoit un retour à l'équilibre en l'an 2000, avec un fort déficit prévu en 1997 (178 millions de francs), qui se ralentit nettement ensuite. Le chiffre d'affaires devrait passer de 510 millions en 1997 à 666 millions en l'an 2000.

NOUVELLES TECHNOLOGIES

LBO compte réaliser *« plus de 100 millions de chiffre d'affaires en coproduction en 2001 »*, soit un triplement en trois ans. La totalité des revenus du catalogue de la SFP (de 16 millions à 26 millions d'ici à l'an 2000) sera consacrée au *« développement des sujets originaux de fiction »*. Le projet prévoit un chiffre d'affaires d'environ 200 millions de francs, dans le domaine des variétés et des jeux, et une augmentation des retransmissions sportives de 100 à 125 millions de francs en 2000.

La principale innovation est la création d'un pôle nouvelles technologies – inexistant à la SFP –, avec la mise en place d'un studio d'animation 3D et d'une unité de création d'effets spéciaux. LBO prévoit pour ce secteur un budget de 60 millions de francs en 2000.

Evoquant l'échec de la candidature d'Havas et de la Générale des eaux, le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, avait déclaré, vendredi 11 avril au MIP TV de Cannes, que *« le gouvernement s'emploie activement à trouver une autre solution »*. *« Aujourd'hui, une vente par appartements n'est pas d'actualité »*, avait-il précisé.

Comme cela s'est produit pour RMC – dont les multiples tentatives de privatisation ont échoué –, le gouvernement pourrait s'orienter vers une restructuration de la société, avant de lancer un nouveau processus de privatisation. Cela suppose cependant un accord de la Commission de Bruxelles, peu encline à accorder des aides d'Etat à des sociétés publiques et qui a déjà ouvert une enquête sur les conditions de privatisation de la SFP.

Alain Salles

صكنا من الاهل

Eric Cantona défend à Bruxelles les droits des joueurs de football

Avec le Brésilien Raï et le Belge Georges Grün, le Français a obtenu, lundi 14 avril, la reconnaissance de son syndicat, l'Association internationale des footballeurs professionnels (AIFP), par la Commission européenne

Près de deux ans après sa création, l'Association internationale des footballeurs professionels (AIPF), syndicat lancé par le Français Eric Cantona et l'Argentin Diego Maradona, est reconnue comme un interlocuteur valable par la Commission européenne. Lundi 14 avril, ses représentants ont été reçus à Bruxelles par le commissaire *chargé des affaires sociales*, Padraig Flynn. Au programme de la rencontre : un statut européen du joueur, la formation, l'organisation d'un match au profit de la lutte contre le racisme, le tout sur fond d'affaire Bosman. Ancienne figure du football français, Just Fontaine a été à l'origine de la création d'un syndicat de joueurs. Dans un entretien au *Monde*, il affirme que *« les footballeurs ont le droit d'être consultés et associés aux questions touchant leur sport »*.

QUELLE effervescence à Bruxelles, lundi 14 avril : Eric Cantona rendait visite à la Commission européenne. Le « King » de Manchester n'est pas passé inaperçu dans les couloirs feutrés de l'institution. Le Brésilien de Paris, Raï, et le Belge d'Italie, Georges Grün, non plus, qui accompagnaient le Français. Les chasseurs d'*autographes se* sont bousculés jusqu'à la porte de Padraig Flynn, le commissaire européen chargé des affaires sociales. La séance s'est prolongée à l'intérieur du bureau où des ballons ont été dédicacés. *« C'était un peu Hollywood, ici. Cela changeait des visites de ministre »*, racontait un témoin.

Mais, au-delà de la dimension folklorique, ce rendez-vous fera date. Eric Cantona, Raï et Georges Grün ont obtenu, à Bruxelles, la première reconnaissance officielle de leur syndicat, l'Association internationale des footballeurs professionnels (AIFP). Les mandatés sont restés une heure dans le bureau de Padraig Flynn. Ils ont notamment évoqué leurs inquiétudes au sujet de la formation et leur désir que soit mis en place un statut du joueur à l'échelle du continent. Si aucune décision concrète *n'a été prise, l'idée* de monter un match de prestige dans le cadre de l'année européenne contre le racisme a été adoptée.

Et puis, explique-t-on à la Commission, *« la Cour européenne, par l'arrêt Bosman, a reconnu que les footballeurs sont des travailleurs comme les autres. Ils ont donc le droit d'être reçus ici comme tout un chacun. »* Eric Cantona et consorts sont donc repartis de Bruxelles avec une légitimité. D'autres réunions, notamment avec Karel Van Miert, le commissaire chargé de la concurrence, devraient suivre. Bonne nouvelle car depuis que l'AIFP a vu le *jour, le 18* septembre 1995, les chausse-trapes n'ont pas manqué. A l'origine de sa création, Eric Cantona et Diego Maradona, réunis pour les besoins d'une émission de télévision par Didier Roustan, alors journaliste. La rencontre improvisée débouche en coulisse sur l'idée d'un syndicat.

« SOIS RICHE ET TAIS-TOI »

Les deux forts caractères, dont les carrières ont connu des trajectoires tourmentées, estiment en effet venu le temps que les joueurs soient associés à la gestion de leur sport. L'association est créée. Didier Roustan en devient le directeur exécutif. « Rendre le football aux footballeurs» : l'idée n'est pas nouvelle. Elle date des années 30. Mais elle s'est chaque fois heurtée aux réticences des dirigeants. Dans les années 60, *en France, il faudra un long combat* avant que les acteurs du terrain obtiennent un vrai statut.

Pour avoir affirmé que *« les footballeurs français sont des esclaves »*, le grand Raymond Kopa fut condamné à six mois de suspension avec sursis par la commission de discipline. Sous un prétexte, il fut également interdit d'équipe de France pendant dix matches. Les mœurs ont heureusement changé. Les salaires encore plus, qui ont connu des progressions vertigineuses. Mais les joueurs réclament toujours le droit d'expression dans un sport dont le slogan pourrait être : *« Sois riche et tais-toi »*. La pression, l'intimidation même, sont toujours utilisées trente ans après *l'affaire Kopa, même si elle est plus* insidieuse.

L'organisation tumultueuse du match de soutien à Jean-Marc Bosman en est l'illustration. Le 27 avril, l'AIFP doit présenter à Barcelone une rencontre opposant une sélection européenne à une sélection du reste du monde. Trente-six des membres les plus prestigieux de l'association (qui compte 300 adhérents) ont donné leur accord pour participer à ce match de gala : Cantona et Maradona bien sûr, mais encore George Weah, Hristo Stoïchkov, Gianluca Vialli, Roberto Mancini, Christian Karembeu ou Laurent Blanc. S'il a lieu, ce rendez-vous aura des airs de miracle, tant sa préparation se sera heurtée à de *nombreux obstacles.*

Trois mois après la naissance de l'AIFP survenait l'arrêt Bosman rendu par la Cour européenne de justice. La rébellion d'un seul homme contre la hiérarchie sportive allait être lourde de conséquences. Or les syndicats de joueurs en Europe – à la notable exception de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP), en France, et de l'Association des footballeurs espagnols (AFE) – allaient offrir un soutien mollasson à la lutte du paria belge.

La Fédération internationale des footballeurs professionnels FIFPRO), acceptait finalement d'organiser un match au profit de Jean-Marc Bosman. L'année 1996 se passera à lui trouver un terrain d'asile. Il doit finalement se dérouler en mai puis en septembre au Parc des Princes, devant les caméras de Canal Plus. Mais, sous la pression de l'Union européenne de football (UEFA), les volontés vacillent et la partie est finalement remise. En revanche, la FIFPRO est reconnue par l'UEFA et associée à certains de ses travaux. L'AIFP, dont on a jusque-là moqué la propension à simplement afficher ses vedettes, décide de reprendre en main l'organisation de la rencontre. Elle en fait une affaire de principe, le moyen d'affirmer sa détermination.

Le match est finalement fixée au 27 avril. La Fédération internationale de football (FIFA) donne son accord et propose même, dans un échange de lettres, d'ouvrir le dialogue avec le syndicat. Mais, en sous-main, les tractations sont rudes. Finalement, le « match Bosman » devient le « match AIFP » : le Belge ne sera pas sur la pelouse comme initialement prévu. Une autre rencontre – la quatrième – au profit du pestiféré est programmée *cette année, sans doute en Belgique.*

Dans les péripéties qui entourent cette simple partie de football se trouvent résumées les difficultés à asseoir des droits. Les différences d'approche qui séparent la FIFPRO et l'AIFP n'arrangent pas les choses. Les syndicats de joueurs sont encore loin d'avoir la puissance de leurs homologues du sport américain qui font bloc et passent pour de farouches négociateurs. Pour y parvenir, Eric Cantona n'a pas fini de signer des autographes dans les couloirs du pouvoir.

B. H.

Petites tracasseries autour d'un match

Le 25 mars, la Fédération espagnole de football émettait un avis contraire à l'organisation d'un match au profit de Jean-Marc Bosman. Trois raisons ont été successivement invoquées : l'organisation à la même date d'une journée de deuxième division dans le pays ; les réticences du syndicat des joueurs espagnols ; enfin, la nécessité d'obtenir une autorisation du Conseil supérieur des sports, l'équivalent dans la péninsule du ministère des sports. L'Association internationale des footballeurs professionnels (AIFP) d'Eric Cantona et Diego Maradona est parvenue à maintenir la rencontre au calendrier, à la date du 27 avril, à Barcelone. En revanche, elle s'est résolue à retirer toute référence à Bosman. Un dernier détail reste cependant à régler : la fédération a interdit à ses arbitres de participer au match. Quelques francs-tireurs ont pourtant accepté de défier l'interdit. *« S'il le faut, nous ferons arbitrer Cantona en première mi-temps et Maradona en seconde »*, affirme Didier Roustan, responsable de l'AIFP.

Just Fontaine, créateur de l'UNFP

« Un syndicat fort est nécessaire »

JUST FONTAINE a marqué le football français, par ses talents de joueur et par son combat syndical. Il fut à l'origine de la création de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP) en 1961. Le syndicat a dû batailler plus de dix ans afin d'obtenir une charte du footballeur qui sert toujours de référence internationale. Ce combat, plus discret, ne fut pas le moins rude, comme il nous l'explique.

« Que pensez-vous des réactions à l'arrêt Bosman ?

– Elles sont ridicules. L'arrêt Bosman, c'est la libre circulation des travailleurs. Cela existait déjà ailleurs. Les contrats du football étaient simplement illégaux. Pour ce qui est des conséquences, ce sont les dirigeants qui décident ou non d'embaucher des joueurs étrangers et de faire des équipes de Harlem Globe Trotters. C'est auprès d'eux qu'il faut se plaindre, et non punir Jean-Marc Bosman. Jusque-là, les dirigeants internationaux ont agi comme ils ont voulu sans que personne n'ose se mettre en travers. Grâce à Bosman, ce n'est plus possible.

– Vous-même avez mené une fronde en votre temps ?

– Si on avait trouvé un Bosman à l'époque, les choses auraient été plus vite. Mais les garçons ne voulaient pas de procès. Ils avaient peur de ne plus pouvoir jouer. Lors du premier match organisé par l'UNFP en 1962, des joueurs m'appelaient : *« Mon président me menace si je viens ! »* A l'époque, on m'a même proposé de devenir directeur de l'Institut national du football de Vichy pour que j'arrête mes bêtises.

– Que pensez-vous de l'évolution du syndicalisme dans le football ?

– Je ne suis pas satisfait de la Fifpro *[le premier syndicat international]*, que j'ai pourtant contribué à créer. Le problème est que tous les syndicats nationaux n'ont pas les mêmes intérêts. Les Anglais touchent par exemple 5 % sur chaque transfert. Est-ce là une façon de financer un syndicat ? Certains représentants sont là depuis trop longtemps : ils ont peur de perdre leur place.

– Les joueurs gagnent de plus en plus d'argent. Quel besoin de se défendre ?

– Il faut qu'il y ait un syndicalisme fort. Les footballeurs ont le droit d'être consultés et associés aux questions touchant leur sport. Sous prétexte que les gars sont bien payés, ils doivent la fermer. Mais prenez simplement l'heure des matches : est-il normal de faire jouer des matches à midi par 40 degrés à l'ombre sous prétexte que cela arrange les télévisions ? Est-il normal de partager l'organisation de la Coupe du monde de 2002 entre la Corée et le Japon sans que l'on se préoccupe des conséquences pour les intéressés ? Le football, c'est la fête. Les joueurs ont le droit d'y prendre autant de plaisir que les autres. »

Propos recueillis par
Benoît Hopquin

Paris-Roubaix remet les cycles Gitane à l'honneur

SI LE SPRINT victorieux du jeune Frédéric Guesdon, dimanche 13 avril, sur la piste du vélodrome de Roubaix, après 267,3 kilomètres de poussière et de pavés, a propulsé la Française des jeux en tête des équipes, il marque aussi le retour des cycles Gitane sur le podium, après quatre années passées à suivre tours et classiques à la télévision.

De Jacques Anquetil à Laurent Fignon et de Bernard Hinault à Greg LeMond, des hommes du *« cycling circus »* ont roulé Gitane. Richard Virenque fut le dernier à chevaucher ces montures, en 1992, dans l'équipe RMO. *« Plus de quatre ans sans courir, c'est long*, assure Daniel Brémaud, responsable du secteur compétition. *Mais, pendant ce temps, on a quand même continué à fabriquer des vélos »*.

Des vélos en tout genre : VTC, VTT et course, bien entendu, souvent en sous-traitance pour la grande distribution (Carrefour, Leclerc, Intersport), soit 600 000 pièces par an pour un chiffre d'affaires 1996 de 440 millions de francs. Car à Machecoul, tout près de Nantes (Loire-Atlantique), des vélos, on en fait depuis 1930, depuis que Marcel Brunelière en eut l'idée, lui le père fondateur. Si la manufacture de cycles et de motocyles de l'Ouest Gitane est passée aux mains de la firme suédoise Monark Cycleurope – tout comme son ex-concurent Peugeot Cycles –, c'est la faute à la crise qui a frappé le secteur. Gitane emploie toujours quatre cent cinquante personnes, dont quinze pour la fabrication des bicyclettes de course. A Machecoul, l'entreprise est à la fois institution et don du ciel.

De quoi offrir une rue au bon Marcel Brunelière, celle qui conduit tout droit à la porte de sa chère usine. Un coup à faire oublier que Gilles de Rais, cruel compagnon de Jeanne d'Arc, fut ici seigneur. Un coup à rappeler que le seul cannibale dont les Machecoulais ont rêvé est un Belge du nom d'Eddy Merckx.

Hélas, Eddy Ier triomphait sur des cadres à sa marque. A défaut de cannibale, la région s'enticha d'un « blaireau » connu dans le civil sous l'identité de Bernard Hinault, fan de Gitane au point de lui offrir, après un sprint tout aussi rageur que celui de Guesdon, le Paris-Roubaix 1981. A l'époque, Marc Madiot, directeur sportif de la Française des jeux, pédalait Gitane lui aussi.

Si son équipe a choisi les cycles de la manufacture, c'est aussi parce que Profica, la société de Fignon et Alain Prost, n'a finalement pas pu répondre au cahier des charges. *« Il a fallu qu'on travaille vite*, explique Daniel Brémaud. *Les négociations ont été ouvertes en décembre, et en janvier on a fourni sept vélos pour le championnat de France de cyclo-cross, qu'on a gagné avec Christophe Mengin. »*

En tout, ce sont cent trente bicyclettes que Gitane doit fournir à Madiot au terme d'un accord de partenariat de trois ans prévoyant une dotation en matériel de 1 million de francs et une participation financière « originale ». On n'en saura pas plus. Côté fabrication, Monark Cycleurop joue la synergie. Les vélos sont mis au point dans le centre de recherches de Peugeot Cycles, à Romilly (Aube).

Et Gitane profitera des victoires pour mobiliser ses cinq cents concessionnaires et promener certains d'entre eux sur les lieux des exploits. Personne n'a été invité à suivre cet imprévisible Paris-Roubaix. Mais ils seront chez eux sur le tour de France, épreuve reine dans tous les domaines.

Michel Dalloni

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : le Conseil municipal de Strasbourg a adopté**, lundi 14 avril, lors d'une réunion extraordinaire, la cession à l'entreprise IMG France des parts que la ville détient dans le capital du Racing Club de Strasbourg (*Le Monde* daté 13-14 avril). Le Conseil municipal a par ailleurs approuvé la transformation de la société anonyme d'économie mixte sportive Racing Club de Strasbourg en société anonyme à objet sportif (SAOS). Les 4 900 actions, correspondant à 49 % du capital social, seront cédées pour un montant de 5 millions de francs.

■ **AUTOMOBILE : le Britannique Colin McRae (Subaru)** a terminé en tête, lundi 14 avril, de la première étape du Rallye de Catalogne, cinquième manche du championnat du monde, avec une seconde d'avance sur son coéquipier italien Piero Liatti et douze secondes sur le Finlandais Tommi Makinen (Mitsubishi), tenant du titre mondial et actuel leader du championnat du monde.

■ **TENNIS : l'Espagnol Sergi Bruguera, vainqueur à deux reprises du Tournoi de Roland-Garros,** a été battu lundi 14 avril au premier tour du tournoi de Barcelone par l'Allemand Marc Goellner : 6-4, 2-6, 6-2. Autre victime de marque : l'Allemand Michael Stich, éliminé par l'Autrichien Gilbert Schaller : 6-2, 6-2.

■ **FOOTBALL : la Ville de Paris et le Comité français d'organisation de la Coupe du monde 1998** ont signé une convention, mardi 15 avril, à l'Hôtel de Ville. Soulignant la volonté parisienne de mettre *« tout en œuvre pour la parfaite réussite de la Coupe du monde 1998, dernier grand événement sportif de ce siècle »*, les services de la municipalité observent que, *« par l'accueil de six rencontres au Parc des Princes. Paris sera, du 9 au 12 juillet 1998, la capitale mondiale du football... De la réussite du séjour des milliers d'amateurs de football qui résideront ou passeront dans la capitale à l'occasion de la Coupe du monde dépendra leur désir de revenir à Paris, en particulier pour les événements qui marqueront la célébration de l'an 2000 »*, conclut la Mairie.

Coup de sancerre

Enquête sur les bords de Loire autour d'un vin de bonne fréquentation

LES JOYEUX congés payés qui, cette fameuse année, avaient poussé du mollet jusque dans l'endroit devaient être récompensés de leurs efforts. C'est en 1936 que le sancerre décroche son appellation d'origine contrôlée, et sert aux nouveaux touristes qui sortaient des ateliers de Boulogne-Billancourt en pantalons de golf tout neufs un vin blanc encore populaire, reconnu de qualité nationale.

Comme dans de nombreux terroirs, après le passage de l'Attila phylloxéra, il avait fallu du courage et de la persévérance aux vignerons de la région pour regagner du terrain et acclimater le cépage sauvignon blanc, qui désormais redonnait aux caves toute cette ampleur tonique qui était la leur quand les moines augustins s'employaient ici à presser la sainte grappe. La renommée du vignoble allait être longue à se mettre en place, et ce n'est que depuis un peu plus de deux décennies que l'on entend couramment parler de lui. Le fameux Américain rôdeur de vignes françaises, Robert Parker, dit de cet enfant de Loire que *« le seul reproche qu'il puisse mériter est son prix relativement élevé »*.

Et il est vrai qu'il est aimable. Jamais pédant, jamais au-dessus de sa condition de petit maître modeste. Là où certains bourgognes blancs doivent se boire avec un monocle, lui reste accroché à son silex et à son calcaire, à sa sonorité fine de pierre à fusil, à son caractère à la fois doux, sec et chantant. On devine que ses patrons n'ont jamais souhaité lui apprendre à faire le chien savant. Il y a de la bonne éducation dans toute cette franchise. On allait nous en administrer la démonstration dans une maison pourvue d'un trésor de guerre de quelque cent mille bouteilles mises en attente dans les ombres fraîches, dont un fort contingent de sancerre, justement.

Zone d'atterrissage pour hélicoptère et fringale urgente, piscine découverte et chauffée pour frileux, tennis pour sportifs, l'Auberge des templiers, sur la nationale 7, au lieu-dit Les Bézards, dans le Loiret, ne manque pas d'atouts. C'est une ancienne étape sur le Paris-Côte d'Azur, où sont descendus les amateurs de mimosa qui préféraient partir le cueillir en bouquet directement dans leur villa de Saint-Jean-Cap-Ferrat plutôt que de risquer un mauvais achat chez le fleuriste du coin. Il y débarque aujourd'hui les adeptes d'un calme bien mérité, d'un luxe bien pensé et d'une table bien servie. C'est ce que l'on peut faire de plus ancien, de plus sérieux et de plus costaud dans le genre.

Cette « auberge » n'ayant jamais changé de mains depuis cinquante ans, ni les éloges bougé d'un iota, il était tentant d'opérer dans la place un passage à la moulinette en vraie grandeur de ce si respectable sancerre. Gentleman-templier et gentleman-farmer, Philippe Dépée, le boss, allait se plier avec savoir et beaucoup d'amabilité à la démonstration. A l'explication de texte et au tire-bouchon, un chef sommelier brillant, Jean-Paul Martin.



LA SIMPLICITÉ AU MENU

Que dire d'un sommelier, ce personnage d'où tombe cette éternelle cathédrale de savoir ? Que penser de cet homme en noir qui vous fait monter le rouge aux joues ? Comment le prendre ? Engager la réflexion est toujours périlleux, entamer le débat toujours dangereux. Sous ses allures courtoises, ce grand prêtre de Bacchus en saura toujours beaucoup plus que vous sur le sujet ; c'est son métier. Jouer le niais attentif est le plus souvent une solution qui convient ; sauf en cas de vin bouchonné, où, là, le drame qui se noue est antique.

Mais, ici, il s'agissait d'autre chose. D'abord, d'un repas très simple : jambon d'Auvergne ; cressonnière de grenouilles, salade et champignons des prés ; râble de lapin – du Gâtinais –, petits pois et carottes braisées ; ananas rôti en écailles au vieux rhum et citron vert – par parenthèse, repas très simple, mais remarquablement mené. L'affaire était entre les mains de Jean-Paul Martin.

Que savions-nous au juste du sancerre, sinon la sympathie qu'il nous inspirait et l'obligeance que lui nous reversait en gardant ses mystères sans trop nous vexer. Le drame des amateurs, c'est qu'ils s'entichent à courte vue et font du générique leur cheval de bataille – *j'aime les blondes, « plus chaudes que les brunes »* ; j'aime les brunes, *« plus chaudes que les blondes »* (Flaubert). Des innocents. Il existe une pléiade de blondes, de brunes et de sancerre ; le territoire est vaste, les « climats » très subtilement partagés.

Voilà trois champions présentés par le loyal M. Martin qui allaient bousculer nos idées mal reçues. Sancerre-chavignol, 1995, Clos de la Néore, domaine Edmond Vatan. Commentaires du maître : *« Très typé sauvignon, bonne longueur en bouche. »* Sancerre-chavignol, 1995, Les Monts-Damnés, domaine Francis et Paul Cotat : *« Sol argilo-calcaire, vigne de vingt ans, terres blanches, exposition sud, vin riche, très rond, peu d'acidité, très souple. »* Sancerre, 1995, Le Chêne-Marchand, Lucien Crochet : *« Vin long en bouche, bonne acidité, vin très fin, minéral. »* D'autres encore, pour finir par ce sancerre, 1990, cuvée Prestige, Lucien Crochet : *« Vin issu de très vieilles vignes avec passage en fût de chêne, mais peu marqué par le bois. »* On finissait par mieux comprendre.

On finissait aussi par comprendre comment la balance du commerce extérieur pouvait quelquefois pencher dans le bon sens. Envoi en Italie, départ pour l'Australie, expédition vers les Etats-Unis : c'était les étiquettes du matin posées par les hommes de ce Lucien Crochet, qui, du village de Bué, venait ce jour-là de lancer du sancerre tous continents.

En agrippant de ses doigts de sarment la table de bois pour conjurer le mauvais sort, et les gelées criminelles toujours prévisibles en période de printemps aux sèves précoces, ce vigneron leader ne semblait inquiet, à tout bien considérer, que de savoir si les filets de silure – requin de la Loire aux allures troubles de poisson-chat – nous plaisaient. Mais oui, comme la bouteille qu'il avait prise sous le bras pour nous rejoindre dans ce restaurant : un 1995 de son domaine, intitulé « Vendange du 27 octobre ». Elixir d'un jour.

Jean-Pierre Quélin

★ Auberge des templiers, Les Bézards 45290 Boismorand. Tél. : 02-38-31-80-01. Menus : 390 et 690 F. Carte : 500-750 F.

★ La Tour, 31, Nouvelle-Place 18300 Sancerre. Tél. : 02-48-54-00-81. Menus : 150 et 250 F. Carte : 240-320 F.

Le concombre parfait

Le concombre doit beaucoup au barreau de Poitiers. C'est parce que Jean de la Quintinie, avocat dans ce palais de justice, abandonna cet état pour se consacrer à l'agronomie que les premières cultures sous serre de cette cucurbitacée eurent lieu en France au XVII[e] siècle. Aujourd'hui, 90 % du concombre français est produit de cette façon. Le légume est frileux et un tiers de son prix de revient passe dans les notes de gaz ou de fuel. De quoi permettre en hiver le maintien des serres à une température constamment supérieure à 15 degrés.

Avec 2,5 kilos par an et par habitant, nos compatriotes mangent quatre fois moins de concombres que les Grecs : le tsatsiki n'est pas encore devenu notre plat national. Avril et mai sont sans doute, chez nous, les meilleurs mois pour ce légume. C'est le moment où l'on peut trouver facilement des petits calibres, plus croquants et plus goûteux que les grands formats omniprésents en avançant dans la saison.

On s'obstine à faire dégorger l'objet, ce qui n'a plus désormais aucun sens. Depuis une quinzaine d'années, les semenciers hollandais, les rois du concombre – les Pays-Bas sont le premier producteur européen avec 500 000 tonnes –, ont en effet découvert de nouvelles variétés sans pépins ni amertume. Il n'y a que dans le Midi, pendant les mois d'été, que l'on trouve encore sur les marchés quelques exemplaires du noa, un concombre plus trapu, à la saveur acidulée. Ceci est l'exception qui confirme la règle, car de fantaisie ou de diversité il n'est pas question pour ce légume en passe de se transformer en monolithe.

En matière de coloris d'abord, le concombre, c'est la pensée unique : vert et rien d'autre. Que sont devenus le concombre brodé de Russie, d'une teinte brune veinée de blanc, le jaune de Hollande, long et mince à la robe orange pâle, ou le blanc hâtif aux reflets de faïence ? Pour la forme, même rigidité : *« La courbure est réglementée,* raconte Pierre Châtelain, producteur dans l'Yonne. *L'arc ne doit pas dépasser 10 millimètres pour 10 centimètres de longueur.* » Déviationniste s'abstenir ! Une célèbre nature morte de Jacopo Chimenti da Empoli, peintre florentin du XVII[e], représente en son centre un énorme concombre en forme de « S ». Nul doute que ce légume difforme serait désormais impropre à la vente.

Ce rebut de potager trouverait toutefois naturellement sa place, aujourd'hui, dans l'industrie cosmétologique. Ses vertus sont multiples et on l'emploie notamment dans les lotions démaquillantes. Henri Leclerc, dans son *Légumes de France,* publié dans les années 20, ne recommande-t-il pas la pommade de concombre *« au fantassin qui, de ses pieds emmaillotés de chaussettes russes, doit arpenter les longues routes poudreuses, aussi bien qu'à la coquette qui joue de l'éventail pour mieux faire ressortir la blancheur nacrée de ses mains ».*

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

AOC Graves

Château Chicane

■ Le vignoble des Graves, de Pessac à Langon, est une pure création du travail agricole et de l'esprit marchand. Une appellation qui doit autant à ses illustres propriétaires, à Montesquieu, qu'à l'humble maître de chai du plus petit domaine et au négoce bordelais. Château Chicane était précisément l'un des fleurons de la famille Coste, négociants et vinificateurs à Langon depuis 1875. Le millésime 1993 est le dernier vinifié par Pierre Coste. Son neveu, François Gauthier, qui bénéficie des conseils de Denis Dubourdieu, a repris en main, l'année suivante, la propriété de 6 hectares sur le plateau des Graves, en bordure de Toulenne. Chaque pièce est vendangée à maturité, encuvée séparément, puis élevée en barriques (de douze à seize mois) avant les assemblages. Une manière traditionnelle qui assure au millésime 1995 des tannins moelleux et, déjà, finesse et puissance, avec la note de fumé caractéristique des graves rouges. Une bouteille prometteuse dont la maturité interviendra dans deux ou trois ans.

★ Prix franco domicile : 55,95 F. Château Chicane : 1, route de Garonne 33210 Toulenne. Tél. : 05-56-76-43-73 (visite sur rendez-vous). Négoce : Maison Coste, 8, rue de la poste, 33210 Langon. Tél. : 05-56-63-50-52. Télécopie : 05-56-63-42-28.

TOQUES EN POINTE

Bistrot

GUYVONNE

■ Cuisinier à l'ancienne dans un bistrot d'autrefois, Guy Cros est partout à la fois. Il assure l'accueil avec bonhomie, disparaît en cuisine et revient, d'un air entendu, guetter la satisfaction de ses clients. Une telle connivence entre un chef et sa clientèle est rare ; elle explique sans doute les six préparations d'abats, parmi lesquelles l'oreille et le ris de veau farcis à la truffe noire – délicieuse – ou la caillette ardéchoise avec le meilleur de la tête du cochon aux herbes et pétales de coquelicots (95 F). Des poissons insolites – brême de mer, raiteau, thon germon –, un unique crustacé – le homard rôti aux cocos de Paimpol et supions –, et surtout un excellent menu : terrine de pintadeau, poulet pattes noires Père Lathuile et œufs à la neige aux pralines roses. Menus : 150 et 180 F. A la carte, compter 230 F.

★ Paris, 14, rue de Thann (75017). Tél. : 01-42-27-25-43. Fermé samedi et dimanche.

Brasserie

LE FLORALIE

■ Le décor est d'une banalité presque excessive, mais la cuisine fait oublier les disgrâces du cadre. Ajoutons l'accueil de Mado, la verve du patron et l'exceptionnelle qualité des vins de Touraine d'Henry Marionnet que l'on devrait désormais trouver sur la carte. Salade aux gésiers, céleri rémoulade, œuf mayonnaise, c'est l'ordinaire des coulissiers et autres agents de courtage en Bourse, venus en voisins. Le bœuf miroton a ses fidèles, l'andouillette à la graine de moutarde les siens. Magnifique foie de veau et belles viandes d'Auvergne. Zinc animé où l'on est attentif aussi à la cote des vins. A la carte, compter 115 F.

★ Paris, 5, rue du 4-Septembre (75002). Tél. : 01-42-97-57-89. Fermé samedi et dimanche.

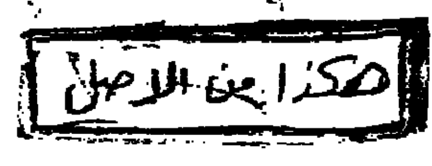
Gastronomie

LASSERRE

■ Ont-elles encore un sens, aujourd'hui, ces tables de mémoire qui maintiennent la tradition d'une perfection formelle et la référence à des goûts qui ne sont plus tout à fait ceux de notre époque ? L'on peut encore partager, chez Lasserre, le cadre des repas solitaires et quotidiens d'André Malraux, le combattant, l'écrivain, le ministre. Fils d'un cuisinier du Béarn, René Lasserre avait commencé, à onze ans, au lendemain de la guerre de 1914, par faire la plonge dans un café parisien. A force de travail, il était devenu l'un de ceux qui firent la gloire de la cuisine française dans les années 50. Le « bistrot » du rez-de-chaussée de l'hôtel particulier fut transformé en un luxueux établissement, et la décoration du toit ouvrant confiée à Touchagues. Que reste-t-il de cette magnificence ? Un décor daté, un service rodé dirigé par l'infatigable M. Louis et la cuisine de simple apparat de Bernard Joinville. Il ordonne toujours les saint-jacques avec un beurre de truffes, la terrine de crustacés avec une mayonnaise au Ricard, et le canard de Challans et sa longue sauce à l'orange (170 F), découpé sur le guéridon selon le rituel établi, avec les inégalables pommes soufflées. Un tel repas résume un demi-siècle d'art culinaire et ne saurait être soumis à d'autres critères que ceux d'une archéologie du goût. A la carte, compter de 400 à 500 F au déjeuner, prix majorés le soir.

★ Paris, 17, avenue Franklin-Roosevelt (75008). Tél. : 01-43-59-53-43. Fermé dimanche et lundi midi.

Jean-Claude Ribaut



هكذا من الأصل

Soleil dominant et froid au nord

L'ANTICYCLONE reste ancré sur les îles Britanniques et protège la majeure partie du pays des perturbations atlantiques. Celles-ci effleurent le nord-est du pays en apportant quelques nuages sans précipitations. Les températures fraîches au Nord seront par contre très agréables au Sud.

Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie. – Le soleil brillera sans partage. Un léger vent d'est limitera la hausse des températures en bord de mer à 12 à 14 degrés, alors qu'il fera 15 à 17 degrés à l'intérieur.

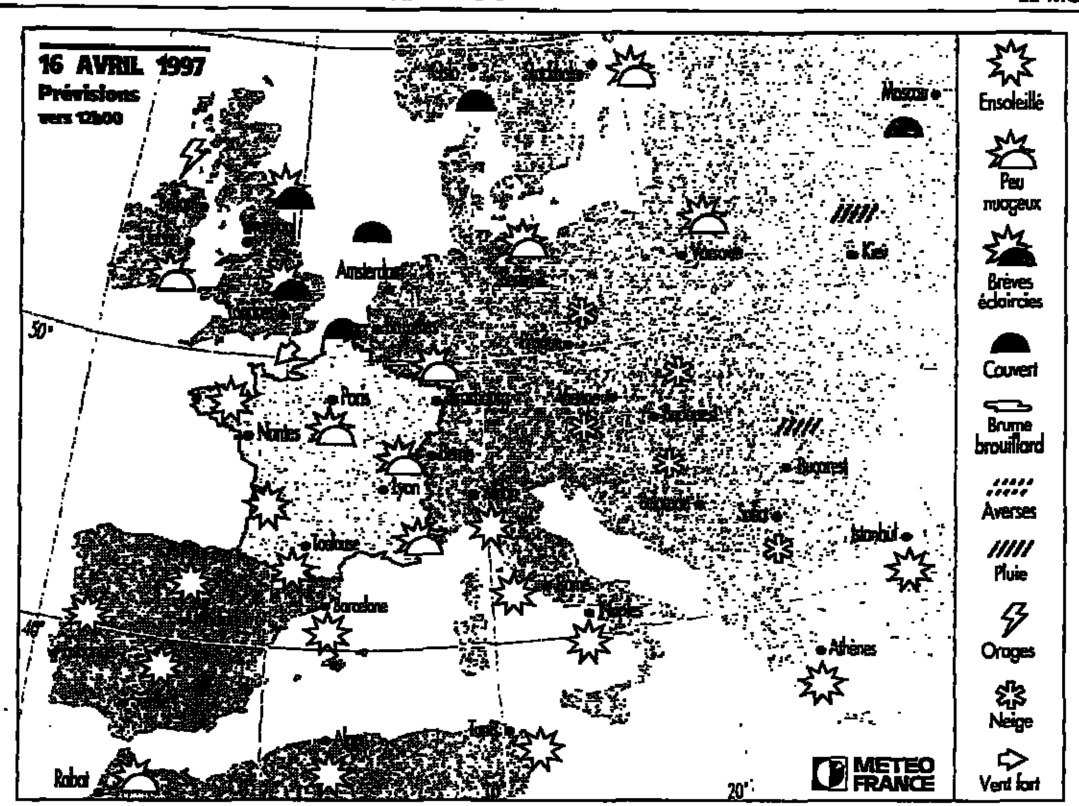
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le soleil brillera encore généreusement sur le Centre. De la Haute-Normandie au Bassin parisien, les belles éclaircies matinales laisseront place à un ciel nuageux l'après-midi. Le mercure affichera au maximum 10 à 16 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur la Champagne, la Lorraine et l'Alsace, les bancs nuageux s'épaissiront par le nord en matinée pour devenir prédominants l'après-midi. Il fera 10 à 15 degrés du nord au sud.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le soleil régnera en maître du matin au soir. Quelques nuages bourgeonnants coifferont les cimes pyrénéennes l'après-midi. Les températures s'échelonneront entre 17 et 23 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera très dégagé, malgré quelques rares nuages sur la Haute-Savoie. Le vent de nord dans la moyenne vallée du Rhône soufflera jusqu'à 50 km/h en rafales. Il fera 15 à 18 degrés du nord au sud.

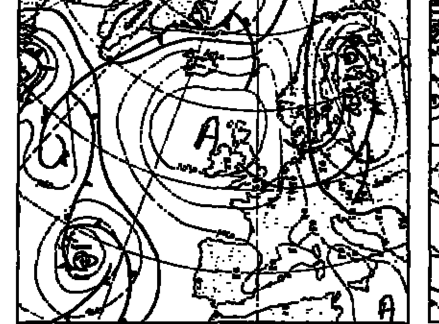
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Il fera beau. Quelques bancs nuageux affecteront la Côte d'Azur en matinée. De petites brises balaieront les plages l'après-midi, limitant la hausse des températures côtières à 17 à 19 degrés ; celles-ci pourront atteindre 20 à 23 degrés dans les terres.

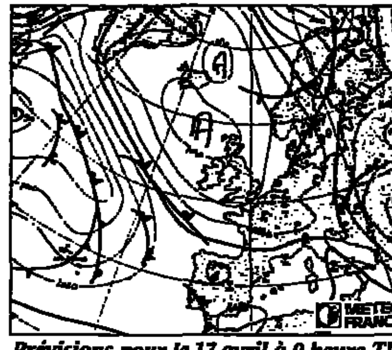


PRÉVISIONS POUR LE 16 AVRIL 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	-2/10 S	PAPEETE	25/30 S	KIEV	5/12 P	VENISE	3/12 S
AJACCIO	5/17 S	NANTES	4/16 S	POINTE-A-PIT.	21/29 S	LISBONNE	14/24 S	VIENNE	1/7 *
BIARRITZ	7/18 S	NICE	8/16 S	ST-DENIS-RÉ.	22/28 S	LIVERPOOL	4/14 S	**AMÉRIQUES**	
BORDEAUX	5/21 S	PARIS	1/13 S	**EUROPE**		LONDRES	3/16 S	BRASILIA	19/26 C
BOURGES	1/14 S	PAU	5/20 S	AMSTERDAM	6/9 C	LUXEMBOURG	-1/10 N	BUENOS AIR.	20/28 C
BREST	4/15 S	PERPIGNAN	10/22 S	ATHENES	10/18 S	MADRID	16/26 S	CARACAS	24/30 S
CAEN	4/10 S	RENNES	2/16 S	BARCELONE	11/20 S	MILAN	5/19 S	CHICAGO	2/5 S
CHERBOURG	3/12 S	ST-ETIENNE	0/14 S	BELFAST	8/13 P	MOSCOU	4/13 C	LIMA	18/25 S
CLERMONT-F.	0/15 S	STRASBOURG	0/11 N	BELGRADE	1/7 *	MUNICH	-2/6 C	LOS ANGELES	15/24 S
DIJON	0/13 S	TOULOUSE	5/20 S	BERLIN	1/8 N	NAPLES	8/13 S	MEXICO	12/20 P
GRENOBLE	2/18 S	TOURS	2/14 S	BERNE	-2/12 N	OSLO	1/10 C	MONTREAL	-2/7 S
LILLE	2/10 C	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	2/10 C	PALMA DE M.	8/20 S	NEW YORK	6/16 S
LIMOGES	4/15 S	CAYENNE	24/29 P	BUCAREST	4/6 P	PRAGUE	-1/4 *	SAN FRANCIS.	11/19 S
LYON	3/15 S	FORT-DE-FR.	23/28 S	BUDAPEST	2/9 *	ROME	7/14 S	SANTIAGO/CHI	7/24 S
MARSEILLE	7/19 S	NOUMEA	22/27 S	COPENHAGUE	0/7 C	SEVILLE	13/28 S	TORONTO	1/5 P
				DUBLIN	8/14 N	SOFIA	1/5 *	WASHINGTON	3/21 S
				FRANCFORT	-1/11 N	ST-PETERSB.	0/8 N	**AFRIQUE**	
				GENEVE	-1/15 S	STOCKHOLM	-3/6 N	ALGER	8/22 S
				HELSINKI	-4/4 N	TENERIFE	13/17 S	DAKAR	20/25 S
				ISTANBUL	6/12 S	VARSOVIE	0/7 N	KINSHASA	21/28 P

LE CAIRE	12/23 S
MARRAKECH	14/23 N
NAIROBI	15/23 P
PRETORIA	12/21 S
RABAT	14/23 N
TUNIS	10/20 S
ASIE-OCÉANIE	
BANGKOK	26/37 S
BOMBAY	22/30 S
DJAKARTA	26/30 C
DUBAI	23/31 S
HANOI	21/24 P
HONGKONG	21/22 P
JERUSALEM	10/19 S
NEW DEHLI	20/31 S
PEKIN	11/19 S
SEOUL	8/15 P
SINGAPOUR	26/30 P
SYDNEY	14/21 S
TOKYO	8/12 P


Situation le 15 avril à 0 heure TU


Prévisions pour le 17 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Les compagnies TAT et Air Liberté, dont les personnels navigants sont en *« grève illimitée »* depuis six jours, prévoient 40 % de vols mardi 15 avril. Les passagers de TAT peuvent se renseigner au 08-03-805-805 et ceux d'Air Liberté au 08-03-09-09-09.

■ **BELGIQUE.** En raison d'une grève de 24 heures des cheminots de la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) à partir de lundi 14 avril à 22 heures, des perturbations sont attendues sur l'ensemble du réseau ferroviaire belge, en particulier à Bruxelles, en Flandre ainsi que dans le sud et l'est du pays. – *(AFP.)*

■ **THAÏLANDE.** Environ 7,2 millions de touristes se sont rendus en Thaïlande en 1996, soit 3,46 % de plus qu'en 1995. La majorité (4,5 millions) provient d'autres pays d'Asie de l'Est. Pour les autres continents, l'Allemagne vient en tête (353 677) avant les Etats-Unis (308 573). – *(AP.)*

PRATIQUE

Comment sortir du piège des crédits permanents et du surendettement

IL PEUT ARRIVER à tout le monde, pauvre ou aisé, de se trouver surendetté à la suite d'une maladie, d'un décès, d'un accident, d'un divorce, de la perte de son emploi, ou parce que l'on s'est porté caution. Depuis son divorce, Josiane P. n'a cessé d'accumuler les difficultés. *« Du jour au lendemain, nous nous sommes retrouvées mes deux filles et moi entre les quatre murs nus d'une HLM. Mon ex-mari avait contracté des dettes, et, comme il n'était pas solvable, les créanciers se sont retournés vers moi, car nous étions unis sous le régime de la communauté. Il m'a fallu emprunter pour meubler l'appartement et vivre normalement. »*

Comme beaucoup de surendettés, Josiane a mis le doigt dans l'engrenage des crédits à la consommation. Aujourd'hui, elle doit 229 000 francs, répartis entre cinq créanciers : l'office de HLM, sa banque et trois organismes de crédit. *« Au début, on pense qu'on va faire face. Avec le crédit revolving* (ou crédit permanent), *on reprend sans cesse de l'argent, sans s'apercevoir que les intérêts s'accumulent sur les montants non remboursés. »*

Josiane a fini par saisir la commission de surendettement. Celle-ci a fait le calcul de ses revenus (salaire, allocations) et de ses charges incompressibles (loyer, assurance, électricité, impôts, téléphone). Puis elle a vérifié le montant des dettes, avec les intérêts. Après avoir déduit une somme allouée au titre du minimum vital (nourriture, habillement, loisirs), en général équivalente au Revenu miminum d'insertion, soit 1 650 francs pour la première personne et 1 100 francs pour les autres membres de la famille, la commission a déterminé le *« flux disponible »* pour l'acquittement de la dette. Puis elle a engagé une négociation avec les créanciers, afin d'amener ceux-ci à rééchelonner la dette avec une réduction des taux d'intérêt.

NÉGOCIER

Pour Josiane, la commission a proposé un remboursement des sommes empruntées, à zéro pour cent d'intérêt (alors que ceux-ci allaient de 14 % à 19 %), avec un moratoire de quatre mois, pour lui permettre de payer en priorité ses arriérés de loyers. Après l'échec de la procédure amiable, dû au refus des établissements de crédit de renoncer aux intérêts, la commission a maintenu ses recommandations et les a transmises au juge de l'exécution, après les avoir notifiées aux créanciers. Ces derniers n'ayant pas fait appel dans les quinze jours, le juge a rendu exécutoires les recommandations de la commission, sans recours possible (loi du 10 février 1995, *JO* du 10 mai 1995).

Fin mars, Josiane a constaté que sa banque avait prélevé la totalité de son mois de salaire, pour rembourser une de ses créances, alors qu'elle n'avait aucun droit de le faire. *« Pendant le moratoire de quatre mois, je devais payer les arriérés de loyers. Ensuite la banque devait prélever 400 francs par mois pendant cinq ans »*, explique-t-elle. Affolée. *« Mon compte sera à découvert, les prélèvements automatiques seront refusés, je vais avoir des pénalités et je risque des ennuis avec la commission de surendettement pour ne pas avoir respecté mes engagements. »*

Pour saisir le juge de l'exécution, qui obligera la banque à respecter le plan, Josiane doit recourir à un huissier. Or elle n'a pas d'argent pour le payer. Elle a droit à l'aide juridictionnelle, mais le délai est trop long pour faire face à l'urgence de la situation. Il ne lui reste plus qu'à tenter de négocier avec le banquier. *« Depuis le plan de redressement, il me considère comme une pestiférée »*, constate-t-elle. Elle déplore le harcèlement auquel se livrent certains établissements de crédit : *« J'ai reçu une lettre recommandée me sommant d'acquitter 65 000 francs avant la fin de la semaine, sous peine de poursuites ! »*.

Parmi les mesures les plus fréquemment proposées par la commission figurent l'aménagement des remboursements (étalement dans le temps, report des créances), la diminution des taux d'intérêt, ou, en cas de vente du logement, la déduction du montant des sommes restant dues pour le prêt immobilier, si le prix de vente ne permet pas de régler la totalité de la dette. La commission travaille au cas par cas. Elle essaie, notamment, de préserver la propriété de l'habitation principale, surtout si la personne n'a pas les moyens d'acquitter un loyer. En revanche, elle pourra lui demander de vendre sa voiture, si celle-ci n'est pas un outil de travail, et de réduire son train de vie (plafonner ses dépenses de téléphone à 300 francs par facture, résilier son abonnement au câble ou à Canal Plus, renoncer à toute sortie au restaurant) et surtout, s'abstenir de souscrire un nouveau crédit.

Dans les cas extrêmes, certains débiteurs n'ont même pas les moyens d'acquitter les charges courantes. Les négociations avec les créanciers sont difficiles : le Trésor public reste prioritaire, à cause des prescriptions légales. Des organismes de crédit acceptent de ramener leurs taux d'intérêt très élevés (de 12 % à 20 %) à 6,65 % ou 8 %, voire au taux légal de 3,85 %. Mais d'autres descendent rarement au-dessous de 10 %. Les plans sont limités à cinq ans, mais des personnes devront rembourser sur des durées supérieures. Par exemple, quelqu'un qui doit rembourser des mensualités de 6 500 francs, alors qu'il ne dispose que de 2 200 francs pour le faire, mettra dix ans à rembourser un emprunt de 175 000 francs.

Michaëla Bobasch

Quelques conseils

● **Procédure.** Pour saisir la commission de surendettement, s'adresser à la succcursale de la Banque de France la plus proche de son adresse fiscale. Seuls les particuliers peuvent le faire. Le délai de traitement du dossier peut varier de six semaines à six mois, selon les commissions et le nombre de créanciers. Pendant cette période, tout se passe par contact téléphonique avec les personnes chargées du dossier. Chaque commission a ses méthodes pour calculer le budget (sur douze ou treize mois) et les charges (aux frais réels, montant forfaitaire ou formule mixte).

● **Prévention.** Dès que les difficultés financières apparaissent, contacter le trésorier payeur pour un étalement des impôts et les établissements de crédit pour obtenir des aménagements. Cette démarche apparaîtra comme une attitude responsable et évitera que, dès le troisième mois de retard, un créancier ne réclame le capital et les intérêts. Il est aussi possible de faire racheter ses crédits avec l'aide d'organismes tels que le Crédit municipal de Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97073

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Elle ne sera pas sur le terrain pendant le Mondial 98. – II. Respectai la règle. Sa prise se fait par la bande. – III. Le résultat d'une bonne négociation. Point de départ. – IV. Son coup est mortel. Modèle réduit volant. Pratiquer la grande ouverture. – V. Beaux parleurs. Son geste est auguste sur les pièces. – VI. En Moldavie. Le septième est déjà centenaire. – VII. Résulte de l'opposition des couples. Fin d'infinitif. – VIII. En fin de parcours. Préposition. Défaillance cérébrale. – IX. Dans la gamme. Personnel. Equipais le voilier. – X. Peut nous balancer dans le meilleur des cas.

VERTICALEMENT

1. C'est un crime pour le fonctionnaire. – 2. Fait boule-de-neige. Salés. – 3. Pour ranger tous les restes. – 4. Pot de terre. Entre deux portes. Possessif. – 5. Protecteur à la noix. Un vieux monsieur. – 6. Extraction délicate. – 7. Une petite dose au fond du verre. Stratégie venue de Chine. – 8. Fournit l'huile aux artistes. Possessif. Travaille dans les fosses. – 9. Est tombée des nues. – – 10. Les Etats-Unis en VO. Forme d'avoir. Pose problème quand il blesse. – 11. On est chez les cochons. Choisit son représentant. – 12. Doit être diriger pour bien tourner.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97072

HORIZONTALEMENT

I. Coconisation. – II. Acidulé. Ocre. – III. Gaélique. – IV. Etale. Sur. Né. – V. Nolis. Maires. – VI. Dues. Versets. – VII. Risque. Amati. – VIII. Il. Agnelet. – IX. Elles. At. Eté. – X. Raisonneuses.

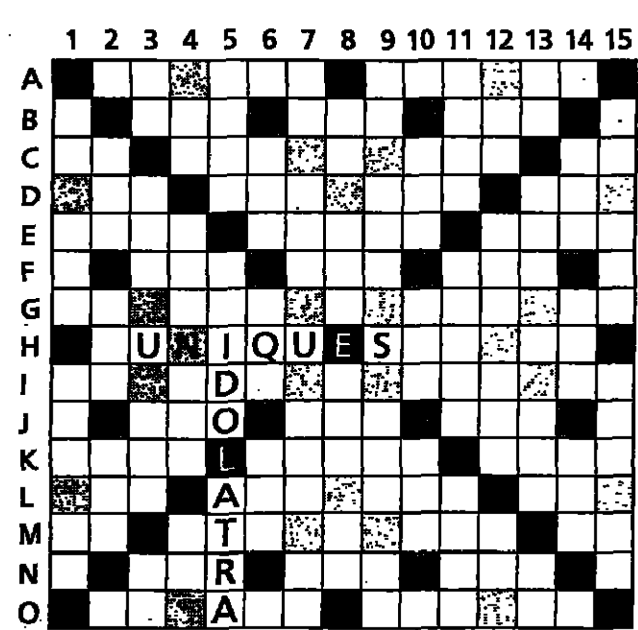
VERTICALEMENT

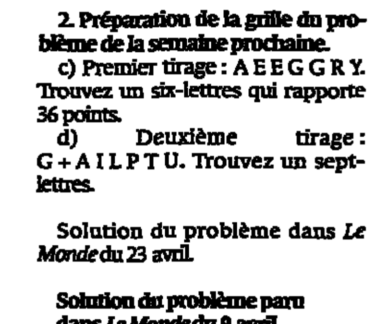
1. Calendrier. – 2. Oc. Touilla. – 3. Cigales. Li. – 4. Odalisques. – 5. Nuées. SO. – 6. Ill. Vea (Ave). – 7. Séisme. GAN. – 8. Quarante. – 9. Tourisme. – 10. Ice. Réales. – 11. Or. Netteté. – 12. Nécessités.

SCRABBLE ®

PROBLÈME N° 13

A la recherche du troisième mot





1. Vous avez tiré A E I N P S U.

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez six mots de huit lettres en le complétant avec six lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille du problème de la semaine prochaine.

c) Premier tirage : A E E G G R Y. Trouvez un six-lettres qui rapporte 36 points.

d) Deuxième tirage : G + A I L P T U. Trouvez un sept-lettres.

Solution du problème dans *Le Monde* du 23 avril.

Solution du problème paru dans *Le Monde* du 9 avril.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal : lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) LAIUSSE I 2, 78, en collante sous CHOEURS, faisant CA, HI, OU, ES, US, RE.

b) IOULASSE, vocalisasse sans parler, B 8, 70. – ALUNISSE, C 6, 68, ou l'anagramme SINUSALE. – ECLUSAIS, D 8, 74. – SAULAIES, E 5, 82. – LIGUASSE, F 7, 63. – HUILASSE, 4 H, 74. – RUISSELA, 8 H, 77, ou l'anagramme RUILASSE.

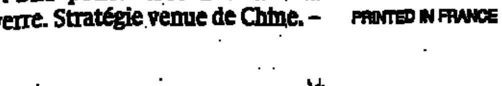
c) UNIQUES.

d) IDOLATRA.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE



ARTS **Une exposition à l'Hôtel de Sully raconte, en images, comment le pôle Nord et le pôle Sud ont été photographiés par des aventuriers, scientifiques et artistes, depuis les premiers documents de Miot, en 1856, jusqu'aux expéditions de Jean-Louis Etienne, en 1994-1996. S'offrant comme un florilège d'images présentées dans leur chronologie, l'exposition évacue le contexte des prises de vue, notamment leur vocation ethnographique. ● LA PHOTOTHÈQUE du Musée de l'homme, logée dans le palais du Trocadéro à Paris, possède la plus belle collection d'images « exotiques » en France, mais elle manque de moyens. ● JEAN MALAURIE, fondateur et directeur de la collection « Terre humaine » (éditions Plon), explique, dans un extrait d'un texte à paraître en octobre, sa conception du portrait ethno-photographique.**

Du pôle Nord au pôle Sud, le duel entre photographie et science

Deux expositions, à l'Hôtel de Sully et au Muséum national d'histoire naturelle, ainsi que plusieurs livres racontent les conquêtes polaires, les rivalités, les tragédies et les victoires des explorateurs. En toile de fond, deux lectures des images s'affrontent, qu'il faut dépasser : ethnographique et esthétique

AUCUNE photographie ne peut traduire les aventures qui ont jalonné la conquête du pôle Nord et du pôle Sud, les rivalités d'explorateurs et les corps disparus dans la banquise, les doigts gelés que l'on doit couper pour éviter la gangrène, les bateaux broyés par les glaces, les ballons d'exploration qui s'abîment dans la tempête, les bivouacs par moins 60° dans l'attente d'illusoires secours. Les latitudes extrêmes ont façonné des héros dont on peut découvrir quelques visages dans l'exposition « La conquête des pôles », à l'Hôtel de Sully – Peary, Cook, Charcot, Rasmussen... – qui commence avec Paul-Emile Miot, un physicien à qui on doit probablement les premières images de plaques de glace dérivantes, à Terre-Neuve en 1857, et se clôt avec les expéditions de Jean-Louis Etienne, en 1994-1996.

L'intérêt d'une telle exposition aurait été de distinguer les aventuriers des scientifiques, puis, surtout, de mettre en évidence l'usage des images, comment il faut les lire, ce qu'elles contiennent d'informations et de mensonges, d'indices scientifiques et de traces d'imaginaire. A l'arrivée, on pourrait se demander s'il existe une esthétique des pôles, et comment un document *a priori* scientifique peut « tenir » la cimaise d'un musée. Comme c'est, hélas !, trop souvent le cas à l'Hôtel de Sully, cette exposition n'est qu'un florilège chronologique de « belles » images polaires, qui mettent l'accent sur l'épopée et le motif décoratif. Outre qu'il manque nombre d'images américaines (les images fixes que Robert Flaherty a prises chez les Inuits en 1913), le motif blanc, livré à lui-même, devient lassant.

Dans un numéro spécial de *L'Ethnographie*, intitulé *Ethnographie et photographie* (1991), l'universitaire Emmanuel Garrigues distinguait dans les images « exotiques » *« la part de l'imaginaire, la part de l'idéologie, la part de la réalité et la part de l'art »*. A l'Hôtel de Sully, tout est mélangé : effigie romantique du Danois Knud Rasmussen alors qu'on connaît un visage bien plus écorché – absent de l'exposition – du premier ethnologue moderne ; portrait pathétique de l'explorateur allemand Alfred Wegener, théoricien de la dérive des continents, en perdition au Groenland (1930), une semaine avant sa mort ; portraits grandiloquants, portant peaux de bête, en studio, des Américains Robert Peary et Frederick Cook, rivaux acharnés pour la conquête du pôle Nord, en 1908-1909 ; cliché pris par Peary, le 6 avril 1909, où l'on voit ses cinq compagnons d'expédition devant une crête de glace surmontée du drapeau américain, censé prouver – à tort – qu'il s'agit du pôle Nord ; cliché esthétisant pris par Hurley à bord de *L'Endurance*, bateau pris dans les glaces de l'Antarctique avant de sombrer ; négatifs d'explorateurs poussant leur canot que l'on a retrouvés à côté des corps gelés, trente-trois ans après les prises de vue ; jusqu'aux œuvres récentes, en 1988, de Lynn Davis, qui transfigure un iceberg en sculpture.

Dans ce fourre-tout glacé, rares sont les vues ethnographiques des peuples du pôle Nord. Ces documents, peu spectaculaires, auraient fait pâle figure dans une exposition qui favorise l'esthétique. Pourtant, jusqu'au XX[e] siècle, le projet esthétique était le cadet des soucis des explorateurs. *« Il faut savoir les regarder »*, explique Jean Malaurie, spécialiste des Inuits. Ce dernier



SCOTT POLAR RESEARCH INSTITUTE

L'expédition britannique de Robert Falcon Scott découvre, le 18 janvier 1912, la tente des Norvégiens dirigés par Roald Amundsen, qui ont atteint le pôle Sud le 14 décembre 1911. De gauche à droite, Scott, Oates, Wilson et Evans ; Henri Robertson Bowers prend la photo. Ils mourront sur le chemin du retour. Tirage moderne au gélatino-bromure d'argent 29 × 39,5.

décrit une photographie de Johan Petersen, prise en 1900, représentant une société découverte en 1884 sur la côte est du Groenland : *« On voit qu'il fait chaud, une femme porte un slip en peau de phoque, la coiffure est capitale, le visage est allongé, typique de l'est du Groenland ; la tente est en peau de phoque. Ils sortent de la nuit des temps. »*

Délaissant le dessin et la gravure, quasiment tous les scientifiques et explorateurs des pôles ont pratiqué – et pratiquent – la photographie : du duc d'Orléans au prince Albert I[er] de Monaco, de Cook à Charcot, de Paul-Emile Victor à Jean Malaurie.

LES TRAITS DES VISAGES

Une exposition intitulée « L'Aventure polaire », logée dans la galerie de botanique du Muséum national d'histoire naturelle, privilégie cette lecture scientifique et ethnographique des images. En mettant l'accent sur les traits des visages, coupes de cheveux, vêtements, objets, gestes, décors... Montrer par exemple *« Ammasalik, femme eskimo préparant des intestins pour la fabrication des vêtements imperméables »*.

Au Muséum, la partie photographique est confinée à une petite rotonde qui a du mal à trouver sa place dans une exposition pédagogique avec objets, cartes, maquettes (*Le Monde* du 31 mars).

« Les plus grands ethnologues n'ont pas cessé de se servir de la photographie, même si Margaret Mead et Gregory Bateson exceptés, ils ne l'ont guère fait qu'à titre d'illustration », écrit Emmanuel Garrigue. Alors qu'au XIX[e] siècle, nombre de scientifiques avaient placé beaucoup d'espoir dans ce procédé de reproduction, au XX[e] siècle, il devient suspect. Présent, mais en appoint des mots : *« Parce que ça peut servir mais sans trop savoir à quoi ça peut servir »*, explique Christine Barthe, responsable de la photothèque du Musée de l'Homme. Et de mettre en avant *« le rôle du film qui a été beaucoup plus étudié par les ethnologues »*.

Ces deux expositions prouvent que la fracture reste profonde entre les deux visions – scientifique et ethnographique – des images du voyageur. Nombre de photographies prennent pourtant leur relief quand les deux préoccupations se conjuguent. Le plus bel exemple est donné par les images d'indigènes du Brésil central que Claude Lévi-Strauss a jointes à son livre *Tristes Tropiques* (Plon, 1955). Troublantes, vivantes, ambiguës, tout comme le récit qui échappe aux certitudes du scientifique. *Tristes Tropiques* a été publié dans la collection « Terre humaine », créée par Jean Malaurie, auteur des *Derniers rois de Thulé* (1955).

Comme pour les Bédouins d'Arabie par Thesiger, ou les métayers de l'Alabama par Walker Evans, ces images sont d'apparence anthropologique. Mais parce qu'elles contiennent aussi une grande part d'imaginaire, elles constituent les plus beaux récits de voyage qui soient.

Michel Guerrin

A voir et à lire

● **Expositions.** « La conquête des pôles, cent cinquante ans de photographie en Arctique et en Antarctique », Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Paris 4[e]. M[o] Saint-Paul. Tél. : 01-42-74-47-75. De 10 heures à 18 h 30, fermé lundi. Jusqu'au 8 juin. Catalogue, textes de Pierre Borhan, Yannick Vigouroux et Robert Headland, éd. du Patrimoine, 120 p., 145 F.
« L'aventure polaire, cinq siècles de présence française », muséum national d'histoire naturelle, Jardin des plantes, galerie de botanique, 57, rue Cuvier, Paris 5[e]. M[o] Jussieu. Tél. : 01-04-79-30-00. De 10 heures à 18 heures, fermé mardi. Jusqu'au 26 mai.

● **Bibliographie.** *L'Aventure polaire française des baleiniers aux expéditions de Paul-Emile Victor*, de Gérard Janichon et Christian de Marliave. Ed. Arthaud, 200 p., 295 F. *Minik, l'Esquimau déraciné*, de Kenn Harper. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Nathalie Zimmermann. Plon (collection Terre Humaine), 378 p., 220 F. *Abécédaire des pôles*, Collectif. Flammarion, 120 p., 59 F. *Cap Horn, rencontre avec les Indiens Yahgan*, textes de Anne Chapman, Philippe Revol et Christine Barthe. Ed. de la Martinière, 192 p., 295 F. *Ultima Thulé*, de Jean Malaurie. Ed. Plon/Bordas, 324 p., 249 F.

Les merveilles délaissées de la photothèque du Musée de l'homme

POUR avoir une idée du peu de considération dont souffrent les photographies réalisées par des voyageurs ou des scientifiques, il suffit de se rendre à la photothèque du Musée de l'homme, au troisième étage du palais du Trocadéro. Le lieu est prestigieux puisqu'il contient trois cent cinquante mille négatifs et épreuves, dont une bonne partie en accès libre. Soit la plus belle collection en France d'images « exotiques », ramenées de toutes les parties du globe, depuis le milieu du XIX[e] siècle.

La vétusté y est accablante : locaux exigus, poussiéreux, inadaptés ; capharnaüm de tiroirs de rangements qui occupent tout l'espace ; caissons recouverts d'une toile plastique pour les protéger d'un produit antimites ; aucune table pour permettre au visiteur l'étude ou la simple consultation. Tout manque, en fait, cruellement : du personnel, de la place, de l'argent, afin d'offir un service digne des collections.

Car il y a des merveilles sous la poussière. Les daguerréotypes des frères Bisson, qui témoignent des débuts de l'anthropologie, des ensembles très riches sur l'Afrique et l'Océanie, les fonds Charnay (Mexique, Madagascar), Miot, Potteau, Verger, Roland Bonaparte, Ella Maillart, Clérambault – ce dernier a été exposé dans « Féminin/Masculin » au Centre Pompidou et à la Biennale de Venise, en 1995. Les photographies des expéditions du duc d'Orléans, que l'on retrouve exposées à la fois dans « La conquête des pôles » et dans « L'aventure polaire, cinq siècles de présence française ». La plupart de ces fonds proviennent de dons divers : photographes, militaires, voyageurs, scientifiques...

LE SAUVETAGE DE LA COLLECTION

En dépit de ce délabrement, un grand pas a pourtant été fait depuis l'arrivée, en 1992, de Christine Barthe, chargée de mission pour la photographie. Grâce à la mise en place d'élémentaires règles de conservation, on lui doit le sauvetage de la collection. Ainsi les épreuves les plus fragiles et précieuses ont été retirées de l'accès libre – notamment les daguerréotypes et sept mille épreuves, qui courent des années 1850 à 1920 – et protégées dans des boîtes spéciales. Christine Barthe a fouillé, classé, identifié, fait restaurer... Elle a mis de l'ordre dans des centaines de classeurs métalliques qui menaçaient ruine dans un escalier. Elle a aussi mis en place un système d'inventaire sur ordinateur qui, en plus du traditionnel classement par régions, offre un accès par auteurs.

Manque d'argent ? Sûrement. L'état de la photothèque est à l'image du Musée de l'homme : pour le moins déliquescent. Mais cette situation quasi apocalyptique en dit long, aussi, sur la façon dont les chercheurs considèrent la photographie. Non pas comme des objets à préserver, voire à étudier – comme c'était le cas au XIX[e] siècle –, mais comme une documentation, d'ailleurs à peine consultée. Pour preuve, ces fonds sont gérés comme un « service » du musée, au même titre que la menuiserie ou le gardiennage. Ainsi le public a longtemps pu manipuler les images sans soins et sans contrôle, comme s'il s'agissait de vulgaires photocopies. Des vols ont eu lieu. Les inventaires n'étant pas fiables, les disparitions n'étaient pas faciles à repérer.

Pour être juste, la photographie n'est pas seule à souffrir de cette vision étroite, puisque la plupart des collections du Musée de l'homme, simples témoignages et non objet en soi, subissent le même sort. Dans ces conditions, la photothèque aurait tout à gagner de la création d'un Musée de l'homme, des arts et civilisations – qui intégrerait l'essentiel des collections du département d'ethnologie du Musée de l'homme.

Reste que l'Etat préfère subventionner généreusement quelques expositions comme « La conquête des pôles », qui n'apportent pas grand-chose, plutôt que de se préoccuper d'une photothèque délaissée, fleuron de notre patrimoine, et pièce essentielle pour la recherche.

M. G.

Le mystère du portrait, selon Jean Malaurie

***LE FONDATEUR** de la collection « Terre humaine » (Plon), Jean Malaurie, publiera en octobre, aux éditions Plon, un livre intitulé* Hummocks : Groenland, Arctique central canadien, détroit de Béring (Alaska), Tchoukotka (Sibérie). *Il explique, en introduction, sa conception de la photographie. En voici des extraits.*

VERBATIM

« Dans « ethnophotographie », deux mots sont accolés, ils impliquent deux types de rapports. N'étant, de formation, ni ethnologue ni photographe, je me sens libre de les articuler en fonction de mon expérience sur le terrain. Dans la photographie « ethnographique », axée sur le « renseignement » – mœurs, vêtements, gestes, etc. –, l'attention extrême et la multiplicité du regard sont essentielles et d'une évidente utilité scientifique. Elle est devenue un complément indispensable à la description écrite.

» J'ai pris conscience dans l'Arctique de la différence qui existe entre de magnifiques instantanés, photographies dans l'action, et l'ethnographie. Prenons, par exemple, un visage d'autochtone esquimau comme celui qui figure sur la couverture des *Derniers Rois de Thulé*. Ce portrait de Kutsikitsoq n'est en rien l'effet d'un heureux hasard. Il est le résultat d'une attente de six mois et d'une chasse... à l'homme (...). Ce qui fait la valeur d'une photographie, c'est la « communion » acceptée entre le photographe et le photographié.

» Mon cher Kutsikitsoq est une part du portrait. Je suis l'autre. On peut aller jusqu'à dire que cette photographie est « notre » œuvre, comme on dit « notre » enfant avec une femme. Je me souviens de l'instant choisi. Ni au début de mon séjour (j'ai rencontré Kutsikitsoq sur le haut d'un glacier dans la nuit polaire en pleine bourrasque, en novembre 1950) ni à la fin (juin 1951). En novembre, l'image – difficile à saisir, il faisait sombre – risquait d'être « touristique » ; en juin, trop familière. Elle fut réalisée le 31 mai 1951 : nous étions maîtres de notre destin en cette extrême solitude de la Terre d'Inglefield, à Aungnartoq (baie de Rensselaer), très précisément, j'avais fait mes preuves, au fil des mois et des tourments, d'Esquimau blanc, conducteur de traîneau à chiens (...). Il y avait comme un appel réciproque pour fixer cette fraternité d'hommes ombrageux.

» On tremble quelque peu avant d'appuyer sur le déclencheur, car on sait que cet instant est fugitif, unique, la peur vous prend de manquer techniquement, « existentiellement », le cliché. Si l'un et l'autre souhaitent que la photographie soit prise, c'est qu'il y a un mystère à fixer. Dans l'amitié découverte, il y a un temps plus ou moins long où la curiosité de l'autre est encore entière mais où pourtant certains liens se nouent, où l'on commence à se connaître assez pour s'aimer, mais pas trop pour ne plus se voir. »



Tous les genres musicaux ont rendez-vous au 21e Printemps de Bourges

Avant Asian Dub Foundation le 16, Dany Brillant et Fernanda Abreu ouvrent le festival le 15 avril

Dany Brillant, nouveau roi de la chanson rétro, voisine avec Fernanda Abreu, l'enfant terrible du funk brésilien ; le rapper Ice T côtoie les révoltés d'Amsterdam, NRA. Les Indo-Pakistanais de Londres Asian Dub Foundation inventent de nouveaux sons. Ils sont l'objet du premier entretien d'une série que *Le Monde* publiera pendant les six jours du Printemps de Bourges, miroir des goûts musicaux contemporains.

LE GÉNIE de Dany Brillant, c'est de n'avoir rien inventé. De se mettre de la brillantine, prendre les airs rebelles de James Dean, fumer sagement le cigare, faire « Sud » tout en plaisant au Nord, avoir le col ouvert en étant tiré à quatre épingles. Depuis un passage à Cuba pour y enregistrer son dernier album, *Havana*, Dany, trente ans, a perdu ses tics, cette façon bien à lui d'accentuer la fin de chaque vers avec de pénibles « e-e-e » (« *J'ai perdu la tête e-e-e* »). Ces petits travers n'ont pas nui aux ventes de *C'est ça qui est bon*, où il cherchait *Suzette* avec une ardeur ensoleillée, ni de *C'est toi* – le ton amoureux de Dany Brillant est toujours celui de la conviction. *Havana*, mené par le chef d'orchestre cubain Rambert Egues, suit le même chemin (300 000 exemplaires vendus), de Saint-Germain-des-Prés au Palacio de la salsa. « *Le Brillant de ces dames* » (*France-Soir* du 24 janvier, alors que Dany remplissait l'Olympia) fouille dans les années 50 comme dans un grenier de famille, ni décadent ni passéiste, juste un peu rétro.

PRINTEMPS DE BOURGES

Le chanteur compose ses paroles et sa musique, c'est plus simple : l'interprète comprend mieux ce qu'a voulu dire l'auteur. Il peut décliner le b-a ba du music-hall léger : incarner « *chérie* » d'un mouvement de hanche et le chic zazou d'un renversement de torse. Les petits adorent : Dany est un grand frère, beau gosse, décontracté. Une fois qu'ils en ont fini avec la télévision, avec l'horrible dessin animé japonais ou la série américaine menée à l'arme lourde, ils peuvent s'essayer à *Quand je vois tes yeux, je suis amoureux.* Les jeunes filles admirent ce garçon né en Tunisie de parents juifs et modestes, élevé dans le 19e arrondissement de Paris, qui a « *passé sa jeunesse à courir après le vent* », qui n'a « *pas de toit, pas de racines* », mais qui, à longueur de chansonnettes, se trouve enfin une adresse : « *Toi* ». Quant aux messieurs, ils esquisseront quelques pas de mambo-macho en hurlant « *Une fille comme ça, une fille comme ça, c'est bon pour moi* ».

SE DIVERTIR

Toute fête du samedi soir comportera *La Queue du chat* (« *Depuis que tu m'as laissé là, je souffre sans compter... C'est pas moi qui ai tiré la queue du chat* »). Dany Brillant a une devise : se divertir, bâtir de grande tablées familiales, des dynasties d'oncles rieurs et de cousins placides, de femmes séduisantes comme on en voit dans les films de Claude Lelouch. Il faut tutoyer les filles en robe légère et boire des orangeades, comme en 1960, quand Les Chaussettes noires étaient en voie de formation du côté de Belleville.

Fernanda Abreu, Brésilienne, ex-reine du disco et du rock blanc de Rio-de-Janeiro, s'est reconvertie à la samba-funk. Sur les traces de Jorge Benjor, elle rappe les leitmotiv de la jeunesse noire des faubourgs. En guise de soutien-gorge, elle s'est accroché une casserole sur chaque sein. Elle danse, inlassablement. Là où Dany Brillant rend polis les désirs les plus obscurs, la star brésilienne les fait exploser. Le Printemps de Bourges a voulu se donner, dès le premier jour, des airs pimpants et légers.

Véronique Mortaigne

★ Dany Brillant et Fernanda Abreu. Le 15 avril au Printemps de Bourges, Palais d'Auron, 21 heures. 150 F. Tél. : 01-49-87-57-57 ou 02-48-24-30-50. Minitel : 3615 BOURGES.

Sanjay Taylor et Steve Chandra, du groupe Asian Dub Foundation

« Plus que Blur ou Oasis, nous représentons la brit pop contemporaine »

PROJET ÉDUCATIF devenu groupe incandescent, Asian Dub Foundation reflète la virulence d'une génération d'Asiatiques née en Angleterre pendant les années de crise. A la croisée des rythmes traditionnels et des éléments les plus neufs du rock, du reggae, du rap et de la techno, leur musique décrit le mélange possible des cultures. Après *Facts and Fictions*, sorti en 1995, et avant la publication d'un CD-ROM consacré à la lutte contre le racisme, leur deuxième album, *R.A.F.I.*, témoigne de la même rage inventive. *Le Monde* a rencontré Sanjay Taylor, le DJ informaticien, et Steve Chandra, le guitariste, animateurs sociaux devenus musiciens à plein temps.

« La Grande-Bretagne vote bientôt pour un nouveau gouvernement. Qu'attendez-vous de la probable victoire de Tony Blair ?

Steve Chandra – Pas grand-chose. Il a pris un virage libéral et le passé du Parti travailliste ne plaide pas en sa faveur. C'est lui qui, à la fin des années 60, a mis en place les premières lois répressives sur l'immigration. J'espère que le nouveau gouvernement mettra fin au côté « big brother » de la paranoïa sécuritaire, qu'il arrêtera la mise en place de caméras de surveillance dans les rues, qu'il réagira aux abus de la police envers les minorités, qu'il ne créera pas plus de sans-abri. Je ne crois pas de toute façon que le changement se décide au-dessus de nous. C'est aux gens et aux minorités de se prendre en main. C'est tout le sens de notre travail.

– Vous êtes à l'origine des animateurs et Asian Dub Foundation était au départ un projet éducatif. Vous croyez au pouvoir de la musique ?

Sanjay Taylor – Le projet était à l'origine baptisé *community music*. Son fondateur, John Stevens, un célèbre batteur de jazz d'avant-garde, pensait qu'en jouant ensemble les gens pouvaient former un embryon d'utopie. Dans un groupe, tout le monde s'exprime, mais tout le monde travaille ensemble. L'individualisme est autant satisfait que la valeur collective. Nous participions à des ateliers musicaux dans des banlieues défavorisées de Londres. Nous initiions, en particulier, les adolescents à l'utilisation du sampler. Pour attirer leur attention, mieux vaut un rythme de jungle qu'un cours de solfège. Le groupe est né de ces rencontres. Notre chanteur, Deeder Zaman, alias Master D, avait quinze ans quand il est venu assister à l'un de ces cours.

– Vos parents viennent d'Inde, du Pakistan, du Bangladesh... Votre génération semble à la fois plus intégrée et plus violente.

S. C. – Cette image d'une communauté asiatique pacifique est un stéréotype qui correspond à l'interprétation britannique de l'histoire de l'Inde. Les Anglais se mettent dans la peau de colonisateurs éclairés et aiment souligner le rôle de Gandhi, oubliant la résistance et les violences.

S. T. – Quand nos parents sont arrivés en Grande-Bretagne, ils n'étaient pas en position de contester quoi que ce fût. A l'époque, il y avait du travail. Nous sommes anglais et nous appartenons à la génération du chômage, des ghettos et de la drogue. Quand nous avons fait des ateliers dans l'est de Londres, nous nous adressions à des héroïnomanes de quinze ans. Cela n'existait pas dans la communauté asiatique il y a vingt ans.

– Votre musique, comme celle de beaucoup d'Anglais d'origine indienne, est très influencée par le reggae. Quels sont les rapports entre communauté asiatique et communauté jamaïcaine ?

S. C. – L'expérience des jeunes Asiatiques des banlieues est très similaire à celles des jeunes Jamaïcains. Il y a entre nous une résonance sociale et aussi musicale. En Angleterre, le terme *black* désigne aussi bien les Jamaïcains, les Africains que les Asiatiques. Finalement, nous faisons aussi de la *black music*.

S. T. – On peut trouver beaucoup de points communs entre rythmes traditionnels indiens et jamaïcains. Beaucoup d'Indiens se sont mis au raggamuffin ou à la jungle. L'idole de Master D est un chanteur jamaïcain, Navigator, un des premiers MC *[maître de cérémonie]* de la jungle. Asian Dub Foundation mélange plusieurs générations et la musique de chacune d'elle. Reggae, jungle, rap, rock, punk, acid-house, musique classique indienne... Nous faisons se rencontrer la culture des DJ et celle des musiciens de scène.

– Quelle est la place des musiciens indiens dans l'industrie musicale britannique ?

S. C. – Il existe un genre de variété indienne, le *banghra*, qui fonctionne sur un circuit presque strictement communautaire. Au départ, c'est une musique de fête, originaire du Pendjab et adaptée à la vie occidentale. Des millions d'albums sont vendus chez les marchands de journaux et dans les magasins de hi-fi tenus par des Asiatiques.

S. T. – Les gens espèrent toujours des Indiens qu'ils proposent quelque chose d'exotique et de spirituel. Nous, on ne veut pas gommer notre agressivité et notre engagement politique.

– Que pensez-vous de la façon dont le rock s'inspire des musiques indiennes depuis les années 60 ?

S. C. – La plupart du temps, les musiciens de rock ont utilisé la musique indienne de façon impérialiste, se servant de ses aspects les plus touristiques sans rien donner en échange. D'autres s'en sont inspirés sans utiliser pour autant de sitars ou de tablas. *The End*, des Doors, ou *Eight Miles High*, des Byrds, sont de fantastiques appropriations de ces musiques sans qu'on y trouve aucun instrument ou symbole exotique. Je préfère mille fois ça à ce qu'a pu enregistrer George Harrison. Aujourd'hui, un groupe comme Kula Shaker a remis au jour ce goût pour l'exotisme hindou. Ces mecs vont en Inde avec l'argent de papa, trouvent ça « *génial* », alors qu'ils ne leur viendraient pas à l'idée de rencontrer les Indiens qui vivent dans les banlieues de Birmingham ou de Londres.

S. T. – On me demande souvent : « *Pourquoi ne joues-tu pas de sitar ?* » Je suis né dans une zone urbaine, j'aime bouger et sauter sur scène. Le sitar est trop lourd et fragile. J'utilise une guitare électrique que j'accorde comme un sitar.

– Comment avez-vous ressenti le phénomène brit pop ?

S. C. – C'est un mouvement nationaliste et rétrograde. Récemment, on voyait encore Liam Gallagher, le chanteur d'Oasis, et sa fiancée, Patsy Kensit, enroulés dans le drapeau britannique. On se demande quelle est notre place dans cette Angleterre-là. Depuis les Smiths, au milieu des années 80, les groupes à guitares ont systématiquement cherché à nier l'influence des musiques noires dans l'histoire de la pop britannique. Nous sommes un groupe de scène qui intègre mille influences. Plus que le passéisme de Blur ou d'Oasis, nous représentons la brit pop contemporaine. »

Propos recueillis par Stéphane Davet

★ En concert le 16 avril au Printemps de Bourges, Palais d'Auron, à 22 heures. A Paris, le 9 mai, à l'Elysée-Montmartre.

Pina Bausch crée « Nur du », variation chorégraphique inspirée par Hollywood

La pièce sera présentée à Paris en juin

WUPPERTAL
de notre envoyée spéciale

Rien ne saurait remplacer le voyage à Wuppertal. Rencontrer Pina Bausch dans ses murs ; respirer l'odeur des champignons qui cuisent dans le hall – rituel alimentaire délicieusement « exotique » ; s'asseoir enfin parmi un public qui sait son Bausch par coeur, réceptif, applaudissant chaque scène. C'est la fête. En rien la grand-messe compassée qu'on peut imaginer parfois. On voit à quel point ce public est de plain-pied avec la racine allemande de la plus universelle des chorégraphes. *Nur du*, la création au programme, a été conçue au cours d'une résidence de trois semaines à Los Angeles, en février 1996. Depuis 1986, la chorégraphe aime puiser, mais vérifier aussi, la matière de son inspiration dans des villes étrangères : après Rome, Palerme, Madrid et Vienne, le Tanztheater quittait pour la première fois l'Europe et travaillait aux Etats-Unis. Pas moins de quatre universités se sont unies pour lancer cette invitation – Berkeley, Los Angeles, Austin (Texas) et Tempe (Arizona). Coût de cette coproduction avec Wuppertal : 6,6 millions de francs.

Un spectacle de Pina Bausch débute le plus souvent lumières de la salle allumées. Façon d'embarquer les spectateurs. *Nur du* dure trois heures quarante-cinq. La pièce emprunte son titre au succès des Platters : *Only You*. Elle s'ouvre avec une Brésilienne qui a fait son chemin dans la compagnie : Regina Advento. Elle entre avec sa chaise, s'assied à l'avant-scène, puis croise très haut ses jambes vertigineuses. Elle soulève alors jusqu'à la taille la jupe de sa robe de soirée, et la tient sans bouger droit devant elle. Sharon Stone dans la « fameuse » scène d'interrogatoire de *Basic Instinct* peut aller se rhabiller. Là où la chorégraphe allemande est forte, c'est qu'elle n'en reste jamais, on s'en doute, à cet aspect primaire d'une situation qui fait tordre le cou aux hommes du monde entier. La danseuse se met à chanter, comme on chante quand on se croit seul. Le timbre de cette mélodie modifie le regard. La jeune femme en face de nous s'est métamorphosée en créature solitaire, étrangère à elle-même comme au reste du monde. On ne « mate » plus ses cuisses : sa vacuité effraie.

Pendant la maturation de *Nur du*, Pina Bausch a demandé à visiter à Los Angeles les clubs de salsa et les boîtes de strip-tease, le célèbre club de boxe de Hoover Street. A Austin, elle a suivi une patrouille de nuit pour observer le langage des signes utilisé par les membres des gangs. C'est parce que son travail repose sur une observation forcenée des gestes humains qu'elle est devenue la championne des détournements sémantiques. Elle prend au piège les mots, les mouvements, les regards. Tel est pris qui croyait prendre. Dans *Nur du*, elle s'amuse à rendre hommage au cinéma, aux femmes préfabriquées mises sur des piédestals par des hommes qui feignent de les servir. Nazareth Panadero, une ancienne de la compagnie, perd sa petite culotte autant de fois qu'il est nécessaire pour voir son nom en haut de l'affiche. Quel talent !

VANITÉ DES CORPS

Il faut voir Jan Manarik en coiffeur pour dames, et Dominique Mercy en Gloria Swanson, en plein délire schizophrène. Qui suis-je ? *Nur du*. Seulement toi, et personne d'autre. Un être affamé d'amour. La chorégraphe traite son obsession avec l'énergie que donne le soleil californien. Elle s'amuse de ce monde où tout est donné, exhibé, elle, la reine du mystère et de l'inconscient, maîtresse des idées associées, dissociées, désossées. Vivant dans le monde du spectacle, elle sait à quel point les excès et l'artificiel sont nécessaires. Mieux que quiconque, elle ose tracer une scène triviale mais efficace. Chorégraphe, elle connaît la vanité du culte des corps, et montre que la beauté est ailleurs.

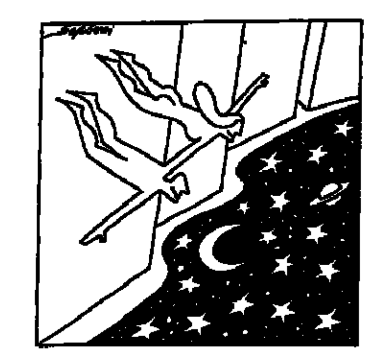
Les danseuses, menées par l'Anglaise Julie Shanahan et la Française Helena Pikon, devraient être toutes nommées tant elles prennent des risques, sur fond de gospels et de musique *new age*. Encore un mot pour parler du renouvellement des garçons, tous jeunes, encore maladroits parfois, et d'un petit nouveau sidérant, découvert l'an dernier aux examens de la Folkswangschule d'Essen, l'école dont est issue Pina Bausch elle-même : Fernando Suels. Il est de Caracas, et très myope. Le Tanztheater Wuppertal tient avec lui un vrai tempérament de comique. Gageons qu'il entraînera Mlle Bausch vers des zones inconnues.

Au fond de la scène, des troncs d'arbre pétrifiés, colosses de la forêt située au nord de San Francisco. Encore un coup réussi du scénographe Peter Pabst.

Dominique Frétard

Folk Implosion en concert

Les bricolages rock de Lou Barlow



AU SEIN de Dinosaur Jr., puis avec Sebadoh, le guitariste et chanteur Lou Barlow avait défini l'esthétique bringuebalante des *slackers*, glandeurs magnifiques du rock américain. Soit la certitude qu'une matière mal dégrossie, des moyens techniques limités et la notion d'instabilité pouvaient produire des chansons vivantes et indomptées. Ce chemin fait de riffs cabossés, il l'a emprunté aussi pour des projets parallèles comme Folk Implosion, duo créé avec son complice John Davis. Surprise, ces bricoleurs ont accouché, il y a deux ans, d'un véritable tube, *Natural One*, figurant dans la bande originale du film *Kids*. Ils reviennent aujourd'hui avec un nouvel album, *Osez être surpris*, qui a mis un peu d'huile dans leurs grinçants rouages. Le Café de la danse ouvre ses portes, mardi, à ces rois de l'underground en phase de croissance.

★ Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 heures, le 15. Tél. : 01-47-00-57-59. 90 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Orchestre de la Tonhalle de Zurich
L'orchestre symphonique suisse le plus réputé, aujourd'hui entre les mains de David Zinman, ne peut que progresser encore et donner une leçon de musique à d'autres. Dvorak : *Concerto pour violoncelle et orchestre*. Schubert : *Symphonie no 9 « la Grande »*. Yo-Yo Ma (violoncelle).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 510 F.

Bojan Z. Quartet
Le pianiste Bojan Z. toujours entre son amour du jazz, dont il sait détourner les codes, et le rappel des musiques de son enfance, qu'elles soient serbes ou croates.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Jobim-Morelenbaum Quartet
A l'heure où WEA ressort trois de ses albums, Antonio Carlos Jobim, l'un des pères de la bossa-nova, décédé en décembre 1994, relu par un quartet exemplaire qui connaît bien son sujet. La formation regroupe en effet le fils, le petit-fils, l'arrangeur et la vocaliste qui l'accompagnèrent dans ses dernières années. Invité spécial, Marcelo Costa, l'un des percussionnistes préférés de Caetano Veloso.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 15. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Castafiore Bazooka
Emmené par Elisabeth Wiener, un groupe de nanas malicieuses qui parodient à tour de bras rock, java, twist, chorale et reggae. On ne s'ennuie guère dans leur *Cabaret des illusions perdues*, où tourbillonnent bonne humeur et fraîcheur.
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris-2e. Mo Opéra. 19 heures, du 15 au 19. Tél. : 01-42-61-44-16. De 70 F à 100 F.

Nadim
Originaire de Blida, en Algérie, cet original chanteur de raï a fait craquer Alpha Blondy. La star du reggae africain chante sur un titre de son premier album, sorti il y a quelques mois, *Tout l'temps nerveuse* (Mélodie).
A La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-10e. Mo République. 22 heures, le 15. Tél. : 01-42-02-20-52. 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Buffo
de et avec Howard Buten.
Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, Paris 16e. Mo Muette ou Passy, RER Boulainvilliers. A partir du 17 avril. Du jeudi 17 au samedi 19, à 21 heures; le dimanche 20, à 17 heures. Tél. : 01-42-88-64-44. Durée : 1 h 15. 150 F et 180 F. Jusqu'au 30 juin.*

L'Ecrivain et ses outils
avec Michael Palmer.
Centre Georges-Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Mo Rambuteau. Le lundi 21, à 19 heures. Tél. : 01-44-78-13-15. Entrée libre.

Platon/G...
d'après Platon, Homère, Jean-Luc Godard et Alberto Moravia, mise en scène de Michèle Foucher, avec Quentin Baillot, Renaud Becard, Anne Cantineau, Jauris Casanova, Ivan Heidsieck, Philippe Lagrée, Claire Le Michel, Nicolas Liautard, Photini Papadodima, Céline Vaucenat et Vincent Wallez.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. A partir du 18 avril. Les vendredi 18 et samedi 19, à 20 h 30; le dimanche 20, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F. Jusqu'au 16 mai.*

Raison et religion 1 : les métamorphoses du monde ancien
avec Heinz Wisman, Jean Bollack et Renate Schleiser.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, Luxembourg. Le lundi 21, à 20 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Entrée libre.

Les salons privés des forêts d'où le mendiant d'après lui renaît
d'après Louis-René des Forêts, mise en scène de Dominique Frot, avec Geoffrey Carrey, Vanina Delannoy, Fabien Duval, Stéphane Lazarevic, Mathilde Lepeltier, Philippe Machu, Gaël Mahric, Emma Morin et Fabien Sauneron.
Ménagerie de verre, 12-14, rue Léchevin, Paris 11e. Mo Parmentier. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 h 30. Tél. : 01-43-38-33-44. Durée : 2 heures. 50 F. Jusqu'au 26 avril.

SÉLECTION

14 février Saint-Valentin
de Sandra J. Albert, mise en scène de Régis Santon, avec Annie Mercier, Marie-Christine Danede, Attica Guedj, Anne-Marie Philipe, Liliane Rovère, Marie-France Santon et Agathe Teyssier.
Nouveau Théâtre Mouffetard, 73, rue Mouffetard, Paris 5e. Mo Monge. Du mardi au samedi, à 20 h 45; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-43-31-11-99. Durée : 1 h 45. De 50 F à 130 F. Dernières.*

L'Alerte
de Bertrand Poirot-Delpech, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Michel Favory, Jean-Baptiste Malartre et Gilles Privat.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi 15, mercredi 16, vendredi 18, samedi 19, à 20 h 30; le jeudi 17, à 19 heures; le dimanche 20, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée : 1 h 35. De 65 F à 160 F. Dernières.*

Cirque ici
de Johann Le Guillerm, mise en scène de l'auteur, avec Johann Le Guillerm et Patrick Sapin, Philippe Gilbert, Saxi et Tira Skamby Madsen (musiciens).
Cartoucherie, (sous chapiteau), route du Champ-de-Manoeuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 45; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-28-97-04. Durée : 1 h 15. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 4 mai.*

Egaré dans les plis de l'obéissance au vent
de Victor Hugo, mise en scène de Madeleine Marion, avec Redjep Mitrovitsa.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Du mardi au samedi, le lundi, à 18 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 7 mai.*

El Tricicle dans « Entretrés »
avec Joan Gracia, Paco Mir et Carles Sans.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. Du mardi au samedi, à 20 h 30; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-42-74-22-77. Durée : 1 h 30. 95 F et 140 F. Dernières.*

Eloge du cycle
de Joël Jouanneau, Alain Pierremont et Gilles Costaz, mise en scène de Gilles Bouillon, Anne-Marie Lazarini et René Loyon, avec Muriel Amat, François Clavier, Stéphane Comby, Christian Drillaud et Chantal Mutel.
Artistic-Athévains, 45bis, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. Les mardi 15 et vendredi 18, à 20 h 30; les mercredi 16 et jeudi 17, à 19 heures; le samedi 19, à 16 heures et 20 h 30; le dimanche 20, à 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. Durée : 1 h 30. De 60 F à 150 F. Dernières.

François Truffaut Correspondance
d'après François Truffaut, mise en scène de Marie-Paule André, avec Robin Renucci et Marie-Paule André.
Studio des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 14 h 45. Tél. : 01-53-23-99-19. Durée : 1 h 15. 75 F et 180 F. Jusqu'au 30 juin.*

Histoire vécue d'Artaud-Mômo
de Philippe Clévenot, d'après Antonin Artaud, avec Philippe Clévenot.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Du mardi au samedi, à 22 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 1 h 35. De 45 F à 150 F. Jusqu'au 19 avril.

Hyènes ou le Monologue de Théodore-Frédéric Benoît
de Christian Siméon, mise en scène de Jean Macqueron, avec Michel Fau.
Dix-Huit Théâtre, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18e. Mo Guy-Môquet. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-42-26-47-47. Durée : 1 h 30. De 50 F à 120 F. Jusqu'au 4 mai.*

Le Jardin de reconnaissance
de Valère Novarina, mise en scène de l'auteur, avec Jean-Quentin Châtelain, Roséliane Goldstein et Agnès Sourdillon.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi 15, à 19 heures; Du mercredi 16 au samedi 19, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 1 h 15. De 60 F à 120 F. Dernières.

La Lettre codée
d'après Javier Tomeo, mise en scène de Felix Prader, avec Roland Bertin et Gérard Hardy.
Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Louvre. Du mercredi au dimanche, à 18 h 30. Tél. : 01-44-58-98-58. Durée : 1 heure. De 45 F à 80 F. Jusqu'au 30 avril.*

Master Class, la leçon de chant de Maria Callas
de Terrence McNally, mise en scène de Roman Polanski, avec Fanny Ardant, Anne-Julia Audray, Nathalie Labry, Alexandre Laiter et Jeff Cohen.
Théâtre de la Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi au vendredi, à 20 h 45; le samedi, à 17 heures et 20 h 45. Tél. : 01-42-08-00-32. Durée : 1 h 45. De 110 F à 280 F. Jusqu'au 30 avril.

La Princesse de Clèves
d'après Mme de La Fayette, mise en scène de Marcel Bozonnet, avec Marcel Bozonnet.
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, Paris 9e. Mo Opéra. Le mardi 15, à 19 heures; Du mercredi 16 au samedi 19, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-67-27. Durée : 1 h 30. De 20 F à 150 F. Dernières.

Le Quatuor : il pleut des cordes
mise en scène d'Alain Sachs, avec Laurent Vercambre, Pierre Ganem, Laurent Cirade et Jean-Claude Camors.
Théâtre du Palais-Royal, 38, rue Montpensier, Paris 1er. Mo Palais-Royal, Bourse. Du mardi au samedi, à 20 h 30; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-42-97-59-81. Durée : 1 h 30. De 70 F à 230 F. Jusqu'au 30 juin.

Qui a peur de Virginia Woolf ?
d'Edward Albee, mise en scène de Pierre Constant, avec Jean-Pierre Cassel, Béatrice Agenin, Franck Fairlo et Anne Loiret.
Théâtre de l'Oeuvre, 55, rue de Clichy, Paris 9e. Mo Place-de-Clichy. Du mardi 15 au samedi 19, à 20 h 45; le dimanche 20, à 15 h 30. Tél. : 01-44-53-88-88. Durée : 3 heures. De 90 F à 240 F. Jusqu'au 3 août.

Le Radeau de la Méduse ou Gustave et Théo
de Roger Planchon, mise en scène de l'auteur, avec Roger Planchon, Sophie Barjac, Marie Bunel, Nicolas Moreau, Hervé Pierre, Victor Garrivier, Régis Royer, Joseph Malerba, Claire Borotra, Catherine Vuillez, Claude Lesko, Sara Martins, Hervé Pierre, Thomas Cousseau et Sylvie Ferrandis, Denis Manin, Claire Maxime, Pierre Plancoulaine et Patrick Séguillon.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Tél. : 01-44-62-52-52. Durée : 2 h 40. De 110 F à 160 F. Dernières.*

Souvenirs avec piscine
de Terrence McNally, mise en scène de Bernard Murat, avec Elizabeth Depardieu, Martin Lamotte, Tanya Lopert, Wladimir Yordanoff et Guy Aklé.
Théâtre de l'Atelier, place Charles-Dullin, Paris 18e. Mo Anvers. Du mardi au samedi, à 21 heures; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 01-46-06-49-24. Durée : 1 h 40. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Tartuffe ou l'Imposteur
de Molière, avec Catherine Ferran, Jean Dautremay, Anne Kessler, Philippe Torreton, Igor Tyczka, Cécile Brune, Nathalie Nerval, Christian Blanc, Olivier Dautrey, Bruno Raffaelli, Nourredine el- Amsari et Stéphanie Labbé.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les jeudi 17 et lundi 21, à 20 h 30; le dimanche 20, à 14 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 10. De 30 F à 185 F. Jusqu'au 30 juillet.

Tout comme il faut
de Luigi Pirandello, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Dominique Blanchar, Philippe Lardaud, Dominique Labourier, Olivier Perrier, Océane Mozas, Michel Peyrelon, Mark Saporta et Jean Pennec.
Théâtre Hébertot, 78bis, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

Le Triomphe de l'échec
de Gildas Milin, mise en scène de l'auteur, avec Gaël Baron, Paco Cabezas, Cyril Dubreuil, Philippe Frécon, Marc Pierre-dit-Hubert, Christophe Giordano, Juliette Rudent-Gill, Philippe Thibault, Pascale Poulain et Florence Capo.
Cartoucherie-Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvres, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30; le jeudi, à 19 h 30; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-43-28-36-36. Durée : 2 heures. De 50 F à 110 F. Jusqu'au 27 avril.*

Une maison de poupée
d'Henrik Ibsen, mise en scène de Deborah Warner, avec Dominique Blanc, Andrzej Seweryn, Maurice Bénichou, Christine Gagnieux et André Wilms.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, Luxembourg. Du mardi au samedi, à 20 heures; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Durée : 3 heures. De 30 F à 150 F. Jusqu'au 11 mai.

La Vie parisienne
d'Henri Meilhac et Ludovic Halévy, mise en scène de Daniel Mesguich, avec Thierry Hancisse, Nicolas Lormeau, Alain Lenglet, Sylvia Bergé, Laurent Rey, Céline Samie, Laurent d'Olce, Jean Dautremay, Michel Favory, Catherine Salviat, Claude Mathieu, Bruno Raffaelli, Simon Eine, Christian Blanc, Isabelle Gardien, Véronique Vella, Jean-François Rémi et Claudie Guillot.
Comédie-Française Salle Richelieu, 2, rue de Richelieu, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 16, samedi 19, dimanche 20, à 20 h 30. Tél. : 01-44-58-15-15. Durée : 2 h 45. De 35 F à 220 F. Jusqu'au 30 juillet.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BLOOD & WINE (*)
Film américain de Bob Rafelson, avec Jack Nicholson, Stephen Dorff, Jennifer Lopez, Judy Davis, Harold Perrineau Jr, Michael Caine (1 h 38).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; UGC Danton, dolby, 6e; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08; réservation : 01-40-30-20-10); George-V, 8e; Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48; réservation : 01-40-30-20-10); Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04; réservation : 01-40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20); Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

LA BOUCHE DE JEAN-PIERRE
Film français de Lucile Hadzihalilovic, avec Sandra Sammartino, Michel Trillot, Denise Schropfer (52).
Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68; réservation : 01-40-30-20-10); Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60); Le République, 11e (01-48-05-51-33).

GRAINS DE SABLE
Film japonais de Ryosuke Hashiguchi, avec Yoshinari Okada, Kota Kusano, Ayumi Hamazaki, Koji Yamaguchi, Kumi Takada (2 h 09).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10); Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04).

MATILDA
Film américain de Danny DeVito, avec Mara Wilson, Rhea Perlman, Danny DeVito, Embeth Davidtz, Pam Ferris (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; George-V, 8e.

MOUVEMENTS DU DÉSIR
Film québécois de Lea Pool, avec Valérie Kaprisky, Jean-François Pichette, Jolianne L'Allier-Matteau, Elyse Guilbault, William Jacques (1 h 34).
Espace Saint-Michel, dolby, 5e (01-44-07-20-49); Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14); Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20).

LES NOUVELLES AVENTURES DE LA FAMILLE BRADY
Film américain d'Arlene Sanford, avec Shelley Long, Gary Cole, Tim Matheson, Henriette Mantel, Christopher Daniel Barnes, Christine Taylor (1 h 28).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31; réservation : 01-40-30-20-10).

LES PALMES DE M. SCHUTZ
Film français de Claude Pinoteau, avec Isabelle Huppert, Charles Berling, Philippe Noiret, Christian Charmetant, Philippe Morier-Genoud, Marie-Laure Descoureaux (1 h 46).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Rotonde, 6e; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08; réservation : 01-40-30-20-10); Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (01-43-87-35-43; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Normandie, dolby, 8e; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88; réservation : 01-40-30-20-10); Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, 12e; UGC Gobelins, 13e; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27; réservation : 01-40-30-20-10); Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Maillot, 17e; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10); 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

SCHIZOPOLIS
Film américain de Steven Soderbergh, avec Steven Soderbergh, Betsy Brantley, David Jensen, Eddie Jemison, Scott Allen, Mike Malone (1 h 36).
VO : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23; réservation : 01-40-30-20-10).

SHINE
Film australien de Scott Hicks, avec Armin Mueller-Stahl, Noah Taylor, Geoffrey Rush, Lynn Redgrave, John Gielgud, Sonia Todd (1 h 45).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Danton, dolby, 6e; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Opéra, dolby, 9e; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Gobelins, dolby, 13e; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 01-40-30-20-10); UGC Maillot, 17e; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10); 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

UN INSTANT D'INNOCENCE
Film franco-iranien de Mohsen Makhmalbaf, avec Mirhadi Tayebi, Ali Bakhshi, Ammar Tafti, Marjam Mohamadamini (1 h 18).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00; réservation : 01-40-30-20-10).

VASKA L'ARSOUILLE
Film hongrois de Peter Gothar, avec Maksim Szergejev, Valja Kaszjanova, Jevgenyij Szigyihin, Szergej Ruszkin (1 h 25).
VO : Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

EXCLUSIVITÉS

LES ANGES DÉCHUS
de Wong Kar-Wai,
avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok.
Hong Kong (1 h 36).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77; réservation : 01-40-30-20-10).

ARIANE OU L'ÂGE D'OR
de Bernard Dartigues,
avec Philippe Caubère.
Français (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88; réservation : 01-40-30-20-10).

BASQUIAT
de Julian Schnabel,
avec Jeffrey Wright, Michael Wincott, Benicio Del Toro, Claire Forlani, David Bowie, Dennis Hopper.
Américain (1 h 45).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES 101 DALMATIENS
de Stephen Herek,
avec Glenn Close, Jeff Daniels, Joely Richardson, Joan Plowright, Hugh Laurie, Mark Williams.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; UGC Danton, 6e; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10); George-V, dolby, 8e; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10).
VF : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00); Bretagne, dolby, 6e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Danton, 6e; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10); George-V, THX, dolby, 8e; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88; réservation : 01-40-30-20-10); Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31; réservation : 01-40-30-20-10); Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Lyon Bastille, dolby, 12e; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Gobelins, 13e; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Convention, dolby, 15e; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10); 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10); Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96; réservation : 01-40-30-20-10).

DONNIE BRASCO
de Mike Newell,
avec Al Pacino, Johnny Depp, Michael Madsen, Bruno Kirby, James Russo, Anne Heche.
Américain (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10); George-V, 8e; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10); Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10).

FRED
de Pierre Jolivet,
avec Vincent Lindon, Clotilde Courau, François Berléand, Albert Dray, Roschdy Zem, Stéphane Jobert.
Français (1 h 25).
UGC Forum Orient Express, 1er; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83; réservation : 01-40-30-20-10); Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60); Majestic Bastille, dolby, 11e (01-47-00-02-48; réservation : 01-40-30-20-10); Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10).

GÉNÉALOGIES D'UN CRIME
de Raoul Ruiz,
avec Catherine Deneuve, Michel Piccoli, Melvil Poupaud, Andrzej Seweryn, Bernadette Lafont, Monique Mélinand.
Français (1 h 53).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Opéra I, 2e (01-43-12-91-40; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (01-46-33-79-38; réservation : 01-40-30-20-10); Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77); Le Balzac, dolby, 8e (01-45-61-10-60); 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (01-43-57-90-81; réservation : 01-40-30-20-10); Escurial, dolby, 13e (01-47-07-28-04; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 01-40-30-20-10); Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20); 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20; réservation : 01-40-30-20-10).

MALENA EST UN NOM DE TANGO
de Gerardo Herrero,
avec Ariadna Gil, Marta Belaustegui, Carlos Lopez, Isabel Otero, Luis Fernando Alves, Marina Saura.
Espagnol (1 h 49).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77; réservation : 01-40-30-20-10); Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17e (01-53-42-40-20; réservation : 01-40-30-20-10).

MARION
de Manuel Poirier,
avec Coralie Tetard, Pierre Berriau, Elisabeth Commelin, Marie-France Pisier, Jean-Luc Bideau, Laure Fernandez.
Français (1 h 46).
Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34); Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

MARS ATTACKS !
de Tim Burton,
avec Jack Nicholson, Glenn Close, Annette Bening, Pierce Brosnan, Danny DeVito, Martin Short.
Américain (1 h 45).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77; réservation : 01-40-30-20-10); George-V, 8e; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60).

LA MOINDRE DES CHOSES
de Nicolas Philibert,
avec les pensionnaires, les soignants de la clinique de La Borde.
Français (1 h 45).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI
de Anne-Marie Miéville,
avec Aurore Clément, Bernadette Lafont, Jean-Luc Godard.
Franco-suisse (1 h 20).
Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LE PATIENT ANGLAIS
de Anthony Minghella,
avec Ralph Fiennes, Kristin Scott Thomas, Juliette Binoche, Willem Dafoe, Naveen Andrews, Colin Firth.
Américain (2 h 40).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Rotonde, dolby, 6e; La Pagode, 7e (réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08; réservation : 01-40-30-20-10); George-V, dolby, 8e; La Bastille, dolby, 11e (01-43-07-48-60); Les Nation, dolby, 12e (01-43-43-04-67; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (01-45-75-79-79; réservation : 01-40-30-20-10); Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24; réservation : 01-40-30-20-10); UGC Maillot, 17e; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10); 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10).

LES RANDONNEURS
de Philippe Harel,
avec Benoît Poelvoorde, Karin Viard, Géraldine Pailhas, Vincent Elbaz, Philippe Harel.
Français (1 h 35).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (01-43-25-59-83; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88; réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50; réservation : 01-40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10); Gaumont Convention, dolby, 15e (01-48-28-42-27; réservation : 01-40-30-20-10); Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 01-40-30-20-10); 14 Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (réservation : 01-40-30-20-10); Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISE
de Hervé Le Roux,
Français (3 h 12).
Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25).

TALES FROM THE GIMLI HOSPITAL
de Guy Maddin,
avec Kyle McCulloch, Michael Gottli, Angela Heck, Margaret-Anne Mac Leod, Heather Neale, Caroline Bonner.
Canadien, noir et blanc (1 h 12).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LE VILLAGE DE MES RÊVES
de Yoichi Higashi,
avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozo Nagatsuka, Hoseil Komatsu, Kaneko Iwasaki.
Japonais (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (réservation : 01-40-30-20-10); 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38; réservation : 01-40-30-20-10); Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14); Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

REPRISE

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE
de Irvin Kershner,
avec Mark Hamill, Harrison Ford, Carrie Fisher, Billy Dee Williams.
Américain, 1980 (2 h 05).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er; UGC Odéon, dolby, 6e; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 01-40-30-20-10); UGC Normandie, dolby, 8e; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (01-45-80-77-00; réservation : 01-40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00; réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

MARDI 15 AVRIL

TF 1

20.45

BACKDRAFT ■
Film de Ron Howard, avec Kurt Russell (1991, 140 min). 931221
Deux frères, fils d'un pompier mort dans un incendie, deviennent soldats du feu à Chicago. Le beau mélo que voilà, et avec des vedettes populaires !

23.05

LE MONDE DE LÉA
Magazine présenté par Paul Amar. Spécial Yannick Noah. Invité : Yannick Noah, Florence Arthaud, Marie-Claire Noah, Jean-Luc Rouge (105 min). 2187844
0.50 et 1.30, 4.00, 4.45 TF1 nuit.
1.00 Reportages. Magazine. Look mode d'emploi (rediff., 30 min). 4243581
1.40 Concert Mozart. Enregistré à l'Opéra de Lyon. Orchestre des Champs-Elysées. 3.10 Cités à la dérive. Série. [3/8] (rediff.). 4.10 et 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.55 Musique. Concert (15 min).

France 2

20.55

SAUVEZ WILLY
Film de Simon Wincer, avec Jason James Richter (1993, 115 min). 7709950
Un gamin se lie d'amitié avec un épaulard dont personne ne s'occupe.
22.50 Les films qui sortent le lendemain dans les salles de cinéma.

23.00

STORMY MONDAY ■ ■
Film de Mike Figgis, avec Melanie Griffith (1988, 90 min). 52115
Un polar au traitement constamment original.
0.30 Au bout du compte.
0.35 Journal, Bourse, Météo.
0.55 Le Cercle de minuit. J'aime les femmes : Les femmes et le cinéma.
2.45 Ieoh Ming Pei. Documentaire. 3.35 Aux marches du palais. Documentaire. [2/2] Marie Besnard (rediff.). 3.50 24 heures d'info. 4.05 Météo. 5.10 Chip et Charly.

France 3

20.50

SPÉCIAL FA SI LA CHANTER
Jeu présenté par Pascal Brunner. Invités : Sophie Favier, Guy Montagné, Herbert Léonard, Bernard Mabille, Patrick Sébastien, Marie-Pierre Casey, Les Forbans etc. (120 min). 416573
22.50 Journal, Météo.

23.25

ALEAS
Magazine. Chroniques des hasards. Virage ; Images sans parole ; A tir d'aile ; Yul, es-tu là ? Doc Sardino (55 min). 2729738
0.20 Cinéma étoiles. Magazine présenté par Christian Nève et Claire Germouty (30 min). 53974
0.50 Rencontres à XV. Magazine (rediff., 25 min). 4749061
1.15 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano. 1.28 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Une femme seule (52 min).

Arte

20.45

LA VIE EN FACE : LES PARENTS RAVISSEURS
Documentaire de Peter Schran (55 min). 5978134
Les décisions de l'équivalent allemand de la DASS sont de plus en plus contestées par des parents en difficulté, auxquels on a retiré la garde de leurs enfants. Certains vont jusqu'à enlever leurs enfants des foyers où ils ont été placés...

21.40

SOIRÉE THÉMATIQUE : AMERICA LATINA
GABRIEL GARCIA MARQUEZ, LE MAGICIEN DE LA CARAÏBE.
21.45 Lettres du parc. Téléfilm de Tomas Gutierrez Alea d'après un récit de Gabriel Garcia Marquez, avec Victor Laplace (1988, 85 min). 7003318
23.10 Du côté de Macondo. L'écrivain Gabriel Garcia Marquez. Documentaire (1997, 70 min). 9334554
0.20 Le Miracle de Rome. Téléfilm de Lisandro Duque Naranjo, avec Frank Ramirez (1988, 75 min). 3439332
1.35 Le Tango pas à pas. [3/4] Un cours de tango argentin. 2.10 Les Amants de Saint-Jean. Court métrage (rediff., 30 min).

M 6

20.50

JASON ET LES ARGONAUTES ■ ■
Film de Don Chaffey, avec Todd Armstrong (1963, 115 min). 595888
Un grand film fantastique et mythologique avec les effets spéciaux de Ray Harryhausen.

22.45

FOLLE D'AMOUR
Téléfilm O d'Andy Tennant, avec Drew Barrymore, Anthony John Denison (105 min). 9770825
En conflit permanent avec ses parents, une jeune fille de seize ans tombe amoureuse d'un garagiste, père de famille quadragénaire.
0.30 Capital (rediff.).
2.20 Culture pub. Magazine (rediff.). 2.50 Hot forme. Magazine (rediff.). 3.15 Coulisses. Documentaire. Jean-Louis Aubert. 3.40 Movida opus 1. Documentaire. 4.30 Fan de (rediff., 25 min).

Canal +

20.15

FOOTBALL
En direct. 33e journée du Championnat de France : Bastia - Paris-Saint-Germain. 20.30 Coup d'envoi ; A la mi-temps, le Journal du Foot (135 min). 5986825
22.30 Flash d'information.

22.35

LÉGENDES D'AUTOMNE ■
Film d'Edward Zwick, avec Brad Pitt, Anthony Hopkins (1994, v.o., 124 min). 1877047
Inspiré d'un roman de Jim Harrison, le film est une saga familiale étalée sur plusieurs décennies et traitée de façon mélodramatique.
0.40 Les Bijoutiers du clair de lune. Film de Roger Vadim (1957, 90 min). 2714061

Radio

France-Culture

21.30 Grand Angle. Les nourrices du Morvan.
22.40 Nuits magnétiques. Profession : Cadres d'entreprise. 1. Papa a mis son habit de loup.
0.05 Du jour au lendemain. François Dagognet (*Georges Canguilhem*). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.)

France-Musique

20.00 Concert. Donné le 6 décembre 1996, à l'Arsenal de Metz, par l'Orchestre symphonique de la Radio finlandaise, dir. Jukka-Pekka Saraste.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Atout Chœur. Concours de Tours. Grand Prix européen du chant choral.
0.00 Des notes sur la guitare. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 1er février, au Théâtre de la Ville, Midori, violon et Robert Mc Donald, piano.
22.30 Les Soirées...(suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Envoyé spécial. Magazine (France 2 du 10/4/97).
21.30 Perfecto. Magazine.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Bouillon de culture. Invité : Robert Badinter (France 2 du 11/4/97).
23.45 Viva. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Vol au-dessus des mers. [2/11]. Intruder, tonnerre des mers.
21.25 Peindre sa nature.
22.20 Aulis Sallinen.
23.15 ▶ Demain, la grève.
0.15 England Is Gothick.
1.00 Portraits d'Alain Cavalier. L'orangère.
1.10 Idir et Johnny Clegg a capella (55 min).

Animaux

20.30 La Vie cachée des marécages.
21.00 Monde sauvage. La réserve de Koziranga.
21.30 Flipper le dauphin.
22.00 Le Curieux Chat.
23.00 From the Horse Mouth.
23.30 Le Retour des loutres de mer.

Paris Première

20.00 et 0.10 20 h Paris Première. Avec Valérie Lemercier.
21.00 Le Gai Savoir.
22.00 Le J.T.S. Magazine.
22.30 Clair de femme ■ Film de Constantin Costa-Gavras (1979, 100 min). 24193221

France Supervision

20.45 Gilberto Gil et Grupo Acoustico. Concert (90 min). 56295009
22.15 Eglantine ■ ■ Film de Jean-Claude Brialy (1971, 80 min). 35731554

Ciné Cinéfil

20.30 Promesse à l'inconnue ■ Film d'André Berthomieu (1942, N., 90 min). 9838221
22.00 Lilith ■ ■ Film de Robert Rossen (1964, N., v.o., 120 min). 2833009

Ciné Cinémas

20.30 Rêve de singe ■ ■ ■ Film de Marco Ferreri (1977, 110 min). 3117280
22.20 Victor Victoria ■ ■ Film de Blake Edwards (1982, v.o., 135 min). 27968841

Série Club

20.45 Buck Rogers. Alerte au gaz.
21.35 et 1.30 Constance et Vicky.
22.30 Histoires vraies. La deuxième chance.
23.00 Les Dames de cœur. Un amour d'émir.
23.50 Chapeau melon et bottes de cuir. L'homme au sommet.

Canal Jimmy

21.00 Spin City. Les rivaux.
21.30 Le Fugitif. Rue barrée.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Dancing in the Street. De David Espar. [4/10]. R-E-S-P-E-C-T.
23.25 Star Trek : la nouvelle génération. Gloire et patrie (v.o.)
0.10 VR5. Les visages d'Alex (v.o.)
0.55 L'Homme invisible. Le transfuge (30 min).

Disney Channel

20.10 Bugsy Malone ■ Film d'Alan Parker (1976, 90 min). 2424880
21.40 Animalement vôtre.
22.10 Thunder Alley. Trois sur un banc d'école.
22.35 Les Histoires secrètes d'Enid Blyton. L'île secrète.
23.05 Opération Mozart (30 min).

Téva

20.55 Une vie de star.
22.30 Murphy Brown. Interdite d'antenne.
23.00 Téva débat. Magazine.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir l'Italie 2.
22.30 L'Heure de partir.

Eurosport

21.00 Boxe. En direct de Rouen. Poids lourds-légers (120 min). 944689
23.00 World Cup Legends. Magazine (60 min) 279488
0.00 Equitation (60 min).

Muzzik

21.00 Ma Vlast de Smetana. Concert. L'Orchestre symphonique de la radio bavaroise (85 min). 1988554
22.25 Les Trois Sonates de Brahms. Concert enregistré au Théâtre des Champs-Elysées (95 min). 3050573
0.00 Les Instantanés de la danse. Magazine.
0.15 The Rite of Strings. Concert enregistré au festival de jazz de Montreux en 1994 (60 min). 8201808

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.15, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Cinéma. 0.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

MERCREDI 16 AVRIL

TF 1

15.35 La Joyeuse Tribu. Série. La casquette.
16.30 Extrême limite.
17.05 Melrose place. Feuilleton.
18.00 Sous le soleil. Série. Comportement modèle.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, L'Image du jour.

20.45

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Magazine présenté par Jean-Pierre Pernaut. Le mariage ; Négocier son mariage ; Agences matrimoniales ; Les musiciens du mariage ; Le milliardaire de Tawaïh (125 min). 417264

22.50

COLUMBO
Série de Harvey Hart, avec Peter Falk, Janet Leigh. La femme oubliée (100 min). 4828142
Une ancienne artiste décide de maquiller le meurtre de son mari en suicide. Colombo enquête sur ce meurtre mystérieux.
0.30 Formule foot.
1.05 et 2.10, 2.50, 3.50 TF1 nuit.
1.20 et 2.20, 4.00 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 3.05 Cités à la dérive. Série. [4/8] (rediff.). 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

17.25 Le Prince de Bel Air.
17.55 Hartley, cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.00 Studio Gabriel. Avec François Valery et Bernard Mabille.
19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
19.57 Au nom du sport.
20.00 Journal. A cheval !, Météo.

20.55

L'INSTIT
Frères de sang. Série de William Crépin, avec Gérard Klein, Axel Moine (105 min). 7907516
Novacek est inquiet pour un de ses élèves, rejeté par ses amis, ses « frères de sang », pour avoir trahi un serment.

22.40

ÇA SE DISCUTE
Magazine. Quelles familles pour les enfants du divorce ? (105 min). 8597158
0.25 Au bout du compte.
0.30 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Le Cercle de minuit. J'aime les femmes : Les femmes corses (75 min). 3720974
2.30 Emissions religieuses (rediff.). 3.25 24 heures d'info. 3.40 Météo. 3.45 Pyramide (rediff.). 4.15 Aux marches du palais. Documentaire. [2/2] Marie Besnard. 4.35 Outremers. Documentaire. (65 min).

France 3

18.50 et 1.05 Un livre, un jour. *Toutes les chansons ont une histoire*, de Frédéric Zeitoun.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

LA MARCHE DU SIÈCLE
Magazine présenté par Jean-Marie Cavada. Patrons-salariés : le face-à-face. Invités : Nicole Notat, Marc Blondel, Louis Viannet, Louis Schweitzer, Pierre Blayau (110 min). 157328
22.40 Journal, Météo.

23.15

UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Documentaire de Didier Martiny. Dino Buzzati (1906-1972) (50 min). 2571177
0.05 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Elsa, De Palmas, Chris Combette, La Relève (55 min). 4945878
1.00 Musique graffiti. Magazine. De Bach à Bartok, confidences pour piano (5 min). 1033302
1.30 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. La belle étrangère (55 min).

La Cinquième

18.20 Le Monde des animaux. Shingalana, la petite lionne [3/5]. 18.50 50 jours pour 50 Palmes. [18/50] 1964.

Arte

19.00 La Panthère rose. Dessins animés.
19.20 Cartoon Factory. Dessins animés.
19.30 7 1/2. Bosniaques, go home !
20.00 Chez les gorilles de montagne. Documentaire (30 min). 5806
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE : TERRE-NEUVAS
Documentaire de Juliette Cahen, Françoise Bernard, Ariane Doublet, Manuela Fresil et Pascal Goblot (1994, 55 min). 5945806
A partir d'images tournées depuis près d'un siècle, ce documentaire bâtit une chronique terrible et joyeuse sur des marins-pêcheurs filmés par eux-mêmes.

21.40

MUSICA : TANGOS ENTRE AMIS
Daniel Barenboïm à Buenos Aires. Documentaire de José Montes-Baquer (1997, 55 min). 5443177
22.35 Cinq tangos avec Astor Piazzolla. Concert (1980, 40 min). 1140784 *Cinq tangos modernes écrits par le bandonéoniste Astor Piazzolla et interprétés par son quintette.*
23.15 Profil : Tina Modotti. Photographe, révolutionnaire. Documentaire d'Elisabeth Weyer (1996, 60 min). 5339245
0.15 La Lucarne : Socorro Nobre. Documentaire (1996, 25 min). 39366
0.40 La Voce della luna ■ ■ Film de Federico Fellini (1990, rediff., 120 min). 9280307

M 6

17.15 et 3.05 Faites comme chez vous. Magazine.
18.05 Agence Acapulco.
19.00 Loïs et Clark. Série. Superman papa.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.
20.35 Ecolo 6. Magazine. La ruée vers la civelle.

20.45

L'HUMANOÏDE
Téléfilm O de Philip Saville, avec Charles Dance (155 min). 91306803
Au cours de recherches secrètes, un biologiste obtient un nouveau-né par la fécondation d'une femelle gorille avec du sperme humain.

23.20

SEULE DANS LA TOUR DE VERRE
Téléfilm △ de Fred Walton, avec Kathleen Quinlan, Bruce Abbott (100 min). 3751158
Enfermée dans un immeuble désert et géré par informatique, une femme se trouve confrontée à un tueur psychopathe.
1.00 Secrets de femmes. Magazine □. Violoncelliste - Sous-marine.
1.35 Rock express (rediff.). 2.05 Best of pop rock. 3.50 Hot forme. (rediff.). 4.15 Culture pub. (rediff.). 4.40 Fréquenstar. Best of love (50 min).

Canal +

14.55 Basket NBA. Indiana - New York.
16.00 Volley-ball. PUC - Cannes.
17.50 Les Jules... chienne de vie ! Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Best of Nulle part ailleurs. Magazine.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00

AVEC LES FÉLICITATIONS DU JURY
Film d'Alek Keshishian, avec Joe Pesci, Brendan Fraser (1994, 100 min). 8105993
22.40 Flash d'information.
22.45 Jour de foot.

23.30

DÉSIRÉ
Film de Bernard Murat, avec Jean-Paul Belmondo, Fanny Ardant (1996, 89 min). 88264
Une sorte de téléfilm qui veut se faire passer pour un film de cinéma. Belmondo s'ébroue dans la pièce de Guitry comme un éléphant dans un magasin de porcelaine.
1.00 Santa Sangre ■ ■ Film d'Alejandro Jodorowski (1989, v.o., 130 min). 15437678

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Paul Louis Rossi. 3. Nantes.
20.30 Paroles sans frontière.
22.40 Nuits magnétiques. Profession : Cadres d'entreprise. 2. Entre la vie et l'enclume.
0.05 Du jour au lendemain. Miguel Abensour (*La Démocratie contre l'Etat*). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert. Concerts ProQuartet. Donné le 23 mars, à l'abbaye de l'Epau, par le Quatuor Arpeggione, Isabelle Flory et Nicolas Risler, violons, Jean-Paul Minale-Bella, alto, Agnès Vestermann, violoncelle. Quatuor à cordes nº 32, de Haydn ; Quatuor à cordes, de Levallant ; Quatuor à cordes nº 6, de Bartok.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Musicales comédies. Les chansons de Jérôme Kern (première partie).
0.00 Jazz vivant. Festivals de Vienne et de Marciac. Le quintette de Kermit Ruffins. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'Anima del Filosofo ou Orfeo ed Euridice, de Haydn. Opéra en quatre actes (1791), par The Academy of Ancient Music, dir. Christopher Hogwood, Cecilia Bartoli (Euridice et Genio), Uwe Heilmann (Orfeo).
22.45 Les Soirées... (suite). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Christophe Lambert (France 3 du 11/4/97).
21.00 Au nom de la loi.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Check Up. Magazine.
23.30 Bon baisers d'Amérique. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Jim de la guerre à la paix.
21.30 La Vie secrète des machines. [15/18]. L'ascenseur.
21.55 Vol au-dessus des mers. [2/11]. Intruder, tonnerre des mers.
22.50 Peindre sa nature.
23.40 Aulis Sallinen.

Animaux

20.30 Un monde extraordinaire. Safari Est Africain.
21.00 Monde sauvage. Un monde aride.
21.30 Aventure animale.
22.00 Quand s'éteint la lumière.
22.30 Kakapo, le perroquet de la nuit.
23.00 Faune.
23.30 Beauté sauvage. Les loups.

Paris Première

20.00 et 0.05 20 h Paris Première. Avec Daniel Barenboïm.
21.00 Paris modes. Magazine.
21.55 Le J.T.S. Magazine.
22.30 Robert Charlebois. Concert enregistré au Spectrum de Montréal en 1994 (95 min). 24167806
1.05 Top Flop. Magazine (30 min).

France Supervision

20.30 World Music. De Claude Santiago. Carlinhos Brown.
21.20 Victoria Shaw. Concert enregistré à l'occasion des nuits country du Festival Disney (60 min). 40827577
22.20 Des religions et des hommes. De Jean Delumeau.
22.35 Concerts à Edimbourg. Concert. *Opus 76, nº 1, pour quatuor à cordes* de Haydn et *Andante cantabile de l'opus 11 pour quatuor à cordes* de Tchaïkovski (70 min). 98254245
23.45 Au bonheur des artistes. Invité : Pascal Légitimus.
0.40 La Walkyrie. Opéra en trois actes de Richard Wagner (225 min). 74285088

Ciné Cinéfil

20.30 Les Evadés de la nuit (Era notte a Roma) ■ ■ Film de Roberto Rossellini (1960, N., v.o., 130 min). 93489239
22.40 La Belle Ensorceleuse ■ ■ Film de René Clair (1941, N., 80 min). 44488581
0.00 Les Kidnappeurs (The Kidnappers) ■ Film de Philip Leacock (1953, N., v.o., 90 min). 5355456

Ciné Cinémas

20.30 King Kong ■ Film de John Guillermin (1976, 130 min). 93481697
22.40 Un sac de billes ■ ■ Film de Jacques Doillon (1975, 105 min). 77581448
0.25 Ciné Cinécourts. Magazine. Invité : Smaïn (60 min).

Série Club

20.15 L'Ile aux naufragés. The Chain of Command.
20.40 Le Club.
20.45 Flash. Alpha.
21.35 et 1.30 Constance et Vicky.
22.30 Histoires vraies. Le mariage d'Alice.
23.00 Buck Rogers. Alerte au gaz.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Brouillard.

Canal Jimmy

20.00 The Muppet Show. Invité : Vincent Price.
20.30 Star Trek : la nouvelle génération.
21.15 Vélo. Magazine.
21.45 Mister Gun.
22.10 Chronique de mon canapé.
22.15 Seinfeld. Les chaussures.
22.40 Spin City. Les rivaux (v.o.)
23.05 Absolutely Fabulous. La naissance (v.o.)
23.35 Elvis : Good Rockin' Tonight. Roots (v.o.)

Disney Channel

20.10 Sports. Magazine.
21.00 La Fille de l'équipe.
21.30 Les Seigneurs des animaux. Le père des chameaux.
22.00 Florence ou la vie de château.
22.55 La Courte Echelle. Les trois énigmes.
23.25 Animalement vôtre.
23.55 Thierry la Fronde. Feuilleton (30 min).

Téva

20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Femmes, elles font bouger le monde. D'Elisabeth Kapnist.
22.00 Téva débat. Magazine.
22.30 Murphy Brown. Salon pour hommes.
23.00 Téva vie pratique.

Eurosport

16.00 Tennis. En direct de Barcelone (Espagne) Tournoi messieurs (180 min). 820448
19.00 Motors. Magazine.
20.00 Basket-ball. En direct. Coupe de France masculine Demi-finale : Le Mans-ASVEL (120 min). 429993
22.00 Fléchettes. 769622
23.00 Boxe.
0.00 ATP Tour Magazine (30 min).

Voyage

20.00 et 23.30 Suivez le guide.
22.00 Au-delà des frontières. Découvrir l'Italie 3.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

20.15 Les Instantanés de la danse. Magazine.
20.30 Le Journal de Muzzik.
21.00 Les Amours de Franz. Ballet de Roland Petit.
22.15 Yvette Horner, Marcel Azzola et l'Orchestre philharmonique européen.
0.15 DeJohnette, Hancock, Metheny, Holland. Concert enregistré à l'Académie de musique de Philadelphie (65 min). 2157458

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Alice 0.45 Artissimo. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.15 Terminator 2 : *Le Jugement dernier*. Film de James Cameron (1991, 140 min). Avec Arnold Schwarzenegger, Robert Patrick, Linda Hamilton. *Fantastique.*

RTL 9

23.30 Vie privée. Film de Louis Malle (1961, 90 min). Avec Brigitte Bardot. *Comédie dramatique.*

TMC

22.50 La Tempête. Film d'Alberto Lattuada (1958, 125 min). Avec Van Heflin. *Histoire.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le témoin numéro un de l'affaire Whitewater est condamné à trois ans de prison

La légèreté de la peine laisse présager des révélations sur ses relations avec Bill Clinton

WASHINGTON
de notre correspondant

Il y a des jours où la Maison Blanche doit souhaiter qu'un événement international majeur éclipse les révélations sur les affaires qui ternissent la réputation de Bill Clinton et dominent l'actualité washingtonienne... La journée du lundi 14 avril fut à cet égard exemplaire : l'initiative présidentielle visant à instituer un code de bonne conduite industriel pour combattre les ateliers de confection exploitant leur personnel *(lire page 3)*, a ainsi été reléguée en fin de journal par les principales chaînes de télévision, au profit d'une série d'informations liées aux scandales impliquant le président et le Parti démocrate.

En tête de ces développements, la condamnation de James McDougal, témoin numéro un de l'affaire Whitewater. La surprise tient à la légèreté de la peine infligée à l'ancien homme d'affaires, parrain politique du chef de la Maison Blanche lorsque ce dernier n'était encore que gouverneur de l'Arkansas. Trois ans de prison et une amende de 10 000 dollars (environ 57 000 francs) pour un homme sous le coup, depuis mai 1996, de dix-huit chefs d'inculpation (détournements de fonds, fraude fiscale, faux en écriture, etc), et qui risquait jusqu'à quatre-vingt-une années d'emprisonnement, c'est presque une absolution.

D'autant que M. McDougal, de santé précaire, accomplira sa peine dans un établissement hospitalier, ce qui lui évitera de se retrouver dans le même pénitencier que son ex-épouse. Susan McDougal purge en effet une peine de deux ans de prison pour avoir refusé de coopérer avec la justice, et notamment avec Kenneth Starr, le procureur indépendant, principal tourmenteur des époux Clinton, de l'affaire Whitewater à celle des douteuses contributions pour financer sa campagne électorale de 1996. L'indulgence du verdict est due à la parfaite collaboration de James McDougal avec Kenneth Starr. L'intéressé avait d'abord traité le procureur et ses aides de *« suppôts républicains »*, mais la perspective de passer le restant de ses jours en prison l'a fait réfléchir.

RÉSEAU DE FINANCEMENT

M. Starr est aujourd'hui très satisfait de l'aide que lui a apporté son témoin, dont les révélations, a-t-il laissé entendre, devraient permettre à l'enquête d'explorer de nouvelles pistes, perspective a priori préoccupante pour le chef de la Maison Blanche... James McDougal a indiqué qu'il était *« fatigué de mentir »* pour Bill Clinton, et a confirmé ses précédentes déclarations, à savoir que le futur chef de la Maison Blanche, à l'époque gouverneur de l'Arkansas, aurait exercé des pressions sur David Hale, un ancien financier de cet Etat pour l'obliger à accorder un prêt illégal de 300 000 dollars à Susan McDougal. Or une partie de cet argent a servi à éponger partiellement le trou financier du projet immobilier Whitewater, dans lequel les époux McDougal et Clinton étaient associés.

D'une affaire l'autre : lundi, le parti de Bill Clinton a rendu public plus de 10 000 pages de documents internes attestant des efforts frénétiques déployés par l'entourage présidentiel et les caciques du parti pour récolter des fonds électoraux. Le dépouillement de ces dossiers, obtenus à la suite d'injonctions des commissions parlementaires d'enquête, demandera quelque temps, mais il apparaît que le Parti démocrate avait mis en place un vaste réseau visant à récolter plus de 7 millions de dollars auprès de la communauté américano-asiatique. Le responsable de cette collecte était l'incontournable John Huang, personnage-clé de l'« Asiangate », terme employé par les républicains pour évoquer les contributions financières d'origine asiatique versées aux démocrates.

Ces documents apportent des détails inédits sur les petits déjeuners et les invitations à boire une tasse de café organisés à la Maison Blanche pour récompenser les généreux donateurs. Ils montrent qu'une fois passée l'élection présidentielle, le Parti démocrate a instamment demandé à la Maison Blanche de récompenser les plus zélés collecteurs de fonds électoraux, dont M. Huang, en leur accordant un poste dans l'administration.

Dans le souci de désamorcer de nouvelles révélations, les services présidentiels ont rendu publique une liste de 477 personnes invitées, en 1995 et 1996, à bord de l'avion présidentiel, dont 56 importants donateurs du Parti démocrate. 208 autres ont volé à bord de l'appareil utilisé par le vice-président Al Gore. Enfin, le ministre de la justice, Janet Reno, a annoncé, le 14 avril, qu'elle refusait, pour la quatrième fois en cinq mois, de nommer un procureur indépendant chargé d'enquêter sur le financement du Parti démocrate, comme le lui demandent avec insistance les républicains.

Restant sourde aux menaces voilées des responsables du Grand Old Party (qui ont laissé entendre que Mme Reno pourrait elle-même devenir la cible d'une enquête parlementaire), le ministre de la justice a estimé ne pas disposer de preuves suffisantes justifiant une telle décision. Cette fin de non-recevoir a été saluée par une volée de critiques sur la colline du Capitole.

Laurent Zecchini

Le cours du dollar franchit la barre des 5,80 francs

Le billet vert à son plus haut depuis février 1994

LE DOLLAR s'inscrivait en forte hausse, mardi matin 15 avril, face aux devises européennes. La monnaie américaine, dopée par les anticipations de hausse des taux directeurs aux Etats-Unis, cotait 1,7348 mark et 5,8345 francs, ses cours les plus élevés depuis février 1994.

Aux Etats-Unis, l'annonce, vendredi 11 avril, d'une progression plus forte que prévu de l'indice central des prix à la production au mois de mars et d'une révision à la hausse des ventes au détail au mois de février a augmenté la probabilité d'un nouveau resserrement de la politique monétaire. Le 25 mars, la Réserve fédérale (Fed) avait relevé d'un quart de point son principal taux directeur (Fed Funds), porté de 5,25 % à 5,50 %. Une hausse supplémentaire du loyer de l'argent – les analystes de la banque Salomon Brothers pensent qu'il s'établira à 6 % au mois de juillet – augmenterait la rémunération des dépôts libellés en dollar et élargirait l'écart de rendement entre les Etats-Unis et le reste du monde. A Francfort, les taux à trois mois s'établissent à 3,10 %, et ils se situent à 0,40 % à Tokyo. La remontée des actifs financiers américains observée lundi – Wall Street a gagné 0,96 % grâce aux excellents résultats trimestriels de Coca-Cola et de General Motors – a également favorisé l'ascension du billet vert.

LONGUE INACTION

L'éventualité d'une intervention concertée des banques centrales pour freiner la hausse du billet vert ne diminue en rien l'appétit de dollars des investisseurs. Le secrétaire d'Etat américain au Trésor, Robert Rubin, l'a évoquée lundi. *« Notre politique envers le dollar n'a pas changé*, a-t-il affirmé, *et comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous ne ferons pas de commentaires sur ce que nous pourrions faire, mais seulement une fois que ce sera fait. »* La Fed n'est pas intervenue depuis le mois d'août 1995, ce qui constitue sa plus longue période d'inaction depuis 1973.

Pierre-Antoine Delhommais

L'Olympia a vécu sa dernière soirée avant sa reconstruction

L'OLYMPIA a connu lundi 14 avril sa dernière soirée dans sa salle historique, inaugurée en 1954. Le music-hall parisien, reconstruit à l'identique, rouvrira ses portes le 14 novembre, toujours au 28, boulevard des Capucines, dans le 9e arrondissement. Au cours d'une soirée qui a duré plus de quatre heures et qui était retransmise en direct sur TF 1, se sont succédé quatre-vingt-deux chanteurs et musiciens dont la plupart avaient eu les honneurs du lieu. C'est Gilbert Bécaud qui a donné le coup d'envoi de cette ultime représentation : il est le recordman des passages dans cette salle et était présent au tout début, en février 1954, en première partie d'Aimé Barelli et Lucienne Delyle. C'est lui aussi qui sera sur scène le soir de la réouverture, en novembre. Dans la salle, on notait la présence du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy et de son prédécesseur, Jack Lang, qui, en 1992, avait classé l'Olympia parmi les lieux de mémoire, pour assurer sa pérennité. Les 2 000 invités sont repartis avec comme souvenir un morceau du fameux rideau rouge derrière lequel patientèrent des centaines d'artistes.

Dans « Le Monde diplomatique » d'avril

LE MONDE DIPLOMATIQUE d'avril se penche sur les concentrations géantes, que ce soit dans les industries de la communication (Ignacio Ramonet) ou à travers les deux cents sociétés qui contrôlent le monde (Frédéric F. Clairmont). Il s'intéresse aux fonds de pension (François Chesnais) et à la corruption à la française (Christian de Brie).

Des entreprises vendent de nouvelles armes aux tortionnaires (Amnesty International) et la lutte contre le narcotrafic permet une remilitarisation rampante de l'Amérique latine (Mariano Aguirre). Les crises du Zaïre (Philippe Leymarie) et du Proche-Orient (Alain Gresh, George Corm), mais aussi l'expansion économique de l'Afrique du Sud « blanche » chez ses voisins (Michel Chossudovsky), l'Angola (Augusta Conchiglia), le Yémen (Franck Mermier), les Philippines (Catherine Gaudard) et le « modèle » néo-zélandais (Serge Halimi), figurent au sommaire. Le mensuel examine également le cas slovène (Catherine Samary) et s'interroge : Qui a profité de la réunification allemande (Jay Rowell) ?

★ En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 15 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17692,50	−0,87	−7,37
Hong Kong index	13296	−1,76	−8,59

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

17692,50

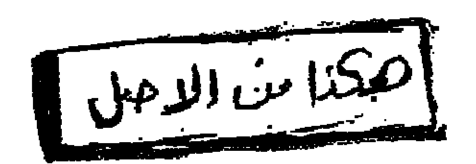
19070,10 / 18636,30 / 18202,50 / 17768,70 / 17334,90

17 janv. / 25 fév. / 15 avril

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 14/04	Var. en % 12/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2566,13	−0,33	+10,81
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+17,34
Milan MIB 30	—	—	+0,61
Francfort Dax 30	3280,15	−1,79	+13,55
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	+14,38
Madrid Ibex 35	—	—	+6,90
Amsterdam CBS	—	—	+12,60

Tirage du *Monde* daté mardi 15 avril 1997 : 468 742 exemplaires 3



DÉVELOPPEMENT
Les créateurs d'entreprise bretons bénéficient d'un accompagnement original

Le Monde EMPLOI

LE 23 AVRIL UN NOUVEAU « MONDE DES INITIATIVES » AVEC DAVANTAGE DE RUBRIQUES

MERCREDI 16 AVRIL 1997
▼ INITIATIVES


FREDDY CATS

Pour convenir à tous, les directives restent générales. Aller beaucoup plus loin sera difficile

d o s s i e r

Les limites de l'Europe sociale

Lire pages II et III

Appelée de tous les voeux, brusquement, l'Europe sociale peut-elle tenir les espoirs que l'on paraît mettre en elle ? Poser la question dans ces termes, c'est déjà enfoncer un coin entre le rêve et la réalité. C'est aussi une façon de s'interroger sur ce qui est possible dans une Union européenne qui regroupe quinze pays dont l'un, la Grande-Bretagne, a choisi de s'exonérer des contraintes d'une politique sociale communautaire.

John Major vient justement d'utiliser l'argument contre Tony Blair, dans la campagne électorale qui les oppose. Le premier ministre sortant, qui soupçonne son rival de pouvoir signer *« le chapitre social »*, a lancé que *« les syndicats considèrent depuis longtemps l'Europe comme la porte dérobée qui leur permettra de regagner le pouvoir en Grande-Bretagne »*. Et d'affirmer que son pays sera alors impuissant pour empêcher des politiques qui ont *« créé les files de chômeurs les plus longues qu'a connues l'Europe depuis l'après-guerre »*.

Refuge de l'utopie pour les uns, épouvantail pour les autres, l'Europe sociale ne justifie pourtant ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Par construction, celle-ci ne peut aboutir qu'à l'élaboration de normes minimales, définissant des droits fondamentaux dont on admettra qu'ils puissent constituer le plus petit dénominateur commun. Encore qu'il faille nuancer, à la lumière du dossier de Renault-Vilvorde.

Principe de subsidiarité oblige, il n'est pas davantage concevable que l'application de directives européennes permette une régression par rapport à une législation nationale. S'agissant, dans le cas présent, d'une entreprise multinationale française dont le siège du comité de groupe européen se trouve à Boulogne-Billancourt, les obligations d'information et de consultation ont un contenu moins flou que celui donné par Bruxelles. Ce qu'a confirmé le tribunal de grande instance de Nanterre, en attendant le jugement en appel.

A voir la lenteur avec laquelle se met en place cette politique d'harmonisation, plutôt destinée à sauver ou à préserver les principes de base d'un modèle social qu'à en imposer un autre ou un nouveau, les illusions comme les craintes ne sont pas fondées. Au total, ce sont une trentaine de directives qui ont été adoptées et qui encadrent de manière très générale des domaines aussi divers que la santé et la sécurité au travail, par exemple. Il aura fallu quinze années pour arriver à la création de comités d'entreprise européens, presque autant pour se mettre d'accord sur le congé parental, et l'actuelle négociation sur le travail à temps partiel promet d'être longue.

DIVERSITÉ

Si des questions plus essentielles n'ont pas encore été traitées, on peut se demander si elles le seront un jour et, même, si elles le devraient. Trop d'éléments, à commencer par la protection sociale, son lien à la fiscalité et les modes de rémunération, relèvent de la responsabilité des Etats membres et, bien sûr, des pratiques d'entreprises. La diversité des situations, ainsi que l'observe Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, impose de toute manière des limites.

Outre le fait que le renforcement du dispositif réglementaire, décidé à la majorité qualifiée, aurait pour résultat d'accorder un avantage concurrentiel à la Grande-Bretagne, il faut aussi se soucier des conséquences sur les pays ou les régions les moins avancés, économiquement. Placer la barre trop haut risquerait de produire du chômage chez ceux dont les performances sont encore insuffisantes et qui les compensent, pour partie, par le coût du travail. La Grèce et le Portugal, pour ne citer qu'eux, ne sont d'ailleurs pas favorables à des formes de dirigisme social qui ruineraient leurs chances de développement.

Certes, l'existence d'un différentiel important favorise les délocalisations, ainsi que de récentes affaires l'ont malheureusement démontré ; mais si le redéploiement géographique peut être à ce prix, l'Europe pourrait ne pas être totalement démunie face à des abus toujours possibles. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas lier l'attribution d'aides au respect des directives ou, plus efficace, instaurer des contrôles plus stricts ?

Tout attendre de l'Europe sociale, et parfois plus que ce qu'accorde une législation nationale, ne semble pas envisageable. Aucun texte n'empêchera jamais la fermeture d'un site ou n'interdira une décision qui relève d'un acte de gestion. En revanche, on peut imaginer que la mobilisation sociale à l'échelle de l'Europe et des pratiques syndicales communes réussissent progressivement à faire déplacer les curseurs avec l'objectif d'une plus grande cohésion.

Mais, alors que le quarantième anniversaire du traité de Rome vient d'être fêté, tout prouve que la route est longue pour le rapprochement des stratégies, encore marquées par les modalités nationales de dialogue social. Si quelques progrès ont été accomplis avec la CES (Confédération européenne des syndicats), le pouvoir de négociation ayant été finalement reconnu, l'écart avec les besoins se mesure crûment quand on salue la première « euro-grève » ou la première « euro-manifestation » à l'occasion de Renault-Vilvorde.

Dans le passé, les précédents de Grundig-Creutzwald ou de Hoover avaient déjà mis en lumière la division syndicale et l'état collectif d'impréparation. En dépit de cette nouvelle alerte, il n'est pas sûr que les choses soient vraiment en train de changer, alors que la survie d'un modèle social et, plus encore, sa nécessaire adaptation sont en cause. Entre impuissance commune et exigence de garde-fous pour protéger des effets négatifs de la mondialisation, cela explique aussi l'appel à une Europe sociale. Comme si des directives devaient proclamer d'en haut ce que le corps social ne sait ni obtenir, ni, probablement, se fixer pour objectif commun.

Alain Lebaube



Seul l'accord sur le congé parental a été signé en six ans par les partenaires sociaux de l'Union

Le travail à temps partiel, en cours de négociation aujourd'hui, est un sujet beaucoup moins consensuel

Alors que les événements de Vilvorde mettent en évidence les faiblesses de l'Europe sociale, les grandes confédérations multiplient les actions symboliques : manifestation de leur solidarité le 16 mars dernier à Bruxelles sous le parrainage de la Confédération européenne des syndicats (la CES, qui rassemble 62 confédérations de salariés de 28 pays), grandes déclarations de principe, etc. Bref, les syndicats se sont rarement affichés aussi soudés. Réactions tardives de pompiers qui arrivent quand tout est détruit ? Quoi qu'il en soit, l'affaire Renault les invite à tirer des leçons des insuffisances de la construction sociale européenne.

Beaucoup de chemin a néanmoins été parcouru ces dix dernières années. *« Alors qu'il était président de la Commission, Jacques Delors a donné une grande impulsion au dialogue social en instaurant les Rencontres de Val Duchesse en 1985 »*, explique Hubert Van Eeckhout, directeur de publication du *Courrier social européen*. L'accord signé le 31 octobre 1991 entre la CES et le patronat européen (l'Unice et le CEEP, Comité européen de l'entreprise publique), qui leur donne le pouvoir de négocier des accords et d'élaborer la norme sociale communautaire, a une portée historique, car le patronat s'était longtemps opposé à ce principe.

Certes, la pratique a montré les limites de cet engagement : seul l'accord-cadre sur le congé parental a été signé, transformé en directive en juin 1996. *« Ce projet a été bloqué pendant douze ans au Conseil, alors que nous l'avons négocié en quatre mois »*, plaide Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la CES, qui reconnaît que le dispositif paritaire *« n'en est qu'à ses balbutiements »*. Ainsi, les négociations sur les comités d'entreprise européens semblent avoir échoué du fait du retrait du patronat britannique, même si la directive du 22 septembre 1994 a repris certains travaux des partenaires sociaux.

Quant aux négociations en cours sur le travail à temps partiel, sujet autrement plus polémique que le congé parental, elles seront un bon test de la poursuite de la démarche. *« Le choix de la négociation n'est qu'une décision par défaut du patronat qui, après l'adoption de la Charte sociale en 1989, a estimé qu'il avait intérêt à négocier plutôt que de se voir imposer des directives par les "technocrates" de Bruxelles »*, explique Alain Benlezar, qui a longtemps géré les dossiers européens à la CFDT. Le patronat français reconnaît lui-même des limites à la conclusion d'accords : *« Nous avons refusé de discuter sur le détachement à l'étranger des travailleurs, dans les entreprises de services, car on ne déroge pas à l'ordre public social par la négociation »*, dit Emmanuel Julien, chargé des affaires européennes au CNPF.

Autres freins, la CGC et la CGT, pour des raisons différentes, ne sont pas affiliées à la CES – seules y adhèrent FO, la CFDT et la CFTC – et sont exclues de la négociation, même si elles sont consultées, la première dans le cadre de la Confédération européenne des cadres, créée en 1989.

« Les différences entre les pratiques nationales entraînent aussi des blocages », analyse Gérard Sauty, chargé des affaires européennes à la CFTC. Ainsi, les syndicats allemands n'ont pas mandat pour négocier à l'échelle nationale, leur système reposant sur la branche ; au Danemark et dans les pays nordiques, réputés pour la qualité du dialogue social, la conclusion d'accords à l'échelle européenne peut être vécue comme une atteinte à la « pureté » de la négociation nationale, tant les syndicats sont représentatifs de la base. Autre pratique syndicale, la grève de solidarité est interdite en Allemagne et au Danemark : *« Il est culturellement inconcevable qu'un cadre descende dans la rue »*, note Claude Cambus, secrétaire général de la Confédération européenne des cadres.

Enfin, tout ne peut pas être réglé au niveau interprofessionnel, et *« l'avenir du dialogue social passe aussi par le développement des relations à l'échelle des fédérations »*, estime Jacques Pé, secrétaire confédéral à FO, en charge du secteur Europe. Quant aux comités syndicaux interrégionaux, créés par la CES en 1976, au nombre de trente-quatre aujourd'hui, ils sont également appelés à jouer – et ils jouent déjà – un rôle moteur dans la protection des salariés transfrontaliers, *« surtout quand on sait que chaque jour 50 000 Français franchissent la frontière du Luxembourg pour aller travailler »*, rappelle un syndicaliste.

Clarisse Fabre

La CGT aux marches de la CES

La question de l'entrée de la CGT à la Confédération européenne des syndicats (CES) est récurrente. Jugée trop proche du Parti communiste et pas assez *« constructive »* à l'égard de l'Europe, critiquée pour son affiliation à la Fédération syndicale mondiale (FSM) créée par l'ex-Union soviétique en 1949, la centrale de Montreuil était clairement exclue du club. En effet, pour décider de l'adhésion d'une organisation, la CES se fonde sur une série de critères – parmi lesquels l'indépendance par rapport aux partis politiques –, ainsi que sur l'avis des autres syndicats nationaux affiliés (en l'occurrence FO, la CFDT et la CFTC), jusque-là négatif.

Mais, depuis le milieu des années 90, la CGT affiche une *« volonté de modernisation »* ; elle a d'ailleurs quitté la FSM. Appelée encore à se prononcer en décembre dernier, la CES a estimé la demande de la CGT *« prématurée »*, mais, prenant acte de ses évolutions, n'a pas fermé la porte. Aujourd'hui, les contacts se poursuivent.

Un socle commun a minima

Les directives qui existent à l'heure actuelle sont très peu contraignantes

Dans l'article 117 du traité de Rome est stipulé : *« Les Etats membres conviennent de la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès. »* Si le texte fondateur de la Communauté européenne contient peu de dispositions en matière sociale, il énonce tout de même, en son article 6, le principe de l'égalité de traitement entre ressortissants nationaux et communautaires ; en ses articles 48, 49, 50 et 51, la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union ; et en son article 119, l'égalité de rémunération entre hommes et femmes.

C'est sur ces grands principes que se construit progressivement le droit social européen, processus dont il faut distinguer deux phases. Jusqu'en 1987 s'élaborent avec difficulté (compte tenu de la règle de l'unanimité) trois grands blocs de droits sociaux. En 1968 et 1971, deux règlements établissent la libre circulation des travailleurs dans la Communauté, prévoyant notamment l'égalité d'accès à l'emploi entre ressortissants européens. Outre la directive de 1975 sur le licenciement économique, celle de 1992, sur l'information et la consultation des travailleurs en cas de licenciement collectif (plus de dix personnes), oblige l'employeur à prendre des mesures d'accompagnement dignes d'un vrai plan social. Enfin, le troisième bloc, élaboré au fil de cinq directives, adoptées en 1975, 1976, 1979 et 1986, régit l'égalité entre hommes et femmes, en termes de traitement et de protection sociale par exemple.

Avec l'Acte unique en 1987, qui offre la possibilité d'adopter des directives à la majorité qualifiée (et non plus à l'unanimité), en matière de santé et de sécurité au travail notamment (article 118 A du traité de Rome), le contenu de ce qu'il est convenu d'appeler l'*« Europe sociale »* se dessine plus clairement.

MAJORITÉ QUALIFIÉE

Et plus encore avec le protocole social annexé au traité de Maastricht (pour contourner le refus de la Grande-Bretagne d'y inclure un chapitre social) qui permet aux autres Etats membres – Londres bénéficiant d'une clause d'exemption – de progresser dans la voie d'une législation commune, au moyen de directives adoptées à la majorité qualifiée, en matière de conditions de travail, de lutte contre l'exclusion, d'égalité des chances entre hommes et femmes.

En revanche, *« la rémunération, le droit d'association, de grève ou de lock-out sont exclus du champ communautaire. C'est pourquoi, juridiquement, la notion d'euro-grève n'existe pas, la licéité de la grève étant soumise aux droits nationaux »*, relève Marie-Ange Moreau, professeur spécialisé en droit social européen à l'université d'Aix-Marseille.

Domaine de prédilection de Bruxelles, la santé et la sécurité au travail sont réglementées par une bonne trentaine de directives (soit la moitié de celles ayant une vocation sociale) qui s'enquièrent d'à peu près tous les secteurs d'activité (bâtiment, automobile, marine marchande...). Les autres sont d'inspiration très disparate : information des travailleurs sur le contrat de travail à l'embauche (directive du 14 octobre 1991) ; protection de la femme enceinte (19 octobre 1992) interdisant le licenciement pour grossesse et prévoyant un congé maternité d'au moins quatorze semaines continues ; protection des jeunes (24 juin 1994) prohibant le travail des moins de quinze ans ; comités d'entreprise européens (22 septembre 1994) ; congé parental (3 juin 1996).

DÉFAUT D'AMBITION

Elaborées par la commission et votées par le conseil des ministres, les directives – leur contenu – doivent ensuite être transposées par les Etats membres dans leur droit national. A charge pour la Cour de justice des Communautés européennes de contrôler l'effectivité de ladite transposition. Ainsi la France a-t-elle été condamnée par la Cour de Luxembourg, le 13 mars dernier, pour n'avoir pas mis sa réglementation en matière de travail de nuit des femmes en conformité avec le principe d'égalité entre hommes et femmes établi par la directive du 9 février 1976.

Parce qu'il n'autorise que de façon très restrictive le travail de nuit féminin, le code du travail français établit une discrimination fondée sur le sexe, a estimé la Cour. Si l'on peut s'interroger quant à savoir si cet arrêt constitue réellement un progrès social, Marie-Ange Moreau fait remarquer qu'*« ainsi les employeurs ne pourront plus licencier les femmes au motif qu'ils mettent en place des équipes de nuit »*.

De même, la Grande-Bretagne a été condamnée, le 12 novembre 1996, à appliquer la directive du 23 novembre 1993 limitant la durée de travail hebdomadaire à... 48 heures ! Encore la Cour de justice de Luxembourg a-t-elle annulé l'article 5, paragraphe 2, de cette directive prévoyant que la période minimale de repos hebdomadaire (deux jours) *« comprend en principe le dimanche »*.

Si l'Europe sociale existe en tant que construction juridique, force est de constater que son contenu pêche par défaut d'ambition. Les directives qui n'énoncent que des normes minimales pratiquent l'harmonisation par le bas, en n'imposant souvent que le plus petit commun dénominateur social aux Quinze. Même si les textes prévoient en général une clause dite de non-régression, qui interdit aux Etats membres de profiter de l'harmonisation communautaire pour réduire leur niveau de protection. Pas question, par exemple, pour la France, de diminuer la durée de son congé maternité de vingt-six à quatorze semaines (minimum européen prévu depuis 1992).

« L'Europe sociale n'existe guère. Elle en est à ses balbutiements », convenait d'ailleurs Yves Thibault de Silguy, commissaire européen chargé des affaires économiques et financières, sur France Inter le 4 avril dernier. A qui la faute ? Tout en concédant que *« le domaine social fait figure de parent pauvre de la construction communautaire »*, Marie-Ange Moreau estime que *« c'est parce que la volonté politique des exécutifs nationaux fait défaut, alors même que le Parlement européen cherche à insuffler davantage de social »*.

Professeur de droit du travail à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, Jean-Emmanuel Ray n'en disconvient pas : *« L'Europe sociale est aujourd'hui soumise à une politique libérale qui inspire les gouvernements au pouvoir dans la majorité des Etats membres. »*

Philippe Baverel

L'effet vitrine des comités d'entreprise européens

Les comités d'entreprise européens (CEE) comptent-ils pour du beurre ? L'attitude de la direction de Renault, lors de la fermeture de l'usine de Vilvorde, pouvait le laisser supposer. Le tribunal de grande instance de Nanterre, s'appuyant sur le droit français au nom du principe de subsidiarité, vient de rappeler le constructeur français à l'ordre : il y avait bien *« obligation pour Renault d'informer et de consulter le comité de groupe »* – nom du CEE chez Renault. La direction de Renault a fait appel, mais l'affaire a le mérite de remettre à l'ordre du jour la question du rôle des comités d'entreprise européens.

Impulsées à l'origine par de grandes entreprises françaises (Thomson Multimédia, Pechiney, Saint-Gobain), les premières expérimentations de CEE datent d'une quinzaine d'années. L'ambition était alors de faciliter l'acquisition d'une culture commune et d'appuyer la logique d'internationalisation.

Après bon nombre d'années de négociations, l'idée a été reprise par la directive européenne du 22 septembre 1994, obligeant toutes les entreprises et groupes de plus de 1 000 salariés, dont au moins 150 dans deux établissements de deux pays différents de l'Union, à mettre en place un comité d'entreprise européen ou *« une procédure d'information et de consultation »* des travailleurs.

Formulé de façon très vague afin de pouvoir être appliqué par les pays ne possédant pas de comité d'entreprise, le texte prévoit l'information et la consultation des salariés lors d'une séance plénière annuelle. D'où un pouvoir réel extrêmement limité. D'autant plus que par *« consultation »*, la directive entend non pas recueillir l'avis des représentants du personnel, mais simplement *« l'échange de vues et l'établissement du dialogue »*.

De plus, lors de l'adoption de la directive en 1994, chaque Etat disposait de deux années pour intégrer l'obligation dans son droit national. Or le texte prévoit que pour les entreprises ayant créé un CEE avant le 22 septembre 1996, le contenu de l'accord soit laissé à la libre appréciation des négociateurs. De fait, bon nombre d'entreprises en France, mais aussi dans les autres pays, se sont dépêchées de conclure, avant la date limite, des accords peu contraignants. Sur les 400 accords signés à l'heure actuelle à l'échelle de l'Europe, 397 l'ont été avant le 22 septembre 1996. L'accord de Renault, par exemple, datant de 1993 et réactualisé en 1995, ne comporte ni le terme de *« consultation »* ni celui de *« préalable »*.

Habitués aux prérogatives beaucoup plus importantes des comités d'entreprise nationaux, les représentants des salariés français ont plutôt tendance à faire la fine bouche devant ces instances européennes : *« Les séances plénières annuelles ressemblent à une chambre d'enregistrement. Les experts défilent, ils parlent pendant trois heures en nous abreuvant d'une multitude d'informations. Les syndicalistes posent quelques questions et c'est terminé »*, raconte Serge Depry, secrétaire général adjoint du comité de groupe de Renault et délégué central CFTC. *« Dans bon nombre de cas, l'idée de créer un CEE vient plutôt de la direction et cela ressemble surtout à un moyen de soigner l'image de marque de la société : une façon de faire du social sans en faire »*, ajoute Michel Marti, secrétaire confédéral au département international et européen à la CFDT.

Pour les représentants des salariés, l'intérêt des CEE résidait essentiellement, jusqu'à présent, dans les rencontres et les échanges avec leurs homologues des autres pays. L'affaire Vilvorde ouvre peut-être une brèche nouvelle, tout au moins pour les CEE des multinationales d'origine française. *« S'il se confirmait, le droit à la consultation préalable devrait nous permettre d'exiger des informations économiques, pays par pays, et d'ouvrir le débat sur des alternatives différentes »*, espère ainsi Jean-Pierre Clavaud, délégué central CGT et membre du comité d'entreprise européen d'Alcatel.

Nathalie Mlekuz

Les salariés balancent entre solidarité et chauvinisme

Renault, Grundig, Hoover. Trois affaires et un même scénario : une usine menacée de fermeture, dont la production est transférée vers un autre pays. Des trois cas, seul celui de Renault Vilvorde a suscité une certaine solidarité. *« Nous avons un comité de groupe européen depuis trois ans, et dans ce cadre nous connaissons bien nos collègues français, espagnols et même slovènes, ce qui nous a beaucoup aidés »*, constate Karel Gacoms, secrétaire fédéral du syndicat belge FGTB.

« D'autres éléments ont joué, ajoute Philippe Martinez, délégué syndical central CGT. *Aux salariés belges comme à ceux de Douai ou de Cléon, la direction avait tenu le même discours rassurant : "Si vous acceptez la flexibilité, tout se passera bien". Quand l'annonce de la fermeture de Vilvorde est tombée, les salariés français se sont un peu identifiés aux Belges. »* D'autant qu'un plan social touche aussi la France.

Dans l'affaire de l'usine Grundig de Creutzwald (Moselle) – reprise par Gooding en avril 1994 –, un tout autre climat s'est instauré quand, en janvier 1993, les salariés ont compris que leur production allait être délocalisée à Vienne, en Autriche. Les syndicalistes des trois sites de production, Creutzwald, Vienne et Nuremberg (Allemagne), se connaissaient peu, le comité de groupe européen n'ayant été créé que fin 1993. Une réunion a eu lieu à Creutzwald, mais l'ambiance était tendue : *« Nous dénoncions les aides de l'Etat autrichien à l'usine de Vienne et avions alerté la Commission européenne*, se rappelle Albert Reinwarth, délégué CFDT de Gooding et ancien de Grundig. *Cela n'a pas trop plu à nos copains de Vienne. »*

Les syndicats ne parviendront à élaborer ni propositions ni actions communes. *« Les sites ont joué leur propre carte, mis en avant leurs atouts. Chacun avait des salariés à défendre. »* A Creutzwald, ils étaient 900. Ils ne sont plus que 370. Et la société Gooding de Moselle est en redressement judiciaire depuis juin 1995.

Les salariés de l'usine Hoover de Longvic (Côte-d'Or), filiale du groupe américain Maytag, ont aussi vécu cette rivalité.

CAMÉRAS VIDÉO

Après des mois de mise en concurrence avec l'usine de Cambuslang, en Écosse – en fait *« une tromperie organisée car la décision de délocaliser en Écosse était prise depuis longtemps »*, estime Paul Garrigues, secrétaire de l'union départementale CFDT de Côte-d'Or –, le personnel français a appris, le 23 janvier 1993, que les syndicats écossais, pour obtenir le maintien de leur site, venaient de signer un accord, véritable modèle de régression sociale : pas d'arrêt de travail, *« avant que n'ait abouti la procédure d'agrément »*, sous peine de licenciement ; embauches sur contrats de vingt-quatre mois ; introduction de caméras vidéo dans les ateliers...

L'absence de relations syndicales entre les deux usines a sans doute joué un rôle crucial. La section CFDT de l'usine venait à peine de se créer. Des tentatives de contact avec les syndicats écossais ont eu lieu. Sans succès. Quand ils ont eu connaissance de l'accord, *« les salariés de Longvic étaient furieux, surtout après les méthodes et les mensonges de Maytag »*, estime Paul Garrigues. L'accord a été signé *« le couteau sous la gorge »*, a justifié à l'époque le responsable du syndicat écossais Stuc.

La solidarité dans l'affaire de Renault Vilvorde peut donc paraître exemplaire. En réalité, elle a connu quelques fausses notes. Le 5 mars, par exemple, quand 800 salariés belges sont venus à l'usine de Douai, l'accueil fut plutôt froid. Il faut dire que le matin même avait été discuté le plan social français. *« Dans leur regard, les salariés de Douai étaient solidaires, mais on y voyait aussi une peur de bouger*, explique Lydie Librizzi, déléguée syndicale CFDT du site. *Il y a tellement de pressions, beaucoup ont des difficultés financières. » « Les salariés français, mais aussi espagnols, sont également sous la menace de licenciements »*, observe Karel Gacoms.

Lucien Mérel, membre FO du comité de groupe européen, estime que la solidarité *« n'a pas été à la hauteur »*, car il manquait aux salariés *« un objectif à long terme à partir d'une réflexion globale sur le problème de l'automobile »*. Philippe Martinez retient, quant à lui, que le déploiement de CRS autour des usines a dû attiser les craintes.

Sans parler de la division syndicale française. Dès le dimanche 2 mars s'est formée une intersyndicale CGT-CFDT-CFTC qui, depuis, se réunit régulièrement avec les syndicats belges. Refusant la présence de la CFDT, FO n'est pas dans cette intersyndicale. Elle participe aux seules réunions de la fédération européenne de la métallurgie, où la CGT n'est pas.

Francine Aizicovici



338
315+
553

cle commun
ima



FREDDY CATS

Une Europe sociale qui serait un contre-pouvoir efficace reste un vœu pieux

Les experts incitent plutôt à consolider la structure actuelle, encore très fragile

Si développée qu'elle soit un jour, on voit mal l'Europe sociale interdire fermetures d'usines et licenciements. Raisonnablement, que peut-on espérer voir naître avec le temps sous cette appellation ? L'affaire de Vilvorde suggère une première Europe très terre à terre. Ce serait d'abord une union dont les directives sociales – il en existe, quoi qu'on en dise – seraient appliquées. Le problème est que les infractions ne sont pas ou peu sanctionnées. Non que la Commission européenne s'en désintéresse. Elle avait, par exemple, prévu que des licenciements collectifs décidés sans information préalable des salariés pourraient être déclarés nuls. Mais lorsque la question a été débattue en conseil, une majorité de pays membres – Belgique comprise – se sont opposés à cette *« contrainte »*.

Si l'on veut plus d'Europe sociale, le premier obstacle à lever est cette attitude. La déclaration du commissaire aux affaires sociales, Padraig Flynn, au Parlement de Strasbourg, après l'annonce de la fermeture de l'usine de Vilvorde, en témoigne : *« Les appels à davantage d'Europe sociale lancés la semaine dernière m'ont donné du courage. (...) Les accords conclus au niveau européen dépendent essentiellement d'un consensus entre Etats membres. (...) Permettez-moi de vous parler franchement, il a été très difficile d'aboutir à un tel consensus au cours des dernières années. En effet, depuis quelque temps, il est de mise d'exiger une déréglementation dans le domaine de la politique sociale. »* (6 mars 1997.)

De son côté Jacques Delors fait un bilan un peu amer : *« J'ai déployé dans ce domaine des efforts considérables. Un vrai travail de Sisyphe. Avec des avancées. Mais même comme président de la Commission, mes moyens étaient limités. »*

Cependant, si la décision de Renault a eu un tel retentissement, c'est peut-être que s'ouvre pour l'Union européenne (UE) une période un peu différente. Même si la vague néolibérale reste économiquement puissante, l'opinion en mesure plus réellement les conséquences. D'autre part, l'intégration des pays scandinaves renforce les chances du social en Europe.

Est-ce suffisant ? Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats (CES), ou Pierre Héritier, directeur du Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges (Lasaire) – au terme d'une étude sur la « Négociation collective européenne » –, se montrent plutôt optimistes. Mais Barbara Nolan, porte-parole de la Commission, l'est beaucoup moins : *« L'épisode Vilvorde va donner une certaine impulsion aux choix en matière sociale de la Conférence intergouvernementale* [CIG, chargée de préparer la révision du traité de Maastricht]. *Peut-être allons-nous, grâce à cela, éviter que la place du social y soit réduite... »*

OBJECTIFS FLOUS

Finalement, cet « épisode » montre surtout que seul un mouvement social fort est de nature à faire contrepoids à l'obsession économiste des gouvernants. Le lien entre épisodes de crises et de luttes et avancées sociales est une donnée constante de l'Histoire occidentale. Le problème de l'UE est peut-être de ne pas avoir généré jusqu'ici de mobilisation à son échelle.

Il manque aussi une vision claire des objectifs à atteindre. Un espace doté d'une législation sociale unique n'est pas pensable : *« Mener toute la politique sociale au niveau communautaire serait créer un Léviathan ou une sorte de Gulliver enchaîné*, estime Jacques Delors. *C'est d'ailleurs un objectif que les pères de l'Europe n'ont jamais fait leur : les grands problèmes sociaux, tels que la sécurité sociale, l'éducation, la culture... étaient pour eux du ressort de la nation. »*

Et ce choix, juge l'ancien président de la Commission, est plus que jamais d'actualité : *« Le vertige du simple citoyen devant la globalisation de l'économie peut déboucher sur une grave crise d'identité. Pour l'éviter, il faut laisser au niveau national ces éléments de cohésion sociale qui renforcent le sentiment d'appartenance. »* Autrement dit, *« il faut développer la dimension sociale par d'autres moyens »* : à travers des actions de solidarité ou de coopération, insérées au sein de l'action économique.

Pendant les dix ans de sa présidence, cette idée s'est concrétisée surtout de deux manières. Tout d'abord à travers les politiques de solidarité entre régions. Les fonds structurels d'aide aux zones pauvres ou en reconversion ont atteint, en ce qui concerne Espagne, Portugal, Grèce et Italie, *« 30 % de l'investissement public total et 2,5 % des emplois »*. Les résultats ont pu, dans certains cas, être spectaculaires. Ainsi en Irlande, également bénéficiaire de ces fonds, *« le PIB par habitant est passé de 64 % à 90 % de la moyenne communautaire entre 1983 et 1995 »* (exposé du 16 novembre 1996 aux Semaines sociales de France). On en connaît aussi les effets pervers qui amènent les groupes à délocaliser leurs sites de manière à bénéficier au mieux des aides communautaires. Mais le principe du transfert des richesses des pays les plus favorisés vers les plus pauvres est inscrit dans le traité de Maastricht.

L'autre piste ouverte concerne le dialogue social. Dès 1984, Jacques Delors prend contact avec la CES et avec l'Unice, son homologue patronal, et les convainc de se réunir périodiquement. Peu à peu, ils apprendront à se connaître, puis négocieront des accords dont un, celui concernant le congé parental, sera à la source d'une directive européenne. Actuellement, ils débattent des formes atypiques de contrat de travail : temps partiel, CDD...

La CES bataille pour faire inclure un chapitre sur l'emploi dans le traité en préparation et organise à cet effet, pour le 28 mai 1997, une journée européenne de manifestation. Faisant preuve d'un bel optimisme, Jean Lapeyre y escompte *« plusieurs millions de participants dans les plus grandes villes européennes »*. Cette démarche, où les partenaires sociaux prennent peu à peu en charge l'élaboration de l'Europe sociale, n'en est qu'à ses débuts. CES et Unice sont des structures qui se cherchent encore. Elles devront faire la place, à côté d'elles, à des syndicats de branche, mieux placés pour négocier les problèmes concrets.

L'étude de Lasaire sur la « Négociation collective européenne », réalisée à partir du cas de la chimie, révèle que toutes sortes de démarches informelles préparent cette évolution. *« La pression de la concurrence a atteint un niveau tel en Europe*, explique Pierre Héritier, *que le monde patronal lui-même commence à en trouver les ravages insupportables. L'idée de définir une règle du jeu qui serait la même pour toute une branche se fraie peu à peu un chemin. »* D'autant plus que le marché européen le permet. Les échanges s'y font en effet à plus de 90 % en intra.

Dans cette optique, les instances politiques gardent un rôle important : assurer le maintien d'un équilibre entre le jeu du marché et la protection sociale.

Aujourd'hui, juge Jacques Delors, cet équilibre est en danger parce que le volet économique et social du traité de Maastricht – l'article 103 – est négligé au profit de son volet monétaire. Il a donc repris son bâton de pèlerin pour rappeler l'engagement pris par les pays de l'UE de se doter ensemble d'*« une stratégie coopérative de croissance »*.

Reste à savoir si les citoyens d'Europe se mobiliseront eux aussi ou se résigneront.

Marie-Claude Betbeder

Le taux d'activité * dans l'Union européenne en %

	1973	1979	1983	1993	1994	1995
Autriche	65,1	64,9	65,6	69,2	71,6	71,3
Belgique	62,2	62,8	62,8	63,7	64,6	65
Danemark	75,9	79,8	80,9	82,6	79,1	78,7
Finlande-	71,7	75,5	77,4	73,9	73,5	73,9
France	67,8	68,4	66,4	66,7	67,3	67,3
Allemagne	69,4	68,3	67,5	71,7	71,5	71
Grèce	57,1	55,4	59,9	58,9	59,6	60
Irlande	63,5	62,4	62,7	62,4	62,9	63,3
Italie	58,7	60,2	60,1	58,9	59,3	59,6
Luxembourg	64,8	64,4	63,3	61,5	62,5	60,4
Pays-Bas	57,6	56,5	59	67,5	68,4	68,8
Portugal	64	73,6	71,4	71,2	71,4	70,8
Espagne	62,7	57,7	56,7	58,9	59,1	59,3
Suède	75,5	80,5	81,3	77,6	76,3	77
Royaume-Uni	73	74,3	72,4	74,7	74,2	73,8

* Défini par le rapport de la population totale à la population d'âge actif (15 à 64 ans).
Sources : OCDE

Et si on liait aides et respect des directives ?

Bruxelles imagine des pistes pour limiter les abus

Le jour de l'annonce de la fermeture du site de Vilvorde, le 27 février dernier, Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence, était informé d'une demande déposée par le gouvernement espagnol. Ce dernier souhaitait obtenir l'aval de Bruxelles pour accorder à Renault des aides en vue de moderniser son outil de production à Valladolid, l'une des deux usines appelées à reprendre la production de la Clio, assurée jusqu'alors par le site belge. Le commissaire européen ayant aussitôt menacé de bloquer cette requête compte tenu de la décision du constructeur automobile en Flandre, les pouvoirs publics espagnols ont rapidement fait machine arrière.

Dix-huit jours plus tard, le 17 mars, au cours de l'émission « C'est à suivre », diffusée sur France 2 et consacrée à « l'affaire » Vilvorde, Karel Van Miert s'en prenait vivement à ces *« industriels qui, du fait de l'intensité des subventions accordées ici et là, sont en train de faire du shopping »* entre les différentes régions de l'Europe.

En effet, dans le cadre de sa politique régionale en faveur du développement économique, social et culturel des zones en proie à des difficultés, l'Union européenne alloue des sommes importantes aux entreprises décidées à investir sur ces territoires. Ces aides sont accordées soit directement par la Commission, soit par les Etats-membres, moyennant une autorisation de cette dernière. *« Bonne en soi »*, comme le soulignait lui-même le commissaire européen à la concurrence ce soir-là, cette politique n'en produirait pas moins des effets d'aubaine.

Karel Van Miert veut contrer l'attitude opportuniste de multinationales qui investissent dans une région où elles peuvent bénéficier d'aides, puis la quittent pour aller produire ailleurs, sans se soucier des conséquences de leur départ sur l'économie et l'emploi du territoire qu'elles abandonnent.

« De nombreux industriels délocalisent actuellement leur production, notamment vers l'Irlande, pays où ils savent bénéficier d'aides », souligne Marc Van Hoof, conseiller du commissaire européen, citant notamment le cas de Boston Scientific, entreprise spécialisée dans la fabrication de médicaments, qui a récemment décidé de transférer en Irlande la production qu'elle assurait jusqu'alors en Wallonie, région elle-même éligible au titre de la politique régionale européenne.

REMBOURSEMENTS

La direction générale de la concurrence envisage actuellement d'instaurer des règles qui empêcheraient les entreprises d'abuser ainsi des aides communautaires. *« Nous réfléchissons au moyen d'assurer une pérennité minimale des investissements dans les régions, ou, tout au moins, d'éviter qu'une même entreprise puisse bénéficier à deux reprises de subventions »*, explique Marc Van Hoof. Pas plus que les Etats-membres qui la composent, l'Union européenne n'a de moyens d'empêcher une entreprise de fermer un site, où qu'il se situe.

Karel Van Miert souhaiterait trouver néanmoins une parade aux abus. Pour ce faire, celui-ci a notamment émis l'idée de lier l'octroi des subventions au respect des directives communautaires. Une entreprise pourrait ainsi se voir sommer de rembourser des fonds qui ont été versés dans le cadre de la politique régionale européenne, dès lors qu'elle enfreint, par exemple, l'obligation faite par la directive instituant les comités d'entreprise européens d'informer et de consulter ses salariés.

SOLUTIONS ALTERNATIVES

Aujourd'hui, impuissante à sanctionner une entreprise pour violation des directives communautaires, la Commission gagnerait ainsi, sans doute, un peu plus de poids pour faire respecter l'esprit des textes européens. *« L'instauration d'une telle règle ne changerait cependant rien sur le fond, une entreprise pouvant toujours maintenir une décision économique tout en respectant la procédure d'information de ses salariés »*, relève Marc Van Hoof. Informer ne signifie pas, en effet, prendre en compte les avis des représentants du personnel.

Néanmoins, soumettre à une telle condition le bénéfice d'aide européenne dont les entreprises sont friandes pourrait permettre l'ouverture de négociations sur la recherche de solutions alternatives, comme l'auraient souhaité les salariés de Renault-Vilvorde.

Laetitia Van Eeckhout

Repères

● La charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, appelée communément charte sociale, a été adoptée en décembre 1989 par les Etats-membres de la Communauté européenne, exception faite de la Grande-Bretagne.

● Déclaration solennelle n'ayant aucune valeur contraignante, le texte a surtout une signification symbolique. Il comprend 26 articles d'orientation générale à appliquer *« selon les modalités propres à chaque pays »*.
Destinée à ébaucher un futur droit social européen, la charte passe en revue un ensemble de thèmes dont le droit à une rémunération *« équitable »* pour avoir un niveau de vie *« décent »*, le droit à une protection sociale *« adéquate »* dont une retraite *« suffisante »*, etc.

● Lors de l'élargissement à quinze, l'Autriche, la Suède et la Finlande ont, à leur tour, adopté la charte sociale ; mais la Grande-Bretagne continue à faire cavalier seul. Le 28 septembre 1989, le secrétaire d'Etat britannique à l'emploi du gouvernement de Margaret Thatcher expliquait d'ailleurs *« que le projet de charte allait dans le mauvais sens, vers une Europe soumise à davantage de réglementations et dont les entreprises seront encore restreintes dans leur croissance »*.

● Domaine où l'Union européenne s'interdit toute incursion, et où elle ne peut donc agir que par voie de recommandations : la politique salariale.
Soucieuse de ne pas se voir reprocher une ingérence excessive, la Commission de Bruxelles avait ainsi affirmé, lors de l'élaboration de la Charte sociale, qu'*« il n'appartient pas à la Communauté de fixer un salaire de référence décent. Cette notion répond en effet à des critères différents selon les pays de la CEE, et sa définition doit être déterminée au niveau des Etats-membres »*.
En revanche,la durée du travail et son aménagement font partie des dossiers suivis de près par la Commission.
Les textes européens imposent ainsi un repos de 35 heures le week-end et un temps de repos de 11 heures entre deux journées de travail.

Les créateurs d'entreprise bretons bénéficient d'un accompagnement original

L'opération, lancée par la caisse de retraite des artisans, les assure d'un suivi individualisé gratuit pendant trois ans

A peine le dernier client a-t-il tourné les talons que Nathalie Duverger, responsable d'une petite boutique de photocopies qu'elle a créée il y a deux ans dans le quartier des affaires de Rennes, fait part de son inquiétude à Patrick Bobe, responsable du cabinet de conseil Oranis. « *Regardez...* », dit la jeune femme visiblement désemparée, en lui tendant une enveloppe arrivée en recommandé le matin même. A l'intérieur, un procès-verbal dressé pour « *constatation de reproduction, par photocopies, d'œuvres protégées* », établi par le Centre français d'exploitation du droit de copie.

En un coup de fil, passé sur-le-champ, Patrick Bobe, qui invoque « *la bonne foi et la méconnaissance des dispositions en vigueur* », résoud le problème : sous réserve qu'elle souscrive un « contrat d'autorisation de reproduction des œuvres protégées », moyennant paiement d'une redevance sur les droits d'auteur, la jeune chef d'entreprise ne sera pas inquiétée davantage.

PRÉDOMINANCE DU BÂTIMENT

L'intervention de Patrick Bobe s'inscrit dans le cadre d'une opération originale menée par la caisse de retraite des artisans de Bretagne, assurance-vieillesse des artisans (AVA), en partenariat avec les chambres de métiers de la région et le cabinet Oranis. Pour aider les créateurs d'entreprise à démarrer, et surtout à pérenniser leur activité, le dispositif leur propose, sans bourse délier, un suivi individualisé sur trois ans, sous forme de plusieurs visites annuelles d'une demi-journée, assurées par un consultant d'Oranis ou par un conseiller d'une chambre des métiers. Les volontaires peuvent aussi bénéficier gratuitement d'un cycle de formation à la gestion et à l'action commerciale de quatre-vingt-quatre heures.

Financée par le fonds d'action sociale du régime complémentaire de la caisse de retraite, cette initiative, dont le budget annuel atteint 600 000 francs, profite actuellement à quatre cents jeunes artisans, dont beaucoup se sont lancés après une période de chômage. En dépit de la prédominance du bâtiment (la moitié des entreprises artisanales créées en Bretagne relèvent de ce secteur), tous les corps de métier sont représentés : secrétaires, chauffeurs de taxi, toiletteurs pour chiens, laveurs de carreaux...

Certes, le volet formation ne rencontre pas toujours le succès escompté auprès des artisans qui, souvent, n'ont pas la possibilité de débloquer, ne serait-ce qu'une demi-journée, dans leur emploi du temps. Responsable d'un magasin, en location-gérance, de vente et de réparation de cycles, ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 19 heures, Christophe Samson, trente et un ans, résume bien le sentiment général : « *Si je ferme la boutique, je ne fais pas de chiffre d'affaires.* »

Le suivi individualisé remporte, en revanche, un vif succès auprès des intéressés : « *On se sent protégé, surtout quand on est seul,* témoigne Nathalie Duverger, qui ne fait pas mystère de ses difficultés. *Je fais tourner l'entreprise mais je n'arrive pas à gagner ma vie.* »

Comment établir un devis ? Un budget prévisionnel ? Une facture ? Régler un problème fiscal ? Gérer ses relations avec les Urssaf, les banques, les fournisseurs ou les administrations locales ? A toutes ces questions, Patrick Bobe essaie d'apporter des réponses, à tout le moins une méthode. A chaque artisan, il remet un « organiseur » qui doit l'aider à tenir à jour ses documents comptables, fiscaux, sociaux. Prodigue en conseils, ce consultant très disponible, qui se définit lui-même comme un « *médecin généraliste des très petites entreprises* », va parfois, le cas échéant, jusqu'à définir une stratégie de développement. A Jacques Rivière, trente ans, qui a créé il y a seize mois sa société de publication assistée par ordinateur (PAO), il recommande par exemple d'élargir son activité à l'élaboration de plans de communication pour les PME, c'est-à-dire de « *passer de la technique périphérique de la PAO à l'ingénierie de la communication* ».

DU SUR-MESURE

Si les artisans l'écoutent, Patrick Bobe estime que c'est parce qu'ils apprécient sa neutralité : « *Ils savent qu'il n'y a pas d'enjeu financier entre nous. Surtout, comme j'ai moi-même créé mon entreprise en 1990, ils sentent que je sais de quoi je parle, qu'on est du même bord.* » La dimension psychologique et sociale fait partie intégrante de ce suivi sur mesure : « *Quand un créateur me téléphone le soir, hors du cadre des visites, c'est toute la famille qui appelle, tant la vie privée et l'activité professionnelle sont imbriquées : il est fréquent que la femme assure la gestion, la facturation, pendant que l'homme se consacre à son activité professionnelle* », raconte Patrick Bobe.

« *Une entreprise artisanale, c'est d'abord une cellule familiale* », renchérit Bertrand Courné, directeur du service développement et conseil aux entreprises à la chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine, avant d'énumérer les sources de difficulté les plus fréquentes chez les artisans : calcul du prix de revient ; développement de l'action commerciale et recherche de nouveaux marchés ; élaboration de tableaux de bord permettant d'anticiper et d'argumenter face au banquier...

« *S'ils maîtrisent bien leur savoir-faire, les jeunes artisans ne sont généralement pas préparés à assumer leur rôle de chef d'entreprise* », constate Jean Le Stum, président d'AVA Bretagne. Résultat : « *Les responsables de PME se retrouvent souvent en position d'infériorité face à leurs interlocuteurs (banquiers, administrations...) Et c'est là l'objectif de notre formule d'accompagnement, à savoir leur permettre de se retrouver sur un pied d'égalité avec leurs partenaires* », précise Alain Georges, directeur régional d'AVA Bretagne. Technique, administratif, comptable, commercial : il est vrai que les domaines de compétence des artisans se sont considérablement élargis.

Quant à mesurer l'impact de cette initiative prometteuse, une étude réalisée par AVA Bretagne a démontré que, trois ans après leur création, 35 % des entreprises « non accompagnées » avaient disparu ; tandis que pour celles qui avaient bénéficié d'un suivi, ce chiffre n'était plus que de 6 %. « *Sans que l'on puisse toutefois établir un lien de cause à effet* », souligne prudemment Alain Georges.

Heureux adhérents d'une caisse de retraite décidément très prévenante, les artisans bretons pourraient à l'avenir bénéficier d'un autre dispositif de soutien particulièrement original : un centre d'incubation d'entreprises artisanales, conçu, à l'instar de ce qui existe déjà au Québec, comme un lieu d'échanges professionnels rassemblant tous les services nécessaires aux jeunes créateurs. « *La mairie de Saint-Malo vient de donner son feu vert à la création d'un comité de pilotage chargé d'étudier la faisabilité de ce centre* », annonce Patrick Bobe que l'on retrouve à l'origine du projet.

Philippe Baverel

l e c t u r e s

Insertion : des chemins différents

POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
AU-DELÀ DES FORMALISMES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES
de Daniel Cérézuelle
Desclée de Brouwer, 218 p., 150 F.

Dix années de recherches et d'études de terrain ont amené Daniel Cérézuelle à une conviction : l'action sociale, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, n'est pas efficace. Les interventions se spécialisent, se professionnalisent, mais « *se bureaucratisent* ». La critique est sévère : morcellement, rigidité, absence de suivi et de circulation de l'information, critères flous de réussite ou d'échec. « *La logique des techniciens finit par supplanter celle des personnes prises en charge.* » Le propos est étayé, mais parfois un peu trop rude.

C'est pourtant à bon escient que l'auteur pointe la contradiction fréquente entre la fonction de resocialisation des entreprises « intermédiaires » et leur souci de rentabilité, d'efficacité économique. Fondamentalement, il met en cause une « *conception trop bornée de l'économique* », centrée sur l'activité productrice marchande et sur l'emploi rémunéré. Il estime que l'insertion doit explorer d'autres voies. Il s'agit de valoriser des systèmes de ressources non obligatoirement marchands qui s'inscrivent dans des circuits courts ou s'appuient sur l'autoconsommation : pêche locale, récupération des déchets urbains, jardinage... Des activités qui ne sont pas seulement alimentaires, mais permettent de soutenir un projet de vie, une stratégie familiale.

Pour l'auteur, c'est une « *série de situations intermédiaires nouvelles* » entre l'emploi classique et l'assistance qu'il faut accepter et valoriser. L'objectif est d'accompagner les initiatives des personnes en difficulté, en tenant compte de leurs capacités, de leur culture, de leur environnement, au lieu de « *poursuivre l'acharnement thérapeutique en vue de l'accès à un emploi qu'on sait illusoire* ».

Les chemins que Daniel Cérézuelle suggère d'emprunter présentent un réel intérêt, même si on note quelques répétitions dans son exposé. Il a le grand mérite de ne pas proposer un modèle totalement construit qui bloquerait la réflexion et l'action.

Psychologues dans le siècle

LES HISTOIRES DE LA PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL
Sous la direction d'Yves Clot
Edition Octarès (Toulouse), 204 p., 160 F.

Elaborer une histoire de la psychologie du travail en France n'est pas une entreprise simple. C'est pourquoi, sans doute, le coordinateur de cet ouvrage a choisi d'utiliser le pluriel dans son titre, ce qui renvoie à la diversité des courants qui se sont manifestés. La tentative est réussie. Les contributions sont celles de spécialistes, parfois arides, mais dégageant nettement les grandes tendances qui ont parcouru notre siècle. Depuis la seconde guerre mondiale, les nécessités de la modernisation de l'économie et l'influence américaine ont porté l'accent sur l'adaptation des salariés aux changements techniques ou organisationnels, ce qui a interpellé sociologues et psychologues avec, de la part de ces derniers, à la fois la crainte « *d'être ou de devenir des auxiliaires de la gestion du personnel* » et une plus grande attention à la souffrance psychologique, à la psychopathologie du travail. Ce livre est porteur d'interrogations sur leurs interventions et sur le sens du travail.

Daniel Urbain

Le Monde des Cadres

Cabinet International de Conseil en Recherche de Dirigeants souhaite renforcer ses structures dans le cadre de son expansion et recrute un

Chargé de recherche

HF

CONFIRMÉ

Dans un contexte international et en relation avec différents Consultants, vous gérez de façon très autonome vos missions. Vous élaborez une stratégie, assurez les contacts avec les candidats potentiels dans un double objectif d'évaluation et de motivation.

De formation supérieure, vous parlez parfaitement l'anglais, possédez une bonne expérience de ce métier et une forte connaissance de l'entreprise, de ses [illegible] et des différents secteurs économiques.

Une excellente maîtrise [illegible]tique est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, curriculum vitae, photo et prétentions), en précisant sur l'enveloppe la référence [illegible], à Communiqué, 50/54 rue de Silly, 92513 Boulogne-Billancourt Cedex.

MEDIAPA

Chef de Territoire

France/Bénélux — **Excellentes conditions + Lotus Esprit**

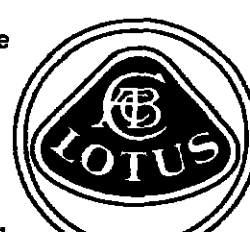
Lotus Cars, l'un des plus grands constructeurs de voitures de luxe du monde entier, recherche un Chef de Territoire pour assurer l'organisation du développement de ses activités de vente sur le terrain en France, Belgique et au Luxembourg.



La Lotus Esprit – la voiture de fonction par excellence?

A ce poste prestigieux, vous assurerez le développement des ventes de voitures neuves et d'occasion, de pièces détachées et de services après-vente. Au coeur de votre mission: la définition de cibles – cibles ventes, revenu et service clientèle – en collaboration avec un réseau de concessionnaires. Vous serez fondamentalement responsable de la performance et du choix des concessionnaires.

Les critères de sélection pour ce rôle exceptionnel sont sévères. Vous devez être de langue maternelle française, parler couramment l'anglais et justifier d'une expérience professionnelle dans le développement de marchés automobiles. Une compréhension des schémas d'achat locaux et de la conjoncture est essentielle. Seul(e)s les candidat(e)s faisant preuve d'énergie, de charisme et de sens de l'organisation seront considéré(e)s.

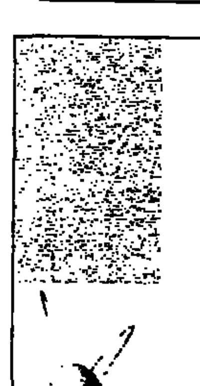


Merci d'adresser, sous référence R04/0497, lettre de motivation, CV, rémunération actuelle et prétentions, en anglais, ainsi qu'un numéro de téléphone où vous pouvez être joint(e) dans la journée, à nos agents de recrutement – ERAS, 105 Denmark Street, Diss, Norfolk, Angleterre IP22 3LF. Téléphone: + 44 1379 652171.

Pour mieux vous accueillir ALTIGA EST a déménagé et toute l'équipe est heureuse de vous communiquer ses nouvelles coordonnées :

3, avenue de la Paix - 67000 STRASBOURG

Tél. : 03 88 24 70 70 - Fax : 03 88 24 70 71



ALTIGA EST

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES
RECRUTEMENT - BILAN DE COMPÉTENCES

Paris - Lyon - Strasbourg - Nancy - Luxembourg

CE.R.I.E.S.

Centre de Recherches et d'Investigations Epidermiques et Sensorielles financé par la société **CHANEL**

AFIN DE DÉVELOPPER NOTRE COMMUNICATION AUPRÈS DES PUBLICS SCIENTIFIQUES, DE SANTÉ ET DE BEAUTÉ, NOUS CRÉONS LE POSTE DE

CHARGE(E) DE COMMUNICATION

Vous collecterez auprès de notre structure de recherches les informations susceptibles d'être communiquées aux différents publics. Vous rédigerez des synthèses, organiserez et superviserez la rédaction d'articles scientifiques sur le plan international. Vous contrôlerez les retombées presse et assurerez les contacts avec la presse spécialisée.

Vous contribuerez à élaborer notre plan d'actions de communication pour l'année à venir et prendrez en charge la logistique des actions scientifiques (bourse de recherche, réunions du conseil scientifique...). Vous interviendrez en parfaite coordination avec les structures existantes et gérerez le budget.

De formation supérieure complétée par une spécialisation en communication, vous justifiez d'une expérience significative de 5 à 10 ans de la communication externe et des relations presse acquise de préférence dans le secteur de la chimie ou de la pharmacie.

Parfaitement bilingue anglais, vous maîtrisez la rédaction en français et en anglais et êtes disponible pour des déplacements.

Votre aisance relationnelle à tous les niveaux, votre aptitude à coordonner les actions et à travailler en équipe seront vos atouts pour réussir.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo) s/référence EB/M à CERIES, 20, rue Victor Noir, 92521 Neuilly sur Seine.

BIOLANDES AROMES

Nous sommes spécialisés dans la fabrication de matières premières pour l'alimentaire :

Nous recrutons : **ASSISTANT(E) DE DIRECTION en charge du COMMERCIAL**

Rattaché directement au Directeur Commercial, ce poste implique un profil dynamique, créatif, avec un bon relationnel. Il est demandé :

- *une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine commercial - marketing*
- *une maîtrise de l'outil informatique*
- *une pratique courante de l'anglais*
- *un niveau Bac + 2 minimum*

Le poste comporte un volet secrétariat de direction et intendance du bureau commercial. Il est à pourvoir à Boulogne.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation, CV, photo) au : 113, avenue Jean-Baptiste Clément - 92100 BOULOGNE.

Le Monde Economie le lundi *

Le Monde Emploi le mardi **

et la rubrique

Le Monde des Initiatives locales le vendredi ***

Trois rendez-vous à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi
*** daté samedi

RESPONSABLE SERVICE ACHATS



UN MONDE À VOTRE IMAGE

Et si nous vous aidions à écrire vous-même le scénario de votre carrière ? Numéro 1 mondial du Transport Express aérien de colis et documents de porte à porte (40 000 personnes dans 223 pays), DHL mise essentiellement sur la qualité des Hommes dans sa stratégie d'expansion constante. En France, nous sommes aujourd'hui 1400 collaborateurs sur 24 sites.

Rattaché au Directeur Administratif et Financier, votre mission consistera à :

- optimiser et rationaliser les achats (budget de 300 MF) en donnant la priorité à la connaissance et à la maîtrise des coûts achats et à la satisfaction du client interne,
- maîtriser les relations avec les fournisseurs et gérer l'interface clients internes/fournisseurs en contribuant à l'image de marque et à la notoriété de l'entreprise,
- définir et faire évoluer les modes de fonctionnement internes,
- gérer et encadrer une équipe de 10 personnes.

De formation supérieure (avec une spécialisation en achats), vous bénéficiez d'une première expérience dans une fonction similaire de 3 ans minimum acquise si possible dans une entreprise de services.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, lettre de motivation et CV sous réf. RSA/209 à DHL, Service emploi-recrutement, ZI Paris Nord II, BP 50252, 95957 ROISSY CDG.

DHL WORLDWIDE EXPRESS ®

LBW

Association humanitaire, dont l'objectif est de favoriser l'éducation des enfants par la mise en place de programmes de développement (budget 25 MF, une vingtaine de programmes sur 10 pays, 30 salariés au siège, plus de 400 salariés locaux), recherche son :

Directeur des opérations

basé au siège à Paris

Vous supervisez l'ensemble de l'activité des programmes dans les différents pays, animez le service des opérations (6 personnes) et l'équipe des expatriés (15 personnes), et renforcez les liens entre le siège et les programmes.

A 35 ans minimum, de formation supérieure, vous avez impérativement plusieurs années d'expérience dans la réalisation et la coordination de programmes de développement dans les P.V.D., idéalement en lien avec l'éducation. Adaptable et polyvalent, vous savez gérer un budget, négocier à haut niveau, animer une équipe. Anglais courant indispensable. Ce poste nécessite de nombreux déplacements sur le terrain.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V. et photo), sous référence RO/LM/0397, à notre Conseil

Europact

4, rue de Mademoiselle - 78000 VERSAILLES, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

EUROSCO

Conseil et Audit

Chef du départem[ent] aud[it] inter[ne]

Rattaché directement au Président, vous êtes chargé d'animer une équipe dont les missions sont centrées sur la sécurité des opérations de marché et le contrôle des opérations de gestion d'actifs. Vous contribuez aussi à améliorer la sécurité générale de l'entreprise via le diagnostic permanent de l'ensemble des activités et fonctions. De formation supérieure scientifique, à 35/40 ans, vous disposez impérativement d'une compétence de marchés, si possible d'une expérience internationale, et êtes bilingue anglais. Vous avez une indiscutable capacité relationnelle ; vous êtes rigoureux, créatif et ouvert, capable de rebondir sur des sujets très variés.

Rejoignez la filiale fran[çaise] d'une grande banque internationale

Pour ce poste basé à Paris, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), sous référence 43390, à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Auditeur interne junior

Rattaché à la Direction Financière, le département Audit Interne intervient sur la branche européenne et la branche américaine Mack Trucks. Par une méthodologie forte et des outils appropriés, notre département apporte son aide au management afin d'améliorer son efficacité et rendre notre entreprise plus performante. Le renouvellement de notre force d'audit interne nous conduit à intégrer de nouveaux collaborateurs.

Sous la responsabilité d'un chef de mission, vous réalisez des missions d'audit interne dans les secteurs industriel et commercial. Vous analysez et appréciez l'organisation et les systèmes de contrôle interne de l'entreprise. Vous formulez des recommandations en vue de corriger les déficiences décelées et proposez des améliorations. Vous présentez et défendez vos propositions auprès des Directions auditées.

Compte tenu de la nature industrielle de nos métiers, vous êtes diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs. Vous êtes débutant ou avez acquis une première expérience d'un ou deux ans au sein d'un cabinet d'audit qui vous a permis de développer vos qualités de rigueur et d'analyse.

Curieux, critique, vous êtes indépendant mais savez travailler en équipe. Vos qualités rédactionnelles ainsi que votre capacité à prendre la parole en public sont indispensables pour réussir dans ce poste. Vous maîtrisez parfaitement l'anglais ainsi qu'une autre langue, vous êtes disponible pour de fréquents déplacements.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo) en précisant la référence Audit à Renault V.I., Service recrutement des cadres, 40 rue Pasteur, 92150 Suresnes Cedex.



RENAULT V.I.

MEDIA SYSTEM



Finance Bourse Organisation

recrute pour l'un de ses clients

FILIALE DE L'UN DES PRINCIPAUX INSTITUTIONNELS FRANÇAIS

son

CONTROLEUR INTERNE

Rattaché(e) au Directeur Général, le contrôleur interne sera amené à intervenir sur l'ensemble des fonctions de l'entreprise dans le cadre d'un plan annuel ou de missions ponctuelles. Il veille à la conformité des organisations avec les obligations réglementaires d'une activité de back-office titres et OPCVM, prépare et anime le comité d'audit.
Ce poste s'adresse à une personnalité rigoureuse ayant des capacités d'initiative et d'investigation conjuguées à la diplomatie et le sens de l'écoute. Autonomie, sens du reporting, esprit de synthèse ainsi qu'une forte capacité à appréhender les circuits de traitement informatique seront des critères prépondérants.

Vous êtes diplômé(e) d'une grande école d'ingénieurs, de commerce, d'un troisième cycle ou DECS et avez au moins 6 ans d'expérience au sein d'un cabinet d'audit ou de conseil ou dans le service inspection d'une grande banque.

Pour ce poste, merci d'adresser c.v., photo, prétentions et disponibilités sous référence Don-4 à Monsieur Dominique NEGRONI.
FBO CONSULTANTS, Tour Framatome,
1 place de la Coupole, 92084 Paris La Défense Cedex.

FBO Consultants, l'alternative en matière de conseil

AXIAL



Les organisations bougent. Accompagnez les femmes et les hommes dans le changement.

ORACLE, c'est aujourd'hui :

- **le numéro un mondial des logiciels de bases de données et d'outils de développement.**
- **une offre de progiciels applicatifs (comptabilité, gestion, manufacturing), en environnement Unix.**
- **un leader dans les solutions logicielles destinées à Internet.**
- **un innovateur qui crée l'événement avec le Network Computer (NC).**
- **une expertise reconnue en systèmes de pilotage (OLAP, EIS).**
- **une offre globale de services (Conseil, Formation, Support).**

Avec un chiffre d'affaires de 1,1 milliard de francs et 910 collaborateurs en France, ORACLE vous propose de valoriser vos compétences et votre professionnalisme dans une entreprise majeure, à la pointe de l'innovation technologique.

ORACLE est un partenaire de premier plan pour les entreprises qui considèrent l'évolution de leur système d'information comme une source d'avantages concurrentiels. Nous savons que le choix des solutions technologiques est aussi important que la qualité de leur mise en œuvre et que les facteurs humains sont cruciaux dans la réussite d'un projet. C'est pourquoi ORACLE a développé une activité Accompagnement du Changement qui complète son offre globale de services et crée deux postes de :

CONSULTANTS SENIORS
EN ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

Votre mission sera de participer à la création d'une véritable mobilisation humaine autour des projets de changement. En fonction du métier de votre client, de sa stratégie, de son organisation, de sa culture et de l'évolution de son système d'information autour des solutions Oracle, vous exercerez une activité de conseil et de soutien opérationnel. Vos interlocuteurs seront bien sûr des directions générales, informatiques ou utilisatrices. Ce seront d'abord des femmes et des hommes qui ont besoin d'être accompagnés au quotidien dans leur adaptation professionnelle. D'un haut niveau de formation initiale, vous avez déjà une expérience de consultant en accompagnement du changement en environnement informatique. La maîtrise des approches et outils d'accompagnement du changement (organisation, communication, gestion sociale,...) est indispensable ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement humain et technologique de l'informatique. Un bon niveau d'anglais est souhaité.

Votre passion du service client, votre sens de l'initiative et votre capacité à comprendre les intérêts des partenaires ORACLE seront des atouts déterminants pour votre réussite et votre progression au sein d'un groupe qui, par sa politique active de formation continue, vous permettra d'évoluer en même temps que la technologie.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la réf. DCM2, Service Recrutement, 65 rue des Trois Fontanot, 92732 Nanterre Cedex.

ORACLE®
Enabling the Information Age™

AXIAL

CONDUITE DE CHANGEMENT EN STRATÉGIE INTERNE

CONSULTANT ASSOCIÉ

Nous intervenons depuis 20 ans dans des grandes entreprises lorsqu'elles veulent changer leur organisation et/ou leurs équipements.

Nos clients apprécient notre compétence pour :
- les aider à définir de manière innovante et à mener à bonne fin les changements
- faire avancer conjointement les projets dans leur dimension économique, technique, organisationnelle et sociale
- obtenir un niveau élevé de performance à court terme et à long terme

Trois domaines d'expertise :

- *La conduite de projets d'investissement* : pour que l'équipement nouveau soit l'occasion d'innover dans l'organisation et d'élever le niveau des performances (Danone ; Peugeot ; Rhône Poulenc ; Sollac)
- *La productivité globale* : en agissant sur les structures, les modes de fonctionnement, les systèmes d'information et de gestion, le contenu et l'organisation du travail (Beecham ; Pechiney ; Gec Alsthom ; Crédit Mutuel).
- *La qualification des emplois* : en vue d'atteindre un niveau de performance accrue, grâce à des emplois plus qualifiés et plus attractifs (CCI Paris ; Moet et Chandon ; Pinault Printemps ; Vittel)

Le candidat :

IECI (13 personnes) recrute un consultant associé de haut niveau et de culture étendue, qui devra :
- Avoir de l'ordre de 34 à 44 ans
- Etre issu d'une grande Ecole (Sciences, Gestion, Administration : X, Mines, Centrale, HEC, MBA, Norm. Sup.) et/ou être diplômé d'université troisième cycle.
- ➤ Avoir exercé des responsabilités globales, élevées et diversifiées.

Nous choisirons une personne :

- Ayant l'expérience personnelle de changements importants
- Reconnue pour ses capacités d'écoute, de synthèse, d'innovation et de réalisation
- Apte à mobiliser tous les acteurs en faisant preuve de la même autorité pour être écoutée d'une direction générale ou d'un atelier de production.
- ➤ Sachant aussi faire la promotion et la vente de notre société.

Nous vous proposons :

- Le partenariat au sein d'IECI et dans sa gestion
- Une formation à nos méthodes et démarches originales
- La responsabilité globale de contrat (chef de projet)
- Un travail en équipe pluridisciplinaire sur tout contrat
- En 1995, la rémunération globale des consultants associés s'est étagée entre 420 et 700 kF.

Ecrivez-nous avant le 18 avril 1997
Lettre manuscrite + Photo + CV
+ rémunération actuelle
IECI Développement
30 rue Herder 67000 STRASBOURG



IBM CONSULTING GROUP,
AVEC SES 3500 CONSULTANTS DE HAUT NIVEAU
DANS PLUS DE TRENTE PAYS,
RÉPOND À TOUS LES DÉFIS DU CHANGEMENT,
DANS TOUS LES SECTEURS INDUSTRIELS.

Pour répondre à ses besoins de développement dans les secteurs finance, assurance, distribution, "Manufacturing", IBM recherche :

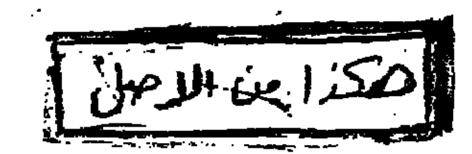
- DES CONSULTANTS JUNIORS AYANT UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DU CONSULTING
- DES CONSULTANTS EXPÉRIMENTÉS (5 à 8 ans).

Pour le secteur finance, une expérience significative dans les domaines suivants est souhaitée :

- **"Retail Banking"**
- **"Capital Markets"**
- **"Eurocurrency"**
- **"Advanced Financial Techniques".**

La pratique de l'anglais est indispensable.
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) sous référence 1-1C97 à :
IBM France - Service 3896 Tour Descartes. Cedex 50 - 92066 Paris-La-Défense.

IBM
Solutions pour une petite planète



Gestion - Finance



Le Groupe BOEHRINGER INGELHEIM réalise 22 milliards de francs de CA dans le monde essentiellement dans le domaine pharmaceutique. En France, avec 1 200 personnes et 4 sites industriels, le CA s'élève à plus de 1,5 milliard de francs. Nous recherchons un

CONTRÔLEUR DE GESTION INVESTISSEMENT

Sous la direction du Responsable "Comptabilité et Contrôle de Gestion", vous prendrez en charge le suivi des investissements et participerez aux différentes missions du Contrôle de Gestion (reporting international des investissements, de la trésorerie, mise en place des outils informatiques, études économiques, participation aux projets).

Diplômé d'ESC avec une courte expérience, vous parlez impérativement et couramment l'allemand et l'anglais et possédez une bonne maîtrise de la micro-informatique.

Si cette opportunité de carrière est de nature à vous intéresser, merci de faire part de vos motivations en adressant un dossier (lettre, CV, photo et prétentions) sous référence ale/CG1 à BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, Direction des Ressources Humaines, BP 292, 51060 Reims Cedex. Confidentialité garantie.

Évidence

*Un **Important Groupe International** recherche, dans le cadre de son développement dans les **télécommunications***

Directeur des investissements à l'étranger

Vous élaborez et suivez la stratégie de développement international du Groupe, préparez et validez les projets d'investissements à l'étranger. A ce titre, vous managez les équipes élaborant ou contrôlant les business plans et les montages financiers, détectez les opportunités d'investissements, évaluez les sociétés de télécoms susceptibles d'intéresser le Groupe, supervisez les projets en termes d'analyse financière.

A 40 ans environ, de formation supérieure en finance (bac + 5/6), vous justifiez d'une expérience réussie d'une dizaine d'années, qui vous a donné une excellente connaissance du milieu bancaire international et, si possible, des télécoms. Vous pratiquez couramment l'anglais ; l'espagnol serait un plus.

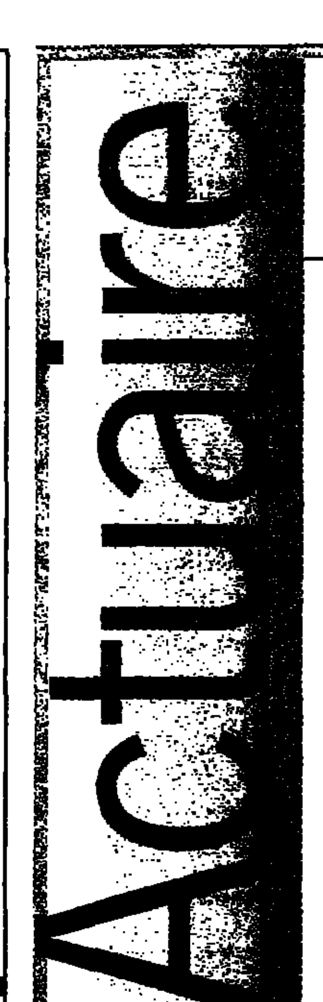
Capacité de management, sens du business, aisance relationnelle, aptitude à dialoguer avec des interlocuteurs polyculturels de haut niveau sont les qualités que vous avez su développer.

Le poste est basé à **Paris**, avec des déplacements à l'étranger.

L'importance de notre Groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière à un candidat à fort potentiel.

Merci d'adresser, sous référence STR, en précisant votre rémunération actuelle, lettre manuscrite et CV à notre Conseil, qui traitera votre candidature en toute confidentialité.

SM Conseil *3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS*



Grand groupe d'institutions leader de la protection sociale, sur le marché français, nous recherchons à renforcer notre équipe technique en assurances collectives :

Proche collaborateur du directeur du département assurances collectives, vous l'assisterez dans l'ensemble de ses fonctions : sur le plan technique de l'actuariat, dans l'animation d'une cinquantaine de personnes et le management de plusieurs départements : tarification, production, commissionnement et suivi de portefeuille. Actuaire de formation, vous avez une expérience de 5 ans dans la fonction. Mais au-delà de vos compétences techniques, c'est surtout vos qualités personnelles, votre pédagogie et votre sens de l'encadrement qui seront déterminants dans notre sélection. Merci d'adresser lettre de candidature, CV, photo et rémunération actuelle, sous réf. 43393, à Press Emploi, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

L'organisation mondiale des entreprises, présente dans 130 pays, recherche pour son Secrétariat International situé à Paris :

Responsable des Services Administratifs et Financiers

ICC

Expérience approfondie du contrôle financier en milieu industriel et/ou bancaire. Connaissance de la législation française fiscale et sociale nécessaire. Parfaitement bilingue anglais/français. Culture internationale professionnelle et économique. Connaissance approfondie de l'informatique (univers PC et réseaux). *Excellent contact, capacité de s'intégrer à un milieu international de haut niveau, disponibilité.* Toutes nationalités.

Adresser CV, photo et rémunération actuelle et souhaitée à Chambre de Commerce Internationale - à l'attention du Premier Directeur - 38, cours Albert 1er - 75008 Paris. Fax : 01 49 53 28 96





Le Groupe SVP recherche :

Superviseurs

Formation BAC + 4 / BAC + 5 en Economie-Finance ou Fiscalité-Droit des Affaires.
Expérience exigée dans le management des équipes de télé-acteurs.

Téléconseillers

Formation BAC + 4 / BAC + 5 en Économie-Finance ou Fiscalité-Droit des Affaires.
Expérience dans la réception ou l'émission d'appels.

Contacter le : **01 47 87 07 07** du lundi au Vendredi de 9 heures à 18 heures

Le Monde des Cadres

CADRES ON LINE

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES DU **MONDE** SUR :
INTERNET http://www.cadresonline.com MINITEL 3615 cadresonline (2,23 F/mn) MINITEL 3615 LEMONDE (2,23 F/mn) INTERNET http://www.lemonde.fr/emploi

Directeur Général, Secrétaire Général, Consultant, vous avez réalisé une fusion d'entreprise...

Notre société (140 MF en France) appartient à un groupe multinational leader en Europe dans le domaine des produits de grande consommation non alimentaire. Nous nous développons fortement sur le marché français et avons aujourd'hui un important projet de reprise de sociétés qui nous conduit à créer un poste de

Directeur de Projet
pilotage d'une opération de fusion

Vous serez chargé de réaliser notre prochaine acquisition -plusieurs sociétés qui représentent l'équivalent de notre CA en France- puis d'organiser les fusions dans tous les domaines : commercial, logistique, comptabilité, informatique, ressources humaines... Vous vous appuierez sur les différentes directions fonctionnelles concernées et sur les ressources du groupe.

De formation supérieure, très expérimenté, vous avez vécu de façon opérationnelle une ou plusieurs fusions acquisitions. Vous maîtrisez très bien la langue anglaise.

Merci d'adresser votre dossier de candidature, en notant la réf. M/1258 sur l'enveloppe, à notre Conseil ORNICAR, 28 rue de la Trémoille, 75008 Paris.

ornicar
GROUPE H&C CONSEIL

Évidence

NICE



Le Conseil Général des Alpes-Maritimes gère un budget de 4,7 milliards de francs et compte 2 321 agents. Afin de renforcer ses compétences en matière de politique de création, de développement et de localisation des entreprises, il recherche pour sa Direction des Actions Economiques :

Chef de projet H/F
« PME/PMI » Réf. 12/34332

Rattaché au Chef du bureau du développement économique, votre mission est de contribuer à la mise en œuvre de la politique économique du département des Alpes-Maritimes. Vous instruisez des dossiers stratégiques à caractère économique et financier. Dans le cadre d'un étroit partenariat avec les acteurs publics, institutionnels et socio-économiques du département, vous êtes plus spécialement chargé de la gestion des dossiers relatifs au développement des PME/PMI (capital investissement, pépinières d'entreprises, plates-formes d'initiatives locales, etc.). Vous participez au montage de dossiers complexes associant les entreprises, la recherche et l'enseignement. Vous assurez, par ailleurs, l'instruction des dossiers concernant l'implantation d'entreprises.
Agé d'environ 35 ans, vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur en économie, gestion ou finance (idéalement Sup de Co, ou maîtrise plus 3e cycle) et justifiez d'une expérience du montage et de la gestion de dossiers économiques dans le secteur public comme privé. Analytique autant que conceptuel, votre crédibilité et votre sens de la communication vous permettent de représenter en toute autonomie le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Chef de projet H/F
« Hautes technologies » Réf. 12/34333

Rattaché au Chef du bureau du développement économique, votre action s'inscrit dans le cadre d'un étroit partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, institutionnels et socio-économiques du département des Alpes-Maritimes. Vous gérez les dossiers qui vous sont confiés concernant la mise en œuvre de la politique économique du département des Alpes-Maritimes. Vous avez en charge les dossiers ayant pour objet l'étude, la consolidation et le développement des pôles de compétences High-Tech du département (technologie de l'information et de la communication, spatial, santé, etc.). Vous assurez l'instruction des dossiers en matière d'implantation d'entreprises et contribuez au développement des PME/PMI locales exerçant une activité à caractère technologique.
Agé d'environ 35 ans, vous êtes idéalement diplômé d'une école d'ingénieurs et d'un 3e cycle en gestion, économie ou finance. Votre parcours professionnel vous a conduit à exercer votre action dans le domaine des hautes technologies où vous avez acquis une réelle expertise en matière de développement économique. Vous maîtrisez le montage de dossiers complexes associant les domaines économiques et technologiques. Vous avez la pratique des études et de la mise en œuvre des plans d'actions. Conceptuel autant qu'analytique, vos qualités d'animateur et de coordinateur, votre sens des initiatives et de la communication seront les garants de votre réussite dans cette mission.

Pour ces deux postes, la connaissance du tissu économique des Alpes-Maritimes et la pratique de l'anglais seraient appréciées.

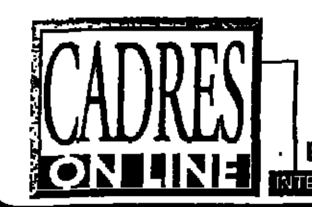
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous la référence choisie à notre conseil : Onoma, Parc Club du Golf - Bât 11 B - 13856 Aix-en-Provence Cedex 3.

AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

Onoma
GROUPE COURTAUD



Marketing - Communication





Publicité de Recrutement
Responsable de Comptes

La publicité de recrutement s'internationalise. Dans ce contexte, avec le soutien de deux agences spécialisées (l'une en France, l'autre au Royaume Uni) vous exercerez une activité internationale qui demande une grande rigueur.

Nous recherchons un professionnel au profil suivant:

- Diplômé(e) de l'Enseignement Supérieur.
- Maîtrisant le français et l'anglais (écrits, lus, parlés).
- Justifiant d'une expérience significative de 3 - 5 ans de la publicité de recrutement et offres d'emplois, en particulier de la gestion de grands comptes internationaux.

Vous bénéficierez d'un soutien créatif et administratif. Au coeur de l'action, vous prendrez les briefs stratégiques pour une communication européenne d'une part, vous résoudrez les multiples problèmes quotidiens d'autre part, sans oublier les relations avec les supports.

Il vous faudra, face à des clients expérimentés, de l'assurance, du sang-froid et de la flexibilité. Le contraire d'une activité routinière... Le poste est basé à PARIS.

Votre succès pourra vous ouvrir un développement de carrière en France ou au Royaume-Uni.

Merci d'adresser votre candidature (Lettres de motivation et CV détaillés en français et en anglais, avec photo, salaire actuel et prétentions) sous référence NC1 à: Sue MCARDLE, TCS Advertising, 35 Garway Road LONDON W2 4QF - Royaume Uni. Pas d'appel téléphonique. Discrétion assurée.



ADVERTISING

Response Handling & Administration

PREMIÈRE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COURTAGE MARITIME

recherche pour son

SERVICE COMMUNICATION

*Un **Responsable** capable de seconder le Directeur de la Communication :*
- *dans la rédaction en anglais des nombreuses publications (revue de presse, newsletter, magazine, livres, etc...).*
- *dans la diffusion de celles-ci dans le milieu professionnel et dans le monde économique.*
- *dans la réalisation d'études ponctuelles.*

Vous avez 30 ans environ, de formation supérieure (type IEP, Ecole de Commerce) vous maîtrisez parfaitement l'anglais. Une première expérience réussie dans le secteur de la communication (impérativement dans une société internationale, idéalement dans le secteur maritime), une bonne pratique de l'outil informatique, le goût et le sens de l'écriture en français et en anglais, d'excellentes qualités relationnelles, un grand dynamisme vous permettront d'évoluer rapidement au sein de notre société.

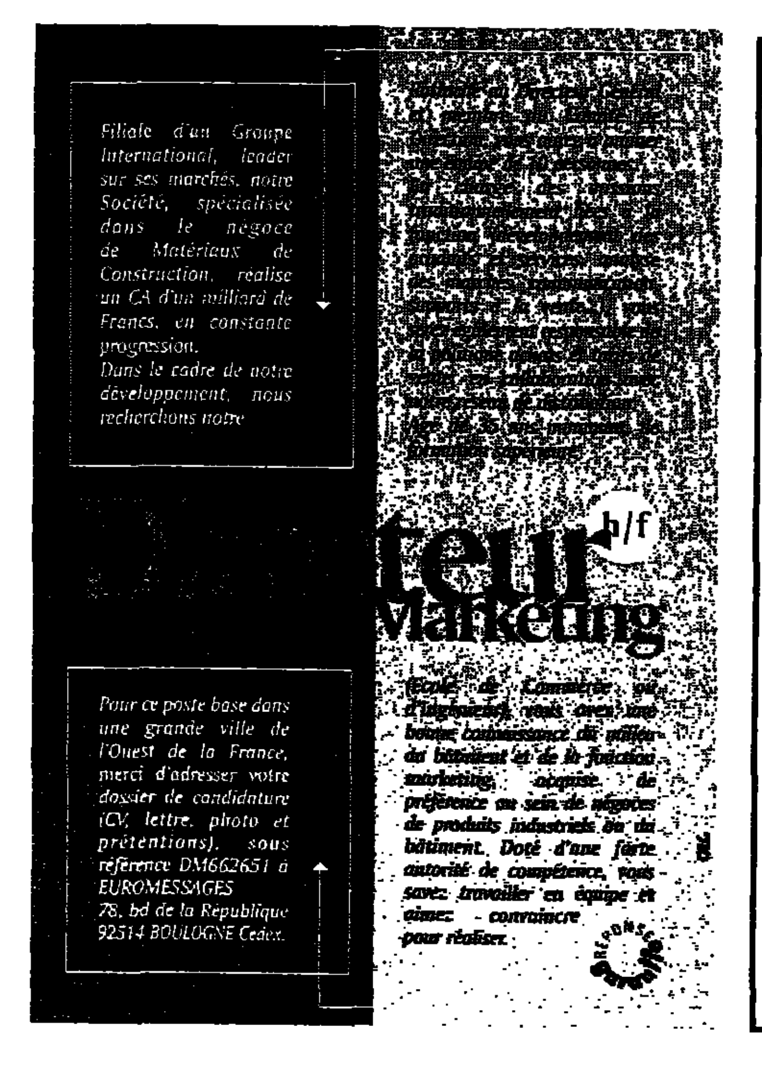
Le poste est basé à Paris 8e.

Merci d'adresser CV + lettre manuscrite + photo à notre conseil COR'EX, 11, avenue Myron Herrick, 75008 Paris en précisant sur l'enveloppe la référence H/908.



associé de

VUCHOT WARD HOWELL



Chef de produit

HEC, ESSEC, ESC...

Vous participerez à l'évolution de notre gamme de produits : vous prendrez en charge son suivi à partir de l'analyse des besoins, de la définition des tarifs et du choix des axes de communication. Responsable du suivi commercial de l'activité marketing direct, vous assurerez la mise en place des actions commerciales puis leur contrôle, et prendrez en charge la réalisation des différents outils nécessaires au réseau : études de rentabilité, brochures commerciales.

Attentif au marché et à la concurrence, vous suivrez de près les tendances sur le terrain pour proposer des nouveaux produits ou d'autres voies de commercialisation ainsi que les plans d'actions commerciales adaptés.

De formation supérieure (HEC, ESSEC, ESC...), vous avez une première expérience commerciale ou marketing de trois à cinq ans dans le domaine de l'assurance et de la finance. Créatif, ouvert, vous êtes doté de solides qualités rédactionnelles et d'un excellent sens de la communication et de la pédagogie pour coopérer avec des services très différents au sein de l'entreprise. A l'aise avec les chiffres, vous êtes habitué à travailler sur informatique.

Adressez votre dossier de candidature à Emmanuelle Babinet sous référence 6113 Compagnie Bancaire - 5, avenue Kléber - 75116 Paris ou retrouvez-nous sur le web : www.cie-bancaire.fr

Notre métier :

simplifier l'avenir de nos clients en leur proposant des produits d'assurance-vie, de prévoyance, d'épargne ou de couverture de retraite. Le goût de l'innovation, le sens de l'initiative et l'ouverture d'esprit caractérisent les 800 collaborateurs de notre groupe qui cultivent avec enthousiasme un véritable esprit d'entreprise, tourné vers l'avenir et l'international.



COMPAGNIE BANCAIRE

Importante entreprise du secteur tertiaire, nous recherchons pour notre siège situé à Paris un

Responsable
Communication Externe

■ A la tête d'une équipe de 15 personnes, vous dirigerez les 3 services : communication institutionnelle, communication grand public et presse.

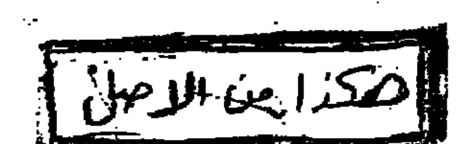
■ Au delà de votre mission de management, vous concevrez et piloterez la mise en oeuvre des plans de communication nationaux, animerez le réseau des responsables régionaux, organiserez des évènements, réaliserez des supports de communication et des publications, et développerez les relations avec les différents médias (presse, audiovisuel, salons, internet, télématique...).

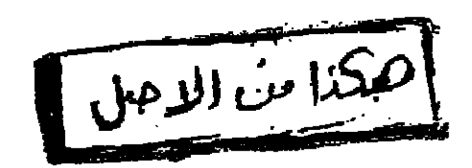
■ Agé de moins de 35 ans, de formation supérieure (IEP, CELSA), vous avez une expérience solide de la communication externe dans le domaine des services. Vos qualités de manager et votre aptitude aux communications professionnelles vous permettront de mener à bien des projets d'envergure.

■ Merci d'envoyer votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions) en précisant la référence RCEM sur lettre et enveloppe à Publipanel - 13 rue Rosenwald 75015 Paris, qui transmettra.

Publipanel

Pour insérer votre annonce dans
Le Monde Économie et Le Monde Emploi
Appelez Le Monde Publicité au
01-42-17-39-33 – Fax : 01-42-17-39-38





Gestion - Finance

CIC

Union Européenne de CIC

L'Union Européenne de C.I.C vous offre un environnement de choix à la mesure de vos ambitions : elle aura pour vous la souplesse d'une structure jeune et la notoriété d'une holding, la diversité des métiers d'une banque d'affaires et les opportunités d'un des principaux groupes bancaires français. Pour renforcer nos équipes d'opérateurs à Paris, nous recrutons :

Trader Swaps de change — **Trader** obligataire — **Trader** dérivés taux

De formation supérieure de type grande école, Dauphine, école d'ingénieurs, vous possédez une première expérience ou des stages significatifs en trading. Vous maîtrisez parfaitement les mathématiques financières ainsi que les mécanismes fondamentaux de ces marchés et parlez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature
(lettre de motivation + CV),
sous la référence «TRADER» à : Union Européenne de CIC,
Direction des Ressources Humaines, 4 rue Gaillon,
75107 Paris Cedex 02.

MEDIA SYSTEM

Important Groupe Bancaire recherche un

Paris

Auditeur Interne H/F

Intégré à notre Inspection Générale Groupe, vous serez chargé d'effectuer des missions d'audit couvrant les activités françaises et internationales de notre établissement et de ses filiales, afin de formuler des recommandations sur les systèmes de contrôle interne, les risques et les procédures des différentes entités.

Agé d'environ 28 ans, diplômé d'études supérieures Bac+4/5 (Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Commerce, I.E.P., 3ème cycle d'audit...), vous justifiez d'une première expérience réussie de 2/3 ans, soit au sein de l'Inspection d'un important Groupe Financier, soit en Cabinet d'Audit International où vous avez réalisé des missions dans le secteur bancaire.

Vos qualités d'analyse et de synthèse, votre aisance relationnelle, votre goût du travail en équipe, alliés à une solide maîtrise de l'anglais et à une bonne capacité rédactionnelle, seront les atouts de votre réussite dans cette fonction qui implique de fréquents déplacements en France et à l'étranger.

Ce premier poste vous ouvrira après quelques années, de réelles perspectives d'évolution au sein de notre Groupe, dans les différents métiers de la Banque.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. 1976 à AUSTIN KNIGHT - 26, avenue de l'Opéra 75001 PARIS.

Le Monde Economie le lundi *
Le Monde Emploi le mardi **
et la rubrique
Le Monde des Initiatives locales le vendredi ***

Trois rendez-vous
à ne pas manquer pour vos opportunités de carrière

* daté mardi
** daté mercredi
*** daté samedi

Fonction Commerciale

Société de prestations audiovisuelles
50 MF de C.A. - 30 personnes
FILIALE D'UN GROUPE IMPORTANT
recherche pour assurer son développement son

DIRECTEUR COMMERCIAL

NOTRE MISSION

Chargé de développer la clientèle, assisté d'une équipe commerciale, vous aurez pour mission :
- **de prospecter de nouveaux clients,**
- **de développer le chiffre d'affaires.**

Notre clientèle : les diffuseurs, les producteurs, les institutionnels, ...
Notre marché : l'audiovisuel, le cinéma, la publicité, l'animation, ...

VOS RÉFÉRENCES

- Vous intervenez déjà sur notre secteur d'activité ;
- Vous avez acquis une notoriété sur ce marché ;
- Vous justifiez d'une expérience et de compétences reconnues en matière commerciale ;
- Vous êtes rompu à la négociation ;
- Vous êtes ambitieux, créatif, dynamique, capable de vous intégrer au sein de l'équipe de direction.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation et photo) à :
TELE EUROFILM - 50, rue Croix des Petits-Champs - 75001 PARIS

Une porte sur le monde

NORMANDIE

Important établissement portuaire (700 personnes) engagé dans la compétition internationale, nous développons une stratégie commerciale offensive. Pour animer des équipes chargées de cette mission, notre Directeur Commercial et de la Communication crée une nouvelle fonction :

Responsable clients et relations extérieures

- Vous œuvrez à la réussite de la nouvelle organisation,
- Vous animez et fédérez les équipes autour d'un projet,
- Vous développez, dans un contexte international, les courants d'affaires dans nos filières,
- Vous concevez et pilotez, en France et à l'étranger, des actions de communication et de relations extérieures.

De formation supérieure commerciale ou logistique, parfaitement bilingue anglais, vous travaillez depuis 10 années dans le transport international et vous avez l'expérience du management dans le domaine commercial et de la communication.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre de motivation + CV + prétentions) à notre conseil CAPFOR NORMANDIE, G. MANTEAU, 3 bis rue de la Corderie, 76130 Mont-Saint-Aignan, sous réf. C-11.

CAPFOR

BRETAGNE - FRANCHE COMTE - ILE DE FRANCE - NORMANDIE - PAYS DE LOIRE - POITOU CHARENTES - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - RHONE-ALPES

CHEF DE PROJETS

Compensation / offset

Nous commercialisons à l'exportation en exclusivité des biens d'équipements lourds élaborés pour le compte d'un groupe industriel français de premier plan. Nos ventes font l'objet de programmes de compensation. Le développement de nos activités justifie la création d'un poste de Chef de Projets.

Rattaché au Responsable des Compensations, il est en charge d'élaborer, de négocier, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi contractuel des projets de compensation pour les pays dont il est responsable. Présent sur le terrain, il aura beaucoup d'actions à mener tant en interne (constructeur) qu'en externe (industriels, établissements financiers, services officiels, traders...).

Pour ce poste évolutif, nous souhaitons rencontrer un ingénieur diplômé ayant si possible une formation commerciale complémentaire. 28/30 ans minimum, sa première expérience professionnelle (5 ans environ) a été acquise impérativement dans la vente à l'exportation de biens d'équipement. Une pratique de la négociation des compensations sera très appréciée. Il doit maîtriser parfaitement l'anglais et de solides connaissances en espagnol sont souhaitées.

Ce poste basé à Paris 15ème nécessite de fréquents déplacements à l'étranger.

Nous remercions les candidats intéressés d'adresser leur CV et une lettre manuscrite de motivation précisant la rémunération souhaitée, sous la réf. 132E, à ANTHOS, 62 boulevard Malesherbes, 75008 PARIS.

AMERIQUES - ASIE - AUSTRALIE - EUROPE

ANTHOS®
RESSOURCES HUMAINES

Carrières Internationales



Dans le cadre du développement de notre division produits d'intérieur en France et en Europe (revêtements muraux, cloisons extensibles, meubles d'intérieur), nous recherchons

Directeur des ventes Europe

Chargé de développer de nouveaux marchés en Europe et en Europe de l'Est.
Ce poste nécessite une formation commerciale supérieure et une expérience internationale dans le domaine de la grande distribution (type GSB).
La parfaite maîtrise du français, de l'anglais et de l'allemand est indispensable ; la connaissance du russe serait appréciée. (Réf. 144).

Délégué commercial export Europe

Placé sous la responsabilité du Directeur des ventes Europe, il devra assister ce dernier dans le développement des nouveaux marchés, la mise en place effective de nos produits et le suivi de nos ventes sur le terrain.
Ce poste nécessite une formation commerciale supérieure et une première expérience dans la grande distribution (GSB).
Une parfaite maîtrise du français, de l'anglais et de bonnes bases en allemand sont indispensables. (Réf. 145).

Directeur des ventes France

Chargé d'animer et de manager une équipe de vente, il devra développer l'implantation et la commercialisation des produits du département « habitat » (revêtements muraux, plafonds, portes et cloisons extensibles) dans le réseau GSB.
Ce poste nécessite une formation commerciale supérieure et une première expérience dans la grande distribution.
La connaissance de langues étrangères est indispensable dans le cadre de notre politique de développement des carrières internationales. (Réf. 146).

Ces trois postes sont basés à OYONNAX (Ain).

Envoyer lettre manuscrite, CV et photo (en précisant la référence du poste choisi) à GROSFILLEX, DRH, BP 2, 01107 Oyonnax Cedex.

Notre métier : concevoir et réaliser des produits grands public pour l'habitat.
Notre force : des équipes et des produits internationaux (11 filiales dans le monde).
Notre technologie : la plasturgie, secteur d'avenir.
Notre ambition : le développement des hommes.

Grosfillex
Des rapports simples et directs

MÉDIA SYSTEM

■ *LA SOCIÉTÉ : Un cabinet d'audit et de conseil membre d'un réseau international recherche :*

2 Superviseurs

Rémunération attractive — *Afrique Centrale*

■ *LES POSTES : Au sein d'une équipe de 25 personnes et rattachés au responsable des bureaux locaux, vous aurez à gérer un portefeuille de sociétés de bonne taille, le plus souvent filiales de multinationales. Vous aurez un rôle de développement des activités d'audit et de conseil. Vous saurez allier la compétence technique, indispensable à la réussite des missions, à une qualité d'échanges et de contacts.*

■ *LES CANDIDATS : Agés de 28/30 ans, de formation supérieure type Ecole de Commerce, MSTCF, ou expertise comptable, vous présentez une expérience d'environ 5 ans en audit externe. Votre aisance relationnelle, votre autonomie et votre adaptabilité vous permettront de vous intégrer facilement et de vous développer au sein de nos bureaux.*

■ *Merci d'adresser un dossier de candidature complet sous réf. 3415/PVC à Pascal VANCUTSEM, ROBERT HALF FRANCE, 39 avenue Pierre 1er de Serbie, 75008 PARIS, ou par fax au 01 47 23 38 00 ou par e-mail (Format MIME ou BinHex) «robert@half.grolier.fr».*

Norman Parsons ROBERT HALF FRANCE.

LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPÉCIALISÉ AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

LBW

THE AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP

The **AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP** is an international finance institution established to foster economic growth in Africa. The Bank is based in Abidjan, Cote d'Ivoire, West Africa, with membership of states from Africa, Europe, Asia, and the Americas. Nationals of the Bank's member countries are invited to apply for the following positions:

SENIOR INVESTMENT OFFICIER

Candidates must have an advanced university degree in finance, economics or industrial engineering. They must also have at least 5 years of practical experience in private sector project financing in loan and venture capital appraisal preferably gained in an investment or merchant bank, or with a consulting or industrial firm with exposure to new capital investment projects. Experience with mergers, acquisitions and rehabilitations of industrial projects would also be valuable, especially in an international setting. Knowledge of financial analysis micro-computer software and personal computers, strong numerate abilities, and writing skills are also required.

SENIOR FINANCIAL ACCOUNTANT

Candidates must have a bachelor's degree and a recognized professional accounting qualification (CPA, CA). An advanced degree in a relevant field (e.g. accounting, information systems or finance) would be an added advantage. They must also have a minimum of 5 years of progressive experience in at least two of the following areas: financial reporting and analysis (including preparation of financial presentations to top management), technical accounting and policy; accounting for capital markets; installation of general ledger and internal management reporting systems in a multi-currency environment. Solid computer skills including proficiency in EXCEL and POWERPOINT required. Expertise in a database management software (e.g. ACCESS) would be a plus. Strong writing skills are also required.

For both positions, the ability to communicate effectively in English and/or French is required. Proficiency in both languages will be an added advantage.

The Bank offers an internationally competitive tax-free salary package and benefits, including dependency and education allowances, life insurance and medical coverage, home leave and retirement plan.

Applications with complete curriculum vitae indicating name, date of birth, nationality, present address, educational qualifications and employment history should be sent before 30 April 1997 to the address below. Because of the number of applications expected, only shortlisted candidates will be contacted.

DIRECTOR
HUMAN RESOURCES MANAGEMENT DEPARTMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK
01 B.P. 1387
ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE
FAX : (225) 20-49-43

Wollen Sie in Österreich arbeiten?

Wir sind ein in Österreich führendes Unternehmen der Export-Wirtschaft. Schwerpunkt der Unternehmensaktivitäten ist das Transit- und Crossgeschäft zwischen den Ländern West- und Südeuropas und den Ländern des ehemaligen Comecon.

Entsprechend der divisionalistischen Unternehmensstruktur suchen wir für die jeweiligen Länder-Divisions je einen Mitarbeiter mit sehr guten Sprachkenntnissen in

Polnisch - Russisch - Ungarisch
Serbokroatisch - Türkisch - Slowakisch

die entweder in der Familie, in einem mehrjährigen Auslandsstudium oder bei beruflicher Auslandstätigkeit erworben wurden.

Von der schulischen Ausbildung her wäre ein ökonomisches Fachhochschulstudium wünschenswert. Höchstalter 28 Jahre. EU-Staatsbürgerschaft und gute Deutschkenntnisse Voraussetzung. Eine Wohnsitzverlegung in den Großraum Wien - der für seine hohe Lebensqualität bekannt ist - wäre erforderlich.

Bewerber, die fähig sind, selbständig zu arbeiten und unternehmerisch zu denken, bekommen die Chance, nach einer entsprechenden Einarbeitung einen Teilbereich im Unternehmen in Eigenverantwortung zu übernehmen.

Senden Sie Ihre aussagefähigen Bewerbungsunterlagen samt handschriftlichem Lebenslauf in deutscher Sprache (mit Hinweisen auf Ihre Ausbildung, Berufserfahrung und familiären background) unter 27009 an unseren Berater.

Neumann Management Beratung
A-1090 Wien, Günthergasse 3



La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, un organe autonome établi par un règlement du Conseil des Ministres de l'Union européenne et situé à Dublin, en Irlande, organise un concours public en vue de suppléer à la vacance de deux postes et de constituer une réserve de recrutement pour la fonction suivante:

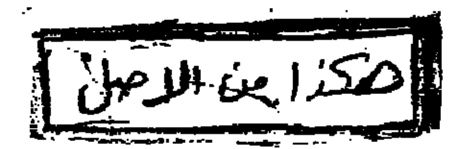
Chargés de programme: gestion de la recherche

Réf. RM/A7 (94/1;95/1)

Le programme de la Fondation abordera dans les quatre prochaines années une série de défis qui attendent la société européenne et en particulier l'emploi, l'égalité des chances, la santé et le bien-être, le développement durable, la cohésion sociale et la participation.

Vous trouverez de plus amples détails concernant ce concours dans le **Journal Officiel des Communautés européennes n° C 106 A du 4 avril 1997,** qui comprend également le formulaire de candidature officielle.

La date limite des candidatures, qui seront adressées de préférence par courrier recommandé, a été fixée au **16 mai 1997** à minuit.



هكذا من الاصل



Juristes - Ressources Humaines

Juriste d'affaires généraliste
à prédominance internationale

GRAND CONSTRUCTEUR EUROPEEN DE TELECOMMUNICATION, *nous structurons l'essor donné à la croissance de nos activités à l'export et renforçons notre équipe de juristes d'entreprise en recherchant un :*

Au sein d'une équipe juridique existante et performante, vous avez un rôle de **conseil** *et* **d'analyse** *et serez une* **force de proposition** *auprès des opérationnels négociant et réalisant les affaires de notre société.*

Vos missions : - traiter tous types de contrats : *commerciaux, de coopération d'études ou industrielle, de distribution, -* ***accompagner les affaires*** *pendant leur déroulement, jusqu'aux contentieux qui peuvent en résulter. Par la qualité de vos solutions et la solidité de votre évaluation des risques encourus, vous apporterez une contribution efficace à la marge des affaires.*

Agé d'environ 35 ans, vous êtes titulaire d'un ***DEA ou DESS de Droit des Affaires Internationales,*** *avec une partie de votre cursus effectué* ***à l'étranger.*** *Vous apportez la preuve d'une expérience confirmée de la fonction* ***en entreprise.*** *Vous parlez* ***couramment l'anglais*** *et, si possible,* ***l'allemand ou l'espagnol.*** *Vous êtes autonome, rigoureux et imaginatif, ferme et diplomate.*

Gilbert RAYNAUD vous remercie de lui adresser votre candidature, ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération,*** *sous référence* ***9712,*** *au 7 rue de Monceau, 75008 Paris.*



Créée en 1984, AIDES est une association de lutte contre le sida reconnue d'utilité publique. AIDES est présente dans 106 villes (métropole et DOM-TOM) par le biais d'un réseau national de 3 600 volontaires. Son objectif : construire une stratégie de réponses adaptées à l'évolution de l'épidémie impliquant tous les acteurs de la lutte contre le sida : personnes vivant avec le virus, proches, soignants, chercheurs, institutionnels, politiques, associations et médias. Son action : mobiliser les énergies de tous pour développer les actions concrètes de proximité des personnes atteintes par le VIH et leurs proches, développer l'entraide et l'espoir, l'action thérapeutique, l'information et la prévention.

Dans le cadre de la coordination de nos actions juridiques, nous recherchons le

COORDINATEUR DU PROGRAMME NATIONAL JURIDIQUE

Si vous êtes intéressé par ce poste en CDI basé à Paris 10ème et à pourvoir immédiatement, merci d'adresser lettre manuscrite de motivation, CV, photo et prétentions sous référence LM-CNJ/DE portée sur l'enveloppe au Directeur Administratif et Financier, AIDES Fédération Nationale, 23 rue de Château-Landon, 75010 Paris.

Directement rattaché au Directeur Exécutif, et en liaison avec le responsable de la commission nationale juridique, vous travaillez au sein d'une équipe de coordinateurs des programmes nationaux. Vos missions principales seront :

- La préparation et le suivi des dossiers politiques juridiques nationaux permettant d'assurer ou d'améliorer le soutien des personnes séropositives, malades et de leurs proches (notamment dépistage, droit des malades hospitalisés, droit des assurances, droit du travail, droit social, droit de la famille, droit successoral, droit des étrangers),

- La réalisation et diffusion des informations juridiques : rédaction et suivi de documents tels que les "Info Plus" juridiques, le "Bulletin Juridique National" ou la rédaction d'articles pour des publications externes,

- La formation, le conseil et le soutien sur les questions juridiques auprès du réseau de volontaires et des comités, en organisant des journées thématiques ou en participant à la formation interne des volontaires, afin de veiller au partage des expériences et à la bonne diffusion de l'information.

De formation Bac + 5 (ou équivalent) en droit ou en sciences politiques, vous avez une bonne connaissance des organismes publics ainsi que des institutions sanitaires et sociales. Vous possédez d'excellentes capacités rédactionnelles et de synthèse ainsi qu'une connaissance des problèmes juridiques liés à l'infection VIH. Disponible, vous avez une importante capacité de discernement et de travail. Votre excellent relationnel ainsi que vos facultés d'adaptation vous seront indispensables pour travailler fréquemment en équipe et coordonner le montage de dossiers politiques complexes. Vous maîtrisez l'outil informatique (Word 7 et Excel 7 sur PC). Bien sûr, vous êtes fortement motivé par la lutte contre le sida et par les missions de AIDES.



La gestion des Ressources Humaines au cœur de votre stratégie d'entreprise

Corinne NOURRY **Nathalie PERRIN**

- une nouvelle adresse
- une expertise reconnue
- un engagement personnel
- une exigence de qualité et de résultat

au service de votre réussite...

RH PARTNERS, 3 place Grangier, 21000 Dijon.
Tél. : 03 80 50 94 65 - Fax : 03 80 50 94 66

RH PARTNERS

Organisme de très forte notoriété nationale et internationale (600 pers.) expert dans les domaines Recherche, Information, Formation et Assistance en matière de Santé et Sécurité au travail, recherche

RESPONSABLE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE — Paris
Réf. 48.5249/LM

Au sein du Centre de Documentation, votre première mission est d'animer la section juridique (6 pers.) dont la vocation est de répondre aux questions des entreprises (SVP juridique - 28.000 consultations en 96), réunir et/ou réaliser les outils de réponse adéquats.

Veille juridique, participation active à la satisfaction des demandeurs, homogénéisation des réponses, rédaction de publications, sont les items de votre fonction qui traduisent vos compétences en Communication.

A 30/35 ans (H/F), de formation type DESS Droit Social... vous présentez une expérience professionnelle dans le domaine juridique d'environ 10 ans. Bonne maîtrise de l'anglais requise.

Réactivité, prise d'initiatives, écoute et communication feront votre réussite dans cette fonction.

CHEF DE SERVICE ADMINISTRATION GENERALE — Nancy
Réf. 48.5252/LM

Vous apportez un premier niveau de conseil et assistance à la Direction du Centre de Nancy (400 pers.) et aux Chefs de Service en matière de contrats et conventions avec les différents partenaires français et étrangers.

Vous êtes Responsable des Relations Externes (administrations, collectivités territoriales et commissions européennes), vous coordonnez et animez l'équipe "Achats" (6 pers.) en mettant progressivement en place des procédures homogènes.

En relation avec le service comptabilité, vous préparez le budget du Centre et veillez à son exécution.

A 35/40 ans, de formation DESS Droit des Affaires ou équivalent, éventuellement complétée par IAE, ICG... Vous présentez une expérience de 10 ans en entreprise, collectivité ou centre de recherche.

Qualités de communication et négociation, rigueur, organisation, capacité d'anticipation feront votre réussite dans le poste. Bonne maîtrise de l'anglais.

Les possibilités d'évolution de notre structure séduiront des candidats de valeur.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 14 bis rue Daru, 75378 Paris Cedex 08, en précisant la référence choisie sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

Institut Pasteur

recherche

JURISTE CONFIRME
Futur Adjoint au Directeur Juridique

Il sera chargé au sein de l'équipe de la Direction Juridique de la **validation des textes juridiques** engageant l'Etablissement, aura un rôle de **conseil** et prendra en charge les dossiers **responsabilité civile et essais cliniques.**

Ce poste s'adresse à des candidats(es) de niveau BAC + 5 en droit privé ou public justifiant d'une expérience de 10 ans minimum dans des fonctions similaires acquise dans l'industrie pharmaceutique et/ou dans le domaine des biotechnologies. Une formation en Propriété Industrielle serait appréciée.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à la D.R.H.
Service Recrutement et Carrières - 28, rue du Docteur Roux - 75724 PARIS CEDEX 15.

Important Constructeur de matériel de chauffage, 350 personnes, 2 sites de production et 15 agences commerciales, filiale d'un puissant groupe international, recherche

RESPONSABLE DES RELATIONS HUMAINES (H/F)

- Propose et coordonne la politique sociale au sein des sociétés françaises du groupe.
- Optimise la gestion individuelle et collective du personnel.
- Assiste et accompagne les responsables opérationnels dans leur rôle managérial.
- Veille au respect des règlementations et assure un dialogue constructif avec les partenaires sociaux.
- Dirige les fonctions administratives du personnel et paie.
- C'est un homme ou une femme de terrain, 35/40 ans.
- De formation supérieure exigée, avec un réel talent relationnel et des connaissances juridiques confirmées.
- 5 à 10 ans d'expérience exigés dans un poste similaire.
- Allemand souhaité.
- Déplacements fréquents.
- Poste basé en **HAUTE-SAVOIE.**

Envoyer dossier de candidature sous réf. 2583 M à HRAC/AB - 13 rue Pasteur - 92513 Boulogne Cedex.

La direction juridique d'un groupe industriel de biens d'équipement grand public (8,5 milliards de francs, 9 000 salariés) crée le poste de

Juriste
contrats internationaux

Directement rattaché au directeur juridique, vous intervenez principalement dans le cadre de la négociation et de la rédaction de contrats internationaux et nationaux (achat, vente, distribution, recherche et développement, licences de marques et de brevets...). Vous apportez également votre soutien aux opérations d'investissement à l'étranger et à l'établissement de procédures et de contrats standard.

Agé(e) de 28/30 ans, de formation juridique supérieure en droit des affaires ou droit international (DEA, DESS, DJCE), vous justifiez d'une première expérience de 3 années minimum en tant que « juriste contrats » acquise au sein d'une entreprise industrielle. La maîtrise de l'anglais ainsi que d'une autre langue (idéalement italien ou allemand) est requise pour ce poste. Votre autonomie, votre ouverture d'esprit et votre aptitude à travailler au sein d'une petite équipe sont des atouts déterminants pour réussir dans cette mission.

Pour ce poste situé en région parisienne (92), merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et photo), en précisant la référence JCI/MO, à Christine Monnier, 10 rue de la Paix, 75002 Paris.

CABINET ADAMAS

Société Civile Professionnelle d'Avocats implantée à Lyon, Paris et Pékin. Département de droit public recherche

2 AVOCATS
EN DROIT PUBLIC, DROIT DES COLLECTIVITES LOCALES

- *Agé(e) d'environ 30 ans, vous participerez directement au développement du Département Droit Public et Droit des Collectivités Locales.*
- *Vous êtes de formation juridique supérieure (D.E.A., D.E.S.S.) en droit public, de préférence complétée par un diplôme d'un I.E.P.*
- *Vous êtes doté(e) d'une expérience professionnelle en droit public des affaires d'environ 5 ans au sein d'un cabinet d'avocats ou dans un organisme public dans les domaines concernés.*
- *Excellent(e) technicien(ne), vous êtes rigoureux(se), autonome et susceptible de contribuer au rayonnement du Cabinet.*

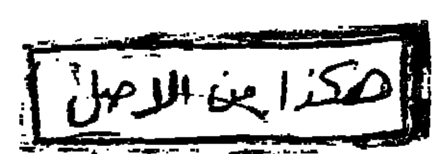
Ces postes sont basés à Lyon.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre lettre manuscrite, C.V. et photo à :

Madame MARTEAU
6 quai Jules Courmont - 69002 LYON.

Juristes - Ressources Humaines

Carrières Internationales



338
315